PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1850-1851.

S. 961.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1850-1851.

ROUEN,

IMPRIMERIE DE ALFRED PÉRON,

RUE DE LA VICOMTÉ, 55.

—

1851.

BRITISH MUSEUM

EXTRAIT des Statuts réglementaires du 30 août 1848.

Article 39. — L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1850-1851.

DISCOURS D'OUVERTURE

De la Séance publique du 8 Août 1851,

PRONONCÉ PAR M. AVENEL, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Faire choix d'un sujet digne de quelque peu d'intérêt, au sein d'une Compagnie qui s'honore, à bon droit, de son existence plus que séculaire ; porter la parole dans une enceinte où tant de fois a retenti la voix éloquente de mes prédécesseurs, c'est vous faire connaître, en peu de mots, mon embarras et mes appréhensions.

La conscience de mon devoir peut seule me permettre d'affronter le périlleux honneur de vous entretenir quelques instants.

Jamais, en effet, je n'ai mieux compris qu'aujourd'hui la

vérité de ces paroles mises dans la bouche d'Agamemnon par le plus élégant de nos tragiques :

. . . . . .

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du joug superbe où je suis attaché,
Vit dans l'état obscur où les Dieux l'ont caché.

D'ailleurs, les légitimes impatiences qui vous pressent d'entendre les organes de l'Académie, justement investis de la faveur publique, me font une loi de fatiguer le moins possible votre attention. N'attendez donc de ma part ni discours ambitieux, ni dissertation savante : je m'efforcerai d'être bref; telle est la promesse qui me fait espérer votre indulgence, unique objet de mes vœux dans cette solennité.

J'ai pris pour texte de mon allocution l'influence que peuvent exercer encore les Académies à une époque où leur utilité est vivement contestée, sujet bien souvent débattu, bien des fois controversé, sans avoir reçu une élucidation complète. Dans ce champ déjà moissonné par la discussion, recueillir quelques glanes, c'est travailler à la cause commune.

Les institutions académiques comptent, non pour ennemis, mais pour adversaires, plusieurs ordres de détracteurs : ceux qui s'en tiennent volontairement éloignés pour des raisons diverses que vous me permettrez de passer sous silence, mais qui ne se montrent guères, envers elles, les plus bienveillants; ceux qui leur dénient le droit et le pouvoir d'exercer, sur le milieu dans lequel elles évolutionnent, je ne dirai pas la réaction la plus favorable, mais la plus légère influence; d'autres enfin, systématiquement opposés par goût, par mode, à tout ce qui semble offrir un certain caractère d'immutabilité. A la seconde de ces diverses catégories, doivent plus particulièrement s'adresser ces quelques observations.

Examinons, sans les dissimuler, les reproches élevés contre les Académies ; et, s'il ressort de cet examen que quelques-uns puissent être fondés, recherchons avec vous les moyens de les en garantir.

Ce n'est pas, croyez-le bien, Messieurs, une puérile vanité qui a donné naissance à ces institutions ; jamais elles n'ont eu l'outrecuidante prétention d'absorber toutes les intelligences, ou de dire, comme le poète :

Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis.

Un but plus louable, plus noble, a présidé à leur enfantement, et ce but me paraît devoir assurer leur avenir. Le besoin de mettre en commun les connaissances acquises ou à acquérir pour en former un faisceau puissant et inattaquable ; la diversité des études apportées à la communauté par chacun des membres qui la composent, impriment à la science une force à laquelle les plus laborieux et les plus dignes ne sauraient individuellement atteindre. L'irrésistible attrait de cette variété de connaissances qui s'enchaînent et se prêtent un mutuel appui, a doublé bientôt l'importance de cette pensée fondamentale.

Suivant le besoin des temps qui présidèrent à la création des Académies, les gouvernements se sont honorés d'en accroître le nombre, si bien qu'aujourd'hui la civilisation d'un peuple semble se mesurer à la quantité de ces fondations, reliant entr'elles les capacités.

Récompensé des heureux résultats de leurs efforts, un petit nombre d'entr'elles a reçu une mission spéciale, et de celles-là, je me plais à le supposer, personne n'aurait le triste courage de nier les services.

Les unes, conservatrices nées des traditions épurées du langage, ont transmis aux générations les bonnes et saines doctrines linguistiques ; les autres, dominatrices de la science, sont devenues le point de départ des plus mer-

veilleuses découvertes et le foyer vers lequel convergent, avec bonheur, tous les rayons intellectuels du pays; quelques-unes, dépositaires de ces monuments de tous les âges, reliques saintes, unissant le passé au présent, ont usé leur existence dans la contemplation et l'étude de ces arides et si importants travaux. Les dernières, enfin, consacrées exclusivement aux beaux-arts, renferment dans leur sein tout ce qui a fait la France grande et honorée parmi les nations étonnées et jalouses de sa supériorité.

Plus humbles dans leur but et forcément plus modestes dans leurs résultats comme dans leurs prétentions, les Académies de province sont-elles, comme on l'a dit, restées stationnaires au milieu de ce mouvement général qui s'opérait autour d'elles? C'est là la question en litige.

Subissant l'influence des temps, les Académies qui, dans l'origine, se bornaient à remplir un rôle purement passif, sont graduellement arrivées à la nécessité d'une active intervention, entraînées par cette tendance dominante de nos sociétés modernes, qui, à l'exemple du juif de la légende, crie à chacun de nous : Marche !... en nous poussant dans la voie du progrès.

Est-il nécessaire, pour donner la justification de leur utilité, que chaque découverte importante prenne inévitablement sa source au milieu des Académies? Non, sans doute, et si nous nous reportons à la pensée primitive qui les fonda, nous reconnaîtrons que leur but principal était la conservation, le fidéi-commis du dépôt sacré de la science humaine et l'examen des idées nouvelles sur lesquelles leur aptitude, alors incontestée, leur donnait un certain droit de contrôle.

Est-il nécessaire encore de démontrer par des exemples que, parfois, elles aient pu faire fausse route; que, trop exclusivement attachées à des théories, elles n'aient pas toujours accueilli avec faveur des idées auxquelles l'avenir

réservait des destinées brillantes? Hélas! dans telle condition qu'il se trouve, l'esprit humain subit la loi commune de l'erreur. Si nous reconnaissons loyalement cette vérité, vous nous permettrez bien d'espérer le bénéfice de quelques circonstances atténuantes. Dans leurs erreurs mêmes, ces institutions ont prouvé avec quelle conscience elles accomplissaient le mandat qui leur avait été confié. Parmi les illustrations dont la France est justement glorieuse, s'élève-t-il une voix contre celles qui ont refusé leur approbation ou leur concours à des inventions qui, plus tard, ont opéré dans le monde entier une révolution dans les idées, dans les habitudes et dans les mœurs? La réponse est facile. De quel poids pourraient donc être les quelques rares erreurs imputées aux Académies, lorsqu'auprès d'elles se traduisent, se révèlent les immenses services qu'elles ont rendus à la civilisation?

Vous comprenez, Messieurs, qu'embrassant la question à son point de vue général, il n'entre pas dans ma pensée de placer sous vos yeux le programme complet des services de l'Académie de Rouen. Ce n'est point son apologie que j'ai entreprise, elle en a peu besoin. La fondation des cours publics de botanique, d'anatomie, de chirurgie, d'architecture, de mathématiques, d'hydrographie, de dessin, de peinture, autrefois établies et professés avec un certain éclat par elle ou sous ses auspices; la création du Jardin des Plantes et d'une école de botanique, la réunion des premiers fondements d'une bibliothèque publique et bien d'autres idées fécondes auxquelles elle a eu le bonheur d'attacher son nom, sont des souvenirs que la tradition locale a conservés, et dont notre Compagnie aurait le droit de rappeler l'initiative; mais ici, mon examen ne doit porter que sur les Académies prises dans leur ensemble et considérées au point de vue de l'utilité publique, seul moyen aujourd'hui de conserver

pour elles la juste influence qu'elles ont acquise par une longue carrière de labeurs et de dévouement.

Placées à la tête du mouvement intellectuel par les éléments qui les composent, les Académies ont pour mission principale, dans chaque localité soumise à leur influence, de diriger pour ainsi dire l'esprit public dans la voie la plus sûre des sciences, des lettres et des arts, de soumettre au creuset de l'expérience et de la pratique les idées des novateurs, d'en réprimer les écarts, alors qu'ils pouvaient entraîner à de funestes conséquences. Sentinelles avancées, leur devoir enfin est de prémunir l'opinion contre ces améliorations prétendues que chaque jour voit surgir plus séduisantes que vraies, et qu'adopte parfois l'engouement trop facile de l'esprit. C'est pour avoir trop scrupuleusement rempli ce devoir que les Académies ont encouru le reproche d'immobilité.

L'une de leurs plus belles, de leurs plus douces prérogatives, est, sans contredit, d'encourager ces jeunes intelligences d'élite, nourries de réflexions et d'études sérieuses, avenir et honneur du pays, et qui sont comme la pépinière dans laquelle se recrutent les savants, littérateurs ou artistes éminents, qu'elles doivent s'assimiler et associer plus tard à leurs travaux.

Ce mot est tombé sous ma plume, Messieurs, je ne le déserterai pas. Ce n'est pas, en effet, le moins important des griefs formulés contre les Académies, que la portée de leurs travaux, accusés en général de stérilité. Cette apparence de stérilité tient à des considérations étrangères à la cause que la malignité accueille. Une publicité restreinte, tardive, inopportune enfin, voilà le véritable motif de leur douteuse faveur. A l'époque présente, on ne vit pas seulement, on escompte la vie : tout est question d'actualité. L'idée éclose un jour, si elle n'est pas éditée, fécondée sans retard, est, permettez-moi cette expres-

sion, *distancée* par celle du lendemain. Or, que devient cette idée renfermée dans les limites d'un Précis, dont la publication n'aura lieu, souvent, qu'une année plus tard? Évidemment, ceux qui travaillent ne pouvant faire fructifier immédiatement leurs œuvres, s'éloignent de la lutte et contractent des habitudes de silence dont on a travesti la cause.

Vous le voyez, Messieurs, loin de partager l'opinion que j'ai souvent entendu professer autrefois, que les Académies étaient des aréopages dont le but était uniquement de juger, d'apprécier sans produire, je pense, comme vous, qu'elles doivent joindre l'exemple au précepte, c'est-à-dire, à cette première partie de leur mission, ajouter le tribut de leurs travaux personnels. Qu'elles sachent surtout se garantir de trop de fécondité! Qu'elles apportent toujours un discernement exquis dans le choix de leurs publications; qu'elles prennent des moyens réglementaires pour en assurer l'opportunité; enfin qu'elles fassent divorce avec cet esprit de confraternité si précieux, entre nous, mais quelquefois trop bienveillant au-dehors, auquel le public a le droit de donner un autre nom plus sévère, et leur influence naturelle est immédiatement reconquise, sans efforts et sans luttes.

A quoi bon conserver les Académies, disent leurs détracteurs, puisque la presse gémit chaque jour pour enregistrer ce qu'il y a d'utile, de bon, de nouveau à recueillir dans le domaine de l'esprit, comme dans le monde matériel? Les Académies sont appelées à former précisément le contrepoids nécessaire de la mission de la presse.

Poussée par ce besoin incessant de fournir au public son aliment de chaque jour: devenu, pour le dire en passant, l'une des habitudes les plus impérieuses; dévorée par ces luttes ardentes de la politique qui ne lui laissent ni paix ni trêve, la presse signale, en effet, tout ce qui lui

paraît de nature à fixer l'attention ; mais, si je ne craignais de me montrer trop irrévérent envers une des puissances les plus réelles de notre société (et l'intérêt me commanderait, sans doute, de la flatter), celle du moins qui a eu le bonheur de ne voir jamais son autorité contestée, je dirais qu'elle se trouve obligée d'accueillir parfois, sans examen, des idées ou des découvertes auxquelles l'expérience n'accorde pas toujours droit d'asile ; et ce sont cette expérimentation, ce contrôle, si nécessaires, qui forment une des parties les plus intéressantes et les plus ingrates des recherches et des travaux entrepris par les institutions académiques.

Est-ce là tout ? Le service, vous en conviendrez, Messieurs, ne manque pas d'importance ; mais si grande que soit cette prétendue stérilité dont on les accuse, elles ne laissent pas que de produire des travaux, et s'il m'était permis de citer les plus recommandables, dont le retentissement ne s'est point arrêté aux limites de son horizon naturel, il me serait facile de vous en présenter qui ont appelé sur leurs auteurs de hautes approbations, des récompenses honorifiques ou pécuniaires, dont le public lettré n'a pas perdu le souvenir.

Au point du vue des encouragements, dont la modicité de leurs ressources leur permet de faire usage, ont-elles été moins libérales ? et ces libéralités, déclarées par elles-mêmes insuffisantes, n'ont-elles pas été chercher constamment des sujets auxquels la faveur publique n'a jamais fait défaut ? Voyez, Messieurs, si dans toutes les circonstances où l'Académie de Rouen, par exemple, a trouvé l'occasion de manifester ses sympathies envers les jeunes savants, littérateurs ou artistes, dont elle découvrait la précieuse existence, elle ne leur a pas tendu une main amie et protectrice ; si elle ne s'est pas fait un devoir et un bonheur de mettre en relief leur valeur naissante ou

inconnue, de leur offrir l'appui de son patronage; si jamais, enfin, elle a laissé échapper l'occasion de remplir avec un religieux empressement ce rôle dont elle comprend la grandeur et l'utilité.

La mission des Académies, étudiée sans prévention comme sans enthousiasme, est donc plutôt un apostolat qu'une vaine satisfaction d'amour-propre; leur existence me paraît aussi assurée que celle de la société dont elle est en général l'émanation la plus avancée; mais cette existence repose sur la nécessité de s'engager plus avant que jamais dans cette voie progressive vers laquelle tendent tous les esprits, à la condition de diriger l'opinion, et non, pour elles, de suivre une marche uniforme ou violentée. Les Académies immobiles retrogradent; elles ne doivent plus s'isoler dans un cercle restreint, inaccessible aux profanes (comme on le disait autrefois), mais laisser le public savant prendre part à leurs travaux, et s'inspirer de leurs pensées; en un mot, vivre de cette vie publique qui ne craint pas le grand jour de la discussion, qui sent également sa force et sa dignité, et doit, en échange des services rendus, obtenir respect et considération.

Mais, vous le savez, Messieurs, la mémoire des services est oublieuse ou bien fugitive. L'habitude, cette triste condition de notre nature, émousse, à la longue, les meilleurs instincts et les plus nobles facultés. Les impressions s'effacent avec la rapidité du moment qui les produit. Il en est du monde moral comme du monde physique, où tout ce que nous trouvons créé pour les besoins de l'homme, semble se perdre dans la nuit des âges. Les choses les plus utiles, les plus simples, les plus usuelles, sont tellement accommodées à nos habitudes, que, rarement, un souvenir de reconnaissance vient honorer ceux qui nous en ont doté. Ces conquêtes de l'esprit sur la matière semblent avoir existé toujours.

Ainsi, pour matérialiser ma pensée par une comparaison vulgaire, triviale peut-être, si l'on se remettait en mémoire que l'invention des montres ne date que de 1500, celle des épingles de 1631, celle des voitures publiques de 1643, et une multitude d'autres que je pourrais citer, mais dont les auteurs sont restés oubliés ou méconnus, on pourrait se demander laquelle est la plus grande de la simplicité fabuleuse de nos pères ou de l'ingratitude de leurs successeurs. Et quand on voit l'électricité, le galvanisme, la vapeur et leurs mille applications merveilleuses, la lithographie, le Daguerréotype, ce rayon de lumière dérobé au soleil et arrêté par ce nouveau Josué d'immortelle mémoire, qu'un linceul vient de recouvrir, quand on envisage, dis-je, ces brillantes conquêtes du génie, nées d'hier et déjà passées à l'état d'habitude, je veux dire d'indifférence, les modestes académies de province peuvent bien laisser discuter l'utilité de leurs efforts.

Dans les sciences, les arts ou la littérature, comme en beaucoup d'autres choses, les réformes opportunes sont les véritables soupapes de sûreté contre les révolutions. Si je comprends bien le rôle futur des académies, elles doivent devenir, dans l'intérêt social, les chefs du mouvement intellectuel, et sans changer de nature, sans modification nouvelle, mais en mettant judicieusement à profit les éléments de progrès dont elles disposent, revendiquer dans notre société leur part d'influence justement acquise, rajeunir leurs titres antérieurs par de nouveaux services, et fixer ainsi leur position d'une manière irrévocable.

L'Académie de Rouen, Messieurs, ne faillira pas à cette importante mission ; tout en s'inspirant des heureux efforts de ses devanciers, elle n'oubliera pas qu'elle aussi a fait de précieuses acquisitions, dont la voix commande la confiance, dont le savoir est, pour elle, une source légitime d'espérances et un gage d'avenir.

Au frontispice de son temple, elle a placé : *Corneille*, *Fontenelle* et *Poussin*, trinité glorieuse, triple symbole du génie humain auxquels la Normandie est fière d'avoir donné le jour. Heureux en effet le pays qui, pour établir sa noblesse civilisatrice, peut blasonner trois noms semblables dans son écusson !

L'Académie, Messieurs, reconnaît comme vous, que *noblesse oblige*, et, mieux que son organe officiel, saura prouver, en tout temps, qu'elle comprend son origine, sa destinée, son but et ses devoirs.

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport

SUR LES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1850-1851,

PAR

M. J. GIRARDIN,

Secrétaire de la classe des Sciences.

MESSIEURS,

Lorsque les sciences étaient, comme au siècle dernier, l'apanage presque exclusif d'un très petit nombre d'hommes choisis; que renfermées dans un cercle étroit de faits, et entièrement dominées par l'esprit de systèmes et de controverses spéculatives, elles restaient sans rapport et sans liaison directe avec les intérêts communs, un secrétaire d'Académie, à moins d'avoir l'inappréciable talent d'exposition de Fontenelle, pouvait redouter, en racontant les travaux de ses confrères, ou de n'être pas compris du public, ou de n'éveiller chez lui qu'indifférence et ennui.

Dieu merci! les temps sont bien changés sous ce rapport.

Cultivées avec ardeur par tous ceux qui veulent se

rendre compte des effets observés, embrassant toute la sphère des réalités qui nous entourent, se mêlant aux arts les plus simples en apparence, évoquant partout des merveilles, ayant à leur disposition un langage clair et précis, les sciences, de nos jours, sont devenues vulgaires, et font partie, pour ainsi dire, de la vie commune. Tout le monde s'en sert, en parle et veut être initié à leurs principes, en ce qui touche au moins les découvertes dont les résultats frappent à chaque instant les yeux.

C'est donc sans embarras, sans crainte de ne pas être écouté, qu'un secrétaire actuel d'Académie peut prendre la parole en public. Seulement, il peut lui rester l'appréhension de ne pas être à la hauteur de la mission qui lui est confiée. C'est là, Messieurs, le seul sentiment qui m'agite en venant, par ordre de ma Compagnie, vous dire la part qu'elle a prise cette année au développement de la théorie et de l'art, les doctrines nouvelles qu'elle a étudiées, les applications qu'elle a su faire à la pratique usuelle des principes et des inspirations scientifiques.

Mais ayant à parcourir le domaine presque entier des sciences mathématiques et physiques, à faire même une excursion dans celui des sciences morales et politiques, je ne pourrai qu'énoncer les travaux accomplis par mes honorables confrères, sans qu'il me soit possible de les analyser avec tout le soin qu'ils méritent. Excusez-moi donc, si par le désir d'être bref et concis, je ne vous offre qu'une maigre exquisse, alors qu'il y aurait à vous présenter un vaste tableau.

SCIENCES MATHÉMATIQUES. Communications de M. Girault.

M. Girault nous a montré comment il est possible de simplifier considérablement une partie des calculs qui permettent d'arriver à la *détermination numérique du rapport de la circonférence au diamètre*.

Abordant ensuite les *principes fondamentaux de la*

musique, dont les règles pratiques ne sont qu'une déduction des lois générales de l'acoustique, notre confrère, en exposant les idées à cet égard du professeur Delezennes de Lille, a donné la description et le modèle d'un petit appareil fort ingénieux de son invention, qui permet de déterminer très facilement la valeur des dièzes et des bémols introduits dans la gamme.

Géométrie analytique de la sphère, par M. Borgnet

M. Girault nous a encore fait connaître, par une analyse consciencieuse et savante, l'*Essai de géométrie analytique de la sphère*, dont l'auteur, M. Borgnet, est un de nos lauréats. Notre correspondant de Tours s'est proposé, dans ce nouveau travail, d'appliquer aux lignes tracées sur la sphère les méthodes au moyen desquelles on ramène à des questions de calcul l'étude des propriétés des lignes tracées sur un plan. Grâce à cette extension naturelle de la méthode algébrique de Descartes, M. Borgnet a simplifié la résolution de questions nombreuses, d'une application rare, il est vrai, mais qui néanmoins avaient été avant lui l'objet de sérieuses recherches de la part de géomètres distinguées. M. Girault eût désiré toutefois que l'auteur eût conservé, comme plus naturelles et plus simples, les notations ordinaires de la géométrie plane, et eût discuté les propriétés des lignes sphériques, au moyen des équations de leurs projections perspectives, exprimées en coordonnées rectilignes. Les formules eussent présenté de la sorte un aspect moins inusité, et cet emploi de signes familiers aux géomètres n'eût diminué en rien le mérite du travail de M. Borgnet.

PHYSIQUE APPLIQUÉE.
Nouveaux appareils calorifiques de M. Pimont.

Tout ce qui a pour objet d'économiser le combustible dans la production de la vapeur, appliquée soit comme chauffage, soit comme moteur, est de la plus haute importance et mérite l'attention tant des physiciens que des industriels. Des tentatives de plus d'un genre ont été faites

sous ce rapport, et la pratique a profité plus d'une fois des découvertes heureuses de la science. Un de nos membres, dont l'esprit inventif s'applique depuis longtemps à trouver la meilleure solution du problème, M. Pimont, a doté l'industrie de plusieurs appareils ingénieux qui restreignent singulièrement les pertes énormes de chaleur qu'on éprouve en opérant en grand. On n'utilise guère, en effet, que la moitié de la chaleur produite par un poids donné de combustible, et cela tient à la mauvaise disposition des foyers, à la combustion incomplète des houilles, à la construction vicieuse des cheminées, au dégagement, sans aucun profit, de la vapeur d'échappement.

M. Pimont a fait disparaître cette dernière cause de perte de chaleur, en forçant la vapeur d'échappement à circuler, avant sa sortie, dans une série de tubes entourés de l'eau froide qui doit servir à l'alimentation des chaudières. De cette façon, la chaleur qui provient de la liquéfaction de cette vapeur est absorbée et retenue par l'eau d'alimentation, qui acquiert dès-lors une température peu distante de son point d'ébullition.

Il y a, dans cette disposition, économie directe de combustible, possibilité même de fournir aux besoins de l'usine un excédant d'eau chaude, régularité plus grande dans le fonctionnement de la machine, enfin production moins abondante d'incrustations dans la chaudière, puisque, par son échauffement préalable, l'eau d'alimentation dépose une partie des sels qu'elle tenait en dissolution.

L'appareil que M. Pimont nomme *Caloridore alimentateur* constitue donc un perfectionnement important des machines à vapeur.

Celui qu'il appelle *Caloridore progressif* n'est pas moins efficace. Ce dernier a pour effet de recueillir la chaleur perdue dans les bains de teinture et de la reporter sur de

l'eau ordinaire, qui se trouve ainsi amenée à 60 ou 70°, sans qu'il soit nécessaire de brûler un seul morceau de charbon.

M. Pimont vient d'étendre les applications du *caloridore progressif* à la navigation maritime, en l'adaptant aux générateurs des paquebots à vapeur, de manière que l'eau de mer qu'on évacue à chaque instant pour éviter les dépôts trop abondants de sel, passe à travers l'eau froide qui doit servir à l'alimentation. On obtient le maximum d'économie en combinant l'emploi simultané des deux caloridores. Notre confrère en a fait construire deux de la force de 100 chevaux, qui figurent à l'exposition de Londres. Plusieurs de nos établissements industriels profitent depuis plusieurs années des avantages qu'ils procurent.

L'Académie, sur le rapport d'une Commission dont M. Boutan était l'organe, a donné son approbation aux inventions de M. Pimont, et a été heureuse de joindre ses félicitations à celles qu'il a reçues, en 1849, du jury de l'exposition des produits de l'industrie française. J'aime à rappeler qu'à cette époque, notre confrère a été honoré d'une médaille d'argent.

CHIMIE.

Eau minérale de Nointot.

L'histoire physique de notre département s'enrichit chaque jour de nouveaux documents ; l'étude des eaux minérales, si intéressante au double point de vue de la géologie et de la thérapeutique, se complète, et cette année, grâce à l'un de nos correspondants de Fécamp, M. Marchand, nous avons une bonne analyse chimique de plus à joindre à toutes celles que nous possédons déjà sur les eaux ferrugineuses de la Haute-Normandie.

A un kilomètre de Bolbec, dans une prairie marécageuse du petit village de Nointot, sourdent plusieurs filets d'eau minérale que Lepecq de la Cloture a signalée le pre-

mier dans son remarquable ouvrage. Cette eau est essentiellement ferrugineuse, mais elle renferme, en outre, comme principes accessoires, d'autres composés salins et métalliques qui ajoutent leur action bienfaisante à celle du fer ; tels sont, entre autres, de l'acide crénique, du protoxyde de manganèse, du chlorure de lithium, des iodures et bromures alcalins, du cuivre et de l'arsenic. Il serait seulement à désirer que le propriétaire de cette eau, M. le marquis de Montault, fit les travaux nécessaires pour la mettre à l'abri de tout mélange avec les eaux étrangères environnantes. On pourrait alors en tirer un excellent parti dans la localité, notamment pour combattre la chlorose, si répandue dans les vallées industrielles du pays de Caux.

Eau de l'Epte.

Nous devons à un autre membre correspondant, M. Lepage, de Gisors, l'analyse de eaux de l'Epte puisées au moment où des peaux d'animaux dépilées à la chaux et à l'orpiment venaient d'y être lavées. Contrairement à ce que l'on présumait, ces eaux ne renfermaient ni arsenic ni aucune autre matière malfaisante. Néanmoins, M. Lepage engagea l'administration municipale de Gisors à interdire l'emploi de l'orpiment pour le débourrage des peaux, la chaux seule pouvant suffire à cette opération.

Chloroforme comme dissolvant.

Le même chimiste a étudié le chloroforme, non plus comme moyen de provoquer l'insensibilité, mais comme agent dissolvant. Après avoir essayé son action sur un grand nombre de substances minérales et organiques, et constaté qu'il est plus propre que l'alcool et l'éther à dissoudre le copal, le caoutchouc, la gutta-percha, et généralement tous les principes très riches en carbone, M. Lepage en conclut qu'on pourra utiliser ce liquide, lorsque son prix de revient sera convenablement réduit, à la

fabrication de certains vernis, à l'analyse immédiate de beaucoup de matières organiques mélangées naturellement ou par fraude, à l'isolement de certains alcaloïdes. Il a également reconnu que le chloroforme jouit de propriétés anti-septiques très prononcées.

Toxicologie.

En chimie toxicologique, nous avons eu deux communications intéressantes.

Communication de M. Lepage.

M. Lepage nous a signalé l'empoisonnement de toutes les poules d'une basse-cour par l'acide arsenieux, vraisemblablement introduit à l'état de poudre fine dans les grains que ces oiseaux avaient mangés. On frémit en pensant aux conséquences qui pouvaient résulter d'une tentative d'empoisonnement aussi perfide, si comme cela se pratique assez ordinairement chez les gens de la campagne, la famille du fermier de Dangu eût eu l'imprudence de manger les volailles mortes spontanément. L'auteur de cette horrible machination est resté inconnu jusqu'ici.

Pains empoisonnés, par MM. Morin et Girardin.

D'un autre côté, MM. Morin et Girardin nous ont fait connaître l'empoisonnement de quinze personnes dans l'une des fermes importantes des environs de Neufchâtel, par l'usage de pains et de patisseries farcis d'acide arsenieux. Ces chimistes ont exposé toutes les précautions qu'il convient d'employer dans le cas spécial de la recherche de l'arsenic dans les matières amylacées, étude longue et laborieuse qui leur a permis de prouver que le poison avait été mêlé à la farine, non chez le meûnier, mais à la ferme, dans la maie au moment du pétrissage. Admirable science que cette chimie, à qui rien n'échappe, et qui place dans les mains de la justice un flambeau qui la dirige avec certitude au milieu des plus inextricables complications !

Chimie tinctoriale.

L'art de la teinture profite aussi chaque année des découvertes de la même science. Lorsqu'on compare la manière dont cet art s'exerce aujourd'hui avec les moyens d'action dont il disposait au commencement de ce siècle, on reconnaît combien a été féconde l'introduction de la chimie dans les ateliers. Les procédés se sont simplifiés, le prix de revient s'est considérablement abaissé, les couleurs sont plus variées, plus solides et plus belles, enfin, le praticien a profité habilement des nouvelles matières colorantes que l'homme de laboratoire a su découvrir.

Nouvelles matières tinctoriales, par M. Girardin.

Au nombre de celles dont l'introduction est toute récente, il nous faut placer l'*acide picrique* et la *bixine* sur lesquels j'ai cru devoir fixer l'attention de l'Académie.

La première de ces substances tinctoriales est un produit que le chimiste crée en faisant réagir l'eau forte, c'est-à-dire l'acide nitrique sur une infinité de matières organiques et notamment sur l'huile empyreumatique de charbon de terre. L'acide jaune, cristallisable et très amer, qui résulte de cette action, possède un pouvoir colorant très marqué sur la laine et la soie ; malheureusement pour notre industrie locale, il ne peut s'appliquer sur le coton et les autres tissus végétaux.

Quant à la *Bixine*, ce n'est autre chose que la pulpe rougeâtre qui entoure les graines du rocouyer, arbrisseau de la Guyane. Elle diffère du *rocou* du commerce en ce qu'au lieu d'être obtenue, comme ce dernier, par l'écrasement, la fermentation des graines et la cuisson de la pulpe, elle est isolée par un simple lavage des semences et la dessiccation à l'ombre de la pulpe colorée et insoluble que le lavage a détachée. C'est donc une matière presque pure, et, par conséquent, d'un pouvoir tinctorial bien supérieur à celui du rocou commercial.

C'est un Français, établi à Cayenne depuis vingt-deux

ans, M. du Montel, qui a eu l'idée de remplacer le vicieux système de fabrication du rocou, en usage dans la colonie depuis plus d'un siècle, par une méthode plus rationnelle, plus avantageuse pour le planteur et pour le manufacturier.

J'ai constaté que la bixine contient six à sept fois plus de principe colorant que le meilleur rocou ; qu'elle a, en teinture, un pouvoir tinctorial trois à quatre fois plus considérable ; qu'elle donne aux tissus des nuances plus vives et plus brillantes, et qu'elle peut très bien servir dans la peinture à l'huile et à l'aquarelle. C'est donc là une excellente importation en faveur de nos ateliers.

HISTOIRE NATURELLE.

Le professeur de chimie de l'Université de Salamanque, le docteur don Juan-José Villar y Macias, nous a soumis le discours qu'il prononçait le 1er octobre 1850, en présence des nombreux étudiants de cette antique et célèbre Université, sur l'importance et le développement des sciences naturelles. Ce morceau littéraire, dont M. Clogenson nous a donné une élégante traduction, révèle le talent de style de l'auteur, son vaste savoir, son amour vrai, sans emphase, pour les véritables savants, depuis Thalès jusqu'à Cuvier, et sa prédilection pour les hommes de notre nation qui ont consacré la puissance de leur génie, et la glorieuse opiniâtreté de leurs travaux à l'étude des sciences naturelles.

Géologie. Terrains du district de Messine.

Un autre savant étranger, le docteur Joseph de Natale, nous a envoyé des recherches géognostiques sur les terrains du district de Messine. Son mémoire, riche de minutieuses observations, de renseignements très circonstanciés, d'aperçus sagaces, est digne de l'estime des naturalistes géologues.

Bancs de tourbe du bassin de l'Eure, au Havre.

L'Académie a mis à l'étude, sur la demande de son secrétaire de la classe des sciences, les bancs de tourbe qu'on a reconnus dans le bassin de l'Eure, au Havre, tourbe que le docteur Piorry a prise pour du lignite, et dont il a singulièrement exagéré l'importance Ces dépôts n'offrent réellement d'intérêt qu'au point de vue scientifique. Il serait curieux d'étudier, d'une manière complète, ces alternances de tourbe et d'argile qui se montrent sur une hauteur de 5 mètres dans le bassin de l'Eure; de s'assurer si les *bancs* qu'on trouve à l'embouchure de la Seine ont un origine commune avec celle du sol de la ville du Havre; de rechercher quelle est la nature des accroissements qu'ils reçoivent journellement, et quelles sont les modifications qu'ils ne cessent de subir, soit dans leurs formes, soit dans leur position ou leur étendue, comparées, par exemple, avec celles qui leur sont assignées dans une carte du XIVe siècle, reproduite par M. Frissard, dans son histoire du port du Havre.

L'Ingénieur en chef actuel de ce port, et la Société havraise d'études diverses, provoqués par l'Académie, ne manqueront pas d'éclaircir ces questions d'un haut intérêt pour l'histoire géologique de notre département.

Bassins houillers de Saint-Etienne et de Rive-de-Gier, par M. Bergasse.

M. Bergasse nous a communiqué des détails historiques fort curieux sur les bassins houillers de Rive-de-Gier et de Saint-Etienne, dont l'exploitation remonte au XVe siècle pour les premiers, et seulement à la fin du XVIIe pour les seconds. En 1846, ils fournissaient plus de 15 millions d'hectolitre de houille, représentant, sur le carreau des mines, une valeur de 12,700,000 fr. Cette valeur est plus que doublée par les transports, et ce sont ces frais énormes, bien plus qu'une prétendue supériorité dans les procédés d'extraction, qui rendent pour nous si redoutable la concurrence avec les mineurs anglais.

M. Bergasse a profité de cette occasion pour combattre l'assertion avancée tout récemment par M. Michel Chevalier, qu'avant deux siècles, il n'y aura plus trace de charbon dans l'arrondissement de Saint-Etienne. Les houillières de cette localité ne sont point isolées, comme on le croit généralement. Les observations du professeur Fournet, de Lyon, prouvent qu'elles sont situées aux confins d'un immense système, encore inexploré, dont le Dauphiné fait partie.

Recherche de la houille à Sotteville.

M. Pimont poursuit avec la même ardeur ses recherches de la houille dans nos environs. Les travaux de sondage entrepris à Sotteville étaient, au 30 juillet dernier, à la profondeur de 283 mètres. Jusqu'alors les couches traversées n'avaient offert que des alternances d'argile et de calcaire sans intérêt, mais, en retirant la sonde, il y a huit jours (1er août), on vit surgir tout-à-coup une colonne d'eau d'un volume considérable, qui n'a cessé de s'élever avec la même abondance. Malheureusement, cette eau, qui sort du grès-vert, contient, d'après mes analyses, jusqu'a 15 grammes de matières salines, sur lesquels il y a 13 grammes 1/2 de sel marin.... Elle est donc trop salée pour qu'on puisse l'utiliser à l'alimentation des chaudières à vapeur et aux usages de la vie commune, et pas assez pour qu'on puisse l'exploiter à l'instar des sources salines de nos départements de l'Est.. Néanmoins, cette découverte d'une eau jaillissante, dans une localité si pauvre en puits et fontaines, n'est pas sans importance, et toute impure qu'elle est, cette eau pourra rendre encore d'immenses services, si le Comité pour la recherche de la houille décide qu'on doit la conserver et ne pas pousser plus loin les sondages.

Zoologie.

La géologie est si puissamment secondée par l'étude

des coquilles, que tout naturellement je puis passer de l'une de ces sciences à l'autre.

Sur la conchyliologie, par M. Largilliert.

Nous devons à M. Largilliert un résumé historique de la naissance et des développements successifs de la conchyliologie, et c'est par ce travail instructif que notre nouveau confrère a fait son entrée dans la Compagnie. C'est au XVIe siècle seulement que la science des coquilles commence à poindre. Dans le XVIIe, apparaissent quelques tentatives de classification méthodique. Au XVIIIe, Linné imagine un système bien supérieur à ceux de ses devanciers, et dans lequel il est tenu compte, pour la première fois, des caractères des animaux qui habitent les coquilles. Adanson, s'emparant de cette idée, la développe si bien que ceux qui sont venus après lui l'ont à peine surpassé. Enfin, Bruguières, Cuvier, Lamarck et Denis de Montfort, constituent définitivement la science, et lui assurent, par leurs nombreuses découvertes, la sagacité de leurs vues et la justesse de leur langage, un des rangs les plus distingués dans l'étude des productions naturelles.

Aujourd'hui, la conchyliologie n'est plus considérée comme une science futile, bonne tout au plus pour amuser quelques curieux et satisfaire les goûts fastueux de collecteurs riches et puissants. On comprend, pour déterminer l'âge des terrains, ainsi que Bernard Palissy en a eu le premier l'heureuse inspiration dès 1580, l'importance de ces débris fossiles qui marquent, pour ainsi dire, la filiation des temps sur les diverses assises de la croûte du globe. On sait, d'un autre côté, le parti que les peuples ont su tirer de l'abondance des mollusques sur leurs rivages, soit pour leur alimentation, leur vêtement, leur parure, soit pour l'application à certains arts utiles ou d'agrément.

Rouen est admirablement favorisé pour ce genre d'études, et, cependant, M. Largilliert le constate avec peine, on s'y occupe bien peu de conchyliologie. Il émet le vœu que, à l'exemple des Américains, les naturalistes de province s'appliquent à dresser la faune de chacun de nos départements. Jusqu'ici, on a préféré courir au bout du monde pour y chercher du nouveau, quand on a sous la main des trésors que l'on néglige ou dédaigne. La publication de faunes locales, en signalant les richesses naturelles du pays, développerait très rapidement le goût de la conchyliologie et de l'histoire naturelle en général. L'Académie s'associe à de pareilles idées et elle est toute disposée à prêter son appui à leur réalisation. (*a*)

Mémoire sur les sangsues, par M. Ebrard.

Un excellent travail de zoologie appliquée à la médecine nous a été envoyé par M. Ebrard, de Bourg. Il est relatif aux sangsues ; il agite le problème de leur multiplication et donne les moyens de les rendre propres à plusieurs succions. Ces questions ont une haute importance, puisque la France consomme annuellement près de 50 millions de ces annelides, et que, par suite du dépeuplement de ses marais et étangs, elle les tire des pays étrangers, en les payant jusqu'à 250 fr. le mille.

Dans un sujet qui semblait épuisé par les nombreux ouvrages qu'il a fait éclore, le docteur Ebrard a su dire encore beaucoup de choses neuves et utiles. Ainsi, il fait connaître à quel âge les sangsues sont capables de se reproduire, quelle est la promptitude de leur accroissement, quelle est leur nourriture, quels sont leurs ennemis. Il indique l'aménagement, le terrain, les eaux, la forme et la végétation des étangs où elles prospèrent le mieux. Il constate que leur fécondité est beaucoup plus grande qu'on ne le pense ; il prouve qu'elles peuvent croître et se reproduire, bien que renfermées dans des espaces limités.

Ce qui lui a le mieux réussi pour opérer le dégorgement des sangsues repues de sang, c'est une courte immersion dans de l'eau rougie, suivie d'une legère pression entre les doigts. Il a pu ainsi faire servir treize fois de suite les mêmes sujets, sans qu'ils aient jamais refusé de piquer.

L'emploi des vieilles sangsues est une pratique adoptée dans les Hôpitaux de Paris, et, en 1845, il en est résulté une économie de 20,000 fr. Cette mesure, si elle se généralisait, diminuerait la consommation des sangsues neuves et tendrait ainsi à faire baisser leur prix élevé.

L'Académie, connaissant toutes les fraudes qui s'exercent dans le commerce des sangsues, a cru devoir, dans l'intérêt de la médecine pratique, appeler l'attention du Conseil d'hygiène et de salubrité sur ce point, et lui démontrer la nécessité de soumettre à une surveillance efficace le commerce et la vente des sangsues en ville, alors qu'ils sont exercés par des gens qui ne sont ni herboristes ni pharmaciens, et qui, par conséquent, échappent au contrôle du Jury médical. Nous savons que notre avertissement a été pris en sérieuse considération, et que, dès cette année, par ordre de M. le Préfet, la surveillance a commencé.

Botanique.

Une autre branche de l'histoire naturelle, la botanique, n'a pas moins occupé les instants de l'Académie que la géologie et la zoologie.

Considérations générales sur la botanique, par M. Bignon.

M. Bignon, en prenant place au milieu de nous, a, dans un tableau aussi brillant qu'animé, récapitulé les nombreux services de la science des plantes, montré les agréments et le charme de son étude, signalé l'influence qu'ont exercé sur ses progrès Bauhin, Tournefort, Linné et les botanistes du XVIIIe siècle, au nombre desquels il convient de placer J.-J. Rousseau qui plus qu'aucun

autre peut-être, en a répandu le goût en France. L'invasion des hommes de lettres dans les rangs des naturalistes a eu d'heureux effets ; la littérature et la science y ont également gagné (*b*)

Mais la partie du discours de M. Bignon, qui a plus vivement impressionné l'Académie, c'est celle dans laquelle, pour prouver que depuis son origine la Compagnie a toujours compté dans son sein des botanistes éminents, il rappelle à son souvenir les mérites et les travaux de Mesaize, Guersent, Marquis, Leturquier de Longchamp, Levieux, Auguste Leprevost, le docteur Blanche, noms que la science et l'amitié n'oublieront jamais.

Cette revue des célébrités, auxquelles la botanique a dû son éclat dans notre ville, devait plaire à la Compagnie, qui se glorifie d'avoir pris naissance, au milieu des fleurs, dans cette réunion de savants, qui, dès 1716, et surtout en 1740, recueillait avec un zèle si méritoire les richesses scientifiques de Dufay.

Notre honorable Président, dans sa réponse au discours de M. Bignon, approuve ce botaniste d'avoir insisté sur la loi qui règle la distribution des plantes à la surface du sol, et d'avoir faire comprendre l'importance d'une flore descriptive complète qui permet de rencontrer, dans la même localité et à époque fixe, le végétal désiré. Il applaudit aux conseils judicieux qu'il donne pour imprimer à l'étude de la botanique une sureté de marche qui favorise ses progrès ultérieurs, et il constate avec plaisir que, pour justifier la bonté de ses principes, M Bignon a su le premier prêcher d'exemple.

Sur la rhizotaxie, par M. Cloz.

M. le docteur Cloz, répétiteur à l'Institut agronomique de Versailles, et que l'Académie a associé à ses travaux, nous a soumis plusieurs de ses écrits, parmi lesquels on a surtout distingué un mémoire relatif à la *disposition*

symétrique des radicelles sur la souche. C'est ce que l'auteur appelle *Rhizotaxie*, étude inabordée avant lui et qu'il a élevée à la hauteur des plus hautes questions de la science. Les idées de M. Cloz à ce sujet ont une grande portée scientifique et ne resteront pas stériles ; il en a déjà lui-même tiré d'heureuses conclusions à propos de la véritable nature des radicelles. D'après lui, ce sont des organes indépendants, qui diffèrent essentiellement, par leur origine et leur mode de développement, des organes axiles et appendiculaires. C'est là réellement un fait capital dont la découverte appartient tout entière à M. Cloz.

L'appel fait par l'Académie, l'année dernière, aux botanistes normands, n'a pas été vain. Deux jeunes naturalistes de cette ville se sont empressés de lui adresser des matériaux utiles pour la rectification et le complément de la flore du département.

Communication de M. Em. Blanche

M. Emmanuel Blanche, marchant dignement sur les traces de son père, s'est attaché à comparer les plantes de l'herbier de M. Leturquier de Longchamp, dont il est devenu possesseur, avec le texte de la flore éditée en 1816 par ce vénérable Académicien.

Depuis l'apparition de cet ouvrage, on s'est borné à recueillir et à signaler les plantes qui n'y ont point été décrites, sans examiner si celles qui y figurent existent réellement dans le pays, et il est résulté delà que beaucoup de plantes, qui ne sont point spontanées chez nous, passent cependant pour s'y trouver, et y sont inutilement cherchées. M. E. Blanche a voulu s'assurer tout d'abord si ces plantes introuvables sont dans l'herbier de M. Leturquier, et ont été réellement rencontrées avec une indication précise de localité. Cet examen a eu pour résultat de le convaincre, ou que la plante nommée dans la flore n'était pas celle qui figure dans l'herbier, et que, dès lors,

l'auteur l'avait mal nommée, ou, si elle s'y trouvait, que l'auteur n'avait pas vérifié qu'elle fut originaire de la localité qu'on lui avait indiquée, ou, enfin, qu'elle ne se trouvait pas dans l'herbier, la description n'étant alors que la reproduction de l'erreur d'un auteur précédent, copié par M. Leturquier. Quant aux plantes de l'herbier fort exactement décrites, et pourtant étrangères à nos environs, M. Blanche a pu constater que M Leturquier les avait reçues de botanistes qui évidemment l'ont trompé sur le lieu d'origine. (c)

Ainsi, M. E. Blanche élague de notre flore tout ce qui y a été placé mal à propos. Ses nombreuses recherches lui permettront, l'Académie l'espère, de remplir ces lacunes. En tout cas, ce botaniste zélé promet un catalogue complet, critique et raisonné, des plantes qui croissent spontanément dans la circonscription de la Seine-Inférieure et de l'Eure, et plus tard, il se propose de publier la flore générale de ces deux départements. L'Académie applaudit à ces utiles projets, et elle ne doute pas que M. E. Blanche ne puisse mener à bonne fin une entreprise qui n'est pas sans offrir de sérieuses difficultés.

Communication de M. Malbranche

M. Malbranche, de son côté, a envoyé pour l'herbier régional 52 espèces de cryptogames parasites, et, en outre, une note manuscrite *sur les herborisations et sur l'étude des espèces en botanique*. Dans ce travail, l'auteur a voulu prouver que les herborisations sont fort utiles, que la physiologie et la philosophie végétales ne sont pas toute la botanique, que l'étude et la connaissance des espèces sont nécessaires à la science du botaniste. En soutenant une thèse si peu contestable, M. Malbranche a voulu défendre les collecteurs de l'espèce de dédain avec lequel les professeurs traitent, en général, ces pionniers de la science. Mais il faut que ces derniers en prennent leur parti ; « dans

le domaine de la science comme dans les champs de bataille, a dit M. Bignon, qui nous a rendu compte de la notice du pharmacien de Rouen, c'est au général qu'on décerne la couronne triomphale. Celui qui saisit l'ensemble, établit l'ordre, coordonne et dirige les efforts isolés pour en faire un tout harmonieux et régulier, a droit à une place d'honneur, et c'est justice qu'il l'obtienne ; d'ailleurs, dans cette carrière, il n'y a point de tour de faveur ; et si tout soldat a son bâton de maréchal dans sa giberne, le botaniste a, dans sa boîte d'herborisation, son diplôme de membre de l'Institut..... »

L'Académie espère que de nouveaux envois prouveront que le goût de la botanique n'est pas éteint en Normandie, et que de jeunes et actifs amateurs se préparent à continuer l'œuvre de leurs habiles prédécesseurs.

AGRICULTURE
Pommiers des provinces espagnoles, par M. Bergasse.

A propos des tentatives faites par la Société centrale d'Agriculture du département pour tirer des greffes d'arbres à cidre des îles anglaises et de la Navarre, M. Bergasse nous a confié ses remarques sur la culture des pommiers dans le Guipuscoa, qu'il a parcouru en septembre dernier. Les arbres des provinces espagnoles diffèrent beaucoup des nôtres par leur port et leur mode de fructification. Ils n'ont guère plus de 5 à 6 mètres de hauteur ; ils sont plantés plus serrés, reçoivent une culture analogue à celle de la vigne, et leurs fruits, plus gros et plus variés de couleur, sont très abondants, et se montrent, non pas seulement au bout des branches, mais tout le long et jusque sur les rameaux les plus intérieurs. Leurs guirlandes ne sont pas le moindre ornement de l'admirable route qui conduit d'Irun à Saint-Sébastien, surtout quand on la parcoure en automne. Les pommes sont cueillies à la main avec beaucoup de précaution, et jamais arrachées

avec cette violence qui, chez nous, compromet souvent l'avenir au profit du présent.

Quant au cidre, M. Bergasse l'a trouvé au moins aussi agréable que le bon cidre de Rouen, et de beaucoup préférable au vin épais et fortement chargé de goudron que l'on présente aux étrangers.

Ouvrages agronomiques dûs à des membres de l'Académie.

Plusieurs ouvrages d'agronomie et d'arboriculture dûs à des membres de l'Académie, ont été, pour M. Bergasse, l'occasion de rapports intéressants. Je mentionnerai entre autres :

Le magnifique travail de M. Soubeiran *sur l'histoire chimique de l'Humus et sur son influence sur la végétation ;*

Le mémoire de MM. Soubeiran et Girardin sur les *Tourteaux des graines oléagineuses ;*

Les publications de la Société d'Agriculture de Rouen sur *les nouveaux Engrais concentrés du commerce ;*

Le 1er volume du *Cours élémentaire d'agriculture* publié par MM. Girardin et Dubreuil ;

Enfin, la 2e édition du *Cours d'arboriculture* de M. Dubreuil fils, ouvrage qui, grâce à quelques remaniements et à de nombreuses additions, mérite plus que jamais les éloges qui lui ont été unanimement donnés.

Communications relatives aux substances alimentaires.

Tout ce qui se rattache à la subsistance des populations doit être l'objet d'une étude approfondie tant de la part de l'agronome que de l'économiste et de l'administrateur. L'Académie a donc accordé une sérieuse attention aux communications qui lui ont été faites par M. Bergasse sur *les blés de Russie*, par MM. Mérat et Bignon sur *les plantes proposées pour remplacer la pomme de terre*, par MM. Marchal et Bergasse sur *la question des subsistances en général*,

par MM. Giulio de Turin et la Société de Commerce de Rouen *sur la taxe du pain*. Je vais essayer de caractériser en peu de mots chacun de ces écrits.

Sur les blés de Russie, par M. Bergasse.

Aujourd'hui, où plus que jamais les idées de certains économistes qui poussent à l'abolition de tous les droits d'entrée sur les produits étrangers, semblent prendre faveur, il importe d'être bien fixé sur les prix de revient des principales denrées que le commerce pourrait nous apporter, et qui viendraient lutter sur nos marchés avec les produits indigènes similaires. Le blé est en tête de toutes ces matières par l'importance de sa consommation.

La Russie en exporte une grande quantité, principalement par les ports de la Mer-Noire. Ces blés sont récoltés dans les immenses possessions méridionales de cet empire. Leurs prix de vente, à Odessa et à Sébostopole, ne s'élèvent pas à plus de 8 à 9 fr. l'hectolitre ; mais c'est qu'aussi, comme nous l'a dit M. Bergasse, le transport de ces blés, des points les plus éloignés jusqu'aux ports d'embarquement, ne coûte absolument rien aux propriétaires russes, puisque ce sont leurs serfs ou *mougics* qui l'effectuent. Ceux-ci, pendant leurs voyages qui durent souvent un mois, ne vivent que de bouillie de farine, couchent sur la steppe, et n'ont pour tout attirail qu'une petite charrette à roues pleines, traînée par deux bœufs. Une fois arrivés à destination, ils vendent leurs bœufs pour la boucherie, la charrette comme bois à brûler, et retournent à pied dans leur pays.

Ces renseignements confirment ceux que produisait naguère M. Thiers à l'Assemblée nationale dans la discussion de la proposition de M. Sainte-Beuve, et prouvent quelle redoutable concurrence les blés russes feraient aux blés français, si les conditions actuelles des douanes à la frontière étaient modifiées.

Lois sur les céréales, par la Société de Commerce de Rouen.

C'est également dans le sens de MM. Bergasse et Thiers que se prononce la Société de Commerce de Rouen, qui vient de publier une excellente brochure sur *les mesures à prendre pour assurer l'approvisionnement de la France en céréales.* Comme ces messieurs, elle insiste pour le maintien des lois des 15 avril 1832 et 26 avril 1833, en vigueur aujourd'hui, et qui permettent, dans une sage proportion, l'importation ou l'exportation des grains, suivant les besoins, et les entretiennent à un prix modéré. Elle indique seulement quelques légères modifications qu'elle croit nécessaire d'apporter à ces lois.

Plantes pouvant remplacer la pomme de terre, par M. Mérat.

Mais si, dans l'intérêt de l'agriculture nationale, il convient de repousser la liberté absolue de l'introduction des céréales, il est prudent de favoriser celle des plantes qui peuvent nous donner les moyens de remplacer, pour notre alimentation et celle de nos bestiaux, la masse énorme de matière alimentaire que la maladie spéciale de la pomme de terre nous enlève annuellement depuis 1845. Celui qui nous apporterait aujourd'hui une plante nouvelle, susceptible d'une culture appropriée à notre sol et à notre climat, ayant toutes les propriétés précieuses de la parmentière, sans être sujette comme elle à la maladie qui rend les chances de sa culture aussi précaires, aurait droit aux bénédictions des peuples et aux hommages des savants. Malheureusement, comme nous l'a appris notre confrère Mérat, dont la perte récente nous afflige profondément (*d*), aucune des plantes proposées dans ces derniers temps comme succédanées de la pomme de terre, à savoir : la *Boussingaultie* (Boussingaultia baseloïdes), l'*Apios tubereux* (Apios tuberosus), la *Piquotiane* (Psoralea esculenta), et l'*Ulluco* du Mexique (Ullucus tuberosus), n'a tenu les promesses des importateurs. M. Mérat a insisté, toutefois, pour qu'on n'abandonnât pas l'*Ulluco*, car trois années

d'essais ne prouvent pas assez ; mais, et c'est M. Bignon qui l'a fait remarquer fort judicieusement, il ne faut rien espérer tant qu'on n'aura pas obtenu cette plante de semence, attendu que la reproduction par tubercules fait revenir invariablement le type, sans apporter de modifications dans les propriétés de la plante-mère.

Ouvrage de M. Marchal sur les subsistances.

L'ouvrage que M. Marchal, ingénieur des ponts et chaussées, en résidence à Rouen, a publié sur la question des subsistances, et qui a été couronné par la Société d'Économie charitable, à la suite d'un brillant concours ouvert en 1847 sur la proposition de M. de Cormenin, a pour but d'indiquer un moyen d'établir et d'entretenir en France l'équilibre entre la population et la production des substances alimentaires. C'est là un sujet plein d'actualité, mais en même temps ardu, complexe, et comportant d'immenses développements. Si M. Marchal n'a pas atteint complètement le but proposé, il en a approché de bien près ; c'est au moins ce qu'a pensé la Commission que l'Académie avait chargée d'examiner le livre de cet écrivain aussi docte qu'habile. Comme conclusion définitive de l'auteur et de la Commission académique, le seul moyen praticable de mettre en harmonie les subsistances avec la population incessamment croissante, c'est d'exploiter le sol de manière à lui faire rendre tout ce qu'il peut donner, c'est de faire converger toutes les forces vives du pays vers l'agriculture, cette source la plus féconde et la plus certaine de la richesse nationale.

Taxe du pain.

Mais faut-il laisser sans réglements le commerce des grains et la vente du pain?.... Deux opinions diamétralement opposées sont ici en présence. Les uns, et tel est le professeur Giulio, de Turin, dont nous avons discuté les ouvrages, préconisent le système de la liberté illimitée en

matière de boulangerie, et demandent la suppression de la taxe du pain, qui empêcherait les heureux résultats nés de la concurrence, à savoir : le bon marché et la bonne qualité des produits; les autres, et dans cette catégorie vient se placer la Société de commerce de Rouen, proclament la nécessité d'une organisation uniforme de la boulangerie et proposent, en conséquence, de limiter le nombre des boulangers, afin de leur assurer des bénéfices proportionnés à leurs charges, tout en maintenant le pain au meilleur marché possible, à l'aide de la taxation, et en leur imposant l'obligation d'entretenir une réserve qui puisse suffire à l'alimentation de la population pendant 45 jours, temps nécessaire au commerce pour faire arriver au besoin des grains de l'étranger.

Cette dernière opinion est évidemment la plus sage, et malgré l'exemple de Naples, de Florence, de Londres, l'Académie croit qu'il y aurait quelque danger à abandonner l'industrie de la boulangerie à elle-même. C'est dans ce sens qu'elle a répondu à l'administration municipale qui l'avait consultée sur les documents relatifs au commerce du pain émanés du Gouvernement Piémontais.

Alimentation dans les pays chauds, par M. Bergasse.

L'emploi des substances alimentaires appelle aussi l'attention du physiologiste, car on a intérêt à savoir quelle est la part qu'elles prennent au développement des forces musculaires. M. Bergasse a envisagé la question à ce point de vue, et, en l'approfondissant, il n'a pas tardé à reconnaître combien sont erronés les principes généraux qui ont été formulés dans ces derniers temps à l'égard de l'alimentation. Prétendre, comme on l'a fait, que l'homme ne peut se passer d'aliments animalisés, que les substances végétales sont impuissantes à entretenir normalement la vie, c'est soutenir une opinion qui a contre elle les faits et le témoignage des meilleures observateurs. Les races,

le climat, exercent une influence incontestable sur le développement des individus, et modifient singulièrement l'effet des aliments; c'est ce dont on est convaincu quand on met en comparaison la nourriture et les forces des habitants des pays chauds avec celles des gens du nord. Il y a des peuples entiers qui ne se nourrissent que de végétaux, et même, parmi les populations civilisées de l'Europe, il y a une foule d'individus, robustes et bien constitués, qui ne mangent jamais de viandes. A cet égard, M. Bergasse nous a communiqué les renseignements qu'il a obtenus de l'Algérie, et qui s'appliquent à des ouvriers kabyles, arabes, espagnols, allemands et français; il en ressort que si les travailleurs européens ont eu jusqu'ici la supériorité, pour la force et l'énergie, sur les indigènes, dont le régime est tout différent et purement végétal, néanmoins il y a beaucoup d'exceptions en faveur de ces derniers, car la race arabe a été douée par la nature d'une grande force musculaire, et il y a lieu de penser que si son alimentation était améliorée, elle ne le céderait à aucune race connue.

M. Bergasse est donc bien loin de partager l'engouement de certaines personnes pour le régime purement animal, et de regarder le régime adopté par les Anglais comme devant servir de type et de modèle à tous les autres peuples; car, d'après lui, il est opposé aux règles d'une bonne hygiène qui doit sauvegarder à la fois les intérêts du moral et ceux du physique. Ainsi que cela est ressorti de la discussion qui a eu lieu, à ce sujet, dans le sein de l'Académie, c'est dans une association convenable des aliments azotés aux aliments végétaux, association modifiée dans un sens ou dans un autre, suivant les races et les climats, que consiste le meilleur régime alimentaire à suivre.

Analyse des vins, par M. Bergasse.

Ce qui a conduit M. Bergasse à s'occuper, d'une manière générale, de cette question si complexe de l'alimen-

tation, c'est que certains physiologistes ont voulu déterminer la valeur relative des boissons fermentées par la proportion d'alcool qu'elles contiennent, et que, s'appuyant sur des analyses mal faites, ils ont regardé les vins de Bordeaux comme bien supérieurs aux vins de Bourgogne par ce seul fait qu'ils seraient plus alcooliques que ces derniers. Or, c'est précisément le contraire qui existe, puisque, d'après les nombreuses analyses faites par M. Delarue, de Dijon, les premiers crus de Bordeaux ne contiennent que 9 1/2 p. 100 d'alcool, tandis que ceux de Bourgogne en renferment 13 1/2.

Pour M. Bergasse, les vins rouges provenant des côtes de la Méditerranée sont beaucoup plus nourrissants dans les climats chauds que toutes les autres boissons fermentées, et comme preuve, il cite ces deux faits très concluants, à savoir :

Que la substitution des vins rouges du Midi au taffia dans l'alimentation des Nègres, au Brésil, a doublé le travail de ceux-ci ;

Et que les matelots noirs Anglo-Américains auxquels on donne double ration de vin, dès qu'ils arrivent dans les mers de l'Inde, font 20 fois plus d'ouvrage, principalement à cause de cette circonstance, que les portefaix hindous.

Les propriétés nourrissantes des vins du Midi tiennent surtout, d'après notre confrère, à la grande quantité de matières extractives et colorantes qu'ils renferment dans leur premier âge, et qui masquent la présence de l'alcool. C'est surtout alors qu'ils sont plus propres à l'alimentation.

Essais de panification, par M. Lepage.

Un autre de nos membres, M. Lepage, dont j'ai déjà cité plusieurs fois le nom dans le cours de ce rapport, a envisagé la même question au point de vue économique,

en s'attachant, de concert avec une commission du Comice agricole de Gisors, à fabriquer du pain sans retrancher de la farine le son du grain qu'on a l'habitude d'en extraire.

On sait que M. Millon a constaté que le son est une substance très riche en gluten; qu'il renferme, en outre, de l'amidon, du sucre, des matières grasses, un principe aromatique, et seulement 10 p 100, au maximum de ligneux ou matière inerte. Ce résultat renverse toutes les théories d'après lesquelles on s'était habitué à raisonner depuis bien des années. En effet, M. Millon est arrivé à conclure de ses analyses, que le son est une substance essentiellement alimentaire, et que par le bluttage on appauvrit le blé dans son azote, dans sa graisse, dans sa fécule, dans ses principes aromatiques et sapides, pour le débarrasser de quelques millièmes de ligneux. La conclusion économique serait de remoudre les sons et les gruaux, et de les mélanger à la fleur de farine. D'après l'habile chimiste de Lille, le pain ainsi confectionné serait d'une qualité supérieure, d'un travail facile, et ne présenterait plus les inconvénients du pain de farine brute, tel qu'on le fait dans quelques localités, et notamment en Belgique.

M. Lepage et ses confrères de Gisors ont voulu savoir à quoi s'en tenir sur de pareilles prétentions; voici leurs expériences et les conclusions qui en découlent :

1° Du pain a été préparé avec trois parties de fleur de farine et une partie de son finement remoulu. Ce pain renfermant par conséquent les 25 p. 100 du son qu'on en élimine habituellement, a paru réunir toutes les qualités désirables; mais sa nuance bise est un obstacle puissant à son application à la nourriture de l'homme, à celle de l'habitant des villes surtout, qui se nourrit presqu'exclusivement de pain blanc.

2° On a confectionné aussi du pain avec parties égales de farine, de son et de fleur de farine; puis avec un mélange de deux parties de farine de maïs, d'une partie de farine de son et d'une partie de fleur de farine. Ces sortes de pains ne peuvent être envisagées que comme pains de circonstance, qu'il y aurait seulement avantage à fabriquer en temps de disette, principalement celui dans la confection duquel il entre de la farine de maïs.

3° Dans l'intention d'obtenir presque toutes les parties nutritives du son, à l'exclusion du ligneux, et de les introduire seules dans le pain, afin d'avoir tout à la fois un aliment aussi blanc que d'habitude et plus nutritif ou savoureux, M. Lepage a fait une forte décoction de son dont il s'est servi en place d'eau pour confectionner la pâte. Il a obtenu ainsi un pain très blanc, très nourrissant, d'une saveur agréable, quoiqu'un peu douceâtre. Le son n'avait cédé à l'eau qu'un peu plus du tiers de son poids, et retenait encore beaucoup d'amidon, de gluten et de matières grasses. Le but principal, dépouiller le son de tous ses principes nutritifs, n'est donc pas atteint par l'action de l'eau bouillante. On ne peut raisonnablement recommander cette pratique nouvelle, vu les frais qu'elle entraîne et le peu d'avantages qu'elle produit (*e*).

HYGIÈNE. L'hygiène publique est encore un de ces sujets qui ont le privilége d'intéresser la société tout entière, depuis l'artisan qui vit du travail de ses mains, jusqu'au savant qui se livre aux méditations du cabinet. C'est qu'en effet, pendant son passage si rapide sur cette terre, rien n'est plus cher à l'homme que la santé et la vie. Avec la perturbation incessante des fonctions de son organisme, il lui est impossible de jouir d'aucun bonheur ici-bas, de parvenir à sa destinée morale.

Hygiène des habitations, par M. De la Quérière.

Il semblerait, d'après cela, qu'il doit tout essayer pour se maintenir constamment dans les meilleures conditions hygiéniques. Il n'en est rien cependant, et pour ne parler que d'un seul point, que n'y a-t-il pas à dire contre les habitations dans lesquelles nous passons les trois quarts de l'existence? Notre confrère M. De la Quérière s'est ému de l'indifférence qui préside à la construction intérieure de nos demeures, et il a composé tout exprès un livre pour éveiller l'attention des architectes, des administrateurs, des particuliers, sur ce grave sujet. L'exposition la meilleure à choisir, les moyens d'éviter l'humidité et les grandes chaleurs, la forme des toitures, celle des escaliers, les hauteurs à adopter pour les étages, les dimensions des croisées, l'utilité et la disposition des cheminées, les inconvénients des entresols, voilà les points principaux sur lesquels M. De la Quérière donne d'excellents conseils, que l'Académie approuve, et dont elle espère que les intéressés tireront parti. Notre confrère, en publiant son livre, n'a pas seulement donné la preuve de son savoir, il a fait acte de bon citoyen.

Catéchisme hygiénique, par M. Guillaume.

C'est également une bonne pensée qui a porté M. le Dr Guillaume à composer le *Catéchisme hygiénique* qu'il a soumis au jugement de l'Académie. Cet ouvrage n'a pu concourir l'année dernière pour le prix proposé, à cause de sa publication anticipée. Cette circonstance est fort à regretter, car ce petit livre remplit la plupart des conditions exigées par notre programme. Le principal mérite de l'auteur, c'est d'avoir cherché, par la simplicité des expressions, à se placer à la portée de tous, et d'avoir rejeté bien loin toute prétention scientifique. Tout, chez lui, est clair, précis, sanctionné par l'expérience. Ses avis sont partout de sages conseils, de précieux enseignements. Si son ouvrage n'est pas supérieur à celui du Dr Ebrard,

de Bourg, dont je vous parlais l'année dernière, il marche immédiatement après lui.

MÉDECINE.

La médecine proprement dite a aussi fourni son contingent aux travaux de l'Académie. Sans parler des ouvrages sur le *choléra* adressés par MM. Tribes de Nismes, Aladane de Lalibarde et Duchesne, de Paris, de la *Notice statistique, historique et médicale sur l'Asile public des Aliénés de Lille*, et de la *Topographie historique, physique et médicale de Cassel*, offertes par M. le Dr de Smyttère, de Rouen, ouvrages sur lesquels MM. Hellis et Vingtrinier ont fait des rapports favorables, je mentionnerai particulièrement le mémoire *sur les convulsions qui surviennent pendant l'accouchement à terme*, présenté par MM. Duclos et Bouteiller fils, et dont M. Avenel a signalé l'importance.

Mémoire de MM. Duclos et Bouteiller.

Laissant de côté les classifications généralement admises, les auteurs n'attribuent les phénomènes variables de l'éclampsie qu'à l'exagération des mouvements reflexes. L'idée capitale de leur mémoire est de prouver que le point de départ des accidents, loin de reconnaître l'utérus pour origine, y est sinon étranger, du moins beaucoup moins important qu'on ne l'avait supposé jusqu'ici. Fructueuse au point de vue du traitement comme à celui de la saine physiologie, l'opinion de MM. Duclos et Bouteiller a été admise et soutenue par M. Avenel, qui a cité à l'appui plusieurs faits de sa pratique.

L'Académie félicite les jeunes docteurs de Rouen, dont elle avait pu déjà apprécier le savoir et le zèle, du succès mérité qu'ils ont obtenu, à cause de leur mémoire, auprès de la Société de Médecine de Toulouse, qui, tout en les couronnant, les a gratifiés du titre de membres correspondants.

STATISTIQUE. ÉCONOMIE SOCIALE.

Je viens de passer en revue, Messieurs, les travaux de l'Académie qui se rapportent aux sciences mathématiques, physiques et médicales. Il me reste à vous signaler ceux qui sont du domaine de la statistique et de l'économie sociale, sciences beaucoup moins positives que les premières, mais qui prennent de jour en jour une marche plus assurée et plus féconde en heureuses applications, par les études incessantes dont elles sont l'objet.

Mortalité des enfants trouvés à Rouen, par M. Nepveur.

Nous devons à M. Nepveur des recherches statistiques sur la mortalité des enfants trouvés en France et à Rouen en particulier.

Après avoir proclamé l'utilité des tours et des hospices dépositaires contre lesquels tant d'oppositions se sont élevées dans ces dernières années ; après avoir établi que, sans ces institutions, la mortalité chez les enfants trouvés serait encore bien plus considérable qu'elle l'est malheureusement, notre confrère discute la question de savoir si, comme on l'a prétendu, cette mortalité est plus grande à Rouen qu'à Paris et à Lyon.

M. Nepveur prouve d'abord par des chiffres que les principales causes qui rendent les décès si nombreux dans notre hospice dépositaire sont antérieures à la présentation des enfants, car ceux-ci passent souvent du tour à la crèche, et de la crèche à l'ensevelissoir. Malgré tous les efforts de l'administration depuis 1687 pour diminuer les chances de mortalité chez les enfants exposés, cette mortalité est toujours aussi grande aujourd'hui qu'autrefois ; cela tient à la constitution frêle, maladive ou vicieé de ces jeunes sujets, au défaut de soin avec lequel s'effectue le plus ordinairement l'apport du nouveau-né à l'hospice, et aussi à ce que très souvent une mère expose son enfant lorsqu'il est voué à une mort certaine, dans le but unique de s'épargner les frais d'inhumation.

Une autre circonstance qui a pour effet d'élever chez nous le chiffre de la mortalité, c'est qu'on y observe sévèrement les prescriptions du décret du 19 janvier 1811, en sorte qu'on ne reçoit presque pas de ces enfants sains et robustes, appartenant à des parents encore aisés, qu'on admet si facilement ailleurs. On conçoit très bien que le contingent de ces enfants bien portants et vigoureux, apporté au nombre total des enfants exposés, donne pour résultat un chiffre de mortalité relativement moins considérable.

Aussi, tant qu'on n'aura pas prouvé que les autres villes sont dans des conditions aussi défavorables que Rouen, il n'y aura rien à conclure des statistiques contre l'hospice de notre ville.

Il y a, toutefois, des améliorations à y introduire pour restreindre de plus en plus les chances de mort, telles, par exemple, que l'établissement d'une nouvelle crèche réunissant toutes les conditions de salubrité qu'on est en droit d'exiger, telles encore que l'élévation du prix des mois des nourrices, afin qu'il y ait possibilité de faire un choix. Espérons que l'administration, qui veille avec tant de sollicitude aux besoins de nos hôpitaux, ne tardera pas à satisfaire à ces nouvelles exigences que réclame l'humanité.

Operations du Mont-de-Piété de Rouen, par M. Ballin.

Un autre établissement public qui ne mérite pas moins tout notre intérêt, c'est le mont-de-piété, qui rend tant de services, quoi qu'on en dise, à la classe ouvrière. Nous voyons, par le *tableau décennal de ses opérations* pour la période de 1841 à 1850, présenté par M. Ballin, que la moyenne annuelle des prêts dépasse 1 million pour 93,000 articles. Ces prêts sont, en général, de peu de valeur, la plupart de 3 à 5 fr. Depuis 3 ans, les engagements ont suivi une progression décroissante en nombre et en valeur,

ce qui semble annoncer moins de gêne et peut-être aussi plus d'ordre et d'économie chez les ouvriers. C'est le mardi où il se fait le plus d'engagements ; le samedi et le dimanche sont les jours où les dégagements sont les plus nombreux, ce qui prouve, contrairement à l'opinion généralement accréditée, que les fêtes donnent lieu à plus de dégagements que d'engagements. Deux autres remarques intéressantes ressortent encore de l'examen du tableau statistique dressé par M. Ballin, c'est que le nombre des emprunteurs inculpés de vol se réduit à 4 ou 5 par an, et que le nombre des faillites déclarées à Rouen a été en décroissant depuis 3 ans ; il n'y en a eu que 53 en 1850, tandis que le terme moyen était précédemment de plus de 120.

Administration de la justice criminelle en France.

C'est le lieu de vous parler de l'administration de la justice criminelle en France. Je le ferai en extrayant les faits les plus saillants qui se rapportent à l'année 1848 du compte raisonné qui nous a été présenté à ce sujet par M. Antoine Blanche, que sa position met plus que tout autre en état de discourir savamment sur une pareille question.

Grâce à l'abondance des récoltes en 1847, l'année 1848 s'ouvrit sous de favorables auspices ; elle devait donc ramener la situation normale des années précédentes, que la disette de 1846 avait bouleversée en accroissant, d'une manière considérable, les délits et crimes contre la propriété, les rebellions contre l'autorité. Et, en effet, en 1848, le nombre des crimes et délits diminua dans une proportion remarquable. Toutefois, ce fait ne s'explique pas par la seule amélioration de l'état général du pays. Il faut aussi en attribuer la cause au relâchement momentané de la surveillance, au défaut de constatation des crimes et des délits, à la mollesse de la répression.

Cette diminution de 1848 ne porte pas également sur toutes les espèces de délits ; elle a été considérable pour les prévenus de vols, d'escroquerie, d'abus de confiance et de mendicité ; en un mot, pour les prévenus de délits contre la propriété, qui avaient le plus augmenté en 1847.

On remarque, au contraire, un accroissement très notable dans le nombre des prévenus de rebellion, d'outrages et violences envers les agents de l'autorité. C'est la conséquence forcée de l'agitation excitée et entretenue par les événements politiques dans certains départements.

Si l'on considère dans leur ensemble les résultats des poursuites correctionnelles, on trouve que, sur 1,000 prévenus, 115 ont été acquittés, 885 condamnés.

Les récidives se produisent toujours dans la même proportion : 163 sur 1,000 en 1848 ; c'était 168 en 1847 et 169 en 1846. M. Blanche ne paraît pas très convaincu que les améliorations qu'on se propose d'introduire dans le système pénitentiaire amènent des résultats moins tristes. Plus de la moitié des prévenus en récidive avaient déjà comparu plusieurs fois devant les tribunaux.

Les accusés traduits devant les assises ont été moins nombreux en 1848 qu'en 1847. La réduction porte plus exclusivement sur les prévenus de crimes contre la propriété ; elle a été de 29 p. °/₀. Les crimes contre les personnes n'ont diminué que de 10 unités.

Les 7,352 accusés jugés en 1848 par les Cours d'assises, comparés à la population totale de la France, donnent le rapport d'un accusé pour 4,815 habitants ; mais ce rapport change considérablement suivant les départements. Les habitants des communes rurales forment, comme toujours, les 3/5es des accusés.

En 1847, le nombre des acquittés ne formait que le tiers du total des accusés ; en 1848, il en forme plus des deux cinquièmes. Ce résultat est dû principalement au

décret du gouvernement provisoire, qui, en abrogeant la loi du 9 septembre 1835, et en exigeant neuf voix au lieu de sept pour la condamnation, ne pouvait manquer d'accroître beaucoup, au détriment de l'ordre et de la sécurité publique, le nombre des acquittements. Le décret du 18 octobre 1848, qui a remplacé le précédent, a sans doute rendu à la repression une partie de son énergie ; cependant, les acquittements continuent à être plus nombreux qu'ils ne l'étaient autrefois. M. Blanche est d'avis que ce décret soit abrogé, la législation antérieure conciliant parfaitement les intérêts de la société et ceux de l'accusé.

Le nombre des jugements rendus par les tribunaux de simple police est inférieur de plus de moitié à celui des dernières années ; c'est la conséquence de la révolution de février. Pendant plusieurs mois, en effet, la police municipale demeura à peu près inactive sur presque tous les points de la France, soit que d'autres soins plus impérieux occupassent ses agents, soit que l'on craignît de constater les contraventions commises.

Les résultats de 1848 dans l'administration de la justice criminelle, comparés à ceux des vingt années précédentes, montrent que la société française vit toujours de la même vie, et que, si elle ne grandit pas en moralisation, elle est loin de s'affaisser dans la dépravation et la perversité.

Influence des voies de communication, par M. Marchal.

J'ai encore à vous entretenir, Messieurs, avant de clore ce compte-rendu, que vous avez sans doute trouvé trop long, d'une haute question d'économie sociale qu'un de nos nouveaux membres, M. Marchal, a soulevée le jour de sa réception. Il s'agit de l'*influence des voies de communication sur les progrès moraux et matériels des peuples.*

Parmi les faits qui ont exercé de l'action sur le developpement successif de la civilisation, il en est un dont les philosophes et les historiens, même les plus éminents,

n'ont pas tenu compte ; c'est la facilité plus ou moins grande qu'ont les peuples de communiquer entre eux. L'influence de ce fait matériel apparaît dans tout son jour, quand on compare la prospérité passagère et bornée de Carthage, de Tyr, des villes de la Grèce, qui ne surent point s'établir solidement sur le sol qui les portait, qui ne comprirent pas qu'il y fallait tracer des voies de communication pour s'assimiler ou dompter les populations environnantes, avec la domination si puissante, presque universelle, et de si longue durée que Rome a exercée. Les Romains, en reliant toutes les villes de leur vaste empire par ces voies, si solidement construites que les traces en subsistent encore après plus de quatorze siècles, eurent un double but : assurer leur domination par le transport facile des troupes, se concilier les populations par les bienfaits qu'ils leur apportaient. Ils ont partout réussi.

La même influence civilisatrice se révèle encore quand on étudie l'époque la plus barbare du moyen-âge, celle de l'invasion de l'Europe par les hordes asiatiques. Ce sont encore les routes qui donnent la puissance à ceux qui les font, la conservent à ceux qui les possèdent, et leur permettent de résister à l'abus de la force.

En dehors du sentiment religieux et guerrier qui les avait provoquées, les croisades n'ont tant influé sur les progrès de l'humanité que parce qu'elle ont mis en communication l'occident de l'Europe avec l'occident de l'Asie, que parce qu'elles ont opéré la jonction entre des nationalités tout-à-fait opposées.

Lorsqu'à une époque plus rapprochée de nous, les Communes se forment et résistent à la domination féodale, elles ne luttent avec succès et n'acquièrent de la stabilité que là, où comme dans les Flandres, le pays est couvert de voies de communication.

Si, enfin, les Provinces-Unies de la Hollande ont acquis,

pendant les XVIe et XVIIe siècles, un si haut degré de prospérité, c'est qu'elles ont mis à profit le don que Dieu leur fit de magnifiques fleuves et d'un terrain plat au niveau des eaux, où les canaux sont plus faciles à creuser qu'il ne l'est chez nous d'ouvrir un chemin vicinal.

L'Angleterre, la France, et successivement tous les autres grands états de l'Europe, ont suivi l'exemple de la Hollande; ils ont ouvert des routes, creusé des canaux; aujourd'hui, ils tracent des chemins de fer; aussi, la prospérité vient-elle les trouver au lieu de rester en monopole à la Hollande. L'état d'infériorité relatif de l'Espagne et de l'Italie n'a pas d'autre cause que l'incurie de leurs gouvernements, qui n'ont pas su développer l'industrie et le commerce, construire des routes, utiliser les chutes d'eau comme force motrice ou comme moyen d'irrigation, et qui, même, ont délaissé les magnifiques voies romaines dont ces pays sont sillonnés.

Tous les grands hommes d'Etat ont été convaincus des effets incontestables des voies de communication sur le bonheur des peuples, et, à cette occasion, M. Marchal mentionne, d'une manière toute spéciale, Washington et Turgot qui, dans des circonstances bien différentes, ont montré la même sollicitude pour ce pacique moyen de civilisation.

Un des résultats les plus évidents et les plus consolants qu'il amène, c'est la prompte répression des insurrections, c'est la cessation rapide des guerres civiles, les plus déplorables de toutes, c'est la difficulté de plus en plus grande de ces guerres étrangères qui sont une cause de ruine pour les peuples, vainqueurs ou vaincus, qui s'y livrent.

Suivant M. Marchal, un tort bien grave de la part de beaucoup d'économistes et d'hommes d'Etat, c'est de chercher une mesure de l'utilité des voies de communica-

tion d'après le produit des peages qui y sont perçus. A ce compte là, il faudrait abandonner toutes nos routes, car elles coûtent et ne rapportent pas. Leur raison d'être, c'est la prospérité générale qu'elles provoquent et entretiennent. (*f*)

L'orateur répond à cette objection vulgaire : que les routes enlèvent à l'agriculture, sans profit aucun, une masse énorme de terrains, en montrant, par des chiffres, ce qui a lieu dans notre département sous ce rapport. La surface totale, occupée par les quatre sortes de communication en usage, représente à peine un trois centièmes de la superficie du département. (*g*)

Il y a encore beaucoup à faire, en France, pour terminer le réseau des voies de communication nécessaires. Qu'on en juge par ce point bien établi : pour lier entre elles toutes les communes de la Seine-Inférieure, qui ne le sont pas déjà au moyen de routes ou de chemins de fer, il faudrait construire environ 1,500 kilomètres de chemins vicinaux, dont le cinquième est à peine classé en ce moment. En France, les chemins de fer construits et en construction ne représentent que 3,464 kilomètres; en Angleterre, il en représentent 16,000. Nos canaux sont dans la même infériorité relative, et nos rivières sont à peu près dans l'état où la nature nous les a données.

Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir insisté, peut-être un peu trop longuement, sur la question étudiée par M. Marchal; mais elle est si capitale, sa solution complète importe tellement au perfectionnement moral et matériel des nations; elle a été traitée devant l'Académie avec une telle supériorité et une telle ampleur de vues, qu'il m'a semblé que cela justifierait les détails dans lesquels j'ai crû devoir entrer.

D'ailleurs, ma tâche est terminée, je n'ose dire accomplie dans toute son étendue, car je n'ai pu vous parler des

nombreux rapports, des ouvrages imprimés et de tant d'autres sujets d'études qui ont été portés devant l'Académie. (*h*) Force m'a été de faire un choix dans tous ces travaux, qui ont occupé cette année la classe des sciences; autrement j'aurais lassé votre patience à vous les raconter.

J'aurais bien voulu donner à tant de matières épineuses et abstraites, qu'il m'a fallu condenser, des éclarcissements convenables, un certain tour et même un agrément que les auteurs, plus préoccupés du fond que de la forme, négligent parfois de leur imprimer, et que, cependant, un auditoire public commande; mais, comme l'a si finement exprimé notre Fontenelle, ce modèle inimitable des secrétaires d'Académie : « ce qui ne doit être embelli que jusqu'à une certaine mesure précise, est ce qui coûte le plus à embellir. (1) »

---

(1) Eloge de M. Du Hamel. — Œuvres diverses de M. de Fontenelle, de l'Académie française. — Nouvelle édition in-4°, La Haye, 1729, tome III, page 66.

COMPLÉMENT

DU

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

DE LA CLASSE DES SCIENCES.

(*a*) Dans le cours de son intéressante dissertation, M. Largilliert, pour prouver que l'instinct chez les mollusques rend parfois les recherches et la chasse qu'on leur fait difficiles et très fatigantes, reproduit une lettre que lui adressait, en 1857, son ami le vice-amiral Cecile, qui commandait alors la corvette *l'Héroïne* en station sur la côte occidentale d'Afrique. On me saura gré de ne pas garder pour nous seuls ce document curieux et original :

« La pêche des *Panopées-géantes* est très penible, dit M. le vice-amiral Cécile. Je crois vous avoir déjà dit comment je les ai découvertes. Quelques valves depareillées roulees par la mer, et que je trouvai sur les plages de la baie des Tigres, m'annoncèrent la présence de ce mollusque dans les environs ; je fis beaucoup de recherches pour le trouver, mais sans succès, et je finis par croire qu'il habitait le large dans une ligne de brisants, où il eût eté dangereux d'aller avec des embarcations, et plus encore à la nage. J'avais donc renoncé à me les procurer, lorsqu'un jour en suivant à pied le bord du rivage intérieur de la presqu'île des Tigres, le patron de mon canot vit quelque chose au raz de terre ; il se baissa pour l'examiner, mais l'objet avait disparu. J'avais porte peu d'attention a l'ac-

tion de mon homme ; cependant, je lui demandai ce qu'il avait trouvé. « Rien, me dit-il, je crois que c'est un morceau de goëmon, mais il a disparu. » Ce fut un trait de lumière : du goëmon dans un sable mouvant, c'était impossible ; « voyons, dis-je, retournons. » Je vis, en effet, un petit enfoncement dans le sable, et je ne doutai plus que ce ne fût le repaire de ces animaux que j'avais cherchés si longtemps ; j'envoyai à bord prendre des pelles et des seaux pour déterrer le monstre que je croyais à peu de profondeur. Nous ne pûmes réussir à l'atteindre ; plus nous creusions, plus il s'enfonçait. La nuit approchant, et nous trouvant assez éloignés de l'*Héroïne*, il nous fallut renoncer à notre entreprise. Mais la grande question était résolue, et dès le lendemain, nous reconnûmes plusieurs gîtes. J'avais remarqué que l'animal prévenu de la présence de l'ennemi par nos piétinements, s'inquiétait et s'enfonçait aussitôt ; il fallait donc l'approcher avec précaution, et tâcher de saisir son tube afin de le contenir pendant la fouille. Pour y parvenir, je traçai un cercle de 14 à 15 pieds de diamètre autour du point apparent de l'animal ; puis un second cercle concentrique intérieur de trois pieds, destiné à ménager un cône de sable au centre de nos travaux, au milieu duquel devait être renfermé le tube de l'animal. Commençant ensuite l'excavation, j'arrivai jusqu'à 2 pieds de profondeur ; alors attaquant le cône central par sa base et dégradant avec précaution, on approcha de l'axe où se trouvait le tube ; puis enfin, par un mouvement brusque, on le saisit bien au-dessous de son extrémité supérieure qui n'avait pas bougé jusque-là. On contint ainsi l'animal pendant que, commandant et matelots, travaillant avec ardeur, excavaient et puisaient l'eau afin d'arriver jusqu'à la coquille. Vrai travail des Danaïdes, car nous ne réussissions pas plus à épuiser notre trou, qu'elles à remplir leur tonneau ; ce que voyant, un de mes hommes se met à genoux dans le fossé, la tête presque dans l'eau, dirigeant ses mains de façon qu'il touche la coquille du bout des doigts. « La voilà, je la tiens »; mais, ô désespoir ! le matelot qui tient le tube, animé par les cris d'espérance, veut aider à *désouiller* la bête, fait un effort, le tube se déchire et lui reste à la main : au même instant le plongeur sent l'animal lui glisser au bout des doigts, et tout est perdu.

Figurez-vous la bordée de tous les substantifs gracieux tombant sur le coupable ! Le silence enfin succède à la bourrasque ; mais nous avons été trop près du but, pour ne pas reprendre courage. Cette fois l'expérience est mise à profit, nous recommençons, et le matelot plongeur ramène, en triomphant, une magnifique coquille sans le moindre défaut, et ornée d'un tube de près d'un mètre de longueur. »

(*b*) « Peu d'hommes, dit M. Bignon, en parlant de J.-J Rousseau, exercèrent sur leur époque une influence plus marquée. Il sut tout passionner, tout rendre attrayant Ses opinions devinrent des règles de conduite. Ce qu'il aimait, fut à la mode ; chacun, à son exemple, voulut se former un herbier ; les fleurs devinrent l'objet d'un culte mystique et sentimental ; il fut de bon ton de faire des herborisations : le vaudeville, lui-même, essaya de donner des leçons de botanique. L'esprit français est ainsi fait ; il bondit et ne marche pas ; puis, quand le ressort s'est détendu, restent les hommes studieux et réfléchis qui, d'un pas grave et mesuré, continuent le mouvement ; ce qui n'était pour le vulgaire que l'entraînement d'un caprice, devient chez eux l'objet d'un examen sérieux. Ils étaient venus pour voir, ils restent pour observer ; frappés des aspects nouveaux qu'offre le règne végétal, ils employèrent leurs loisirs à l'étudier dans son magnifique développement. Vous dirai-je tout le charme, toutes les consolations qu'y trouva le vénérable ami de Louis XVI, dans sa retraite de Malesherbes ? Les heureux tableaux, les gracieuses harmonies qu'y rencontra notre Bernardin de Saint-Pierre ? Toutes les œuvres littéraires de cette époque exhalent je ne sais quel parfum, qui révèle le passage de la botanique dans les études de leurs auteurs, et qui se fait sentir encore dans les derniers ouvrages de Châteaubriand. C'est un botaniste qui vous parle, Messieurs, pardonnez-lui cette petite excursion dans un domaine qui n'est pas le sien ; vous savez que les coureurs de champs ne respectent pas toujours les clôtures..... Les hommes de lettres, en étudiant l'histoire naturelle, amenèrent les savants à mieux connaître la littérature ; la littérature et la science y gagnèrent également. Le charme de la solitude fut mieux senti ; l'amour des champs se déve-

loppa plus vif et plus passionné, et l'on vit paraître cette classe d'écrivains qu'on nomma *naturalistes ;* rêveurs un peu mélancoliques, qu'il ne faut pas proscrire, car l'âme humaine, flétrie par les réalités de la vie, a besoin de trouver, dans la retraite, un objet qui l'intéresse, une étude qui l'occupe. En est-il une qui atteigne mieux ce but que la science dont les pages tapissent la terre tout entière, et dont les leçons sont répandues avec une si magnifique profusion ? . . . . . »

(*c*) Je profiterai de cette occasion pour rectifier une erreur que j'ai commise dans la note *e* de mon rapport de l'année dernière. L'*Umbilicus pendulinus* est bien spécial aux terrains granitiques et schisteux, et, par conséquent, il doit se trouver en Basse-Normandie ; mais, par cela même, cette plante est complétement étrangère au département de la Seine-Inférieure; d'où il suit que l'énonciation de M. de Brébisson, qui l'attribue à toute la Normandie, est inexacte. C'est là ce qu'avait dit M. Bignon.

(*d*) Voici quelques détails biographiques sur l'honorable M. Mérat, qui appartenait à l'Académie, comme membre correspondant, depuis 34 ans.

MÉRAT (François Victor), né à Paris, le 15 juillet 1780, était fils d'un négociant fort estimé d'Auxerre. Sa première jeunesse s'écoula dans sa famille, en Bourgogne, mais dès l'âge de 15 ans, il fut envoyé à Paris pour compléter son éducation humanitaire auprès de l'abbé Lingois, ancien principal du collége du Plessis, chez lequel il étudia, en outre, les mathématiques et le dessin dans l'intention de se présenter à l'École polytechnique. Des projets de famille ayant changé la direction de ses études, il fut placé, en 1795, chez un pharmacien habile, le professeur Nachet, avec lequel il apprit la chimie et la botanique, concurremment avec la pharmacie ; à sa troisième année, il remportait déjà le premier prix de botanique au collége des pharmaciens. Dans les quatre années suivantes, il se livra exclusivement à l'étude des sciences physiques et médicales ; et en 1803 (22 messidor an XI), il fut reçu docteur en médecine, après avoir subi des examens très brillans, couronnés par une thèse inaugurale d'une très grande valeur *sur la colique mé-*

tallique ou des peintres, thèse qui devint plus tard, en 1812, un ouvrage de 500 pages sous le titre de *Traité de la colique métallique*.

A la fin de la même année 1805, il obtint par concours la place de chef de clinique de médecine à la Faculté; il remplit pendant dix ans cet emploi qui le mit en rapport intime avec les deux professeurs de clinique, Corvisart et Leroux. Il pratiquait toutes les ouvertures de cadavres, et dressait des procès-verbaux de ces ouvertures, qui étaient nombreuses, et dont, plus tard, il fit la base d'un Traité d'anatomie pathologique qu'il se proposait de publier, ce que diverses circonstances ne lui permirent pas d'exécuter, mais dont il donna le plan dans le grand *Dictionnaire des Sciences médicales*. Il a trouvé le premier de la cholestérine dans les intestins (1804), et des tubercules dans le cerveau (1803).

En 1812, il donna la première édition de sa *Nouvelle Flore des environs de Paris*, 1 vol. in-8, de 420 pages, qui ne comprenait que la phanérogamie suivant le système de Linné. Cette publication rendit un véritable service aux botanistes parisiens, qui ne possédaient alors que des flores générales et la petite Flore de Thuillier, dont la dernière édition remonte à 1799; je ne parle pas du *Botanicon parisiense*, de Vaillant (1726), ouvrage trop ancien et hors d'usage pour les herborisations. — La Nouvelle Flore eut successivement trois autres éditions (1821, 1851—1854, 1856), en 2 volumes in-18, dont le premier volume comprenait la cryptogamie; dès la deuxième édition, l'auteur adopta la méthode, alors nouvelle, que MM. Loiseleur-Deslongchamps et Marquis avaient mise en faveur, et qu'ils avaient développée dans un écrit publié à Rouen en 1820, sous le titre de *Esquisse du règne végétal*, et suivie dans le *Dictionnaire des Sciences médicales*, alors en cours de publication. C'est, pour le dire en passant, celle qu'on professe encore au Jardin botanique de Rouen, quoique les ouvrages les plus nouveaux ne l'aient pas conservée.

C'est surtout cet ouvrage qui a rendu le nom de M. Mérat populaire; il eut un immense succès; c'est qu'en effet, comme flore locale, *la Nouvelle Flore des environs de Paris*, surtout à partir de la deuxième édition, fut une des plus complètes et des plus satisfaisantes qui aient été jusque là publiées en France.

on y trouve des descriptions exactes et claires, sans prolixite, de nombreuses et fidèles indications de localites. Aussi la prefera-t on aux autres ouvrages du même genre qui voulurent lui faire concurrence, et fût elle le *Vade mecum* obligé de tous les botanistes parisiens. Cette faveur dura jusqu'en 1843, epoque à laquelle parut la *Flore analytique et descriptive des environs de Paris*, par MM. Cosson et Germain, ouvrage plus complet et qui marqua reellement un progrès reel sur la Flore de M. Mérat.

Des 1817, le même savant edita, en y joignant des additions et des corrections, le Cours de botanique du professeur Desfontaines au Jardin des Plantes, sous le titre de *Nouveaux Éléments de botanique*, 1 vol. in-12. Il y en eut 6 editions tirées à plus de 20,000 exemplaires.

Un autre ecrit de M. Mérat, qui n'a pas eu moins d'utilite, c'est sa *Notice sur une épizootie contagieuse parmi le gros bétail* (avril 1814), qui eut trois editions, parce que le Gouvernement la fit distribuer avec profusion dans les lieux ou l'epizootie, qui suivait les armées alliees, s'etait repandue.

Attache comme collaborateur, dès 1814, au Dictionnaire des Sciences medicales, il en devint directeur en 1817, et conduisit à bonne fin cette grande entreprise, qui eut, comme on sait, un immense succès, mais qui etait à la veille de s'arrêter, lorsque M. Mérat en prit la direction. Ce fut pour lui une occupation très laborieuse, qui lui suscita de nombreux ennuis par la difficulte d'accorder entre eux tant de collaborateurs divers, de satisfaire à leurs exigences et d'en obtenir des articles en temps voulu. Le tome LX, qui parut en 1822, est presqu'en entier de M. Merat, qui a fait, en outre, dans tout le cours de l'ouvrage un grand nombre d'articles, notamment sur l'anatomie pathologique, les maladies du cœur, du foie, celles des artisans, sur les agents therapeutiques, l'exhalation sanguine, etc. Il rectifia dans son article *Ipécacuanha* les erreurs commises sur cette racine, et completa, en 1820, cette monographie interessante par une notice spéciale sur l'*Ipécacuanha blanc*.

C'est lui qui fit connaitre en France la vertu tœnifuge de l'ecorce de racine de grenadier, d'apres les indications du docteur Gomes de Lisbonne (1825), et qui donna la traduction de l'ou-

vrage de ce médecin sur les principaux tænias de l'homme. Ces services valurent à M. Mérat un des prix Montyon de 1832.

Un des ouvrages les plus méritants du même auteur, c'est le *Dictionnaire universel de matière médicale et de thérapeutique générale*, qu'il rédigea avec son confrère de Lens. Commencé en 1829, cet immense répertoire, en 6 volumes, ne fut terminé qu'en 1834. En 1846, il fut complété par un volume de supplément, auquel M. Mérat travailla seul. Un prix Montyon de l'Académie des Sciences, décerné aux auteurs en 1836, prouva l'importance et le mérite de cette grande publication.

A partir de 1832, notre confrère se livra plus spécialement à l'horticulture et à l'agriculture, et parmi les sujets dont il s'occupa sous ce rapport avec le plus de suite, il faut citer ses diverses notices sur la possibilité de cultiver le thé en France en pleine terre et en grand, et ses efforts pour accroître le nombre des plantes fourragères et alimentaires. Les journaux de botanique, d'horticulture et d'agriculture contiennent depuis cette époque une foule d'articles instructifs, comme antérieurement et depuis 1803, les divers recueils de médecine étaient enrichis de ses communications d'anatomie pathologique, de thérapeutique et de matière médicale.

Il serait trop long d'énumérer tous les écrits qu'on doit à ce travailleur infatigable dont l'âge ne put arrêter l'activité. On en trouvera l'indication complète dans une *liste chronologique* qu'il fit imprimer à la fin de 1849, et qui ne comprend pas moins de 231 articles. Voici les quelques paroles qu'il plaça en tête de cette revue bibliographique rétrospective :

« Arrivé à l'âge de 70 ans, et à une époque avancée de ma carriere, j'ai cru devoir imprimer l'inventaire de mes travaux, pour m'en rappeler le nombre et la nature, pendant le demi siècle qui vient de s'écouler. L'étude a été le besoin de tous mes instants ; je lui dois les jours tranquilles de ma vie simple et occupée ; elle m'a fait oublier, dans quelques occasions, les peines attachées à notre humaine nature, et auxquelles mon obscurité ne m'a pas toujours pu soustraire. »

Le travail, en effet, lui était familier et nécessaire ; par goût, levé de grand matin pendant plus de 40 ans, il avait, dans le silence qui était pour lui une chose indispensable, fait bien des recher-

ches, des analyses, écrit bien des pages. Il recueillait sans cesse des notes qu'il réunissait par ordre alphabétique dans des casiers qu'il avait toujours sous la main, ainsi qu'un vaste herbier, et une bibliothèque assez nombreuse. C'est par le labeur le plus opiniâtre qu'il parvint à se créer la modeste aisance dont il jouit. Il avait été attaché à l'infirmerie de la maison de l'empereur.

Quant à sa vie privée, elle était celle d'un homme concentré dans la vie intérieure et de cabinet; il n'allait jamais dans le monde, et excepté sa famille et quelques amis dont le nombre était fort restreint, il ne voulait voir personne, si ce n'est quelques botanistes et quelques voyageurs. Il avait une grande fermeté de caractère, et supporta sans mot dire la perte d'une partie de sa fortune que les événements de février 1848 lui enlevèrent, gémissant beaucoup plus sur la cause que sur l'effet.

Néanmoins, son cœur paternel fut violemment ébranlé par la perte subite de son fils, lieutenant d'infanterie, que le choléra enleva le 26 août 1850, à Biskra, place de la province de Constantine en Algérie, dont il avait été nommé commandant par intérim alors qu'elle était décimée par le fléau. Ce jeune homme, rempli de science et sans contredit l'un des officiers les plus capables et les plus instruits de l'armée d'Afrique, que plusieurs ouvrages et mémoires insérés dans le *Journal des Sciences militaires* avaient déjà signalé comme écrivain de cœur et d'intelligence, était appelé à un bel avenir. Sa mort prématurée, occasionnée par un noble et courageux dévoûment, fut pour beaucoup dans celle de son père, qui, dès la fin de 1850, fut atteint d'accidents fort inquiétants qui succédèrent à des douleurs rhumatismales souvent aiguës, dont il souffrait depuis longues années. Un malaise indéfinissable le prenait à la suite de ses repas, et bientôt survint un dégoût tel qu'il ne pouvait même plus voir d'aliments sans que son estomac ne bondît aussitôt. Pendant trois mois, il vécut de riz crevé dans l'eau de poulet, à très petites doses, et d'eau de Vichy. Le professeur Chomel et le docteur Boudard, son médecin ordinaire, reconnurent au palper qu'il avait des tubercules à l'estomac et au foie. Une attaque de paralysie termina, le 15 mars 1851, ses longues souffrances, et ouvrit le champ à tous les regrets de sa famille et des amis de la science.

Les distinctions honorifiques ne manquerent pas à ce savant estimable, qui poussa la probite et l'honneur jusqu'à leurs dernières limites. Il était tresorier honoraire de l'Académie de medecine, membre des Societes centrales d'agriculture et d'horticulture de Paris, correspondant des Academies et Sociétés de Rouen, Toulon, Orléans, Bordeaux, Caen, Lyon, Lille, Auxerre, Turin. Il était chevalier du Christ de Portugal, et officier de la Legion d'honneur. Plusieurs especes de plantes lui ont été dédiées par Loiseleur-Deslongchamps, Sprengel, Cassini et De Candolle fils; un genre même porte son nom. Un autre ami, l'infortuné amiral Dumont d'Urville, donna son nom à une île qu'il avait decouverte le 14 août 1827, sur les côtes de la Nouvelle-Guinée.

Je ne terminerai pas cette notice sans mentionner un fait regrettable qui a dû froisser les sentiments généreux de M. Merat. Au nombre des élèves que ses leçons ont guidés, il s'en est trouvé deux qui, sans égard pour des services bien réels rendus aux botanistes, sans menagement pour l'âge et la position de celui qui les avait précedés dans la carrière scientifique, n'ont pas craint de publier des critiques amères contre cette Flore parisienne, dont quatre editions successives attestaient le succès, et ont fait tous leurs efforts pour discréditer le livre et l'auteur dans l'opinion des savants. Les attaques, non provoquées, de MM. Cosson et Germain, commencerent en 1840, s'accrurent en 1842, et redoublèrent d'énergie en 1844, après la réponse, un peu trop passionnee peut-être, que fit M. Merat, en editant, en 1843, sa *Revue de la Flore parisienne* (1 vol. in-8, de 400 p.) On ne peut se faire une idée de la violence de ces discussions qui, sans servir la science, deshonorent les savants. Six années ont passé sur ces tristes querelles. Mais quelque soit la valeur de la nouvelle Flore de MM. Cosson et Germain, et bien que réellement M. Merat n'ait pas assez tenu compte, dans les dernières éditions de la sienne, de la marche de la science depuis 1821, ces jeunes botanistes ne pourront jamais se laver du reproche d'inconvenance et d'injustice que leurs meilleurs amis leur ont adressé. L'ingratitude d'un élève envers son maître doit être flétrie par tous les honnêtes gens, elle suffit pour ternir la plus brillante réputation.

(e) Voici quelques réflexions que j'ai soumises à l'Académie après lui avoir rendu compte du Mémoire de M. Lepage.

« Je n'entrerai pas ici, à l'occasion de ce Mémoire, dans l'examen approfondi de la question soulevée par M. Millon, à savoir, l'introduction du son dans le pain destiné à l'alimentation de l'homme, car cette question est trop grave et trop complexe pour qu'on puisse la résoudre à la légère dans un sens ou dans un autre. Il est bien certain, qu'au seul point de vue de l'économie, il y aurait d'immenses avantages à faire entrer tout le son du blé dans la composition du pain; il résulterait de là un moyen d'augmenter considérablement nos richesses agricoles sans les moindres frais de culture; mais il faudrait tout d'abord que les meûniers et les minotiers modifiassent, ou du moins perfectionnassent leurs systèmes de mouture, et que les boulangers améliorassent leurs procédés de panification.

« Au point de vue physiologique, la question ne me paraît pas aussi bien résolue, encore bien que j'admette dans leur entier les résultats des analyses du son. De ce que les chiens de M. Magendie, nourris au pain blanc à discrétion, sont tous morts au bout de cinquante jours, tandis que ceux nourris au pain bis exclusivement n'ont éprouvé aucune altération dans leur santé pendant le même temps, il n'en ressort pas pour moi, d'une manière bien évidente, que le pain blanc soit moins nutritif pour l'homme que le pain bis, et qu'il y ait avantage, hygiéniquement parlant, à laisser tout le son du blé dans le pain. Je trouve, d'ailleurs, dans quelques expériences de M. Boussingault un motif de nouveaux doutes à cet égard. Des analyses que ce savant chimiste a entreprises pour rechercher si du pain bis-blanc, distribué à la classe indigente de Paris, en 1847, était aussi riche en principes azotés que le pain blanc, l'ont conduit à ce résultat : que le premier contenait proportionnellement moins de gluten et d'albumine, plus d'amidon et de dextrine que le second. Dans les idées de M. Millon, ceci ne s'explique pas. J'ajouterai que le pain de deuxième qualité préparé à Paris, et que les associations charitables ont eu quelque peine à faire accepter, est certainement supérieur en qualité à celui que l'on consomme à la campagne, et surtout à celui des manutentions militaires.

« En matière d'aliment, au surplus, il ne s'agit pas seulement de fabriquer du pain nutritif, mais aussi du pain d'un goût et d'un aspect agreables. Or, la conservation du son dans le pain laisse dans celui-ci non seulement du ligneux, difficilement assimilable et peu savoureux, mais encore un excès de matière grasse que le blutage separe du blé moulu non moins utilement que la matière ligneuse elle-même. Il y a, en effet, dans le son de 3 à 3 1/2 de matière grasse, tandis que les farines de belle qualité n'en contiennent jamais plus de 1 p. 0/0. C'est cet excès de matière grasse qui donne au pain bis son œil grisâtre, son goût moins agréable, cette sorte de translucidite qui le caractérise, la propriété de retenir plus d'eau que le pain blanc de première qualite, et qui le rend plus difficile à fabriquer; la pâte des farines bises est réellement toujours difficile à manipuler, grasse, rebelle à l'etirage; le pain reste lourd, humide et mat après la cuisson.

« A mon sens, avant de changer aussi radicalement que le voudrait M. Millon les pratiques de la meunerie et de la boulangerie, il y aurait encore bon nombre d'expériences physiologiques à entreprendre pour éclairer tous les points qui se rattachent à l'alimentation de l'homme par les pains de diverses natures. Nous n'avons encore sur ce sujet capital que des notions empiriques, de simples présomptions, qui ne peuvent autoriser l'adoption immédiate des idées de M. Millon. »

(f) M. Marchal a voulu se rendre compte de l'utilité matérielle des voies de communication, ou plutôt trouver la limite inferieure de circulation au-dessous de laquelle la Societe entière aurait eu tort de creer ces voies. Il est parti des bases suivantes :

Le transport par une bonne route épargne, sur le transport à dos de mulet, 0 fr. 60 par tonne et par kilomètre;

Le transport par canal épargne, sur le transport par une route, 0 fr. 24 par tonne et par kilomètre;

Le transport par chemin de fer epargne, sur le transport par une route, 0 fr. 18 par tonne et par kilomètre; mais pour les voyageurs, il épargne du temps qui vaut de l'argent : *Times is monney*. Il evalue approximativement cette economie à 0 fr. 05 par voyageur et par kilomètre parcouru.

A l'aide de calculs ingénieux, il arrive à ces conclusions : qu'il y a utilité suffisante pour la Société entière de créer :

Un chemin vicinal, quand il est fréquenté chaque jour, et par chaque kilomètre, par	4 colliers,
Une route départementale.	6 id.
Une route nationale.	7 id.
Un canal.	58 tonnes.
Un chemin de fer.	227 id.
ou bien par.	700 voyageurs.

La modicité de ces chiffres prouve combien les états modernes ont raison, au point de vue de la prospérité publique, d'aborder largement la grande question des voies de communication, et combien sont fructueuses pour la Société entière les dépenses qui paraissent pourtant si énormes. C'est un placement à gros intérêts, et plus les ressources d'une nation lui permettent de faire de ces sortes de placements, plus est considérable le bénéfice qu'elle en tire.

(*g*) « Le département de la Seine-Inférieure, un des mieux percés sans contredit, dit M. Marchal, contient :

En routes nationales.	385,385m
— départementales.	723,020
En chemins vicinaux classés.	370,918
— de fer.	171,000
Total.	1,850,323m

qui représentent une superficie de 22,205,876 m q., ou en nombres ronds, 2,220 hectares, c'est-à-dire un tiers de moins que la somme des terrains qui seront prochainement rendus à l'agriculture par l'effet des travaux de la Basse-Seine. Autrement dit, la surface totale occupée par ces quatre sortes de communications représente à peine 1/300 de la superficie totale du département. Or, quand on songe qu'en France, il existe encore au moins 6 millions d'hectares de terres incultes, soit près de 1/7 de la superficie du territoire, comment se préoccuper de la perte des terres consacrées aux voies de communication ?... »

b) La classe des Sciences a concouru pour sa part aux travaux de l'Académie par 26 notes, communications ou mémoires originaux, et par 53 rapports qui ont eu pour auteurs MM. Bignon, Girault, Levy, Bergasse, Vingtrinier, Boutan, Hellis, Decaze, Antoine Blanche, Avenel, Clogenson, Ballin et Girardin.

En-dehors des travaux de l'Académie, plusieurs des membres de la classe des Sciences ont payé leur dette à la Société par des publications insérées dans les journaux scientifiques et même par des ouvrages de plus longue haleine. Je me fais un devoir de citer, à cet égard, MM. Reiset, Dubreuil, Soubeiran, Chevallier, Payen, Merat, de Gasparin, Guibourt, Pelouze, Cap, Lecoq, Lepage, Boutigny, Marchand, Jobard de Bruxelles, Ossian Henry, Duchesne, Flourens, Morren de Liége, Bussy, Person, Isidore Pierre, Cahours, Cloz, Civiale, H. Schlumberger de Mulhouse, Vogel de Munich, Zantedeschi de Venise, De Le Bidart de Thumaïde de Liége, Girardin.

Je me fais un devoir de consigner ici, en terminant, que le prix de statistique pour 1850 de l'Académie des Sciences de l'Institut a été décerné à deux membres correspondants, MM. Boutron-Charlard et Ossian Henry pour leur travail *sur la constitution chimique des eaux du département de la Seine*, dont j'ai rendu compte dans mon rapport de 1847-1848.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

NOTE

sur une

SIMPLIFICATION DE CALCUL

Dans la détermination numérique du rapport de la circonférence au diamètre,

PAR M. GIRAULT.

(*Séance du* 17 *Janvier* 1851.)

Lorsque l'on détermine la valeur de π par la méthode dite *des Isopérimètres*, on sait que les calculs, d'abord longs et pénibles, se simplifient beaucoup par cette considération que l'on peut substituer sans inconvénient à la recherche de la moyenne géométrique de deux nombres, celle de leur moyenne arithmétique, pourvu que ces deux nombres diffèrent entre eux d'une quantité suffisamment petite.

Nous nous proposons de faire voir que les calculs sont susceptibles d'une simplification bien plus grande encore, en démontrant que, si le rayon et l'apothème d'un polygone régulier isopérimètre avec la circonférence donnée diffèrent au plus entre eux de 6 unités décimales de l'ordre n, et s'ils sont chacun plus grands que l'unité, on obtient, à moins d'une unité décimale de l'ordre $2n$, le rayon de la circonférence donnée, en diminuant le rayon du polygone du tiers de l'excès de ce rayon sur l'apothème.

Soit, en effet, R et r le rayon et l'apothème de ce poly-

gone, R_1 et r_1 le rayon et l'apothème d'un polygone régulier isopérimètre d'un nombre double de côtés.

On sait qu'on a :

$$r_1 = \frac{R + r}{2}, \qquad R_1 = \sqrt{R\,\frac{R + r}{2}}.$$

On en déduit :

$$r_1 - r = \frac{1}{2}(R - r), \quad R - R_1 = \frac{1}{2}\,\frac{R - r}{1 + \sqrt{\frac{R + r}{2R}}};$$

d'où :

$$\frac{r_1 - r}{R - R_1} = 1 + \sqrt{\frac{R + r}{2R}}.$$

Mais l'erreur commise en prenant l'unité pour la valeur de $\sqrt{\frac{R + r}{2R}}$ est moindre que

$$\frac{1}{2}\,\frac{R - r}{R + \sqrt{R\,\frac{(R + r)}{2}}}$$

et a fortiori moindre que

$$\frac{1}{2}\,\frac{R - r}{R + r}.$$

Ainsi l'on a :

$$2 > \frac{r_1 - r}{R - R_1} > 2 - \frac{1}{2}\,\frac{R - r}{R + r};$$

d'où :

$$2(R - R_1) > r_1 - r > 2(R - R_1) - \frac{1}{2}\,\frac{R - r}{R + r}(R - R_1).$$

Mais on peut remarquer que l'on a :

$$R - R_1 > \frac{1}{4}(R - r);$$

il en résulte donc a fortiori :

$$(1)\quad 2(R-R_1) > r_1 - r > 2(R-R_1) - \frac{(R-r)^2}{8(R+r)}.$$

De même, en appelant R_2 et r_2 le rayon et l'apothème d'un polygone régulier isopérimètre avec les précédents, et d'un nombre de côtés double du second, on aura :

$$2(R_1 - R_2) > r_2 - r_1 > 2(R_1 - R_2) - \frac{(R_1 - r_1)^2}{8(R_1 + r_1)},$$

qui entraîne a fortiori :

$$(2)\quad 2(R_1 - R_2) > r_2 - r_1 > 2(R_1 - R_2) - \frac{1}{4^2}\frac{(R-r)^2}{8(R+r)},$$

puisque l'on a, comme on peut le vérifier :

$$R_1 - r_1 < \frac{1}{4}(R-r),$$

et

$$R_1 + r_1 > R + r.$$

On aura, d'une manière analogue :

$$(3)\quad 2(R_2 - R_3) > r_3 - r_2 > 2(R_2 - R_3) - \frac{1}{4^4}\frac{(R-r)^2}{8(R+r)},$$

. . . . . .

. . . . . .

$$(n)\quad 2(R_{n-1} - R_n) > r_n - r_{n-1} > 2(R_{n-1} - R_n) - \frac{1}{4^{2(n-1)}}\frac{(R-r)^2}{8(R+r)},$$

en doublant n fois de suite le nombre des côtés du premier polygone.

Ajoutant, membre à membre, les inégalités (1), (2), (3), ... (n), on a :

$$2(R - R_n) > r_n - r > 2(R - R_n) - N\frac{(R-r)^2}{8(R+r)},$$

en posant $N = 1 + \frac{1}{4^2} + \frac{1}{4^4} + \cdots + \frac{1}{4^{2(n-1)}}$.

Si maintenant on passe à la limite, en supposant n infini, et si l'on appelle x le rayon inconnu de la circonférence donnée, on a :

$$R_n = r_n = x, \qquad N = \frac{16}{15}.$$

et par suite :

$$2\,(R - x) > x - r > 2\,(R - x) - \frac{2\,(R - r)^2}{15\,(R + r)};$$

d'où :

$$x - r = 2\,(R - x) - \alpha$$

et :

$$x = \frac{2\,R + r}{3} - \frac{\alpha}{3},$$

α étant une quantité moindre que

$$\frac{2\,(R - r)^2}{15\,(R + r)}.$$

Si donc on prend

$$\frac{2\,R + r}{3} \text{ ou } R - \frac{R - r}{3}$$

pour valeur de x, l'erreur est, par excès, moindre que

$$\frac{2\,(R - r)^2}{45\,(R + r)}.$$

Soit supposé maintenant $R - r \overset{=}{<} \frac{6}{10^n}$ et R et r plus grands que l'unité, l'erreur est moindre alors que $\frac{36}{45 \cdot 10^{2n}}$ et a fortiori que $\frac{1}{10^{2n}}$, ce qu'il s'agissait de démontrer.

Proposons-nous, comme application, de trouver le rayon du cercle de périmètre égal à 12. En partant de

l'hexagone régulier isopérimètre, on en déduit pour le polygone régulier isopérimètre de 96 côtés, et au moyen de méthodes d'approximation dont nous ne reproduirons pas ici le détail :

$$r = 1{,}90713145 \text{ à moins de } \frac{4}{10^8},$$

$$R = 1{,}91122353 \text{ à moins de } \frac{6}{10^8};$$

d'où :

$$\frac{2R + r}{3} = 1{,}90985950 \text{ à moins de } \frac{6}{10^8};$$

et comme la valeur exacte de $\frac{2R + r}{3}$ excède celle de x de moins de $\frac{1}{10^6}$, on en déduit, avec six décimales exactes :

$$x = 1{,}909859\ldots.$$

d'où, pour la valeur approchée du rapport de la circonférence au diamètre :

$$\frac{12}{2 \times (1{,}909859)} = 3{,}141593\ldots$$

qui dépasse la valeur de π de moins de

$$\frac{2}{10^6}.$$

On a donc, avec cinq décimales exactes :

$$\pi = 3{,}14159\ldots.$$

Pour avoir les six premières décimales de x par les méthodes ordinaires, il aurait fallu pousser les calculs jusqu'au polygone régulier isopérimètre de 12288 côtés.

Les autres méthodes qui servent à déterminer la valeur de σ, sont d'ailleurs susceptibles de simplifications analogues. Si par exemple on cherche, comme l'a fait Legendre, le rayon du cercle dont la surface est égale à 4, au moyen du rayon et de l'apothème d'un polygone régulier équivalent, ayant successivement 4, 8, 16 etc. côtés, on peut vérifier qu'en s'arrêtant au polygone régulier de 64 côtés, et augmentant l'apothème du tiers de la différence entre cet apothème et le rayon (différence qui est plus grande que 0,001), on obtient pour valeur approchée du rayon du cercle :

1,1283792....

avec 7 décimales exactes ; tandis que, pour obtenir la même approximation par les méthodes ordinaires, l'auteur est obligé de pousser les calculs jusqu'au polygone régulier de 8192 côtés.

NATURAL HISTORY

RÈGLE HARMONIQUE.

Fig. (1)
GAMME D'**UT**

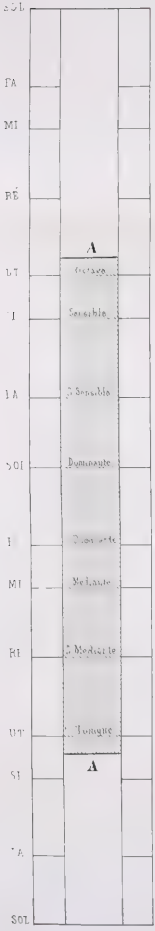

Fig. (2)
GAMME DE **SOL**
Introduction du FA dièze

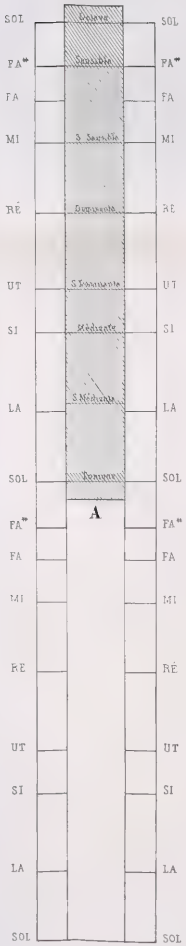

Fig. (3)
GAMME DE **FA**
Introduction du SI bémol

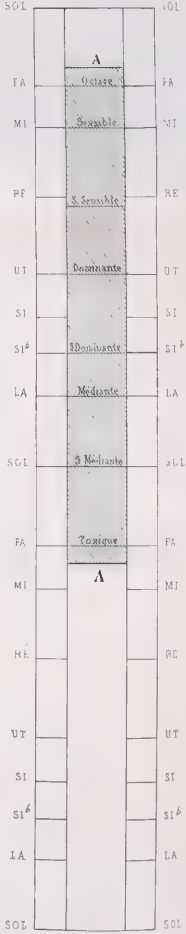

RÈGLE HARMONIQUE

Ayant pour objet de rendre sensible aux yeux la méthode suivie par M. Delezenne (1) pour déterminer la valeur des dièzes et des bémols introduits dans la gamme,

PAR M. GIRAULT.

(*Séance du 24 Janvier 1851.*)

Sur les deux bords de la règle (*voir* fig. 1, 2 et 3) sont tracées des lignes parallèles destinées à représenter les notes de la gamme, et séparées pour cela par des intervalles proportionnels aux logarithmes des rapports qui existent entre les nombres de vibrations correspondant à ces notes.

On a ainsi la série ascendante :

sol, *la*, *si*, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*.

Sur une pièce *AA* mobile dans une coulisse, le long des divisions de la règle, sont tracées huit lignes parallèles, correspondant aux huit notes de la gamme (y compris l'octave), et séparées par les mêmes intervalles que les parallèles tracées sur la règle.

Ces lignes sont designées sous les noms de : *tonique*, *sous-médiante*, *médiante*, *sous-dominante*, *dominante*,

(1) *Mémoires de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille*, année 1848.

sous-sensible, *sensible*, *octave*. De telle sorte que, lorsque la tonique est placée en regard de l'*ut* (fig. 1), à chacun des traits de la pièce mobile correspond un trait de la règle.

Si maintenant on vient à placer la tonique en regard du *sol* (fig. 2) :

à la s.-médiante	correspond	à peu près	le *la*,
à la médiante	id.	exactement	le *si*,
à la s.-dominante	id.	id.	l'*ut*,
à la dominante	id.	id.	le *ré*,
à la s.-sensible	id.	id.	le *mi*.

A la sensible ne correspond aucune note de la gamme ; il faut donc en introduire une nouvelle, que l'on trace alors sur la règle en regard de la sensible, et que, conformément à l'usage, on appelle *fa dièse*. Ainsi, on peut définir le *fa dièse*, en disant qu'il est la sensible de la gamme de *sol*. Quant au *la*, on dit qu'il diffère d'un comma de la s.-médiante.

De même que :

en prenant	*sol*	pour tonique,	on est conduit à introduire	*fa dièse;*
si l'on prend	*ré*	id.	il faut introduire.....	*ut dièse;*
id.	*la*	id.	id.	*sol dièse;*
id.	*mi*	id.	id.	*ré dièse;*
id.	*si*	id.	id.	*la dièse;*
id.	*fa dièse*	id.	id.	*mi dièse;*
id.	*ut dièse*	id.	id.	*si dièse.*

Si l'on vient à placer la tonique en regard du *fa* (fig. 3) :

à la s.-médiante	correspond	exactement	le *sol*,
à la médiante	id.	id.	le *la*,
à la dominante	id.	id.	l'*ut*,
à la s.-sensible	id.	à peu près	le *ré*,
à la sensible	id.	exactement	le *mi*.

A la s.-dominante ne correspond aucune note de la gamme ; il faut donc en introduire une nouvelle, que l'on trace alors sur la règle en regard de la s.-dominante, et que, conformément à l'usage, on appelle *si bémol*. Ainsi, on peut définir le *si bémol* en disant qu'il est la s.-dominante de la gamme de *fa*. Quant au *ré*, on dit qu'il diffère d'un comma de la s.-sensible.

De même que :

en prenant	*fa*	pour tonique,	on est	conduit à introduire	*si bémol ;*
si l'on prend	*si*	id.	id.	id.	*mi bémol ;*
id.	*mi*	id.	id.	id.	*la bémol ;*
id.	*la*	id.	id.	id.	*ré bémol ;*
id.	*ré*	id.	id.	id.	*sol bémol ;*
id.	*sol bémol*	id.	id.	id.	*ut bémol ;*
id.	*ut bémol*	id.	id.	id.	*fa bémol.*

RAPPORT

SUR LES

APPAREILS DE M. P. PIMONT,

DÉSIGNÉS PAR LUI SOUS LES NOMS DE

CALORIDORE ALIMENTATEUR, CALORIDORE PROGRESSIF,

Par M. BOUTAN,

Au nom d'une Commission.

(*Lu à la Séance du 28 Février 1851.*)

MESSIEURS,

Plusieurs rapports présentés, à diverses époques, par MM. Person, Lévy, Bigourdan et Girardin sur les appareils dont M. Pimont est l'inventeur, plusieurs communications faites à propos de ces appareils par M. Pimont lui-même, vous ont fait connaître les perfectionnements successifs apportés à l'invention première, et le parti avantageux qu'on a pu en tirer pour l'industrie et la navigation. Récemment encore, dans une de nos dernières séances, M. Pimont appelait l'attention de l'Académie sur l'emploi simultané des *Caloridores progressifs et alimentateurs* dans la navigation maritime.

Une Commission composée de MM. Avenel, Girardin, Morin et Boutan fut désignée pour visiter dans les ateliers de M. Renaux, avant leur départ pour Londres, les deux

appareils que je viens de nommer. Cette Commission vient aujourd'hui, par mon organe, vous rendre compte de ses appréciations.

Les Caloridores de M. Pimont sont destinés, comme vous le savez, Messieurs, à utiliser, pour la production de la vapeur, la plus grande portion de la chaleur qu'on perd aujourd'hui pendant le jeu des machines.

Il faut avouer, qu'à notre époque où les progrès de l'industrie sont si rapides, il reste beaucoup à faire au point de vue de l'économie du combustible dans le chauffage des générateurs. On consomme dans les foyers d'énormes quantités de houille et de coke sans se rendre compte des effets produits, et sans comparer la quantité de charbon que l'on dépense à la portion que l'on utilise. Un calcul bien simple peut montrer, en effet, combien est grande la disproportion sous ce rapport.

Aujourd'hui, dans la plupart de nos usines, on obtient au plus 5 ou 6 kilog. de vapeur pour 1 kilogramme de houille, tandis qu'en profitant de toute la chaleur fournie par la combustion de ce même poids de charbon de terre, chaleur qui dépasse 7,000 unités, on devrait vaporiser de 11 à 12 kilogrammes d'eau. Voilà donc une perte considérable, presque de moitié, qu'on doit attribuer soit à la mauvaise disposition des fours, soit à une construction vicieuse des cheminées, soit enfin à ce qu'on ne cherche pas à compenser, au moins en partie, quelques-unes de ces pertes en alimentant le générateur avec de l'eau déjà chauffée par la vapeur d'échappement, laquelle se perd sans aucun profit.

C'est donc rendre un service important à l'industrie, que de porter remède à l'une ou à l'autre de ces causes de déperdition de chaleur ; c'est se rendre digne de vos encouragements que de fournir à la pratique, comme l'a fait M. Pimont, un moyen facile de faire pénétrer

dans la chaudière une eau déjà fortement échauffée, sans dépense nouvelle de charbon, et qui n'exige plus, pour se réduire en vapeur, qu'une proportion notablement plus faible de calorique.

Tel est, en effet, le véritable but des appareils dont nous avons étudié la disposition dans les ateliers de M. Renaux.

Mon intention n'est point, Messieurs, de reproduire ici tous les détails de leur construction. Les habiles rapporteurs dont je rappelais tout-à-l'heure les noms, vous ont déjà signalé, avec une exactitude complète et avec une clarté qu'il me serait impossible d'égaler, la disposition principale et le mode de fonctionnement Je me bornerai à apprécier en peu de mots les principes théoriques qui ont guidé l'inventeur, et à vous indiquer l'application nouvelle qu'il a faite de ses appareils.

Parlons d'abord du caloridore alimentateur.

Dans les machines ordinaires, la vapeur, après avoir produit son effet d'expansion, se condense et dissémine sans profit la chaleur qu'elle possédait. Tantôt cette vapeur disparaît dans l'air ambiant comme dans les machines à haute pression, tantôt elle se perd dans un condenseur plein d'eau froide, comme dans les machines à basse pression. M. Pimont a eu l'heureuse idée de faire circuler cette vapeur, qu'on nomme vapeur d'échappement, dans une série de tubes entourés de l'eau froide qui doit servir à l'alimentation de la chaudière. De cette façon, la chaleur qui provient de la liquéfaction de cette vapeur est absorbée et retenue par l'eau d'alimentation qui se trouvait, à son entrée dans l'appareil, presque à la même température que l'air extérieur, et qui pourra acquérir, par son séjour prolongé dans une enceinte constamment échauffée, une température peu distante de la température de sa vaporisation.

Il y aura donc évidemment économie directe de combustible, et possibilité même, dans quelques cas, de fournir aux besoins de l'usine un excédant d'eau rendue chaude par cette vapeur d'échappement.

Si l'on ajoute à ce premier avantage celui qui résulte d'une régularité plus grande dans le fonctionnement de la machine, régularité qui est la conséquence d'une liquéfaction plus prompte de la vapeur dans un condenseur qui demeure constamment froid, puisque la vapeur dépose sa chaleur avant d'y parvenir ; si l'on remarque que l'eau d'alimentation, par son échauffement préalable, dépose en partie les sels qu'elle tenait en dissolution, et qui seront plus tard en moins pour former des incrustations dans la chaudière, on comprendra que l'appareil de M. Pimont, construit d'après des principes tout-à-fait rationnels, constitue un perfectionnement important des machines à vapeur.

Passons au *Calidore progressif.*

Le but primitif de ce dernier était de recueillir la chaleur perdue dans les bains de teinture, et de la reporter sur de l'eau ordinaire parfaitement propre, qui se trouvait ainsi amenée à 60 ou 70° environ sans qu'il fût nécessaire de brûler un atôme de combustible. Le système proposé par M. Pimont pour réaliser un pareil bénéfice, l'emporta, dès son apparition, sur le procédé de M. Descrozilles qui exigeait des nettoyages trop fréquents, et ne retenait d'ailleurs qu'une faible portion de la chaleur habituellement perdue.

Vous savez, Messieurs, que le mérite principal du Caloridore progressif tient à l'idée ingénieuse qu'a eue M. Pimont de produire une circulation en sens inverse de l'eau chaude des bains de teinture qu'on perdait auparavant, et de l'eau froide qu'on veut échauffer. Le liquide venu du bain de teinture, parcourt une serie de caisses et transmet sa chaleur à l'eau pure et primitivement

froide qui circule à son tour en sens contraire dans les serpentins qui remplissent en partie ces mêmes caisses ; si bien qu'à l'extrémité de son parcours, l'eau des bains, déjà fortement refroidie par son contact avec les premiers serpentins, se présente à de l'eau pure qui commence à pénétrer dans l'appareil, à de l'eau par conséquent tout-à-fait froide qui peut lui enlever une fraction des dernières portions de chaleur qu'elle retenait encore.

Cette double circulation s'accomplit du reste avec une extrême facilité, presque sans main-d'œuvre, de simples différences de niveau suffisant pour la produire.

Aujourd'hui, M. Pimont applique ce même caloridore progressif à la navigation maritime, voici son point de départ :

L'emploi de l'eau de mer pour alimenter la chaudière des paquebots à vapeur détermine des incrustations beaucoup plus considérables que celles qui se produisent dans les générateurs des bateaux que portent nos rivières. Il a même fallu, pour éviter des dépôts par trop rapides, enlever de temps en temps une portion de l'eau de la chaudière au moment où cette eau, arrivant à son point de saturation, déposait abondamment les matières salines qu'elle renferme. Ces évacuations partielles d'eau chaude qui se renouvellent assez fréquemment, entraînent une perte fort grande dans la chaleur dépensée, et contribuent à rendre considérable la consommation du combustible dans les bâtiments à vapeur qui naviguent sur la mer. Déjà M. Vilson avait fait une première tentative pour déverser sur l'eau d'alimentation la chaleur de l'eau que l'on va rejetter dans la mer. Mais nous pensons que M. Pimont résout le problème d'une manière beaucoup plus satisfaisante en adaptant, à côté du générateur des paquebots, son Caloridore progressif, sans efforts, sans aucune modification nouvelle, en faisant circuler seulement,

au lieu de l'eau de bain de teinture, cette eau saturée qu'on extrait à tout instant de la chaudière. Il est évident que, dans cette nouvelle application, les choses se passeront d'une manière identique, et que l'effet utile de l'appareil sera le même.

Il suit de ce que nous venons de dire, qu'on pourra atteindre dans les paquebots le maximum d'économie, en combinant l'emploi simultané des deux caloridores. Le volume qu'ils occuperont est, en définitive, assez restreint, et se trouve d'ailleurs compensé par l'espace plus grand laissé aux marchandises, à cause d'une moindre charge de combustible au départ.

En résumé, les Caloridores de M. Pimont présentent des avantages théoriques incontestables; si, dans la pratique, on a quelquefois rencontré de vives oppositions à leur emploi, il ne faut pas oublier que tel est le sort de toutes les inventions à leur début, et que la routine ou la mauvaise foi sont toujours les premières barrières qu'il faut renverser, lorsqu'on suit en industrie la voie du progrès.

Nous arrivons donc finalement, Messieurs, à la même conclusion que la Commission précédente, en vous proposant de donner votre entière approbation aux appareils de M. Pimont.

ANALYSE CHIMIQUE

DE

L'EAU MINÉRALE DE NOINTOT,

PRÈS BOLBEC,

PAR M. E. MARCHAND,

PHARMACIEN A FECAMP, MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE, ETC

(*Lue à la Séance du 24 janvier* 1851.)

M. le marquis de Montault, propriétaire de la prairie dans laquelle sourt cette eau médicamenteuse, avait prié l'Association normande, qui tenait sa session annuelle à Bolbec le 18 juillet 1850, de l'éclairer sur les deux questions suivantes :

« Quelle est la propriété des eaux minérales de Nointot, « près Bolbec?

« Sont-elles appelées à rendre des services de quelque « importance à la thérapeutique ? »

Une analyse complète de ces eaux pouvait seule mettre à même de résoudre ces questions Je me suis occupé de l'opérer, à l'invitation de M. J. Girardin, inspecteur divisionnaire de l'Association normande, et voici les résultats que j'ai obtenus.

L'eau sur laquelle j'ai opéré n'est point celle qui se rend dans le petit bâtiment construit il y a quelques an-

nées pour recevoir l'eau ferrugineuse, l'eau qui y parvient aujourd'hui étant inodore, incolore, insipide, et n'exerçant qu'une très faible action sur la teinture de noix de galles. Celle que j'ai analysée était, au contraire, très sapide : douée d'une saveur atramentaire des plus prononcées ; l'alcoolé de tannin lui communiquait instantanément une couleur vineuse très intense, passant rapidement au violet presque noir. Sa réaction sur les fleurs de mauves était alcaline : celles-ci, placées à sa surface, cédaient leur matière colorante qui se déposait en stries violettes, passant rapidement au bleu puis au bleu tirant sur le vert. Elle avait été recueillie dans des puisarts que j'avais fait ouvrir *ad hoc*, dans le sol même de la prairie, dans un endroit rapproché des ruisseaux les plus chargés de dépôt ocreux.

Un kilogramme de cette eau minérale, dont la densité calculée pour la température de 150° c., est égale à 1000,46, contient :

Acide carbonique libre à + 15° c., et sous la pression de 0 m 760.	0 gr.	09291,
ou en volume 0 lit. 0496		
Chlorure de potassium.	0	00490.
de sodium.	0	01341.
de lithium (indices sur 20 lit.)	»	»
de calcium anhydre..	0	00335.
de magnésium anhydre. . . .	0	00102.
Iodure } alcalins (indices sur 20 lit.	»	»
Bromure }		
Sulfate de chaux anhydre.	0	00120.
Azotate de chaux.	0	00402.
Bicarbonate d'ammoniaque (des traces)	»	»
de chaux.	0	14397.
A reporter. . .	0 gr.	26478

Report . . .	0 gr.	26478.
Bicarbonate de magnésie	0	00573.
de manganèse.	0	00174.
de fer.	0	07069.
de cuivre (indices extrêmement faibles).	»	»
Crénate de manganèse.	0	00079.
de protoxyde de fer.	0	03115.
Alumine / Phosphate d'alumine } des traces. . . .	»	»
Principe arsenical (indices sensibles sur le dépôt ocreux.	»	»
Silice et sable.	0	13210.
Matière résineuse ou bitumineuse . . .	0	00098.
organique indéfinie	0	01275.
Eau.	999	47929.
	1000 gr	00000.

L'arsenic et le cuivre que je porte au nombre des éléments constitutifs de cette eau, ont été constatés sur environ 500 grammes de dépôt ocreux recueilli dans les ruisseaux ferrugineux de la prairie. La proportion de cuivre que j'y ai trouvée est extrêmement faible ; elle était impondérable, et n'eût pas été appréciable sur une proportion moins considérable de ces boues.

Quant à l'arsenic, il s'y trouve aussi en proportion extrêmement faible, mais néanmoins en quantité bien appréciable lorsque l'on opère selon les indications de M Filhol En opérant ainsi, j'ai obtenu, avec l'appareil de Marsh, de la quantité de boues ocreuses que je viens d'indiquer, 68 *taches arsenicales*.

La constitution, maintenant connue de l'eau de Nointot, permet de répondre aux deux questions posées à *l'Association normande* que la proportion remarquable d'oxyde ferreux qu'elle contient, (0 gram. 03974 par litre), ainsi

que la petite quantité d'oxyde manganeux qui s'y trouve également, lui communiquent les propriétés spécifiques des *préparations martiales*, et qu'elle peut être employée avec avantage dans toutes les circonstances où l'usage des ferrugineux est indiqué, mais particulièrement comme moyen curatif de la *chlorose*

Deux considérations majeures empêchent cependant de lui attribuer une grande importance, comme agent thérapeutique : la première, c'est que très éminemment altérable dans sa constitution (le fer qu'elle contient se séparant avec une facilité extrême), elle ne peut être employée que par les personnes qui se trouvent assez rapprochées du lieu qui la produit, pour la renouveler tous les jours, ou au moins tous les deux jours.

En second lieu, c'est que d'un rendement peu abondant, puisqu'elle n'est que le produit des infiltrations aqueuses qui s'opèrent au travers du sol de la prairie où on la trouve, son écoulement est très restreint, et nécessairement aussi variable dans son abondance, que le peut être le produit des eaux pluviales, dans cette région du pays de Caux.

Néanmoins, et dans l'intérêt même des chlorotiques, si nombreux d'ailleurs dans toutes nos vallées industrielles, il serait peut être bon d'engager M. le marquis de Montault à entreprendre quelques travaux de réparation, pour mettre le petit bâtiment qu'il a déjà fait construire *ad hoc*, en état de recevoir les eaux ferrugineuses qui s'égouttent de sa prairie, en les y mettant à l'abri de tout mélange avec les produits d'une source d'*eau potable*, voisine et très abondante, qui s'y infiltre aujourd'hui.

Cela me paraît d'autant plus utile que l'on peut, à la rigueur, conserver à cette eau toutes ses propriétés efficaces, en y ajoutant une petite quantité de sucre, 8 à 10

grammes par litre, comme l'a recommandé si judicieusement M Peltier, pour la conservation des eaux ferro-crénatées en général. — En agissant ainsi, on ne doit pas craindre, ainsi que le font certains médecins, de modifier les propriétés des eaux ferrugineuses. Par l'addition du sucre à ces eaux, on ne peut, cela est évident, que rendre leurs propriétés plus stables, et, pour ma part, je suis convaincu qu'il y aurait avantage pour les malades d'avoir recours à ce moyen de conservation, d'ailleurs si simple et si efficace.

EXAMEN CHIMICO-LÉGAL

DE

DIVERSES SUBSTANCES ALIMENTAIRES

Ayant occasionné des accidents,

PAR MM. MORIN ET J. GIRARDIN,

PROFESSEURS DE CHIMIE A L'ÉCOLE DE MÉDECINE
ET A L'ÉCOLE MUNICIPALE DE ROUEN.

(Lu dans la séance du 11 avril 1851.)

Le 18 décembre 1847, dans une des fermes importantes d'une petite commune de l'arrondissement de Neufchâtel, on fait une cuisson de quatorze pains de 5 à 6 kilogrammes, et on confectionne en même temps, ainsi que cela se pratique fort souvent à la campagne, deux sortes de pâtisseries : des tartes aux pommes et des *boulloches*, c'est-à-dire des pommes entières entourées de pâte.

Quinze personnes des deux sexes et de différents âges, qui, dans cette journée ou dans les suivantes, mangent de ce pain ou des pâtisseries, ressentent à des degrés divers tous les effets de l'empoisonnement ; plusieurs d'entre elles sont en danger de mort, et, au premier coup-d'œil, le médecin appelé reconnait les symptômes les mieux caractérisés de l'empoisonnement par l'arsenic. Le maire de la commune, averti, place sous les scellés tous les produits de la fournée du 18 décembre, et prévient le ministère public.

Le magistrat qui se transporte sur les lieux le 21 décembre, trouve encore la plupart des habitants de la ferme dans un état de souffrance inexprimable. Il est frappé des symptômes d'empoisonnement qui se révèlent de toutes parts, et qui jaillissent de l'information sommaire à laquelle il procède. Il confirme la séquestration des pains et de la pâtisserie, et les fait emporter pour les soumettre à une analyse chimique, avec le sac dans lequel la farine a été rapportée le jeudi par le meunier, le grégeon, produit de cette mouture, et le levain de la fournée du 18 décembre.

C'est dans ces circonstances que nous est confié par le juge d'instruction de Neufchâtel l'examen des différentes substances saisies, ainsi que celui de deux échantillons d'urine rendue par plusieurs des malades de la ferme pendant leur indisposition.

Mais il ne nous est pas simplement ordonné de rechercher la présence d'un poison dans les aliments précités ; nous devons, si cela est possible, déterminer l'époque à laquelle la substance vénéneuse a été introduite dans la farine qui a servi à la confection du pain et des pâtisseries.

Pour résoudre ces importantes questions, nous avons opéré de la manière suivante, en agissant tout d'abord sur le son et grégeon rapportés du moulin, et sur le sac qui servit à transporter la farine.

1. *Examen du son et du grégeon rapportés du moulin.*

Nous avons fait bouillir une certaine quantité de ces substances, qui consistent en ligneux, amidon, gluten, matières grasses, sels et substances solubles, dans de l'eau distillée, fortement alcalisée par la potasse caustique

pure, dans le but d'extraire et de fixer l'acide arsénieux dans le cas où ces substances en auraient contenu. La décoction fut passée à travers une toile neuve serrée, le résidu fut lavé à l'eau bouillante, et dans toutes les liqueurs réunies, on ajouta de l'azotate de potasse. On fit évaporer avec précaution jusqu'à consistance de miel épais, et après refroidissement, on projeta la masse saline, par petites portions, dans un creuset rouge de feu, afin de détruire toutes les matières organiques. La déflagration opérée, on versa le résidu salin fondu dans une capsule de porcelaine, préalablement échauffée, et placée dans une autre capsule, pour ne rien perdre dans le cas de rupture de la première; on traita le sel blanc refroidi par de l'acide sulfurique concentré, jusqu'à cessation de vapeurs rutilantes, et on fit bouillir le tout, après avoir étendu d'eau distillée. En laissant ensuite refroidir la liqueur, il se sépara une certaine quantité de sulfate de potasse; l'eau mère devant contenir tout le poison à l'état d'acide arsénique. On la versa peu à peu dans un appareil de Marsh, fonctionnant à blanc depuis quelque temps, mais il nous fut impossible de recueillir la plus légère tache arsenicale, même après 40 minutes d'attente.

Quoique le mode d'expérimentation suivi ne nous laissât aucun doute sur l'absence de l'arsenic dans le son et le grégeon, nous avons cru, pour prévenir toute objection, devoir désorganiser, par l'acide sulfurique, le résidu ligneux retenu par la toile, après l'action de la potasse caustique. Le charbon obtenu fut mis à bouillir avec de l'eau régale; on étendit d'eau, on filtra, on chauffa la liqueur avec un léger excès d'acide sulfurique pour la débarrasser de toute trace d'eau régale, et on la versa dans l'appareil de Marsh. Mais, ici encore les résultats furent entièrement négatifs.

II. *Examen du sac ayant servi au transport de la farine.*

Ce sac présentait dans son intérieur une petite quantité de farine adhérente au tissu ; il y avait aussi de cette dernière dans les coins. Le sac fut coupé, secoué avec force au-dessus d'un papier, et purgé, autant que possible, de farine. Une portion du tissu fut traitée comme il vient d'être dit ci-dessus, mais l'appareil de Marsh ne put nous fournir aucune trace d'arsenic.

La farine isolée, examinée de la même manière, ne nous en donna pas davantage.

III. *Examen de la farine restée dans la maie.*

Une certaine quantité de farine restée dans la maie, après la confection du pain, fut alors examinée par nous. Cette farine était évidemment de même nature que celle qui entrait dans la composition du pain et des pâtisseries. Ici, nous fûmes obligés de recourir à un autre mode de traitement, car le précédent est impraticable. La farine, bouillie avec de l'eau alcalisée par la potasse, se liquéfie bien, mais la liqueur ne peut être évaporée, et pour pouvoir la solidifier et la soumettre à la déflagration, il faut employer une si grande proportion de nitre, qu'on obtient une masse saline considérable, difficile à traiter par l'acide sulfurique, et dans laquelle de petites quantités d'arsenic sont, pour ainsi dire, noyées. Disons, toutefois, que la liqueur provenant de la réaction de l'acide sulfurique, sur le produit de la déflagration, nous donna des traces non équivoques d'arsenic

Voici le procédé qui nous a le mieux réussi, et que nous conseillons aux experts d'employer dans un cas analogue.

La farine fut delayée dans un matras assez grand, avec de l'eau distillee, et la bouillie homogène fut étendue d'une nouvelle quantité d'eau additionnée d'acide sulfurique pur. On fit arriver au sein de ce mélange un courant de vapeur d'eau, et l'on prolongea l'ébullition jusqu'à la complète liquéfaction et saccharification de la farine.

Mais pour nous prémunir contre la volatilité de l'acide arsénieux, sous l'influence de la vapeur d'eau, nous adaptâmes au col du matras un tube qui conduisait la vapeur en excès dans un flacon contenant une solution faible de potasse pure. Ce soin était superflu, car, après l'ébullition, nous ne pûmes découvrir aucun indice d'acide arsénieux dans l'eau du flacon.

Le liquide du matras fut saturé avec de la potasse caustique, évaporée à moitié de son volume, additionné d'une suffisante quantité de nitre en poudre, et réduit à l'état de masse saline que l'on fit déflagrer dans un creuset. A partir de là, on opéra comme précédemment, et le liquide définitif, introduit dans un appareil de Marsh, donna lieu à la production d'un gaz dont la flamme recouvrit les soucoupes de porcelaine d'une multitude de taches métalliques.

Ces taches étaient bien arsenicales, car elles se dissolvaient dans l'hypochlorite de soude, dans l'acide azotique, et leur dissolution azotique, évaporée à siccité, laissait une poudre blanche, que l'azotate d'argent colorait en rouge de brique. Ces taches exhalaient l'odeur d'ail en se réduisant en vapeurs sur les charbons ardents.

L'absence de l'arsenic dans le son, le grégeon, la farine restée dans le sac, ainsi que dans le sac lui-même, et la présence du poison dans la farine trouvée dans la maie, démontrent clairement que ce poison a été ajouté à la farine postérieurement à la mouture, et après qu'elle a été retirée du sac. C'est dans le pétrin, au moment de la

confection de la pâte, que cette farine a été empoisonnée.

Il nous a paru indispensable de déterminer l'état sous lequel l'arsenic se trouvait dans la farine. En conséquence, une certaine quantité de celle-ci fut délayée et laissée en macération pendant vingt-quatre heures dans de l'eau distillée. La liqueur filtrée au papier Berzélius donna, avec l'hydrogène sulfuré et quelques gouttes d'acide chlorhydrique, d'abondants flocons jaunes solubles dans l'ammoniaque : c'était du sulfure d'arsenic; les autres réactifs indiquèrent, comme les précédents, que l'on avait enlevé à la farine de l'acide arsénieux.

IV. *Examen de la pâte ou levain.*

Cette pâte, restant de celle qui avait été cuite, était contenue dans un pot en grès. Après lui avoir appliqué les mêmes moyens analytiques, nous en avons extrait de l'arsenic en quantité notable, de manière à pouvoir couvrir de taches une capsule de 15 centimètres de diamètre, et à former un bel anneau métallique dans un tube de verre adapté à l'appareil de Marsh.

V. *Examen de la pâtisserie et des boulloches.*

La pâtisserie était conservée dans un pot de grès; elle consistait en pâte cuite contenant dans son intérieur de la marmelade de pommes.

Les boulloches étaient renfermées dans une soupière en faïence et divisées en deux parties bien distinctes, par une feuille de papier. La partie supérieure était ainsi désignée : *boulloche mangée par le père L.* — L'inférieure avait pour suscription : *boulloche non touchée.*

Ces différentes pâtisseries ont été soumises isolément et successivement au même mode analytique.

Une certaine quantité de pâte et de fruits a été mise à chauffer avec le 6e de son poids d'acide sulfurique pur jusqu'à carbonisation complète. On fit bouillir le charbon avec de l'eau régale pour détruire l'acide sulfureux qui s'était formé, et convertir l'acide arsénieux en acide arsenique. On reprit par l'eau distillée, on filtra au papier Berzélius la liqueur bouillante, et après l'avoir concentrée, on l'introduisit dans un appareil de Marsh fonctionnant à blanc. Nous obtinmes promptement des taches nombreuses d'arsenic métallique.

VI. *Examen des pains.*

Sur les cinq pains qui nous furent envoyés par le juge d'instruction, et qui avaient été pris au hasard sur les quatorze composant le total de la cuisson du 18 décembre 1847, deux étaient entamés et avaient servi au repas des gens de la ferme. Ces pains ayant été confectionnés, ainsi que l'ordonnance du magistrat de Neufchâtel nous l'apprenait, avec de la farine semblable à celle que nous avions déjà examinée, nous nous attendions bien à y trouver aussi de l'acide arsénieux en forte proportion. C'est ce que l'expérience confirma. Voici comment nous crûmes devoir opérer dans ce cas.

Nous fîmes bouillir 100 grammes de pain dans de l'eau acidulée par l'acide sulfurique, jusqu'à ce que tout le pain ait disparu ; on remplaçait l'eau au fur et à mesure de son évaporation. Cette opération demanda plusieurs heures. On fit alors passer dans la liqueur un courant de gaz acide sulfhydrique qui, bientôt, donna lieu à un trouble abondant occasionné par la formation de sulfure jaune d'arsenic, entraînant avec lui une certaine quantité de matière organique. Après vingt-quatre heures d'un dégagement lent

et soutenu d'hydrogène sulfuré, on fit bouillir la liqueur pour favoriser la précipitation du sulfure arsenical; on le sépara par le filtre, et on soumit de nouveau la liqueur filtrée à l'action du gaz sulfhydrique qui produisit encore un précipité; on le recueillit sur le même filtre, d'où on l'enleva au moyen d'une solution de potasse caustique, qui en opéra la dissolution. On fit bouillir cette solution avec de l'acide azotique, afin d'obtenir du sulfate de potasse et de l'acide arsenique. Toute trace de vapeur nitreuse ayant disparu, la liqueur, suffisamment étendue d'eau, fut versée dans un appareil de Marsh nouveau, et après l'inflammation du gaz sortant de cet appareil, on ne tarda pas à voir se déposer sur les capsules de porcelaine qu'on exposait au devant de la flamme, de nombreuses taches miroitantes et métalliques. Les cinq pains contenaient, à très peu de chose près, les mêmes proportions d'acide arsénieux. Une seule tranche de chaque pain, mise pendant quelques heures à macérer dans de l'eau froide, communiquait à celle-ci tous les caractères d'une faible dissolution d'acide arsénieux.

Toutes les matières alimentaires soumises à notre examen étant analysées, il nous restait à étudier les deux bouteilles d'urine dont il a déjà été question.

VII. *Examen des urines.*

L'une des bouteilles portait cette désignation : *Urine des époux L. père et mère, rendue depuis le 21 décembre, 8 heures du soir, jusqu'au 22, 7 heures du soir.*

L'autre était étiquetée ainsi qu'il suit : *Urine provenant des époux L. L. fils, Virg. De'ah et A. Bal ...., journée du 21 décembre, de 1 heure d'après midi à 6 heures du soir.*

Ces urines étaient légèrement troubles et très peu ammoniacales. On les fit bouillir avec de la potasse pour en expulser l'ammoniaque libre ou combinée, et pour donner en même temps de la fixité à l'acide arsénieux dans l'hypothèse de sa présence dans ces liquides. Lorsqu'ils furent réduits en consistance de sirop épais, on les convertit en charbon au moyen de l'acide sulfurique. Ce charbon traité comme il a déjà été dit, ne fournit aucune trace d'arsenic.

Dans un autre essai, après avoir fait bouillir avec de la potasse caustique, et évaporer jusqu'à réduction de moitié du volume primitif, on additionna de nitre en poudre, on dessécha le tout, et on le fit déflagrer dans un creuset rouge de feu. Le résidu salin, traité convenablement, ne donna pas le plus léger indice d'arsenic au moyen de l'appareil de Marsh.

Les urines précitées, bien que provenant de personnes manifestement empoisonnées, ne renfermaient pourtant pas d'arsenic. On sait cependant que le rein est un organe d'élimination des poisons, et que c'est ordinairement avec les urines que sortent du corps les substances minérales ingérées. Mais dans l'espèce, les individus empoisonnés ont tous éprouvé de violents et fréquents vomissements, et dès-lors la totalité, ou du moins la presque totalité du poison a été expulsée par les contractions de l'estomac; de plus, si les malades ont bu une certaine dose de liquide dans la première période d'intoxication, s'ils ont eu des déjections alvines abondantes, l'élimination de la très minime proportion d'arsenic, passée dans le torrent de la circulation, a dû se faire très promptement par la voie des reins. Si, enfin, nous notons que c'est seulement le 4e jour après l'empoisonnement qu'on a pu recueillir les urines de quelques-uns des malades, l'absence de l'arsenic dans ces urines s'expliquera très facilement.

VIII.

Maintenant que nous avons mis en évidence la présence de l'arsenic dans la farine qui a servi à la confection des pains et pâtisseries qui ont failli causer la mort de tant de personnes, examinons une question grave qui se présente tout naturellement. Quelle est l'origine de cet arsenic ? A-t-il été introduit dans une intention coupable, ou provient-il d'une circonstance en dehors des prévisions humaines, l'emploi d'un blé chaulé à l'arsenic, pratique si commune dans beaucoup de localités, et notamment dans l'arrondissement de Neufchâtel ?

Cette dernière supposition ne peut se soutenir devant la masse d'expériences, qui ont clairement démontré que le blé chaulé à l'acide arsénieux donne des semences absolument dépourvues de tout composé arsenical. S'il en était autrement, nous aurions dû trouver du poison dans le son, car il est évident que l'acide arsénieux aurait dû s'introduire aussi bien dans les enveloppes corticales que dans la partie interne du grain de blé ; nous dirions même qu'il aurait passé de préférence dans la partie ligneuse, puisque M. Payen a constaté que le périsperme du blé a plus de tendance à s'unir avec les substances minérales que la farine même. Or, on a vu précédemment que le son et le grégeon ne nous ont pas fourni la plus légère trace d'acide arsénieux.

L'absence de l'arsenic dans le son et le grégeon, dans la farine adhérente au sac de toile, ainsi que dans le tissu même de ce sac, nous autorise à affirmer que ce poison a été ajouté dans la farine destinée à faire le pain, alors que celle-ci était déjà déposée dans la maie.

Quant à la question de quantité, nous avons cru ne pas devoir l'aborder, pour ne pas entrer dans le domaine des

probabilités. L'acide arsénieux ayant été inexactement mêlé à la farine, cela est très supposable, n'aurait-il pas pu se faire qu'un poids déterminé de cette substance nous eût fourni une proportion d'arsenic bien supérieure à celle que nous aurait donnée une égale quantité de farine prise dans une autre partie de la masse?

D'un autre côté, l'arsenic contracte avec les matières organiques une sorte de combinaison qu'il est difficile de rompre, et qui s'oppose au complet isolement du poison. Si nous trouvons, dans les procédés de carbonisation que la science a mis à notre disposition, des moyens de détruire cette adhérence et de mettre en évidence des quantités infinitesimales d'arsenic à l'aide de l'appareil de Marsh, n'oublions pas que ces procédés ne nous permettent de retirer qu'une partie seulement de l'arsenic contenu dans les matières empoisonnées.

En chimie légale, pour déclarer qu'il y a eu empoisonnement, il suffit d'établir l'existence d'une substance capable d'occasionner la mort. C'est là un principe que nous avons constamment soutenu dans les nombreuses affaires de chimie légale où nous avons figuré comme experts, et nous avons eu la satisfaction, dans une occasion solennelle, d'être appuyés par l'autorité imposante de M. Orfila.

IX. *Conclusions.*

Des faits ci-dessus exposés, nous avons cru pouvoir conclure :

1° Que le son, le grégeon, la farine adhérente au sac de toile grise, le sac lui-même, sont totalement dépourvus d'arsenic ;

2° Que la farine trouvée dans la maie ou petrin contient une quantité notable d'acide arsénieux ;

3° Que le levain, tous les pains, les boulloches et la pâtisserie, analysés séparément, nous ont fourni une quantité d'arsenic telle que nous avons pu en recouvrir plusieurs capsules, et en former un anneau métallique que nous plaçons au nombre des pièces à conviction ;

4° Que les deux urines analysées isolément ne nous ont offert aucune trace de ce poison :

5° Que l'existence de l'arsenic dans la farine ne peut être le résultat d'un *effet naturel* ; que conséquemment ce poison y a été ajouté, lorsqu'elle a été déposée dans la maie à pétrir immédiatement avant la confection de la pâte, puisque le sac qui a servi à la rapporter du moulin n'en renferme aucune trace.

X. *Observations.*

Lorsque l'affaire pour laquelle ce rapport a été rédigé a été appelée devant la Cour d'assises, il a été parfaitement établi que la présence de l'arsenic dans la farine ne pouvait provenir que d'un mélange fait à dessein, dans l'intention de nuire ; mais l'instruction ne put montrer la main de l'accusé mélangeant le poison à la farine dans la maie à pétrir, ni indiquer le lieu où il s'était procuré le poison. Elle constata seulement que l'un des habitants de la ferme avait depuis longues années un paquet d'acide arsénieux en sa possession ; et que, d'ailleurs, dans les verreries circonvoisines, cette substance, indispensable à la fabrication du verre, était littéralement à la disposition des ouvriers et même du premier venu.

En l'absence de preuves directes, l'accusé fut acquitté.

NOTES

SUR

DEUX NOUVELLES SUBSTANCES TINCTORIALES,

Par M. J. GIRARDIN.

(Présentées à l'Académie de Rouen, dans les séances du 21 m[illegible])

§ 1.

ACIDE PICRIQUE,

Nouvelle matière colorante jaune.

M. Guinon, très habile teinturier de Lyon, a eu le premier l'idée de tirer parti, pour la teinture de la soie, de la propriété que possède l'ACIDE PICRIQUE d'imprimer à la peau une belle couleur jaune très solide. Ses essais réussirent complètement ; et, depuis juillet 1847, il fait un grand usage de cet acide artificiel pour obtenir sur soie des jaunes clairs et moyens, jusqu'à la nuance soufre ou citron clair. Nous avons admiré, à l'exposition des produits de l'industrie de 1849, les tissus teints par lui avec ce nouvel agent tinctorial. Depuis, il a publié une note

sur la préparation de cet acide et son application à la teinture en jaune. (1)

L'ACIDE PICRIQUE, dont Berzelius attribue la découverte à Hausmann (1788), n'est autre chose que le produit acide, jaune et amer, qui prend naissance dans la réaction de l'acide azotique sur un grand nombre de substances organiques, azotées ou non, telles entre autres que la soie, l'aloès, l'indigo, la salicine, l'hydrure de salicyle, la coumarine, l'huile de goudron de houille, etc. Il a été connu successivement dans la science sous les noms de : *jaune amer*, *amer de Welter*, *amer d'indigo*, *amer au maximum* (Chevreul), *acide amer*, *acide carbazotique* (Liebig), *acide nitro-picrique* (Berzelius), *acide nitro-phénisique* (Laurent), *acide trinitro-phénique* et *phénate-trinitrique* (Gerhardt). C'est M. Thénard qui lui a donné le nom d'*acide picrique*, de πικρος, amer, pour rappeler sa saveur d'une amertume très prononcée.

MM. Dumas et Laurent le représentent par la formule brute : $C^{24}\ H^{6}\ A^{6}\ O^{14}$. (2)

Le procédé le moins coûteux pour l'obtenir en grande quantité est celui que M. Laurent a fait connaître en 1841, et qui consiste à faire réagir douze parties d'acide azotique ordinaire sur dix parties d'huile de goudron de houille ou hydrate de phényle. (3)

Voici comment M. Guinon exécute ce procédé pour les besoins de ses ateliers :

---

(1) Annales de la Société d'Agriculture, d'Histoire Naturelle et des Arts utiles de Lyon. — Année 1849, 2e série, tome I, page 178.

(2) Dumas. *Quatrième Mémoire sur les Types chimiques.* — Annales de Chimie et de Physique, 3e série, tome II, page 228.

Laurent. *Mémoire sur le Phényle et ses dérivés.* — Ibid., tome III, page 223.

(3) Laurent. — Ibid., pages 213 et 221.

« Dans une capsule ou terrine de grès, dont la capacité doit être au moins triple du volume des matières employées, on met d'abord trois parties d'acide azotique du commerce à 36°, dont on élève la température à 60° centigrades, on retire la capsule du feu, et, au moyen d'un tube de terre effilé à son extrémité inférieure que l'on fait plonger dans l'acide, on verse peu à peu une partie d'huile de houille. Chaque addition d'essence, qui traverse l'acide chaud, produit immédiatement une vive réaction, d'où résultent échauffement de la masse et dégagement avec effervescence d'acide carbonique et de bi-oxyde d'azote.

« Si le liquide menace de s'extravaser, on cesse de verser de l'huile, et on le tempère par l'addition d'un peu d'acide froid. Lorsque toute l'huile qu'on a dessein de transformer est employée, la majeure partie est déjà convertie en acide picrique, mais il en reste encore beaucoup dans un état intermédiaire, sous forme d'une matière résineuse rougeâtre. Pour compléter autant que possible la transformation, on ajoute trois nouvelles portions d'acide azotique, on porte le liquide à l'ébullition, et l'on évapore jusqu'en consistance syrupeuse, en ayant soin de ne pas laisser la matière se dessécher; sans cette précaution elle s'enflammerait et brûlerait avec intensité.

« On peut encore préparer l'acide picrique en opérant à froid le mélange d'une partie d'huile de houille avec deux parties d'acide azotique. Il y a également alors production de chaleur, dégagement d'acide carbonique et d'oxyde d'azote, mais l'effervescence est moins vive que dans le premier cas, il se produit peu de vapeur nitreuse, et l'on obtient ainsi une matière résineuse gluante, que l'on doit traiter à chaud par l'acide azotique, et faire évaporer comme précédemment.

« Le liquide syrupeux obtenu dans ces deux cas se prend par refroidissement en une masse pâteuse jaunâtre

dont le poids est environ le sixième des matières employées. Il se compose d'acide picrique, d'un peu de matière résineuse et d'acide azotique. On sépare l'acide picrique en faisant bouillir la masse dans l'eau qui le dissout et l'abandonne ensuite, par refroidissement, à l'état cristallisé. Deux ou trois cristallisations le donnent à peu près pur; mais pour arriver à la pureté chimique, il faut le combiner à une base, soit l'ammoniaque, et le précipiter avec un acide (acide nitrique ou chlorhydrique), puis le faire cristalliser. Après ces préparations, l'acide picrique est sous forme de cristaux transparents d'un jaune citron clair.

« Pour les besoins de la teinture, il n'est pas utile de pousser si loin l'opération, la pureté absolue n'étant pas nécessaire; on peut se borner à l'opération suivante : lorsque l'on a obtenu la masse pâteuse, comme nous l'avons dit, on la lave à l'eau froide pour enlever l'acide nitrique en excès; on dissout ensuite le résidu dans l'eau bouillante, à laquelle on ajoute de l'acide sulfurique (100 grammes environ pour un hectolitre d'eau), afin de séparer la matière résineuse qui accompagne l'acide picrique. La présence de cette matière donnerait à la soie une odeur désagréable, et ternirait la couleur, en lui laissant une teinte rougeâtre désagréable. On obtient ainsi une solution d'acide picrique suffisamment pure, laquelle, étendue d'une quantité d'eau proportionnée à la nuance que l'on veut atteindre, peut servir immédiatement à la teinture. Il n'est besoin d'aucun intermédiaire ou agent pour favoriser la combinaison de la matière colorante avec la soie. On doit opérer à une température de 30 ou 40° centigrades pour que la combinaison se fasse bien également. A leur sortie du bain, les soies teintes par l'acide picrique doivent être mises au séchoir sans aucune opération ou lavage. (1) »

---

(1) Guinon. Loc. citat., page 181.

Voici comment j'ai été appelé à m'occuper de ce nouvel agent colorant, au point de vue industriel. J'ai reçu, à la date du 20 octobre 1850, la lettre suivante d'un M. Lemoine de Paris:

« Monsieur,

« Dans votre traité de teinture sur soie, laine et coton (1), vous dites que M. Guinon de Lyon emploie, pour obtenir sur soie des jaunes clairs, l'acide picrique sous forme de cristaux. J'ai voulu m'assurer de ce fait, et j'ai fait demander par un de mes amis, un échantillon de ces cristaux et le prix. M. Guinon a répondu par un de ses correspondants de Paris, qu'il ne fabriquait pas de cristaux, qu'il employait pour des jaunes clairs sur soie un liquide colorant qu'il tirait du goudron de houille, qu'il vendait ce produit à raison de 20 fr. le litre, et qu'il ne pouvait s'engager à livrer d'acide picrique en cristaux, par la difficulté qu'on avait à les obtenir.

« Nous avons trouvé le moyen d'en procurer au commerce une grande quantité, et à des prix qui en permettront l'emploi.

« J'ai l'honneur de vous adresser un échantillon de nos cristaux et vous prie, dans l'intérêt de la science et du commerce, de sacrifier quelques-uns de vos moments précieux à l'examen de ce produit. Votre opinion serait pour nous d'un grand poids, avant de saisir le commerce de notre découverte.

« Le liquide de M. Guinon contient des matières grasses et huileuses qui exigent de la part de ceux qui l'emploient des frais de main-d'œuvre et de préparation qui en augmentent de beaucoup le prix. Un teinturier de Paris, qui

---

(1) Traité 84 de *l'Instruction pour le peuple*, ou *cent traités sur les connaissances les plus indispensables*. — Paris. Paulin et Lechevalier. — 1850.

se sert du liquide Guinon, a bien voulu faire l'essai de nos cristaux et en a paru satisfait, tant pour la nuance que pour la simplicité de l'emploi.

« J'ai l'honneur, etc.

« LEMOINE,
« 22, rue de Varenne. »

J'ai, suivant le désir exprimé dans cette lettre, employé l'acide picrique à teindre de la soie, de la laine et du coton. Voici les résultats que j'ai obtenus :

1. La soie prend très rapidement dans la solution aqueuse de cet acide, maintenue à la température de 30 à 40° centigr., une belle nuance jaune paille.

Il m'a fallu 6 grammes 8 d'acide cristallisé pour teindre en cette nuance 1 kilogr. de soie.

Mais cette soie, ainsi teinte sans le secours d'aucun mordant, abandonne une grande partie de sa couleur à l'eau employée sous forme de lavages.

En mordançant à l'avance la soie avec un mélange d'alun et de crème de tartre, l'acide picrique se fixe beaucoup plus solidement, et alors la soie teinte peut subir impunément plusieurs lavages.

Mais, dans tous les cas, la couleur ne résiste pas à l'action des acides faibles, des alcalis faibles, du chlorure de chaux faible. Elle supporte assez bien l'action de l'air et du soleil

2. La laine se comporte comme la soie, si ce n'est qu'elle prend une nuance plus intense ; elle se colore en beau jaune citron.

Il ne faut que 3 grammes 73 d'acide picrique pour donner cette nuance à 1 kilogr. de laine.

La couleur ne résiste au lavage qu'autant que la laine a été préalablement mordancée avec alun et crème de tartre.

La nuance ne passe pas à l'air et au soleil, mais elle ne supporte pas l'action des agents chimiques.

3. Le coton, mordancé ou non, ne prend aucune coloration dans le bain d'acide picrique.

Il résulte pour moi des essais nombreux auxquels je me suis livré :

1° Que l'acide picrique est une matière colorante fort riche pour la soie et la laine ;

2° Qu'on peut donner à ces tissus de belles nuances jaunes, sans altérer en rien la souplesse de ces tissus, et par des opérations aussi simples que possible ;

3° Que pour que ces tissus teints puissent supporter les lavages à l'eau, il faut préalablement les mordancer en alun et crême de tartre ;

4° Que les nuances à l'acide picrique résistent bien à l'air et au soleil, mais ne supportent pas l'action des agents chimiques, acides, alcalis, hypochlorites décolorants ;

5° Que l'acide picrique n'est donc pas une matière colorante de grand teint ;

6° Néanmoins, que c'est une substance qui devra rendre de très bons services dans la teinture de la soie et de la laine, surtout si son prix n'est pas très élevé ;

7° Que, dans tous les cas, elle ne peut servir à la teinture du coton et des autres fibres textiles végétales.

J'ajouterai, en terminant, que M. Lemoine livre au commerce l'acide picrique en cristaux à raison de 25 fr. le kilog.

A ce prix, la teinture d'un kilog. de soie coûterait 1 fr. 72 c., et celle d'un kilog. de laine à 0 fr. 93 c.

§ II.

BIXINE.

Nouvelle substance tinctoriale provenant de la Guyane destinée à remplacer le rocou.

On sait que la pâte tinctoriale connue dans le commerce sous le nom de *Rocou* est le produit de la graine de l'arbre

appelé vulgairement *Roucouyer*, et que les botanistes ont nommé *Bixa orellana*. Cet arbre croît spontanément dans les forêts et dans les terres hautes de la Guyane. On le trouve dans plusieurs autres contrées de l'Amérique méridionale.

La graine du Roucouyer, renfermée dans des capsules épineuses, est entourée d'une pulpe huileuse d'un rouge vif. Cette pulpe, seule partie propre à la teinture, se détache très facilement par le trempage et le lavage de la graine.

Ce procédé si simple n'est pas celui que suivent les planteurs pour la fabrication du Rocou. Ils écrasent la graine soit en la faisant passer au laminoir, soit par le secours des bras et du pilon. Après le pilage, la graine est déposée dans des bacs où on la fait tremper, puis elle est lavée et pressée entre les mains pour être soumise de nouveau à l'action du laminoir. Cette opération qui se répète jusqu'à 15 et 20 fois, sert à diviser la substance de la graine et du tissu fibreux auquel elle est adhérente, en particules assez déliées pour qu'elles puissent passer au travers du tamis au moyen duquel on filtre l'eau provenant des différents lavages. On laisse reposer cette eau jusqu'à ce que toutes les parties qui étaient en suspension dans le liquide se soient précipitées au fond du vase, et qu'elles y aient formé un dépôt que, dans le langage du pays, on appelle *Calé*. On fait bouillir ce calé, puis on le laisse égoutter jusqu'à ce qu'il ait acquis la consistance convenable. Alors on en forme des pains ou gâteaux de 6 à 7 kilogrammes, que l'on enveloppe de feuilles de balalou ou de balisier, et que l'on enfutaille dans des barriques à vin. Les barriques contiennent ordinairement 30 pains, et le poids varie entre 188 et 218 kilogr., en comprenant 4 p. 100 de feuilles.

On comprend combien cette fabrication est vicieuse, et le

mauvais résultat qu'elle doit produire. Une manipulation trop lente fait subir au rocou l'action de la fermentation putride ; et la partie colorante, délayée dans un grand volume d'eau, se trouve mêlée avec les autres parties constituantes de la graine et du tissu, à savoir, la fécule, le mucilage et la fibre ligneuse.

Une barrique de Rocou, du poids net de 218 kilogr. contient :

Eau	157 kil.	500
Feuilles.	8	400
Fécule, mucilage, fibre ligneuse.	39	900
Matière colorante.	12	200
	218	»

Ainsi, lorsqu'un manufacturier, un teinturier, un fabricant de couleurs achètent une barrique de rocou, pour laquelle, quand le cours de cette pâte est à 1 fr. 20 c. le kilogramme, ils déboursent environ 300 fr., ils n'ont, en réalité, que 12 kilog. 200 de matière colorante, et cette matière leur revient à 24 fr. 60 le kilog., sans compter la dépense à faire pour en séparer les parties étrangères.

Il y a déjà longtemps qu'on a engagé les planteurs de la Guyane française à modifier le procédé vicieux par lequel, à la place d'une belle substance colorante, on n'obtient, après un travail long et coûteux, qu'un mélange infect, dégoûtant et considérablement altéré.

Leblond, qui a publié en l'an XI de la république un mémoire très intéressant sur la *culture du rocouyer et la fabrication du rocou* (1), a proposé de laver simplement les graines du rocouyer jusqu'à ce qu'elles soient entière-

(1) Il en a été donné un extrait par Vauquelin, dans les *Annales de Chimie* du 30 thermidor an XI, t. XLVII, p. 113

ment dépouillées de la pulpe gluante et colorée qui les entoure, de passer l'eau de lavage à travers des tamis fins pour séparer tous les débris des écorces seminales, de précipiter la matière colorante qui reste longtems en suspension dans l'eau au moyen du vinaigre ou du jus de citron, et de faire cuire à la manière ordinaire, ou mieux de faire égoutter dans des sacs, ainsi que cela se pratique pour l'indigo.

« Par ce moyen, dit Leblond, on aurait un rocou dont « la qualité serait constamment la même, qui ne contien- « drait point cette quantité variable, mais toujours consi- « dérable de matière étrangère qui en augmente singuliè- « rement le poids et en diminue la valeur. »

Vauquelin a préparé du rocou de cette manière, en opérant sur des graines rapportées de Cayenne par Leblond. Deux teinturiers de Paris, qui essayèrent ce rocou, déclarèrent qu'il valait au moins quatre fois autant que celui du commerce, sans compter qu'il était plus facile à employer, qu'il exigeait moins de dissolvant, qu'il faisait moins d'embarras dans les chaudières, et fournissait sur la soie une couleur plus pure et non moins solide (1).

Près d'un demi-siècle s'est écoulé depuis que Leblond, signalant aux planteurs de la Guyane française le vice du mode alors en usage, et qui n'a cessé de l'être jusqu'à ce jour pour la préparation du rocou, plantait un jalon qui marquait la direction à suivre pour perfectionner et féconder une branche importante de la production agricole de cette colonie. Malheureusement sa voix ne fut point entendue, et son mémoire eut le sort d'autres bons écrits ensevelis par le temps dans l'abîme de l'oubli.

---

(1) Vauquelin, *Annales de Chimie* du 30 thermidor an XI, t. XLVII, p. 123.

Appareils pour la préparation de la **BIXINE**, d'après le mode opératoire de Mr DU MONTEL.

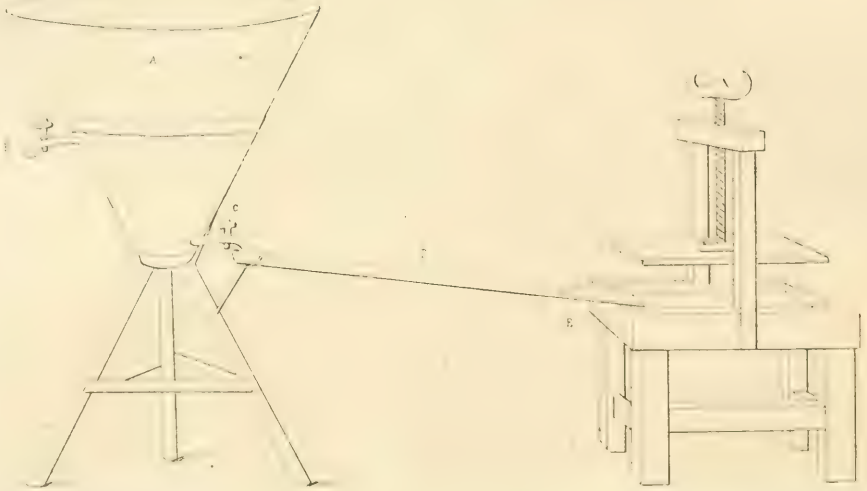

Un français établi à Cayenne depuis vingt-deux ans, M. du Montel, frappé de l'imperfection du système de fabrication en usage dans la colonie, s'est efforcé, sans avoir connaissance du travail antérieur de Leblond, de lui substituer une méthode plus rationnelle, plus avantageuse pour le planteur et pour le manufacturier : ses efforts ont été couronnés d'un plein succès. Remplaçant, dans la manipulation de la graine de rocou, l'écrasement et la pression par le lavage, prévenant par l'emploi d'agents chimiques et par la célérité du travail l'action si nuisible de la fermentation, il obtient un précipité d'une extrême finesse, d'une odeur agréable et d'un très beau rouge ; c'est la matière colorante pure du rocou, sans aucun mélange de matières étrangères appartenant à l'intérieur des graines ; c'est ce précipité qu'il a mis dans le commerce depuis un an sous le nom de *bixine*.

Voici comment M. du Montel opère. Sa fabrication comprend 4 périodes :

1re *Période*. La graine, déposée dans des cuves dites *trempoires*, remplies d'eau, est fortement agitée dans le liquide au moyen de pelles en bois ; la continuité d'un mouvement accéléré détermine la séparation de la couleur. Après 24 heures d'immersion, la graine apparait blanche ; c'est un signe qu'elle est suffisamment lavée, et qu'elle ne conserve plus de partie colorante.

2e *Période*. L'eau colorée, provenant du lavage, est passée à travers des tamis très fins de toile ou de calicot, et tombe dans un vase appelé *précipitoir*, de forme conique (voyez A dans la figure ci-jointe). L'opération du tamisage se répète deux fois afin d'éviter qu'il ne s'introduise dans l'eau filtrée quelques parcelles de corps étrangers à la couleur. Ce travail demande un jour.

3e *Période*. Un agent chimique, répandu dans une

quantité proportionnelle d'eau froide et qui n'altère point la couleur, est versé dans le précipitoir. On a l'attention, pendant qu'on verse l'agent chimique dont M. du Montel se réserve la propriété, d'agiter fortement l'eau colorée, afin de rendre le mélange aussi complet que possible. La précipitation s'opère instantanément. Il convient néanmoins d'attendre 8 ou 10 heures avant de décanter. La décantation se fait promptement au moyen du robinet *B* posé au niveau du *calé*, mais elle n'est jamais complète; il reste plus ou moins d'eau dans le *calé*. Pour l'en débarrasser complètement, on ouvre le robinet *C* qui laisse écouler le calé dans un conduit *D*, et ce dernier le dirige sur une table de pression *E* à rebords, garnie de linge fin, placée sur un plan inférieur à celui du précipitoir. Une vis en fer, à pas carrés, produit, déduction faite des frottements, une pression d'environ 5,000 kilog., force plus que suffisante pour solidifier, en un jour, par des pressions successives, le calé provenant du lavage de 60 bondes ou 1,800 kilog. de graines.

Le travail de la 3e période exige environ 36 heures.

4e *Période.* Le précipité étant arrivé au degré de consistance nécessaire pour pouvoir être divisé en tablettes, on le découpe et on expose ensuite les tablettes à l'air sur des séchoirs (planches unies, percées à jour et garnies de linge), où elles restent jusqu'à ce qu'elles soient parvenues à une parfaite dessiccation, en prenant le soin de les tenir constamment à l'abri des rayons du soleil.

La dessiccation dépend des circonstances atmosphériques; elle n'exige que 10 à 12 jours quand le temps est sec; il en faut 20 ou 25 si le temps est humide.

Après cela, on emballe.

Le mode de fabrication de M. du Montel préserve, comme on le voit, la matière colorante du rocou de toute

fermentation, et lui conserve l'odeur douce et agréable de la fleur du roucouyer.

L'exposition des tablettes à l'air en rend la surface brunâtre; mais l'intérieur reste d'une belle couleur dont la nuance varie légèrement, selon la nature des terres où le roucouyer est cultivé.

Comme Leblond, comme Vauquelin, comme M. du Montel, nous pensons que, puisque la partie colorante des graines du roucouyer est tout entière à leur surface, et qu'elle n'a besoin d'aucune préparation spéciale préliminaire pour être employée en teinture, il est tout-à-fait superflu de broyer les semences et de les faire fermenter. Outre que ces opérations entraînent des pertes de temps et d'argent, elles ont de plus le grave inconvénient d'introduire dans la pâte de rocou des matières étrangères en très *grande quantité*, qui diminuent sa puissance tinctoriale, qui augmentent les frais de transport, qui nuisent à la beauté des couleurs, qui élèvent le prix de la teinture, qui rendent le dosage des rocous fort difficile à établir, puisque les pâtes du commerce varient continuellement de pouvoir tinctorial, uniquement par la différence de proportion des matières étrangères provenant des semences broyées.

L'année dernière, j'ai été chargé par M. du Montel, qui avait envoyé à Rouen deux caisses de sa bixine chez M. Adolphe Boivin, négociant, d'examiner son produit, et de lui faire connaître mon opinion sur sa valeur tinctoriale comparée à celle du rocou du commerce.

Voici un résumé de mes essais sur cette substance tinctoriale.

1° La bixine est en tablettes sèches et cassantes, d'un rouge orangé brunâtre à l'extérieur et d'un rouge orangé vif à l'intérieur. Elle n'a pas l'odeur si désagréable des rocous du commerce.

2° Elle contient la matière colorante du rocou, dans un état de pureté beaucoup plus grand que les pâtes du commerce. Cette matière colorante n'a subi aucune altération ; elle donne aux tissus des nuances plus vives et plus brillantes.

3° Elle ne renferme que 13 à 14 p. 0/0 d'eau, tandis que les rocous en pâte en contiennent depuis 67 jusqu'à 71 0/0. Il résulte de la variation continuelle de l'état d'humidité de ces rocous, que leur dosage en teinture est moins facile à établir que celui de la bixine, qui est toujours au même état de siccité.

4° De la bixine séchée à 100 degrés, j'ai retiré 40 p. 0/0 de principe colorant rouge orangé, soluble dans les alcalis, et précipitable par les acides.

Les meilleurs rocous actuels ne m'en ont donné que 14 p. 0/0 au maximum.

Or, en estimant la valeur comparative de la bixine et des *rocous*, dans l'état ordinaire d'humidité sous lequel on les vend, il résulte des chiffres précédents, que la bixine renferme 7 fois 1/2 de principe colorant de plus que les bons rocous du commerce.

5° Dans mes essais de teinture en petit, pour amener le coton au ton communiqué par 3 décigrammes de bixine, il m'a fallu employer en rocous les quantités suivantes :

Rocou sur feuilles.	1 gram.	80
sur papier.	1	—	80
Rocou à 4 fr. 50	2	—	90
Id. du même prix, d'une autre origine	2	—	90
Rocou à 3 fr. 50.	3	—	»

D'où il suit que la bixine a eu un pouvoir tinctorial 6 fois, ou 9 fois 1/2 ou 10 fois plus fort que les rocous du commerce.

6° Dans des opérations de teinture en grand, faites par

moi chez M. Léveillé, la bixine, même celle de première qualité qui m'a été envoyée de Cayenne dans le courant de 1851, n'a pas donné des résultats aussi avantageux. Voici en effet un exposé de ce qui a été fait.

On a fait cuire pendant 2 heures avec 5 kil. de sel de soude et 260 litres d'eau, 5 kil. de bon rocou à 3 fr. le kil., puis on a laissé reposer pendant 24 heures, et on a tiré à clair.

En même temps, on a fait deux bains de la même manière, mais en employant, au lieu de rocou, de la bixine de 1850 et de la bixine de 1851, prises sous le poids d'un kil. Ces bixines avaient été réduites en poudre et tamisées. Disons de suite qu'en grand il en coûterait de 2 fr. 50 c à 3 fr. pour diviser ainsi convenablement 7 kil. de bixine.

On a pris des trois dissolutions-mères 13 litres qu'on a étendus de 130 litres d'eau, et on a teint à froid 8 kil. 900 de coton, en laissant 25 minutes dans les bains et en retournant sept fois les pentes. Après lavage et torsion, on a séché à l'ombre.

Le rocou a donné une nuance plus corsée que les deux bixines, et pour monter au même ton avec celles-ci, il a fallu ajouter dans le premier bain 4 litres de decoction de bixine de 1851 et 10 litres de décoction de la bixine de 1850. D'où il suit que pour équivaloir à 5 kil. de rocou, il a fallu employer :

1 kil. 320 de bixine de 1851
et 1 kil. 850 de bixine de 1850.

Ce qui montre que la bixine de 1851 a un pouvoir colorant 3 fois 2/3 plus considérable que le rocou, tandis que pour la bixine de 1850 ce pouvoir n'est que 2 fois 2/3, plus fort ; en effet, d'après les résultats obtenus,

Le pouvoir du rocou qui m'a servi étant exprimé par 1
Celui de la bixine de 1851 l'est par..... 3,78
Celui de la bixine de 1850, par..... 2,70

C'est donc, d'après ces rapports, que le prix de vente de la bixine doit être fixé.

Les nuances aurore et orangé données par la bixine sont bien plus vives et plus brillantes que celles fournies par le rocou.

J'ai observé que les bains de bixine sont de suite épuisés par une première teinture, tandis que les bains de rocou peuvent encore donner une légère teinte aurore.

7° La bixine étant sous la forme de tablettes sèches, il n'est pas aussi facile d'y introduire des matières étrangères frauduleuses, que dans les rocous ordinairement vendus à l'état de pâte molle. On sait d'ailleurs que chez les détaillants de rocou, on a la mauvaise habitude d'y incorporer de temps en temps de l'urine, afin de l'entretenir toujours humide, d'augmenter son poids, et de rehausser sa couleur à l'aide de l'ammoniaque que la putréfaction de l'urine développe bientôt dans la masse qui en est imprégnée.

8° La bixine s'applique très bien à la peinture, soit à l'aquarelle, soit à l'huile, sur bois, sur toile, sur métaux. La pâte de pression, qui a subi l'action de la fermentation putride et de la chaleur, et qui est surchargée de matières qu'on ne peut jamais, quoi qu'on fasse, séparer complètement de la couleur, est condamnée à un rôle très secondaire, et ne peut être employée en peinture.

Il ressort bien évident de ce qui précède qu'il y aurait un grand avantage pour les teinturiers d'Europe à ce que les planteurs de la Guyane adoptassent le procédé de M. du Montel pour l'extraction de la matière colorante des graines du roucouyer, puisque ce procédé plus prompt, plus commode, moins dispendieux que le mode opératoire suivi jusqu'à présent, fournit une matière tinctoriale pure, donnant de plus belles nuances que le rocou ordinaire.

Les planteurs de la Guyane ont intérêt à imiter M. du

Montel, car en s'obstinant à fournir au commerce du rocou de qualité inférieure, ils s'exposent à voir repousser ce produit, à moins d'en descendre le prix tellement bas, qu'il n'y aura plus pour eux aucun bénéfice. Propre à des usages auxquels le rocou ne peut servir, la bixine serait recherchée en France et à l'étranger; la consommation s'étendrait; le cours prendrait plus de fixité. D'une fabrication simple, d'un emballage et d'un transport peu coûteux, elle assurerait tout à la fois aux producteurs l'intérêt de leurs avances et une juste et convenable indemnité de leurs peines.

Espérons que, ramenés, par les bons avis de M. du Montel et par les éclaircissements que leur fournit la science, à l'intelligence de leurs véritables intérêts, les planteurs de la Guyane sortiront de l'ornière où les retient, depuis un siècle, l'empire des vieilles routines.

NOTE ADDITIONNELLE.

Depuis la rédaction de cet article sur la bixine, j'ai fait l'analyse des échantillons qui m'ont été envoyés de Cayenne dans le courant de cette année, et voici les résultats que j'ai obtenus :

Dans 100 parties en poids de cette bixine, j'ai trouvé :

Eau	9,23
Principe rouge soluble dans les alcalis, et précipitable par les acides	44,40
Principe jaune soluble dans les alcalis, et non précipitable par les acides	3,01
Matières organiques insolubles dans les alcalis	39,44
Substances minérales (carbonate et sulfate de chaux, sulfate de potasse, silice et oxyde de fer)	0,82
Alumine dont une partie est étrangère à la bixine	3,08
	100,00

La bixine de 1851 m'a donné beaucoup moins de cendres que les échantillons de 1850. Voici, en effet, les quantités obtenues :

Bixine de 1851	3,90 p. % cendres.
de 1850, n° 2.	5,90
de 1850, n° 1	6,40

Toutes ces cendres avaient la même composition, et, dans toutes, l'alumine en formait près des trois quarts du poids. La présence d'une aussi forte proportion d'alumine dans la bixine, permet peut-être d'expliquer pourquoi, dans les opérations de teinture, cette matière tinctoriale ne rend pas autant qu'on pourrait l'espérer, d'après l'état de pureté de sa matière colorante. L'alumine forme sans doute, avec une partie de cette dernière, une laque insoluble qui ne se combine pas aux fibres du coton.

Cette alumine provient très probablement de l'emploi d'alun pour faciliter la précipitation de la bixine.

Comme je dois recevoir de Cayenne des graines de roucouyer, j'en extrairai la bixine sans l'emploi d'aucun agent, et j'en ferai l'analyse dans son état de pureté absolue. Plus tard, je compléterai ces premiers renseignements sur une matière qui me paraît susceptible de recevoir une foule d'applications utiles.

RECTIFICATIONS ET ADDITIONS

A LA FLORE DES ENVIRONS DE ROUEN[1],

Par M. Emm. BLANCHE,

Docteur en Médecine, Chirurgien-Adjoint à l'Hosp.-Général de Rouen.

Le travail que j'ai l'honneur d'adresser à l'Académie n'est pas un catalogue des plantes qui croissent spontanément dans les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure ; c'est un rapport sur l'herbier de l'abbé Leturquier Delongchamp, que des circonstances heureuses m'ont permis d'acquérir. J'ai pensé qu'un nouveau catalogue de nos espèces botaniques ne devait être entrepris qu'après un examen attentif des plantes qui ont servi de types aux descriptions que l'abbé Delongchamp nous a transmises ; ce travail préliminaire m'a conduit, en effet, à plusieurs rectifications qui éclaireront singulièrement le travail ultérieur que je me suis proposé.

Je n'ai pas cru devoir discuter longuement la question de la spontanéité ou de l'existence actuelle, dans le rayon de la flore, de plusieurs espèces qui figurent dans l'ouvrage de l'abbé Delongchamp ; ces plantes seront l'objet d'une étude toute spéciale dont je présenterai les résultats dans le catalogue raisonné des plantes des départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure.

J'ai divisé mon travail en trois parties : Dans la première,

---

(1) L'impression du Mémoire de M. Blanche a été décidée par l'Académie, après le rapport qui a été présenté par M. Bignon dans la séance du 2 mai 1851.

j'ai noté les espèces qui doivent être exclues ; leur suppression est brièvement motivée. Dans la seconde, j'ai compris les espèces dont l'existence dans notre département est certaine, mais qui présentent quelqu'intérêt, soit parce qu'elles se rencontrent rarement, soit parce qu'elles ont une grande ressemblance, ou qu'elles ont été confondues avec d'autres espèces ; j'y ai joint les espèces qui n'ont pas été trouvées depuis l'abbé Delongchamp et dont l'existence peut être considérée comme douteuse, quoiqu'elles figurent dans l'herbier ; ces dernières sont suivies d'un point d'interrogation. Pour faciliter le classement des espèces nouvelles pour notre département, et pour éviter des recherches ennuyeuses, j'ai placé en regard les espèces de la flore parisienne et de la flore de la Normandie qui n'ont pas encore été mentionnées dans les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure. De cette manière, on pourra saisir d'un seul coup-d'œil les vides qui existent dans notre flore locale et qu'une étude nouvelle parviendra probablement à combler, au moins en partie. L'appel fait aux botanistes par l'Académie de Rouen m'a engagé à préférer cette forme synoptique.

Dans la troisième partie, enfin, j'ai placé quelques-unes des espèces qui ont été rencontrées dans nos deux départements depuis la publication de l'ouvrage de l'abbé Delongchamp. Comme j'ai eu surtout en vue l'examen de l'herbier, je me suis peu appesanti sur cette partie.

Je ne doute pas que de nouvelles recherches n'augmentent considérablement le nombre de nos espèces indigènes ; pour moi, je me suis bien moins attaché à en grossir la liste qu'à rectifier les erreurs qui avaient cours depuis longtemps ; aussi j'ai cru ne devoir indiquer que les espèces que j'avais vues sur place ou vivantes. C'est ainsi que je n'ai pas cru devoir signaler plusieurs espèces indiquées dans le catalogue de M. Brouard et dans le catalogue

plus récent et infiniment plus complet de M. Chesnon ; le même motif m'a empêché d'indiquer un assez grand nombre d'espèces nouvelles pour notre département, découvertes par mon père, et que j'ai trouvées dans son herbier. Tous ces précieux matériaux seront utilisés plus tard.

J'ai suivi la classification de l'excellente flore de MM. Cosson et Germain ; l'indication du modèle suffit, du reste, pour justifier ma préférence.

En adressant ce travail à l'Académie, j'ai cru répondre d'une manière utile à l'appel fait aux botanistes de notre département ; j'ose espérer que l'Académie, ayant égard à cette intention, pardonnera les répétitions de langage et de forme presqu'inévitables dans un travail de cette nature.

Les espèces que je n'ai pas recueillies moi-même, ou dont l'existence et la spontanéité m'ont paru douteuses, ont été marquées d'un point d'interrogation (?).

Les espèces spéciales à la flore parisienne ont été indiquées par les deux initiales *F. P.* qui suivent le nom de la plante ; celles de la flore de la Normandie par les lettres *F N.*; enfin, je n'ai placé aucun signe après les espèces signalées par ces deux ouvrages et qui n'ont pas encore été mentionnées dans le rayon de notre flore.

§ I.

ESPÈCES A RETRANCHER.

VÉGÉTAUX DICOTYLÉDONÉS.

RENONCULACÉES.

RANUNCULUS gramineus *L.* n'a pas été retrouvé à la localité indiquée.

RANUNCULUS nodiflorus *L.*, idem.
chœrophyllos *L.* ?
parviflorus *L.* ?
intermedius *Poir.* La plante décrite sous ce nom ne diffère pas du R. philonotis *Ehrh.*
polyanthemos *L.* Cette espèce n'a pas été trouvée en France; la plante de l'herbier ne diffère pas du R. acris *L.*
lanuginosus *L.* La plante désignée sous ce nom dans l'herbier est une variété du R. acris *L.*

DELPHINIUM Ajacis *L.* (Cultivé).

CARYOPHYLLÉES.

DIANTHUS arenarius *L.* D Gallicus *Pers.* Cette espèce n'a pas été retrouvée, et l'individu conservé dans l'herbier vient d'un jardin botanique.
deltoïdes *L.* Cette espèce n'a pas été non plus retrouvée.

SILENE anglica *L.* } Généralement considérées comme
cerastoïdes *L.* } de simples variétés du S. Gallica *L.*
conoïdea *L.* Cette plante est bien nommée, mais il n'est pas douteux qu'elle ait été recueillie auprès d'un jardin, le S conoïdea *L.* appartenant aux provinces méridionales.

STELLARIA nemorum *L.* La plante de l'herbier, recueillie dans un fossé, auprès de la ferme du Gort, est l'Arenaria trinervia *L.*

palustris *Willd.* } Ces deux plantes ne constituent qu'une seule et même
crassifolia *Willd.* } espèce et doivent être rapportées au S. glauca *Smith.*

Cerastium brachypetalum *Pers.* Sous ce nom, deux espèces différentes sont comprises, le C. vulgatum *L.* et le C. glomeratum *Thuill.* Le C. brachypetalum n'existe pas dans l'herbier.

LINÉES.

Linum perenne *L.* n'a pas été retrouvé dans le rayon de la flore.

angustifolium *Huds.* Il y a sous ce nom deux espèces différentes, le L. tenuifolium *L.* et peut-être le L. angustifolium *Huds.* en très mauvais état. Cette dernière espèce n'a pas été retrouvée dans le rayon de la flore, et je pense qu'elle doit en être retranchée.

OXALIDÉES.

Oxalis corniculata *L.* L'espèce décrite sous ce nom est l'O. stricta *L.* ou O. corniculata *Thuill.* Nous possédons néanmoins l'O. corniculata *L.*

GÉRANIÉES.

Geranium nodosum *L.* (Échappé des jardins ou planté.)

POLYGALÉES.

Polygala cœspitosa *Pers.* La plante décrite sous ce nom est le P. depressa *Wend.*

amara *L.*
austriaca *Crantz.* } Les deux plantes décrites sous ces noms doivent être rapportées au P. amarella *Gesn.*, P. calcarea *Schultz.* Jusqu'à présent, on n'a pas trouvé dans nos environs le P. austriaca de *Crantz*

RORIDULÉES.

Pyrola rotundifolia *L.* Je transcris littéralement la note qui accompagne cette plante : « Nous avons commis une grande erreur en décrivant cette Pyrole sous le nom spécifique de rotundifolia, qui n'a point encore été trouvée ; celle-ci est le minor. Aussi si l'on réimprime la flore rouennaise, il faudra en retrancher la description de la Pyrola rotundifolia et conserver celle de la Pyrola minor. 22 juillet 1826. Il ne faudra pas cependant s'en rapporter à cette note sans un examen ultérieur ; car de Candolle fl. fr. dit que le P. minor est très rare, et il ne l'indique que dans le Midi de la France. 16 avril 1828. » Depuis, le P. rotundifolia *L.* a été trouvé dans notre rayon.

PAPAVERACÉES.

Papaver hybridum *L.* Sous ce nom, il n'y a dans l'herbier qu'un petit individu du P. argemone *L.*; toutes les autres espèces sont, d'ailleurs, confondues les unes avec les autres, ce qui ne peut être attribué qu'à des erreurs de classement, ces espèces étant excessivement faciles à distinguer les unes des autres.

FUMARIACÉES.

Corydalis lutea *L.* (des jardins).

CRUCIFÈRES.

Cheiranthus maritimus *L.* (des jardins).

SISYMBRIUM strictissimum *L.* La plante qui porte ce nom dans l'herbier a été recueillie dans un jardin botanique ; c'est seulement sur le témoignage d'un botaniste avec lequel l'auteur de la flore rouennaise était en correspondance que cette espèce a été admise ; elle n'a donc pas été trouvée à l'état spontané par l'abbé Leturquier Delongchamp, et elle ne doit pas être conservée au nombre de nos espèces indigènes.

Loeselii *L.* La plante décrite sous ce nom est le S. Loeselii *Thuill.* S. Columnæ *L.*, plante de la région Méditerranéenne qui n'a pu être rencontrée à l'état spontané dans notre département.

LEPIDIUM latifolium *L.* ruderale *L.* } Ces deux espèces n'ont pas été trouvées, à ma connaissance, dans le département de la Seine-Inférieure.

CISTINÉES.

CISTUS hirsutus *Thuill.* La plante qui est dans l'herbier ne diffère sous aucun rapport du C. helianthemum *L*

PAPILIONACÉES.

LOTUS cytisoides *L.* Cette espèce n'existe en France que sur le littoral de la Méditerranée.

MEDICAGO orbicularis *L.* n'a pas été retrouvé dans le département de la Seine-Inférieure.

MEDICAGO muricata *Willd.* La plante décrite sous ce nom ne diffère pas du M. maculata *Willd.* Le medicago muricata *Willd.* n'est connu que dans quelques localités des provinces méridionales.

marina *Willd.* La plante classée sous ce nom dans l'herbier, ne se distingue nullement du M. lupulina var. *Willdenowii.*

TRIFOLIUM squarrosum *L.* La plante décrite sous ce nom dans l'herbier, provient d'un jardin botanique ; cette espèce n'a pas été trouvée en Normandie.

dubium *Abb.* Sous ce nom existe dans l'herbier la variété minus du T. procumbens *Sm.*

GALEGA officinalis *L.* Plante des provinces méridionales.

VICIA segetalis *Thuill*
angustifolia *Roth.*
nemoralis *Pers.*
acuta *Pers.*
} Toutes ces plantes ne se distinguent pas sensiblement du V. sativa *L.* ; les seules différences qu'elles présentent, consistent dans le plus ou moins de largeur des feuilles.

peregrina *L.* Il n'y a sous ce nom, dans l'herbier, qu'une forme du V. sativa *L.*

hybrida *L.* La plante de l'herbier décrite sous ce nom est le V. lutea *L.*

CORONILLA minima *L.* Sous ce nom, il y a dans l'herbier deux plantes différentes : le Coronilla minima et l'hippocrepis comosa ; il est probable que cette dernière a été recueillie au Boisguillaume, où le Coronilla minima n'a jamais été trouvé.

TAMARISCINÉES.

Tamarix gallica *L.* La plante décrite sous ce nom est le T. anglica *Webb.*

CRASSULACÉES.

Sedum rupestre *L.* La plante désignée sous ce nom ne diffère en rien du S. reflexum *L.* Mais dans la même feuille, sous le nom de S. reflexum *L.*, il y a cette espèce et le S. elegans *Lej.*

villosum *L.* n'a pas été retrouvé, à ma connaissance.

AMYGDALÉES.

Prunus sylvatica *Desv.* Le mauvais état de la plante ne me permet pas de reconnaître quelle espèce l'abbé Leturquier a voulu désigner.

ONAGRARIÉES.

Epilobium roseum *Schreb.* n'a pas été trouvé à ma connaissance.

Œnothera longifolia *L.* Espèce exotique, recueillie dans un jardin.

OMBELLIFÈRES.

Pimpinella nigra *Willd.* Ne diffère pas du P. saxifraga *L.*

Œnanthe rhenana *D. C* indéterminable à cause de son mauvais état. Cette plante paraît cependant se rapprocher beaucoup de l'Œ. Lachenalii *Gmel.*

Œnanthe pimpinelloïdes *L.* La plante décrite sous ce nom est l'OE. Lachenalii *Gmel.*

Ligusticum levisticum *L.* Cette espèce appartient aux provinces méridionales ; l'individu de l'herbier aura probablement été trouvé auprès d'un endroit cultivé.

Caucalis leptophylla *L* La plante de l'herbier ne diffère en rien du C. daucoïdes *L.*

Chœrophyllum hirsutum *L.* Sous ce nom, il n'y a dans l'herbier qu'un fragment du Myrrhis odorata *Scop.* en fruits.

Scandix odorata *L.* apporté sans doute aux Chartreux où il a continué de croître.

nodosa *L.* Cette plante provient d'un jardin botanique ; Le S. nodosa *L.* est une espèce des contrées méridionales.

PRIMULACÉES.

Primula veris *Willd.* officinalis *Thuill.* } même espèce.

elatior *Willd.* incisa *Mer.* } même espèce.

PLUMBAGINÉES.

Statice arenaria *Pers* La plante décrite sous ce nom ne diffère pas du S. Plantaginea *All.*

PLANTAGINÉES.

Plantago graminea *Lam* ne se distingue pas du P. maritima *L*

GENTIANÉES.

Gentiana lutea *L.* plantée sans doute à l'endroit indiqué, d'où elle a disparu depuis longtemps.

amarella *L.* La plante de l'herbier est le G. Germanica *Willd.* Il serait possible, néanmoins, que l'on rencontrât le G. amarella dans les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure.

Chironia intermedia *Mer.* La plante décrite sous ce nom ne diffère pas du C. centaurium *L.*

BORRAGINÉES.

Pulmonaria officinalis *L.* (cultivée.)

Echium pyrenaïcum *L.* La plante de l'herbier ne paraît différer de l'E. vulgare *L.* que par les filets des étamines très longuement saillants en dehors de la corolle, *Staminibus longissime exsertis Smith.*

SOLANÉES.

Solanum villosum *Lam.* Il n'y a sous ce nom dans l'herbier que le S. nigrum *L.*

VERBASCÉES.

Verbascum crassifolium *D. C.* Cette espèce est tout-à fait méridionale.

SCROPHULARINÉES.

Sibthorpia europæa *L.* Cette espèce n'existe pas dans l'herbier, et n'a été trouvée par personne à l'endroit indiqué.

Veronica polyanthos *Thuill.* La plante décrite sous ce nom ne diffère du V. arvensis *L*, que par son épi plus allongé et plus fourni de fleurs.

LABIÉES.

Mentha sylvestris *L* La plante de l'herbier est le M. rotundifolia *L.*
nemorosa *Willd.*, idem.
pedunculata *Sm.* ne diffère pas du M. aquatica *L.*
verticillata *Hoffm.* C'est le M. sativa *L.*
procumbens *Thuill.* ne diffère pas du M. arvensis *L.*
austriaca *Thuill.*, idem.

Glechoma hirsuta p rar. *Hung.* La plante désignée sous ce nom dans l'herbier ne diffère sous aucun rapport du G. hederacea *L.*

CAMPANULACÉES.

Campanula cœspitosa *Lam.* Plantée et a disparu.

RUBIACÉES.

Asperula taurina *L.* Cette espèce est méridionale ; il est probable qu'elle aura été apportée, avec d'autres plantes, dans le cimetière où elle est indiquée.

Galium uliginosum *L.* La feuille de l'herbier assignée à cette espèce ne contient que des individus appartenant aux G. palustre *L.* et G. pusillum *L.*
spinulosum *Mer.* C'est le G. uliginosum *L.*
supinum *Lam.*
Bocconi *All.*
lœve *Thuill.*
} Se rapprochent beaucoup du G. pusillum *L.* dont elles constituent tout au plus des variétés.

Galium glaucum *Jacq.* Cette espèce n'a jamais été trouvée, à ma connaissance, dans les départements de la Seine-Inférieure ou de l'Eure; l'échantillon de l'herbier a été recueilli dans un jardin botanique.

scabrum *With.* C'est une var. du G. mollugo *L.*

parisiense *L.* n'existe pas dans l'herbier.

Rubia lucida *L.* La plante décrite sous ce nom dans l'herbier est le R. peregrina *L.*

Composées.

CYNAROCÉPHALES.

Carlina acanthifolia *L.* plantée et a disparu.

Carduus acanthoïdes *L.* ?

rivularis *Willd.* a disparu des gazons du jardin de Saint-Ouen.

Centaurea montana *L.* (des jardins).

cinerea *Lam.* La plante décrite sous ce nom est une variété du C. nigra *L.* Le C. cinerea *Lam.* est exclu de la nouvelle flore de France.

CORYMBIFÈRES.

Pyrethrum maritimum *Sm.* Cette plante, mal conservée, paraît être une variété du P. inodorum *L.*

Senecio tenuifolius *Sm.* S. Abrotanifolius *Lam.* n'existe pas dans l'herbier et n'a pas été trouvé, à ma connaissance, dans le département de la Seine-Inférieure.

Petasites hybrida, planté et a disparu.

CHICORACÉES.

Hypochoeris hispida *Roth*. Cette plante est complètement mangée par les insectes ; à la localité indiquée, on ne trouve guère que le Thrincia hirta *Roth*, auquel la description de la flore puisse s'appliquer.

Hieracium aurantiacum *L.* (des jardins).

POLYGONÉES.

Rheum undulatum *L.* planté et a disparu.

Polygonum nodosum *Leturq. Delongch.* La plante désignée sous ce nom dans l'herbier, ne diffère du P. persicaria que par ses nœuds plus renflés que dans le type.

Turgidum *Thuill.* Celle-ci ne se distingue du P. persicaria que par ses épis plus compactes.

Incanum *Willd.* La plante décrite sous ce nom présente tous les caractères du P. Lapathifolium ; seulement les feuilles sont tomenteuses en dessous. Elle répond à la variété incanum du P. Lapathifolium *L.*

Minus. *L.* C'est tout au plus, dans l'herbier, une variété grêle du P. hydropiper. A cette plante est jointe la note suivante de M. Levieux, qui avait été consulté sur l'identité de cette espèce : « Si M. Delongchamp n'a pas d'échantillons plus orthodoxes, le P. minus est encore à trouver. »

Dumetorum *L.* La plante de l'herbier décrite sous ce nom est le P convolvulus *L.* Nous possédons cependant le P. dumetorum.

SANTALACÉES.

Thesium alpinum *L.* Il y a sous ce nom, dans la même feuille, deux espèces différentes, le T. alpinum recueilli dans les Vosges et placé là, sans doute, pour servir de terme de comparaison; l'autre espèce, trouvée probablement dans nos environs, est le T humifusum *D. C.*

SAURURACÉES.

Saururus cernuus *L.* planté et a disparu.

EUPHORBIACÉES.

Euphorbia segetalis *L.* La plante de l'herbier est en excellent état; on ne peut y méconnaître l'E. exigua *L.*

purpurata *Thuill.* ne diffère pas de l'E. dulcis L.

esula *L.* / multicaulis *Thuill.* } Les plantes décrites sous ces deux noms sont exactement semblables.

CALLITRICHINÉES.

Callitriche autumnalis *L.* Il n'y a sous ce nom dans l'herbier que quelques brins qu'il est impossible de déterminer. MM. Godron et Grenier ont retranché cette espèce de la flore de France; d'autre part, elle est admise par MM. Cosson et Germain dans la flore parisienne, par MM. Lecoq et Lamotte dans le catalogue du plateau central. Je suis heureux, en présence de pareilles autorités, de trouver, dans le mauvais état de la plante, un motif pour ne pas me prononcer définitivement.

SALICINÉES.

Salix fusca *L.* La plante de l'herbier ne diffère pas du S. aurita *L.*

incubacea *L.* La plante décrite sous ce nom est le S. repens *L.*

CONIFÈRES.

Cette famille n'est représentée dans nos départements que par deux espèces, au plus ; le Juniperus communis *L.* et le Taxus baccata *L.* ; encore la spontanéité de cette dernière est-elle bien douteuse.

VÉGÉTAUX MONOCOTYLÉDONÉS.

LILIACÉES.

Allium arenarium *L.* La plante désignée sous ce nom dans l'herbier, ne diffère pas de l'A. oleraceum *L.*

carinatum *L.* doit être réuni aussi à l'A. oleraceum *L.*

Phalangium bicolor *Desf.* Cette espèce n'a pu être retrouvée dans le département de l'Eure, si jamais elle y a été recueillie.

IRIDÉES.

Iris lutescens *Lam.* Cette espèce indiquée sur les murs de Bonsecours où elle avait été plantée avec l'Iris pumila *L.*, n'a pu y être retrouvée depuis longtemps.

ORCHIDÉES.

Orchis militaris *L.* Cette espèce répond aux O. fusca *Jacq.* O. galeata *Lam*, O. simia *Lam*, indiqués dans la flore. On ne peut donc conserver en même temps l'espèce qui comprend toutes les autres et les espèces résultant du démembrement de l'espèce linnéenne.

simia *Lam.* La plante de l'herbier est l'O. galeata *Lam.* Cette espèce existe cependant dans notre rayon

palustris *Jacq.* ne diffère nullement de la plante décrite sous le nom d'O. laxiflora *Lam.*

HYDROCHARIDÉES.

Vallisneria spiralis *L.* planté et a disparu.

Stratiotes aloïdes *L.* Cette belle plante a continué de végéter dans plusieurs localités où elle avait été transportée.

POTAMÉES.

Potamogeton compressum *L.* Cette plante n'existe pas dans l'herbier ; il est donc impossible de savoir quelle espèce l'abbé Leturquier a voulu désigner. Le P. compressum *L* n'a jamais été trouvé, à ma connaissance, dans le département de la Seine-Inférieure.

graminea *L.* La plante décrite sous ce nom dans l'herbier, est le P. pusillum *L.*

LEMNACÉES.

Lemna arhiza *L.* Je n'ai pas étudié la plante indiquée sous ce nom dans plusieurs mares de nos environs, au moment où il eût été possible de la distinguer ; j'ignore donc si nous la possédons.

AROIDÉES.

Calla palustris *L.* planté et a disparu.

JONCÉES.

Juncus filiformis *L.* Il est impossible de reconnaître à quelle espèce appartient la plante désignée sous ce nom dans l'herbier; elle ressemble cependant beaucoup au J. effusus encore très jeune; dans tous les cas, ce n'est certainement pas le J. filiformis *L.* Cette plante, qui habite les parties humides des Alpes et des Pyrénées, n'a pu être trouvée dans les sables du bord de la mer, ainsi que l'indique une note accompagnant cette plante.

articulatus *L.* Sous ce nom, l'abbé Leturquier réunit les deux espèces lampocarpus *Ehrh.* et obtusiflorus *Ehrh*

niveus *L.* Cette espèce appartient à la végétation des Alpes.

CYPÉRACÉES.

Carex splendens *Thuill.* n'existe pas dans l'herbier.

extensa *Schk.* La plante décrite sous ce nom est bien le C. extensa *Schk*; mais la note suivante que je transcris littéralement, fera apprécier la valeur de l'indication qui l'accompagne : « M. Becerf a assuré à M. Levieux, qu'il avait trouvé ce Carex sur les fossés d'une ferme qui avoisine le bois Banière, à Bonsecours Nous avons plusieurs fois cherché ce Carex à l'endroit indiqué. » D'autres aussi l'ont cherché sans plus de succès. Cette espèce n'a pas encore été trouvée, à ma connaissance, dans notre département; peut-être la découvrira-t-on vers le littoral de la Manche?

Scirpus multicaulis *Thuill.* La plante désignée sous ce nom ne diffère en rien du S. palustris *L.*

Eriophorum gracile *Roth.* n'existe pas dans l'herbier.

intermedium *Bast.* La plante qui porte ce nom ne diffère en rien de l'E. angustifolium *Roth.* La feuille destinée à l'E. angustifolium *Roth.* contient aussi l'E. Vaillantii, généralement considéré comme une variété de cette espèce.

GRAMINÉES.

Milium paradoxum *L.* Si cette espèce a été trouvée dans notre département, elle n'était certainement pas à l'état spontané ; elle appartient aux provinces méridionales.

Poa alpina *L.* Ce ne peut être que par une erreur de classement que cette espèce a été indiquée dans la flore des environs de Rouen.

Melica atrovirens *Leturq. de Longch.* Cette plante présente tous les caractères du M. cœrulea *L.* ; seulement elle a perdu, par l'habitation, la couleur violette qu'elle présente ordinairement ; aussi est-elle indiquée dans les endroits humides et ombragés.

Briza maxima *L.* Plantée et a disparu.

Dactylis hispanica *Roth.* Variété du D. glomerata, très fréquente sur les bords de la mer.

Festuca cinerea *Vill.* Cette plante ne paraît pas différer du F. glauca *Lam.* considéré généralement comme variété du F. duriuscula *L.*

fallax *Thuill.* Cette plante n'existe pas dans l'herbier ; je ne puis savoir quelle espèce l'abbé Leturquier a voulu désigner.

Bromus grossus *Desf.* La plante désignée sous ce nom ne diffère pas du B. secalinus *L.*

squarrosus *L.* n'existe pas dans l'herbier ; étrangère à nos localités, cette espèce n'a pu paraître que par hasard dans les moissons.

pratensis *Kœl.* ne se distingue en rien du B. arvensis *L.*

Elymus arenarius *L.* n'existe pas dans l'herbier.

Hordeum secalinum *Roth.* La plante décrite sous ce nom est l'H. maritimum *Sm.*, et celle décrite sous le nom d'H. pratense *Sm.* est l'H. secalinum *Schreb.*

---

§ II.

ESPÈCES	ESPÈCES
Sur lesquelles on appelle l'attention des botanistes.	De la Flore Parisienne et de la Flore de Normandie, Non signalées dans les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure.

VÉGETAUX DICOTYLÉDONÉS.

RENONCULACÉES.

	Thalictrum minus *L.*
	lucidum *L.* f. p.
	saxatile *D. C.* f. p.
Anémone ranunculoïdes *L.*	Anemone sylvestris *L.* f. p.
hepatica *L.* hepatica triloba *Vill.*	

ADONIS æstivalis *L.* La plante mentionnée sous ce nom dans l'herbier est l'A. autumnalis *L.*

ADONIS autumnalis *L.*
flammea *Jacq.*

RANUNCULUS.... toutes les espèces de la S. batrachium.
gramineus *L.* ?
chœrophyllos *L.* ?
parviflorus *L.* ?

RANUNCULUS tripartitus *D. C.*
Petiveri *Koch.*
Baudotii *God.* f. n.
Drouetii *Schultz* f. n.
cœnosus *Guss.* f. n.
nemorosus *D. C.*

HELLEBORUS viridis *L.*
hyemalis *L.* Eranthis hyemalis *Salisb.*

NIGELLA arvensis *L.*

ISOPYRUM thalictroïdes *L.* f. n.

ACONITUM napellus *L.*

ACTEA spicata *L.*

CARYOPHYLLÉES.

DIANTHUS deltoïdes *L.* ?

DIANTHUS superbus *L.* f. p.
gallicus *Pers.* f. n.

SAPONARIA vaccaria *L.*

CUCUBALUS baccifer *L.*

SILENE otites *L.*

SILENE noctiflora *L.* f. p.
cretica *L.* f. n.

LYCHNIS viscaria *L.*

SAGINA ciliata *Fries.*
stricta *Fries* f. n.
maritima *Fries.* f. n.
subulata *Wimm.*

SPERGULA pentandra *L.*
nodosa *L.*

SPERGULA Morisonii *Bor.* f. n.

ALSINE segetalis *L.*

ALSINE setacea *Merk* et *Koch* f. p.

ARENARIA montana *L.* ?

ARENARIA grandiflora *L.* f. p.

GENRE CERASTIUM

LINÉES.

LINUM angustifolium *Huds ?*
perenne *L.* ?
maritimum *L.*
LINUM gallicum *L.*

ELATINÉES.

ELATINE alsinastrum *L.*
ELATINE hexandra *D. C.*

OXALIDÉES.

OXALIS corniculata *L.*

BALSAMINÉES.

IMPATIENS noli tangere *L.*

GERANIACÉES.

ERODIUM moschatum *L.*
ERODIUM botrys *Bert.* f. n.
malachoïdes *Willd* f. n.
maritimum *Sm.* f. n.

GERANIUM lucidum *L.*
sanguineum *L.*
phœum *L.*
GERANIUM pratense *L.* f. n.
pyrenaïcum *L.*

MALVACÉES.

MALVA nicœensis *All.*
ALTHEA hirsuta *L.*
LAVATERA arborea *L.* f. n.

POLYGALÉES.

POLYGALA austriaca *Crantz ?*
POLYGALA ciliata *Lebel* f. n.

MONOTROPÉES.

MONOTROPA hypopitys *L.*

FRANKENIACÉES.

FRANKENIA lœvis *L.* f. n

HYPERICINÉES.

HYPERICUM dubium *Leers*.
elodes *L*.
ANDROSŒMUM officinale *All*.
HYPERICUM linearifolium *Vahl*. f. n.

RORIDULÉES.

DROSERA longifolia *L*.
PYROLA minor *L*.
rotundifolia *L*.
DROSERA intermedia *Hayn*.

NYMPHÉACÉES.

NYMPHEA alba *Var*. minor.

RESEDACÉES.

ASTROCARPUS Clusii *Gay*. f. p.
RESEDA phyteuma *L*.

PAPAVERACÉES.

PAPAVER hybridum *L*.
MECONOPSIS cambrica *Vig*. f. n.

FUMARIACÉES.

CORYDALIS solida *Sm*.
cava *Ehrh*?
FUMARIA capreolata *L*.
densiflora *D. C*.
CORYDALIS claviculata *D. C*. f. n.
FUMARIA muralis. *Sond*. f. n.
Vaillantii *Lois*.

CRUCIFÈRES.

RAPHANUS maritimus *Engl. Bot*. f. n.
landra *Moretti* f. n.
SINAPIS incana *L*. f. n.
cheiranthus *Koch*.

Erucastrum obtusangulum *Reich*	Erucastrum Pollichii *Schimp* et *Spenn.* f. p.
Eruca sativa *Lam.*	
Hesperis matronalis *L.*	
Mathiola sinuata *Brown*?	
	Erysimum orientale. r. *Brown.* cheirifolium *Wahl.* *f. p.*
Barbarea vulgaris *Brown.*	Barbarea intermedia *Bor* f n. prœcox *Brown* f. n. arcuata *Reichb.*
Turritis glabra *L.*	
Arabis arenosa *Scop.*	
Cardamine amara *L.* sylvatica *Link.*	Cardamine impatiens *L.*
Dentaria bulbifera *L.*	Diplotaxis viminea *D. C.* f. p.
Sisymbrium sophia *L.*	Sisymbrium asperum *L.* f. p.
Braya supina *Koch.*	Nasturtium anceps *D. C.*

SILICULEUSES.

Biscutella lœvigata *L.*	Lunaria biennis *L.* f. *n.*
	Alyssum campestre *L.* f. p. montanum *L.* f. p.
	Draba muralis *L.* f. *n.*
Cochlearia anglica *L.* danica *L.* draba *L.*	Cochlearia armoracia *L.* f. n. officinalis *L* f. n.
	Senebiera pinnatifida *L.*
Lepidium latifolium *L.*? graminifolium *L.* ruderale *L.*?	Lepidium Smithii *Hook* f. n.

THLASPI perfoliatum *L.*
precox ? La plante indiquée sous ce nom dans le supplément de la flore, n'existe pas dans l'herbier. Il m'est impossible jusqu'à présent de savoir quelle espèce l'abbé Leturquier a voulu désigner.

IBERIS intermedia *Guers.*

ISATIS tinctoria *L.*

NESLIA paniculata *Desv.*

CRAMBE maritima *L.*

CAMELINA sativa *Crantz.*
dentata *Pers.* f. n.

CALEPINA Corvini *Desv.* f. p.

BUNIAS erucago *L.* f. p.
orientalis *L.* f. p.

CISTINÉES.

HELIANTHEMUM guttatum *Mill.*
fumana *Mill.*

HELIANTHEMUM umbellatum *Mill.* f. p.

VIOLARIÉES.

VIOLA canina *L.*
arvensis *L.*
tricolor *L.*

VIOLA palustris *L.* f. n.
sylvatica *Fries.* f. n.

PAPILIONACÉES.

GENISTA pilosa *L.*

ULEX nanus *L.*

ONONIS columnæ *All.*
natrix *L.*

TETRAGONOLOBUS siliquosus *Roth.*

MELILOTUS leucantha *Koch.*

CYTISUS supinus *L.* f. p.

GENISTA prostrata *Lam.* f. p.

TRIGONELLA monspeliaca *L.* f. p.
ornithopodioïdes *C. D.* f. n.

ASTRAGALUS cicer *L.* f. n.
bayonnensis *Lois* f. n.

MEDICAGO orbicularis *L.*

MEDICAGO Gerardi *Willd.*
denticulata *Willd.*

TRIFOLIUM. Tous les trèfles de la S. Chronosemium sont mal dénommés dans l'herbier, mais comme nous possédons en réalité toutes les espèces indiquées, je n'ai pas cru nécessaire de signaler les erreurs commises au sujet de chaque espèce en particulier.
ochroleucum *L.*
glomeratum *L.*
maritimum *Huds.*

TRIFOLIUM rubens *L.* f. p.
strictum *L.*
montanum *L.* f. p.
Michelianum *Sav.* f. n.
suffocatum *L.* f. n.
angustifolium *L.* f. n.
Bocconi *Savi* f. n
resupinatum *L.* f. n.

VICIA sativa *L.* avec les varietés
lutea *L.*

VICIA serratifolia *Jacq.* f. p.
pannonica *Jacq.* f. p.
Gerardi *D. C.*
tenuifolia *Roth.* f. p.
villosa *Roth.* f. p.

PISUM maritimum *L.* f. n.

LATHYRUS nissolia *L.*
hirsutus *L.*
palustris *L.*

LATHYRUS tuberosus *L.*

CORONILLA varia *L.*
minima *L.*

OROBUS niger *L.* f. p.

LYTHRARIÉES.

LYTHRUM hyssopifolia *L.*

PEPLIS Borœi *Guep.* f. n.

PARONYCHIÉES.

Polycarpon tetraphyllum *L.*

Illecebrum verticillatum *L.*

Scleranthus perennis *L.*

CRASSULACÉES.

Bulliarda Vaillantii *D. C.* f. p.

Umbilicus pendulinus *D. C.* f. n.

Sedum telephium *L.*
cepœa *L.*
dasyphyllum *L.*
anglicum *Huds.*
elegans *Lej.*

Sedum fabaria *Koch* f. n.
hirsutum *L.* f. p.
villosum *L.* f. p.

AMYGDALÉES.

Prunus sylvatica *Desv.* n'existe pas dans l'herbier. C'est sans doute une forme du P. Insititia *L.*

Cerasus cerasifera *Ehrh.* f. p. *natur.*

ROSACÉES.

Spiræa filipendula *L.*

Spiræa hypericifolia *L. natur.*

Genre Rubus.

Geum rivale *L.*

Geum intermedium *Ehrh.*

Fragaria grandiflora *Thuill.*

Fragaria collina *Ehrh.* f. p.

Comarum palustre *L.*

Potentilla nitida *Thuill.*

Potentilla supina *L.*, f. p.
alba *L.*, f. n.
recta *L.* natur.
pensylvanica *L.*, f. p. natur.
procumbens *Sibth.*, f. n.

GENRE ROSA.

ROSA cinnamomea *L.*, f. p.
gallica *L.*
villosa *L.*, f. p. n.

AGRIMONIA odorata *Thuill.*

POMACÉES.

AMELANCHIER vulgaris *Mœnch.*
MALUS sylvestris *Bauh.* C'est le M. acerba *Mer.*
SORBUS aucuparia *L.*

SORBUS domestica *L.*
latifolia *Pers.*, f. p.
aria *Crantz.*

ONAGRARIÉES.

EPILOBIUM roseum *Schreb.*
ISNARDIA palustris *L.*

EPILOBIUM virgatum *Fries.*

HALORACÉES.

MYRIOPHYLLUM alterniflorum *D. C.*, f. n.
TRAPA natans *L.*

OMBELLIFÈRES.

ERYNGIUM maritimum *L.*
BUPLEVRUM rotundifolium *L.*
SISON amomum *L.*
CICUTA virosa *L.*
CARUM bulbocastanum *Koch.*
verticillatum *Koch.*
HELOSCIADIUM repens *Koch.*
inundatum *Koch.*
CONOPODIUM denudatum *Koch.*

BUPLEURUM aristatum *Bartl.*
TRINIA vulgaris *D. C.*
FALCARIA Rivini *Host.*, f. p.
AMMI majus *L.*

GENRE ŒNANTHE.

ŒNANTHE crocata *L.* f. n.
SMYRNIUM olusatrum *L.*, f. n.

SESELI montanum *L.*

LIBANOTIS montana *All.* Var. daucifolia f. p.
CNIDIUM apioïdes *Spreng.*, f. p.

PEUCEDANUM Chabrœi *Gaud.*
SELINUM carvifolia *L.*
ORLAYA grandiflora *Hoffm.*
TURGENIA latifolia *Hoffm.*

PEUCEDANUM parisiense *D. C.*
cervaria *Lapeyr.*
oreoselinum *Mœnch.*
palustre *Mœnch.*
ANETHUM graveolens *L.* f. p.
TORDYLIUM maximum *L.*
LASERPITIUM latifolium *L.*, f. p.

SAXIFRAGÉES.

CHRYSOSPLENIUM alternifolium *L.*

ÉRICINÉES.

ERICA ciliaris *L.*
vagans *L.*

ERICA scoparia *L.*, f. p.

PRIMULACÉES.

ANAGALLIS tenella *L.*

CENTUNCULUS minimus *L.*, f. p

PLUMBAGINÉES.

STATICE limonium *L.*

ASCLEPIADÉES.

ASCLEPIAS cornuti *Decaisne*, f. p. nat.

PLANTAGINÉES.

LITTORELLA lacustris *L.*

GENTIANÉES.

GENTIANA pneumonanthe *L.*

EXACUM pusillum *D. C.*

GENTIANA amarella *L.* existe peut-être dans notre département.
campestris *Freel.*
filiformis *L.*

ERYTHRÆA diffusa *Woods*, f. n.

CONVOLVULACÉES.

CONVOLVULUS soldanella *L.*

CUSCUTÉES.

CUSCUTA epilinum *Weih.*

BORRAGINÉES.

ANCHUSA italica *Retz.*

GENRE MYOSOTIS.

MYOSOTIS stricta *Link.*

LITHOSPERMUM purpureo-cœruleum *L.*

CYNOGLOSSUM hybridum *Thuill.*

CYNOGLOSSUM montanum *Lam.*

ASPERUGO procumbens *L.*

VERBASCÉES.

VERBASCUM thapso-nigrum *Schied.* f. n.

VERBASCUM pulverulentum *Sm.*
floccosum *Jacq*

Ces deux plantes, ainsi que le remarque l'abbé Delongchamp, ne se distinguent pas sensiblement l'une de l'autre.

VERBASCUM thapsoïdes *D.C.*, répond au V. schraderi *Mey.*

SCROPHULARINÉES.

VERONICA Buxbaumii *Tenore.*
præcox *All.*
spicata *L.*
teucrium *L.*

VERONICA verna *L.*
peregrina *L.* f. p.

Scrophularia vernalis *L.*

Gratiola officinalis *L.*

Linaria arvensis *L.*

Bartsia viscosa *L*

Melampyrum cristatum *L.*
arvense *L.*

Scrophularia canina *L.* f. p.

Digitalis purpurascens *Roth.*, f. n.

Linaria pelisseriana *Mill.*, f. p.
Nottæ *Breb.* f. n.
arenaria *D. C.*, f. n.

Euphrasia lutea *L.*, f. p.
Jaubertiana *Bor.*

LENTIBULARIÉES.

Pinguicula vulgaris *L.*
lusitanica *L.*

Utricularia minor *L*

Pinguicula gypsophyla *Wallr.*, f. n.

Utricularia intermedia *Hayn.*, f. p.
neglecta *Lehm.*, f. n.

OROBANCHÉES.

Genre Orobanche.

Lathræa squamaria *L.*

Lathræa clandestina *L.* f. n.

LABIÉES.

Mentha sylvestris *L.* et les autres espèces.

Salvia sclarea *L.* Une note de l'herbier annonce que c'est par erreur qu'elle a été indiquée dans le bois de Saint-Georges (forêt de Roumare.)

Hyssopus officinalis *L.*

Lavandula vera *D. C.* f. p.

Mentha viridis *L.* f. n.
piperita *L.* f. n.

CALAMINTHA officinalis *Mœnch.*
nepeta *Link.*
NEPETA cataria *L.*
GALEOPSIS ochroleuca *Lam.*
STACHYS germanica *L.*
LEONURUS cardiaca *L.*
BRUNELLA grandiflora *Jacq.*
laciniata *L.*
SCUTELLARIA minor *L.*
AJUGA pyramidalis *L.*
TEUCRIUM scordium *L.*

CALAMINTHA ascendens *Jord.* f. n.
MELISSA officinalis *L. Cult.*
SATUREIA montana *L.* f. p.
LAMIUM maculatum *L.* f. p.
MARRUBIUM Vaillantii *Coss.* et *Germ.* f. p.
SCUTELLARIA columnæ *All.* f. p.

GLOBULARIÉES.

GLOBULARIA vulgaris *L.*

VACCINIÉES.

VACCINIUM oxycoccos *L.*
VACCINIUM vitis idæa *L.*

CAMPANULACÉES.

CAMPANULA persicæfolia *L.*
rapunculoïdes *L.*
patula *L.*
CAMPANULA cervicaria *L.* f. p.
WAHLEMBERGIA hederacea *Reichb.* f. n.

CAPRIFOLIACEES.

LONICERA xylosteum *L.* f. p.

RUBIACÉES.

ASPERULA arvensis *L.*
GALIUM hercynicum *Weih.*
tricorne *With.*
ASPERULA tinctoria *L.* f. p.
GALIUM anglicum *Huds.*

Rubia peregrina *L.*
tinctorum *L.*

VALERIANÉES.

Genre Valerianella.

Valerianella eriocarpa *Desv.*
coronata *D. C.*

DIPSACÉES.

Scabiosa ucranica *L.* f. p.
suaveolens *Desf.* f. p.

Composées.

CYNAROCÉPHALES.

Cirsium eriophorum *Scop.*
anglicum *Lam.*

Carduus acanthoïdes *L.*?

Silybum marianum *Gaertn.*

Centaurea solstitialis *L.*
nigra *L.* avec les variétés.

Kentrophyllum lanatum *D. C.*

Echinops sphærocephalus *L.*?

Cirsium hybridum *Koch* f. p.
bulbosum *D. C.* f. n.

Carduncullus mitissimus *D. C.* f. p.

CORYMBIFÈRES.

Pyrethrum maritimum *Sm.*?

Artemisia campestris *L.*

Ormenis mixta *D. C.* f. p

Pyrethrum corymbosum *Willd.* f. p.

GNAPHALIUM luteo-album *L.* et les autres espèces.

OTANTHUS maritimus *Link* f. n.

FILAGO arvensis *L.* et les autres espèces.

MICROPUS erectus *L.* f. p.

INULA helenium *L.*
salicina *L.*

INULA hirta *L.* f. p.
crithmoïdes *L.* f. n.
graveolens *Desf.*

DORONICUM plantagineum *L.*
pardalianches *L.*

ASTER amellus *L.* f. p.

CINERARIA integrifolia *Jacq.*
palustris *L.*?

SENECIO viscosus *L.*
erucœfolius *L.*

SENECIO adonidifolius *Lois.* f. p.

CHICORACÉES.

LEONTODON hastile *L.*

HYPOCHŒRIS maculata *L.* f. p.

SCORZONERA humilis *L.* C'est à tort que les S. humilis *L.* et *Jacq.* sont réunis ; ces deux espèces sont différentes. Nous ne possédons que le S. humilis *L.*

TRAGOPOGON majus *L.*

PODOSPERMUM laciniatum *D. C.*

BARKAUSIA setosa *D. C.* f. p.

LACTUCA perennis *L.*

SONCHUS palustris *L.*

CREPIS tectorum *L.*

HIERACIUM peleterianum *Mer.* et les autres espèces

HIERACIUM prœaltum *Willd.* f. p
lævigatum *Willd.* f. p.
boreale *Fries* f. n.

AMBROSIACÉES.

Xanthium strumarium *L.*

AMARANTHACÉES.

Amaranthus sylvestris *Desf.*
Albersia blitum *Kunt.*
Polycnemum arvense *L.*
Amaranthus retroflexus *L.* f. p.
Albersia prostrata *Kunt.*

CHÉNOPODÉES.

Genre Chenopodium.
Atriplex laciniata *L.*
pedunculata *L.* ?
patula *L.*
Atriplex rosea *L.* f. n.
Salicornia fruticosa *L.* f. n.
Suœda fruticosa *Forsk.* f. n.

POLYGONÉES.

Genre Rumex.
Rumex palustris *Sm.*
maximus *Schreb.* f. p.
scutatus *L.*
Polygonum bistorta *L*
mite *Schr.*
dumetorum *L.*
Polygonum Bellardi *All.* f. p.

URTICÉES.

Urtica pilulifera *L.*

SANGUISORBÉES.

Alchemilla vulgaris *L.*
Sanguisorba officinalis *L.*

DAPHNOIDÉES.

Stellera passerina *L.*
Daphne mezereum *L.*

ARISTOLOCHIÉES.

ASARUM europœum *L.*

EUPHORBIACÉES.

EUPHORBIA paralias *L.*
platyphyllos *L.*
stricta *L.*

EUPHORBIA lanuginosa *Thuill.*
Var. de l'E. platyphyllos. f. p.
verrucosa *L.* f. p.
portlandica *L.* f. n.

CALLITRICHINÉES.

CALLITRICHE aquatica *Huds*, avec les variétes.

CÉRATOPHYLLÉES.

CERATOPHYLLUM submersum *L.*

SALICINÉES.

GENRE SALIX.

SALIX undulata *Ehrh.*
hippophaefolia *Thuill.* f. p.
purpurea *L.*
rubra *Huds.*

MYRICÉES.

MYRICA gale *L.*

MONOCOTYLÉDONÉS.

ALISMACÉES.

ALISMA natans *L.*

DAMASONIUM stellatum *Dalech.*

LILIACÉES.

TULIPA sylvestris *L.*

Ornithogalum nutans *L.*
luteum *L.*

Ornithogalum pyrenaicum *L.*
sulphureum *Roem.* et *Sch.* f. n.

Gagea bohemica *Schultz.* f. p.

Scilla autumnalis *L.*

Allium ursinum *L.*
oleraceum *L.*

Allium fallax *Roem* et *Sch.* f. p.
flavum *L.* f. p.
paniculatum *L.* f. p.

Muscari racemosum *L.*

Muscari botryoïdes *L.* f. p.

Phalangium liliago *Schreb.*

Phalangium bicolor *D. C.* f. n.

Narthecium ossifragum *Huds.* f. n.

ASPARAGINÉES.

Polygonatum vulgare *Desf.*

Maianthemum bifolium *D. C.*

IRIDÉES.

Iris fætidissima *L.*

Ixia bulbocodium *L.* f. n.

AMARYLLIDÉES.

Narcissus poeticus *L.*
incomparabilis *Mill.*

Narcissus biflorus *Curt.* f. n.

Galanthus nivalis *L.*

Leucoïum vernum *L.* f. n.

ORCHIDÉES.

Orchis ustulata *L.*
simia *Lam.*
coriophora *L.*
palustris *Jacq.*?

Liparis Loeselii *Rich.*

Malaxis paludosa *Swartz* f. p.

Orchis olida *Breb.* f. n.

Anacamptis Durandi *Breb.* f. n.

Gymnadenia odoratissima *Rich.*
viridis *Rich.*
albida *Rich.*

ACERAS antropophora *R. Brown.*

HERMINIUM monorchis *R. Brown.*

SPIRANTHES æstivalis *Rich.*

EPIPACTIS latifolia *All.* avec les variétés.

CEPHALANTERA pallens *Rich.*
ensifolia *Rich.*
rubra *Rich.*

LIMODORUM abortivum *Swartz.*

JONCAGINÉES.

TRIGLOCHIN maritimum *L.*

TRIGLOCHIN Barrelieri *Lois.* f. n.

POTAMÉES.

GENRE POTAMOGETON.

POTAMOGETON rufescens *Schrad.*
heterophyllum *Schreb.*
plantagineum *Ducroz.*
monogynum *Gay.*
acutifolium *Gay.*
prælongus *Wulf.* f. n.
obtusifolius *Mert.* et *Koch.*
marinus *L.* f. n.

RUPPIA rostellata *Koch.*

ZANICHELLIA pedicellata *Fries.*

NAIADÉES.

NAÏAS major *Roth.*
minor *All.*

AROIDÉES.

ARUM italicum *Mill.* f. n.

LEMNACÉES.

LEMNA gibba *L.*
arhiza *L.?*

TYPHACÉES.

SPARGANIUM natans *L.*

JONCÉES.

JUNCUS squarrosus *L.*
tenageya *L.*
pygmœus *L.*
LUZULA maxima *L.*
JUNCUS capitatus *Weig.*
Gerardi *Lois.* f. n.

CYPERACEES.

CAREX pulicaris *L.*
muricata *L.*
paradoxa *Willd.*
teretiuscula *Good.*
curta *Good.*
Goodnowii *Gay.*
humilis *Leyss.*
digitata *L.*
maxima *Scop.*
depauperata *Good.*
binervis *Good.*
RHYNCHOSPORA alba *Vahl.*
fusca *Roem* et *Sch.*
CAREX dioïca *L.* f. p.
davalliana *Sm.* f. p.
Schreberi *Schrank* f. p.
cyperoïdes *L.* f. p.
elongata *L.*
ericetorum *Poll.* f. p.
montana *L.* f. p.
sicyocarpa *Lebel* f. n.
nitida *Host.* f. p.
trinervis *Degl.* f. n.
hordeistichos *Vill.* f. p.
Mairii *Coss.* et *Germ.* f. p.
hornschuchiana *Hoop.*
biligularis *D. C.*
filiformis *L.*
strigosa *Good.* f. n.
limosa *Linn.* f. n.
extensa *Good.* f. n.
HELEOCHARIS acicularis *Roem.* et *Sch.*
HELEOCHARIS ovata *Brown* f. p.

Scirpus fluitans *L.*
setaceus *L.*
compressus *Pers.*
Eriophorum vaginatum *L.*
angustifolium *Roth.*
Cyperus flavescens *L.*
longus *L.*
Schœnus nigricans *L.*

Scirpus cœspitosus *L.*
supinus *L.* f. p.
tabernœmontani *Gmel.*
pungens *Vahl* f. n.
Savii *Sebast.* f. n.

GRAMINÉES.

Digitaria filiformis *Kœl.*
Setaria glauca *Beauv.*
Leersia oryzoïdes *Swartz.*
Polypogon monspeliense *Desf.*

Andropogon ischœmum *L.* f. p.
Tragus racemosus *Desf.* f. p.
Phalaris minor *Retz* f. n.
Alopecurus utriculatus *Pers.* f. n.
fulvus *Sm.* f. n.
Crypsis alopecuroïdes *Schrad.* f. p.

Agrostis interrupta *L.*
Calamagrostis lanceolata *Roth.*
Gastridium lendigerum *Gaud.*
Melica ciliata *L.*
Stipa pennata *L.*
Corynephorus canescens *Pal. Beauv.*

Agrostis setacea *Curt.* f. n.
Lagurus ovatus *L.* f. n.
Ammophila arenaria *Link.* f. p.
Melica nutans *L.* f. p.

Avena pratensis *L.*
Briza minor *L.*

Avena longifolia *Thore.* f. n.
Aira uliginosa *Weih.*
Airopsis agrostidea *D. C.*
Eragrostis vulgaris. f. p.
pilosa *Beauv.*
Cynosurus echinatus *L.*

Festuca tenuiflora *Schrad.*

Festuca uniglumis *Ait.* f. n.

FESTUCA bromoïdes *L.*
sciuroïdes *Roth.*
rubra *L.*

BROMUS secalinus *L.*

TRITICUM caninum. *Schreb.*
acutum *D. C.*
junceum *L.*

ELYMUS arenarius *L.* ?

HORDEUM maritimum *Vahl.*

FESTUCA poa *Kunth.*
arundinacea *Schreb.* f. n.
rottbollioïdes *Kunth.* f. n.

BROMUS madritensis *L.* f. n.

GAUDINIA fragilis *Beauv.* f. p.

LOLIUM italicum *Brown.* f. n.
linicola *Sond.*

SPARTINA stricta *Roth.* f. n.

LEPTURUS filiformis *Trin.* f. n.

---

§ III.

ESPÈCES A AJOUTER.

VÉGÉTAUX DICOTYLÉDONÉS.

RENONCULACÉES.

RANUNCULUS circinatus *Sibth.*

CARYOPHYLLÉES.

CERASTIUM tetrandrum *Curt.*

ÉLATINÉES.

ÉLATINE alsinastrum *L.*

GÉRANIACÉES.

Geranium phœum *L.*
lucidum *L.*

FUMARIACÉES.

Fumaria micrantha *Lag.* F. densiflora *D. C.*

CRUCIFÈRES.

Brassica erucastrum *L*, erucastrum obtusangulum *Reichb.*
eruca *L.*, eruca sativa *Lam.*

Matthiola sinuata *Brown.* ?

Cardamine sylvatica *Link.*

Braya supina *Koch.*

Hutchinsia petræa *Brown.*

VIOLARIÉES.

Viola sylvestris *Lam.*

PAPILIONACÉES.

Anthyllis vulneraria *Var. Sericea.*

Trifolium glomeratum *L.*

TAMARISCINÉES.

Tamarix anglica *Webb.* Nous ne possédons pas le T. gallica *L.*

CRASSULACEES.

Sedum anglicum *Huds.*
elegans *Lej.*

ROSACÉES.

Rosa eglanteria *L* R. lutea *Mill.*

OMBELLIFÈRES.

Trinia vulgaris *D. C.*

ERICINÉES.

Erica ciliaris *L.* ?
vagans *L.*

PRIMULACÉES.

Primula variabilis *Goup.*

BORRAGINÉES.

Anchusa sempervirens *L.* A disparu depuis plusieurs années de Saint-Georges-l'Abbaye.

Myosotis cœspitosa *Schultz.*

Lithospermum purpureo-cœruleum *L.*

SOLANÉES.

Physalis alkekengi *L.*

SCROPHULARINÉES.

Veronica Buxbaumii *Tenore.*
prœcox *All.*

LABIÉES.

Mentha sylvestris *L.*

VALERIANÉES.

Les Valerianelles qui sont dans l'herbier n'ont pas de fruits mûrs, leur détermination est donc très difficile ; voici celle que j'ai trouvée aux environs de Rouen :

VALERIANELLA olitoria *Mœnch.*
carinata *Lois.*
auricula *D. C.*
dentata *Soy. Willm.*

COMPOSÉES.

CARDUUS pycnocephalus *D. C.*

FILAGO Jussiæi *Coss.* et *Germ.*

SENECIO erraticus *Bert.*

AMBROSIACÉES

XANTHIUM spinosum *L.* ; île Lacroix, en 1845.

AMARANTHACÉES.

AMARANTHUS sylvestris *Desf.*

POLYGONÉES.

POLYGONUM mite *Schrank.*

EUPHORBIACÉES.

EUPHORBIA stricta *L.*

VÉGÉTAUX MONOCOTYLÉDONÉS.

LILIACÉES.

TULIPA sylvestris *L.*

ORNITHOGALUM nutans *L.*

AMARYLLIDÉES.

NARCISSUS incomparabilis *Mill.*

ORCHIDÉES.

PLATANTHERA chlorantha *Cust.*

POTAMÉES.

POTAMOGETON oblongus *Viv.*

RUPPIA rostellata *Koch*

ZOSTERA marina *L.*

CYPERACÉES.

CAREX paradoxa *Willd.*.
Goodnowii *Gay.*
digitata *L.*
maxima *Scop.*
depauperata *Good.*

HELEOCHARIS uniglumis *Reichb.*

Scirpus bæothryon *L.*
Savii *Sebast ?*

GRAMINÉES.

Poa procumbens *Sm*

NOTE

SUR

L'ALIMENTATION

DANS LES PAYS CHAUDS.

PAR M. BERGASSE.

(*Lue à la Séance du 20 Juin 1851.*)

MESSIEURS,

En vous rendant compte, il y a quelques mois, de l'intéressant travail de notre honorable confrère, M. l'ingénieur Marchal sur les subsistances, et en examinant la valeur nutritive attribuée par lui aux divers vins français, j'ai exprimé l'opinion que les vins rouges que nous recueillions sur les côtes de la Méditerranée, étaient préférables à tous les autres dans les climats chauds. J'annonçais en même temps que j'allais prendre des renseignements sur ce point auprès du directeur d'un établissement important de l'Algérie, renseignements que je m'empresserais de communiquer à l'Académie, aussitôt que je les aurais reçus.

C'est ce que je viens faire aujourd'hui.

Mais avant permettez-moi une digression !

Ce n'est point à la légère que j'avais arrêté mon opinion : deux faits avaient principalement contribué à la former.

Aux Antilles et dans le Continent Américain, la nourriture des noirs, quand ils ne travaillent pas, est purement végétale. La nature s'y montre si prodigue en fruits et en racines alimentaires de toute espèce, que, pour se nourrir, ils n'ont que la peine de recueillir ce qu'elle leur présente.

La facilité de soutenir leur existence est la première cause des habitudes d'indolence et de paresse qui leur ont été si souvent reprochées.

Quand ils travaillent, les planteurs leur fournissent de la morue et une ration de tafia. Au Brésil, la morue a été remplacée par de la viande séchée au soleil. Il y a vingt-cinq ou trente ans que, dans la même contrée et aux Etats-Unis, on essaya de substituer au tafia des vins tirés du Midi de la France, qu'on préférait à tous les autres à raison de leur bas prix. L'essai fut tellement heureux que chaque année, depuis vingt ans, a vu augmenter la quantité de vins embarqués chez nous pour cette destination. L'énorme accroissement dans le chiffre de nos exportations, signalé par les états de douanes, porte à peu près exclusivement sur les vins de Provence et de Languedoc.

J'ai eu de longs entretiens avec une personne digne de la plus grande confiance, qui a séjourné quelques années au Brésil, et qui, de 1843 à 1846, en a parcouru les principales habitations dans le but d'y introduire les procédés Cail et Derosne pour l'extraction du sucre. Tous les planteurs ont été unanimes pour lui dire que, depuis la substitution du vin au tafia, le travail de leurs noirs avait doublé.

Voici maintenant le second fait :

Le hasard me mit en rapport, il y a déjà bien des années, avec un capitaine au long cours de Savanah, homme fort instruit qui fréquentait les mers de l'Inde. Il en était, je crois, à son huitième voyage à Calcutta. Les équipages anglo-américains comptent toujours un grand nombre de noirs qui, sous le rapport des forces musculaires, ne sont point inférieurs aux blancs, et supportent beaucoup mieux qu'eux les chaleurs tropicales. Je lui ai souvent entendu raconter que, quand il effectuait un chargement au port de Calcutta, un seul de ses noirs fai-

sait autant d'ouvrage qu'une vingtaine de portefaix hindoux. Parmi les causes nombreuses qui expliquaient cette différence, il faisait figurer en première ligne l'usage des vins chauds que produit la France. Il en augmentait la dose à son équipage quand il arrivait dans les mers de l'Inde.

Les propriétés nourrissantes de ces vins tiennent surtout à l'absence de tout acide et à la grande quantité de matière extractive et colorante qu'ils contiennent dans leur premier âge, et qui y masque la présence de l'alcool. C'est dans ce premier âge qu'ils sont surtout propres à l'alimentation. Plus tard, ils deviennent plus agréables au goût, mais ils sont loin de renfermer autant de matière assimilable.

On a remarqué depuis longtemps que les habitants des pays chauds ont besoin d'une nourriture moins abondante que ceux des pays froids, et on n'a pas manqué d'expliquer cette différence en faisant observer que, portés par le climat à l'oisiveté, ils dépensent moins de forces que les hommes du Nord, et ont ainsi moins à reparer. A cette observation, qui cesserait d'être juste si l'on voulait trop la généraliser, il faut en ajouter une autre bien plus importante et d'une vérité plus rigoureuse.

L'homme du Midi se trouve placé dans un milieu dont la température se rapproche davantage de celle du sang et la dépasse même quelquefois. Il doit donc beaucoup moins consommer que l'homme du Nord, de ce genre d'aliments auxquels l'illustre Liebig refuse le caractère de *plastiques*, et qu'il considère comme ne jouant que le rôle de *combustibles* dans la nutrition.

Quand on veut comparer les climats chauds aux climats froids sous le rapport de l'alimentation, il ne faut pas avoir égard seulement à la quantité et à la qualité des substances alimentaires, il faut tenir compte aussi de leur forme et de leur volume.

Dans les régions tempérées, et, à plus forte raison, dans les régions septentrionales, l'estomac a besoin d'être lesté (1). Le laboureur, l'ouvrier qui va se livrer, au grand air, à un travail manuel et qui ne peut manquer de perdre beaucoup par la transpiration insensible, est instinctivement porté à donner la préférence à une nourriture volumineuse et encombrante qui tienne chez lui les parois de cet organe dilaté et en remplisse la capacité. Essayez de diminuer le volume de sa nourriture, tout en augmentant sa puissance, et vous l'entendrez se plaindre amèrement de malaise, de perte graduelle de forces ! Son amaigrissement, son dépérissement deviendra sensible pour peu que vous continuiez de le soumettre à ce nouveau régime.

Dans les régions méridionales, au contraire, et pour les hommes qui se livrent au travail immédiatement après leur repas, il semble que le problème à résoudre soit de diminuer le volume des aliments, sans rien retrancher de leur puissance nourrissante.

C'est ce que pratiquent les Espagnols, qui paraissent avoir mieux compris que tous les autres Européens les exigences des climats chauds, et qui, en général, résistent beaucoup mieux qu'eux à leur influence. Bien différent du régime débilitant et énervant des Napolitains, leur régime est substantiel, fortement azoté, tonique, mais se compose d'aliments peu volumineux. Ils ne se permettent jamais aucun changement passager à leurs habitudes. Se trouvent-ils transportés dans un climat plus froid que le leur, ils augmentent le volume de leurs aliments, ils l'animalisent davantage, mais sans dépasser jamais de

---

(1) Les statistiques officielles de la Grande-Bretagne évaluent à *dix livres* la consommation *journalière* de chaque Irlandais en pommes de terre ; il n'y associe qu'un peu de laitage, et, de temps en temps, du hareng saur.

certaines limites. C'est à cette sagesse, à cette sobriété devenue proverbiale, qu'on doit attribuer un fait qui méritait d'être recueilli par l'histoire, et qu'elle a, je crois, oublié.

Tout le monde sait qu'à l'époque où Napoléon méditait l'invasion de la Péninsule, il dirigea vers le Danemarck les troupes espagnoles que Charles III ou plutôt Godoï avait mises à sa disposition, et qu'au bout d'un long exil dans ces contrées boréales, embarquées sous les ordres de La Romana, elles accoururent au secours de leur patrie, et vinrent former le noyau de l'armée appelée à lui rendre l'indépendance...

Mais ce qui est beaucoup moins connu, c'est la manière dont les Espagnols résistèrent aux rigueurs du climat. Ils n'eurent presque point de malades, et les pertes que La Romana éprouva furent bien inférieures à celles des généraux français qui se trouvaient dans les parages voisins.

Dans l'une des nombreuses expéditions qui ont précédé la prise d'Abdel-Kader, une de nos colonnes, forte de cinq à six mille hommes commandés par le général Lamoricière, se trouva pendant trente-cinq jours éloignée de ses équipages, et n'eut d'autre nourriture que du blé que nos soldats concassaient entre deux pierres, à la manière des Abyssins, et de la viande de bœuf qu'ils faisaient griller à l'aide des grandes herbes qu'on trouve en Algérie. Ils étaient sur la frontière du Maroc. Le thermomètre ne descendait jamais, dans le milieu du jour, au-dessous de 35 degrés. Nous n'eûmes pas un seul malade. Jamais nos soldats ne se montrèrent plus gais et plus dispos (1).

---

(1) Je tiens ce fait de M. Trochu, père d'un jeune officier fort distingué, attaché à M. de Lamoricière.

Personne ne rend plus justice que moi aux admirables travaux de MM. Dumas et Boussingault sur l'alimentation. On a voulu malheureusement se servir de ces travaux pour établir certaines propositions générales que je crois erronées

Prenant pour type l'alimentation des Anglais, on a fait dépendre exclusivement le plus ou moins de forces musculaires de telle ou de telle race, du plus ou moins de conformité de son régime avec celui de nos voisins.

J'ai cru devoir faire sur ce point quelques questions à mon correspondant. Peut-être l'Académie n'entendra-t-elle pas sans intérêt les réponses que j'ai reçues.

La personne à qui je me suis adressé dirige l'exploitation de la forêt de liége de l'Edough, à quatre lieues de Bône. (1)

La forêt de l'Edough est élevée de 700 mètres au-dessus de la mer, et se trouve adossée à une montagne. Une maison puissante de Paris a obtenu du Gouvernement la concession de l'extraction du liége pendant un certain nombre d'années. Elle y a créé un vaste établissement. A l'époque où mon correspondant m'écrivait, il avait déjà sous ses ordres une population de 90 personnes. Depuis, ce nombre a peut-être doublé.

1re Question.

Quelle différence y a-t-il entre le travail des Kabiles que vous employez et celui des Européens.

Réponse.

« Je paie les Kabiles 1 fr. 75 c par jour, et les Espa-
« gnols 2 fr. 50. Il y a entre leur travail la même diffé-

(1) Cette personne est mon parent, M. Louis Bergasse.

« rence qu'entre leur paie. Les Kabyles et les Arabes sont « parfois très vaillants pour les travaux de la terre ou autres, « et pour la conduite des mulets qui ne portent qu'à dos ; « mais cette vaillance n'étant pas soutenue, ils sont, de « toute façon, bien inférieurs aux Espagnols et autres « bons Européens qui habitent le pays. »

2e Question.

Quelle nourriture donnez-vous à vos ouvriers?

Réponse.

« Les ouvriers indigènes se nourrissent eux-mêmes ; « leur nourriture se compose de galettes et de couscous « préparé avec du blé moulu par leurs femmes, et dans « lequel ils introduisent de temps en temps de la viande « de mouton ou de bœuf, ou de la volaille. Ils ne boivent « que de l'eau.

« Les Espagnols se nourrissent également eux-mêmes. « Leur nourriture consiste essentiellement en morue, riz, « haricots et pois chiches assaisonnés à l'huile. Ils ne « mangent que très rarement de la viande, mais ils boivent « beaucoup de vin

« Quelques-uns cependant vivent dans une pension que « nous avons ouverte aux Européens, et y suivent un autre « régime. »

3e Question.

Qu'est-ce qui emploie le plus de forces musculaires dans un temps donné, des Kabiles ou des Européens?

Réponse.

« Il n'y a pas de doute que ce sont les Européens. Cependant, il y a des Arabes plus fortement constitués que

« les autres qui font exception. Je ne doute pas qu'avec le « temps, la population arabe ne prenne le dessus sur la « population européenne pour les travaux agricoles, « lorsqu'elle verra que ces travaux lui sont productifs. « Déjà on remarque chez elle de grands progrès pour la « culture des céréales, l'élève et l'engraissement des bes- « tiaux qui fournissent de la bien meilleure viande, et « pour la culture des oliviers. La nouvelle loi de douanes « va donner une grande impulsion à cette culture qui ob- « tient ici les plus beaux résultats, et qui, trouvant en « France des débouchés, luttera avec avantage contre les « produits similaires qui nous viennent de Tunis. Ce pays- « ci produit aussi de bonne huile à manger, et en produira « encore de meilleure à mesure que les moyens de fa- « brication se perfectionneront. Déjà des perfectionne- « ments ont été introduits ici cette année par un homme « intelligent. Je lui ai acheté ma provision d'huile. »

4e Question.

Quel régime alimentaire faites-vous suivre aux ouvriers auxquels vous avez ouvert une pension ?

Réponse.

« Ils consomment par jour 1 demi-kilogramme de « viande, 1 kilogramme de pain préparé avec les meilleurs « blés du pays, et quelquefois davantage, 1 litre de vin, « et quand ils travaillent à l'écorcement des arbres à liége, « 1 litre et demi. Nous donnons même jusqu'à trois litres « de vin à d'excellents ouvriers catalans que nous avons « appelés auprès de nous. Accoutumés aux vins spiritueux « de leur pays, ils boivent cette quantité de vin de Provence « sans en être jamais incommodés. Tous les ouvriers con-

« sommment en outre des légumes verts et secs. Leur nour-
« riture nous revient à 1 fr. 25 c., et nous ne la leur faisons
« payer que 1 fr. Nous avons voulu, en faisant ce sacrifice,
« nous procurer les moyens d'obtenir des ouvriers à de
« meilleurs conditions, et en même temps acquérir sur eux
« une influence morale. Elle est telle que sur une population
« de 90 personnes, hommes, femmes et enfants de diverse
« nation, nous n'avons pas eu encore une querelle à ré-
« primer. »

5e Question.

Y a-t-il une différence entre l'alimentation que vous fournissez aux ouvriers venus du nord de la France, et ceux venus du midi?

Réponse.

« Les ouvriers du midi sont naturellement plus sobres
« que ceux du nord. Je vous ai donné plus haut le détail
« des espèces de vivres consommés spécialement par les
« uns et les autres. La viande est la base de la nourriture
« des hommes du nord. »

6e Question.

De ces deux classes d'ouvriers, quelle est celle qui a supporté le mieux les chaleurs du climat?

Réponse.

« Il y a beaucoup de gens du midi dans l'Algérie. Leur
« vie étant quelquefois moins régulière, peut-être ne
« supportent-ils pas mieux le climat que les hommes du
« nord. Dans notre établissement, les Alsaciens d'élite que
« nous avons fait venir ont aussi bien supporté les travaux

« de l'été que les Espagnols. Ce n'est que lorsque les « pluies de l'automne sont survenues, qu'il y a eu parmi « eux quelques indispositions. Encore ces indispositions « n'ont-elles été déterminées que par leur imprudence. »

7e et 8e Questions.

Y a-t-il un choix à faire parmi les légumes?

Quels sont ceux qui vous ont paru mériter la préférence?

Réponse.

« Nous consommons en quantité égale beaucoup de « pommes de terre, de haricots, de choux et autres lé- « gumes verts; je n'ai aucune raison pour préférer les « uns aux autres. »

9e Question.

Quels sont les vins qui vous ont paru devoir être préférés sous le climat de l'Algérie?

Réponse.

« Ce sont les vins de bonne qualité de Provence, de « Languedoc et de Roussillon. Ils sont préférables à tous « les autres. »

10e Question.

Le café ne peut-il pas remplacer avantageusement le vin?

Réponse.

« Pendant les grandes chaleurs, le vin peut être utile- « ment remplacé par le café pour les personnes qui se tien- « nent en repos. Mais pour les ouvriers, pour les hommes

« de peine, le vin n'a pas d'équivalent. Il y aurait utilité « sans doute pour eux à associer l'usage du café à celui du « vin. Certaines difficultés nous ont empêché jusqu'à pré- « sent de leur donner le moyen de le faire, si ce n'est le « dimanche.

« Aux détails que je viens de vous donner, j'ajouterai « que nous avons ici une population d'enfants espagnols « qui réussissent très bien. Ils sont au nombre de 23. Il « n'en est pas mort un seul. Nous avons l'intention d'or- « ganiser une fabrique de bouchons à laquelle nous obli- « gerons tous ces enfants de prendre part aussitôt qu'ils « auront atteint l'âge de dix à douze ans. »

Comme vous l'avez vu, Messieurs, mon correspondant, tout en reconnaissant la supériorité actuelle des travailleurs européens sur les travailleurs kabiles et arabes, s'est cru obligé de faire une exception en faveur de quelques-uns de ces derniers. C'est qu'en effet la race arabe a été douée par la nature d'une grande force musculaire. Il y a lieu de penser que, si son alimentation était améliorée, elle ne le céderait à aucune race connue.

Je crois devoir profiter de cette occasion pour consigner par écrit un fait dont le souvenir remonte pour moi aux premières années de ma jeunesse, et qui me frappa tellement, lorsqu'il me fut raconté, que je n'en ai pas oublié le moindre détail.

Je tiens ce fait d'un fort savant homme qui en avait été le témoin oculaire, et qui avait habité pendant cinq ans le Grand-Caire, quinze à vingt années avant l'expédition des Français et par conséquent à une époque où l'Égypte se trouvait sous la domination des Mameluks.

Les résidents européens avaient fait venir d'Europe une voiture pour la donner au Bey qui gouvernait le Grand-Caire. Conduite par des chevaux des bords du Nil dans la ville,

elle avait été abandonnée à elle-même, non loin de la demeure du consul anglais.

La première apparition d'une voiture ne pouvait manquer d'être un événement pour les habitants. Le consul anglais voulant la dérober à leur entreprenante curiosité (qui sait si quelqu'un d'eux, mû par le fanatisme musulman, ne se serait point porté à des voies de fait envers cette diabolique invention des infidèles), appelle un portefaix arabe, et lui commande d'aller recruter quelques-uns de ses camarades, pour l'introduire à bras dans la cour du consulat et la remiser sous un hangard. Le portefaix lui répond qu'il n'a besoin de l'aide de personne. Il s'approche de la voiture, s'introduit dessous, la soulève avec son dos jusqu'à ce qu'il ait trouvé le centre de gravité, se place sous ce point, quand il l'a découvert, enlève la voiture et la porte, sans hésitation, à quatre-vingts pas de là, sous le hangard.

Le consul fut tellement surpris d'une pareille preuve de force et d'adresse qui dépassait tout ce qu'il avait vu faire à ses plus vigoureux compatriotes, qu'il ordonna de peser la voiture, qu'il dressa une sorte de procès-verbal, et le fit signer par tous les assistants, parmi lesquels se trouvait la personne qui m'a raconté le fait.

La voiture, fort lourde par elle même, contenait plusieurs ballots ou caisses destinés à être donnés en présent au Bey. Elle pesait deux mille cinq cents livres, poids de marc.

Je pourrais m'emparer de ce fait et de bien d'autres encore pour montrer combien l'on s'écarte de la vérité, en prétendant, en cette matière, assujétir la nature à des règles inflexibles et absolues qu'elle n'accepte pas. D'innombrables témoignages, empruntés aux anciens et aux plus savants hommes des temps modernes, à la tête desquels je placerais Alexandre de Humbold, me serviraient à établir que rien n'est plus inexact que de prétendre qu'une nour-

riture purement végétale n'est point assez azotée pour soutenir l'existence de l'homme, et lui permettre de satisfaire aux besoins de son organisation. Je m'empresserais néanmoins de reconnaître que si elle suffit pour le faire vivre et se perpétuer dans l'état de repos, elle ne suffit point ordinairement aux exigences de la vie laborieuse et agitée qu'a produite la civilisation, qu'il faut y joindre des substances animales, dans une proportion qui varie non-seulement suivant le climat, mais aussi suivant les individus.

Le caractère de cet écrit, qui n'est qu'une simple note, m'interdit d'aborder de front cet intéressant sujet qu'on m'assure avoir été déjà traité par M. Trousseau, docteur de la faculté de Paris, dans sa thèse inaugurale.

Mais aux faits que je viens de signaler, je ne puis m'empêcher d'en ajouter un autre dont chacun de vous, Messieurs, pourra vérifier l'exactitude.

Dans un village peu éloigné de Rouen, qui ne compte pas moins de douze cents âmes (1), il existe un travailleur, un terrassier, qui égale tous les autres, quand il ne les dépasse pas, en force musculaire, en activité, en énergie, en vaillance, comme dit mon correspondant d'Alger. Ce terrassier a éprouvé dès son jeune âge une répugnance instinctive pour la viande. Il n'en mange presque jamais. Sa nourriture se compose essentiellement de pain, de légumes herbacés et farineux et de cidre, auxquels il associe du beurre ou du fromage, et de temps en temps des œufs et du hareng salé.

Disons en passant, Messieurs, que l'usage de la viande dans vos campagnes est beaucoup plus récent qu'on ne se l'imagine. Je me suis livré sur ce point à une minutieuse

(1) Quincampoix.

enquête. Dans le village dont je viens de parler, les manouvriers, les journaliers n'en mangeaient pas il y a quarante ans. J'ai interrogé un chef de famille regardé comme l'un des hommes les plus robustes de la contrée. Il m'a assuré que, pendant les premières années qui avaient suivi son mariage, ni lui ni sa femme ne faisaient usage de viande, que leur nourriture se composait exclusivement de pain et de beurre, de légumes et de cidre, et qu'il n'y joignait jamais ni œufs, ni poisson, ni fromage, ni lait. La ration quotidienne de pain était d'un kil. et demi pour lui et d'un kil. pour sa femme. Je lui ai demandé s'il avait éprouvé une augmentation de forces depuis qu'il employait de la viande. Il m'a répondu négativement, en ajoutant, qu'il en était résulté pour lui une véritable économie. Cette réponse n'a rien qui doive surprendre quand on réfléchit à la faible quantité de viande que consomment actuellement les cultivateurs de la Seine-Inférieure, quantité qui, d'après mes recherches, ne dépasse pas une moyenne de cent-vingt grammes. Ajoutons que, à cette époque comme aujourd'hui, le plus pauvre manouvrier ne mangeait que de ce pain blanc et substantiel qui donne à l'alimentation de la Normandie un avantage marqué sur celle de presque toutes les autres parties de la France, sans en excepter la capitale (1).

J'éprouverais tous les regrets du monde, si l'on voulait conclure de ce que je viens de dire que, à mes yeux, l'introduction de la viande dans le régime alimentaire des

---

(1) Le pain espagnol ou pain brie, dont font encore usage en ce moment les cultivateurs de cette partie de la Basse-Normandie qui avait appartenu autrefois au roi de Navarre, ne se prépare qu'avec les plus belles farines du pays, ne reçoit que l'eau rigoureusement nécessaire pour la formation de la pâte, et en perd la plus grande partie par la *pression* et la longue cuisson qu'on lui fait subir. On peut affirmer sans exagération qu'un kilogrammes de ce pain nourrit davantage que deux kilogrammes du pain blanc de Paris.

travailleurs ne doit pas être encouragée ; j'ai voulu simplement montrer tout ce que certaines doctrines avaient de trop absolu et de trop tranché. Mais, je suis tellement convaincu de la nécessité d'améliorer, sous ce rapport, la condition des classes ouvrières, et, en l'améliorant, d'améliorer celle des agriculteurs, que tous mes efforts, depuis que la confiance de mes concitoyens m'a appellé à siéger parmi les représentants de la cité, ont constamment tendu à faire baisser le prix de la viande.

Toutefois, je l'avoue, je ne saurais partager l'aveugle engouement de certaines personnes pour le régime anglais, et je me garderai bien de l'indiquer comme devant servir de type et de modèle sous tous les climats.

Même, en ayant égard à la température humide et brumeuse sous laquelle les Anglais vivent, je tiens pour certain que leur alimentation pèche par un excès contraire à celui de la nôtre, qu'elle n'est pas toujours conforme aux règles d'une bonne hygiène, appelée à sauvegarder à la fois les intérêts du moral et ceux du physique.

Les ouvriers de la Grande-Bretagne lui doivent sans doute cette accumulation de forces musculaires qui vous a si vivement frappés, quand vous les avez vu travailler à vos voies ferrées. Mais ils lui doivent aussi cette lenteur d'intelligence que vous avez plus d'une fois remarquée, et cette obésité précoce qui les rend si promptement impropres au travail, et les met à la charge des paroisses. Le soldat anglais lui doit une partie de cette admirable constance d'âme avec laquelle il accepte le danger : mais il lui doit aussi cette difficulté de se mouvoir qui, sous le rapport de la rapidité des marches et des contremarches, le rend si inférieur au soldat français. Lorsqu'on lit les détails de la campagne de lord Elphinstone dans le Caboul, l'esprit se rappelle involontairement l'incroyable attirail dont les souverains de l'Orient et leurs lieutenants s'en-

touraient quand ils allaient à la guerre (1). Lorsqu'on lit au contraire le récit de nos modestes campagnes d'Algérie, il est impossible de ne pas songer au soldat romain dont l'alimentation, telle que Polybe, Végèce et Pline nous l'ont décrite, se rapprochait prodigieusement de celle du nôtre (2).

Au surplus, il serait facile de démontrer, à l'aide des formules de MM. Dumas et Boussingault, que dans l'alimentation des Anglais, il y a une énorme quantité de substances assimilable qui n'est point assimilée, ou qui, lorsqu'elle n'est pas entièrement perdue, doit avoir pour résultat d'accroître démesurément certains tissus.

Voici un exemple de cette alimentation :

L'acte du Parlement britannique qui a réglé les rapports des colons de l'Australie avec les *convicts*, impose aux premiers l'obligation de fournir à chacun de ceux-ci, par semaine, sept livres de viande de bœuf ou trois livres et demie de lard et dix livres de farine. Ils ne sont tenus de leur donner aucune boisson ; mais lorsqu'ils sont contents de leur travail, ils leur fournissent ordinairement un peu

---

(1) Le livre de Judith, ch. 2, vers. 8 et 9, contient de curieux renseignements sur les préparatifs qui précédaient l'entrée d'une armée asiatique en campagne. On y voit que la viande jouait un rôle important dans son alimentation. Il s'agit d'Holopherne :

« *Omnemque expeditionem suam fecit prœire in multitudine in-* « *numerabilium camelorum cum his quæ exercitibus sufficerent* « *copiose, boum quoque armenta, gregesque ovium, quorum non* « *est numerus. Frumentum ex omni Syria in transitu suo parari* « *constituit.* »

(2) C'était le blé et les légumes qui formaient le fond de l'alimentation du soldat romain en campagne. La ration d'un fantassin était de 4 boisseaux de blé ou de 32 chœnix par mois. C'est ce qu'on appelait le *menstruum*. On ajoutait au blé du sel, des légumes, du fromage, et quelquefois du lard et de la chair de porc. (*Schelius, notis in Polybium.*)

de thé. Le *convict* ne convertit point sa farine en pain levé, il la transforme en galettes qu'il fait cuire dans l'âtre du foyer, et qu'il mange avec la viande.

Je suis loin de méconnaître que, sous le rapport de l'emploi consécutif des forces musculaires, les ouvriers anglais ne soient *en général* de beaucoup supérieurs aux ouvriers français. Mais je ne pense pas que l'on doive attribuer *uniquement* cette supériorité à celle de leur nourriture. Il y a d'autres raisons physiologiques dont il faut tenir compte. Je vais en indiquer une.

Quand les Lacédémoniens reconnaissaient qu'un nouveau-né avait reçu de la nature une constitution débile, et qu'il ne pourrait jamais faire un soldat, ils le condamnaient à la mort. Sans doute, Messieurs, les Anglais sont loin de suivre cette abominable pratique ; mais le peu de soin avec lequel ils protègent la première enfance contre le froid et l'inclémence des saisons, doit amener un résultat analogue. Le chiffre de la mortalité des nouveaux nés en Angleterre est énorme. Ceux qui survivent à ces causes de destruction doivent être évidemment forts et robustes. Ces qualités sont ensuite développées par la riche alimentation qui leur est fournie

Mais s'imaginer qu'il suffirait de donner une pareille alimentation aux enfants étiolés qui fréquentent vos manufactures, pour en faire de robustes travailleurs, voilà une extravagance qui ne supporte pas l'examen.

Je vous demande pardon, Messieurs, de la longue discussion à laquelle je viens de me laisser entraîner.

Elle était oiseuse, car, malheureusement, nous sommes bien loin encore d'avoir à nous défendre de l'excès dans lequel, suivant moi, sont tombés nos voisins.

NOTE

SUR

LES BLÉS DE RUSSIE,

Par M. BERGASSE.

(*Lue à la Séance du 27 Juin 1851.*)

Un solennel débat vient de s'ouvrir, Messieurs, entre les partisans du libre-échange et ceux des droits protecteurs. Je n'ai point la prétention d'aborder aujourd'hui l'immense question qui les divise. Mais, puisque l'occasion s'en présente, permettez-moi de consigner ici, sous la forme d'une simple note, quelques détails propres peut-être à éclairer l'un des points du problème.

Tout le monde sait que la Russie exporte une grande quantité de blés. Les uns sont expédiés par les ports de la Baltique, les autres par les ports de la Mer-Noire. Les premiers sont recueillis dans l'ancienne Pologne, la Livonie, l'Esthonie et la Courlande. Ils donnent, en général, une farine très blanche et peu riche en gluten. Ils ont l'inconvénient de renfermer, par suite de l'extrême humidité du climat, beaucoup d'eau de végétation. Aussi, dans les

années pluvieuses, étaient-ils peu recherchés. On a obvié en partie à cet inconvénient en les soumettant, immédiatement après le battage, à une dessiccation préalable dans des étuves. Maintenant ils sont fort estimés, comme on peut le voir par les mercuriales du marché de Londres.

L'agriculture s'est extrêmement perfectionnée dans la partie de la Russie où on les récolte; mais la production ne peut pas y dépasser certaines limites. Aussi, je ne pense pas que ce soit de ce côté que nos cultivateurs français aient à redouter une bien dangereuse concurrence. Je le pense d'autant moins que ces blés, peu riches en gluten, comme je l'ai dit, conviennent bien moins aux habitants du midi de la France qu'à ceux du nord. Or, vous savez que c'est dans nos départements méridionaux que l'on est surtout obligé de recourir aux blés étrangers dans les années de disette.

Il n'en est pas de même des immenses possessions méridionales de la Russie dont les produits nous parviennent par les ports de la Mer-Noire. Là, se trouvent des steppes sans limites, offrant jusqu'à un mètre de terre végétale, enrichie par la décomposition de myriades d'insectes de toute espèce, et n'attendant que la main de l'homme pour produire d'énormes quantités de céréales. On peut juger par les résultats obtenus des défrichements, de ceux qui restent à obtenir.

J'ai suivi, avec quelque soin, la marche du prix des blés depuis 1825. J'ai remarqué que jusqu'en 1847 (1) il y avait eu constamment une différence en plus de 5 à 6 francs entre le prix de nos blés nationaux et celui des blés de la Mer-Noire, c'est-à-dire qu'au moment où en

(1) Depuis 1847, et surtout depuis l'ouverture des ports de la Grande-Bretagne aux blés étrangers, cette différence a diminué.

France le blé se vendait 20 fr. l'hectolitre, il n'était coté qu'à 13 ou 14 fr. dans les entrepôts d'Ancône, de Marseille et d'Hambourg. On estimait, à cette époque, les frais de transport et les faux frais à 6 fr. par hectolitre (1), ce qui ne donnait pour prix de vente sur les lieux que 8 à 9 fr.

Je connaissais parfaitement la situation du cultivateur russe, et cette situation m'expliquait jusqu'à un certain point comment il pouvait vendre sans perte à 8 fr. une céréale que nous ne pouvons vendre qu'avec perte à 15 fr., même dans les parties de notre sol, où sa culture se fait avec le plus d'avantage et d'économie, telles que la Lorraine et la Bretagne. Mais, comme je savais que les blés de la Russie méridionale, avant d'être embarqués à Odessa ou à Sebastopol, avaient eu à supporter des frais de transport qui, eu égard au défaut de voies de communication, ne pouvaient manquer d'être fort considérables, je ne me rendais pas parfaitement compte de cette extrême modicité du prix de revient du blé dans ces contrées.

Le hasard m'a servi en me mettant en rapport avec le représentant d'une maison puissante de Paris et de Marseille, qui avait habité longtemps Odessa, qui s'y était marié, et qui avait souvent parcouru l'Ukraine, la Volhynie, la Podolie et toute la Russie méridionale.

Voici ce que j'ai appris de lui :

Ont sait les conditions dans lesquelles se trouvent placés les propriétaires russes. Les serfs leur doivent le travail de quatre jours de la semaine, et reçoivent en échange une nourriture bien inférieure à celle qui est donnée aux noirs de nos colonies.

---

(1) La concurrence pour le transport des blés en a diminué les frais depuis 1848.

Les terrains non cultivés sont tellement étendus, et les bras si rares, qu'on ne sème guère à la même place que tous les quinze ou vingt ans. On ne pratique jamais qu'un seul labour très superficiel, au moment de l'ensemencement. On n'y emploie aucun engrais.

Ces circonstances, dont plusieurs m'étaient déjà connues, expliquent bien la différence de situation des propriétaires russes et des cultivateurs français. Mais restait la question des transports. Parmi les blés qu'on embarque à Odessa, il en est qui viennent de points éloignés de deux cents lieues. J'ai appris que ce transport ne coûtait presque rien aux propriétaires russes.

Leurs serfs ou mougics l'effectuent; ils chargent le blé sur de petites charrettes attelées de deux bœufs, dont les essieux sont en bois et les roues pleines, toutes pareilles par leur construction à celles que quelques-uns d'entre vous, Messieurs, ont vues dans le pays Basque. On leur remet une provision de farine dans un petit sac; ils partent. Le voyage dure quelquefois plus d'un mois. Le soir, quand le mougic arrive au bord d'un ruisseau, il dételle ses bœufs, les laisse paître dans les steppes, prépare un peu de bouillie avec la farine qu'il a apportée, la fait cuire avec quelques herbes desséchées, et se couche sur la terre. Le lendemain matin, il renouvelle ce frugal repas et se remet en marche. Arrivé à Odessa, il décharge sa charrette, vend ses bœufs pour la boucherie, sa charrette comme bois à brûler, et revient à pied dans son pays. Il ne met quelquefois que huit jours pour parcourir la distance qui lui a demandé un mois quand il conduisait son attelage.

Nous recevons par la Mer-Noire des blés tendres et des blés durs. Le blé dur, *triticum durum* de Desfontaine, a le grain très petit, l'apparence cornée, et ne contient point de son, mais une énorme quantité de gluten. On ne

le recueille pas dans toutes les parties de la Russie méridionale, mais seulement sur les bords de la mer d'Azof, et sa culture remonte à la plus haute antiquité. C'est la nature du sol qui explique ce fait. Le terrain y est extrêmement riche en engrais provenant de la décomposition de substances animales. La partie de la mer d'Azof qui longe la Crimée a reçu le nom de mer Putride. Placé dans d'autes conditions, le *triticum durum* perd de sa qualité. On le cultive sur certains points du Languedoc et de la Provence, mais il n'y offre pas, à beaucoup près, les mêmes proportions de matière azotée.

OBSERVATIONS

SOUMISES

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-INFÉRIEURE

SUR LA

MORTALITÉ DES ENFANTS TROUVÉS

EN FRANCE,

ET A ROUEN EN PARTICULIER,

Par M. L. NEPVEUR,

Vice-Président de la Commission administrative des Hospices de Rouen.

(*Communiquées à l'Académie dans la Séance du* 21 *février* 1851.)

La grande mortalité des enfants trouvés a, depuis longtemps, appelé l'attention des moralistes, des philosophes et des politiques. Chacun a traité cette grave question à son point de vue particulier, et en a tiré des conséquences en faveur du système qui avait ses sympathies.

Quelques adversaires des tours ont été jusqu'à faire peser sur cette institution une effroyable responsabilité ; mais la raison a bientôt fait justice de cette exagération, comme si l'enfant, secouru aussitôt qu'exposé, n'avait pas plus de chances de vie, que si on le déposait dans la fange ou dans la neige, à la porte d'un hospice ou d'une église.

En principe donc, le tour ne tue pas l'enfant, mais il le sauve quand il peut être sauvé !

D'autres, et par le même motif, se sont élevés contre les hospices dépositaires, mais ils n'étaient pas plus dans le vrai que les premiers; ils manquaient évidemment d'expérience pratique. Ils auraient reconnu que l'hospitalité la plus généreuse et la plus éclairée était donnée à ces frêles créatures.

Qu'il me soit permis de citer l'opinion d'un homme qui fait autorité dans ces sortes de matières :

« De l'étude attentive des faits, dit M. de Gérando, « ressortent deux conséquences qui absolvent ici l'insti- « tution hospitalière ; d'une part, on reconnaît que la « mortalité des enfants trouvés peut être réduite ; de « l'autre, on découvre que les principales causes qui la « rendent si considérable, sont étrangères à l'existence des « hospices, et que ces établissements tendent plutôt à y « remédier. (1) »

Plus loin, M. de Gérando ajoute : « S'il n'existait point d'hospices, ou si la porte n'en était point ouverte aux enfants qui réclament l'hospitalité, la mortalité, parmi eux, serait bien plus considérable encore. (2) »

Les hommes que les idées préconçues n'aveuglent pas recherchent ailleurs les causes de la mortalité des enfants trouvés; ils reconnaissent, toutefois, parce que c'est l'évidence, que cette mortalité a sensiblement diminué pour la France entière (3), mais ils la trouvent trop grande encore, et, en cela, nous sommes de leur avis.

---

(1) De la Bienfaisance publique par M. de Gérando, tome II, page 353.

(2) De la Bienfaisance publique par M. de Gérando, tome II, page 357.

(3) D'après M. de Gérando, de 1816 à 1836, il périssait par an près de 1,000 enfants trouvés de moins, quoiqu'il existât 5,000 enfants trouvés de plus, tome II, page 355.

Ces amis de l'humanité, s'emparant des statistiques qui montrent la mortalité des enfants trouvés plus grande dans tel département que dans tel autre, en demandent la raison.

Ainsi, la mortalité serait plus considérable à Rouen, par exemple, qu'à Paris et à Lyon; pourquoi cela? Faut-il en accuser l'imperfection du régime suivi dans l'hospice dépositaire? Non; d'une part, les enfants ne font que passer à la crèche, et, d'une autre part, les soins les plus empressés et les plus intelligents leur sont prodigués; c'est la charité religieuse qui veille sur eux, après les avoir recueillis. Ils sont envoyés en nourrice, aussitôt que faire se peut, et rien n'est négligé pour les soustraire aux fatigues du voyage.

Cependant l'on insiste, la statistique à la main; notre réponse, la voici: Admettons, par hypothèse, l'exactitude des chiffres, mais les chiffres n'ont de valeur qu'autant qu'ils sont expliqués par les faits; alors seulement, on peut en former un corps de doctrines.

Or, ici, les faits manquent absolument; toutes les hypothèses sont donc permises.

Ainsi, l'on ne sait pas si la mortalité des enfants, en général, n'est pas plus grande à Rouen que dans d'autres villes de la France dont les conditions de salubrité sont meilleures, où les maladies scrofuleuses sont plus rares. Ainsi, l'on ne sait pas davantage si, dans certains hospices dépositaires, où le chiffre de la mortalité des enfants trouvés est moins considérable qu'à Rouen, les admissions ne sont pas plus faciles.

Nous avons quelque raison de penser qu'il en est ainsi dans plusieurs localités, *à Lyon notamment*; l'enfant est admis, soit parce que sa mère ne peut ou ne veut l'élever. Voué au malheur, il est secouru.

A Rouen, au contraire, les exigences du décret du 19

janvier 1811 sont religieusement observées ; toutes les fois que l'on peut aller de l'enfant à la mère, celle-ci doit reprendre son enfant, à moins qu'elle ne soit hors d'état de l'élever, et, dans ce cas, c'est M. le Préfet qui statue.

Toutes ces choses se savent ; aussi, à quelques exceptions près, le tour ne reçoit que ces enfants dont les mères sont souillées de débauche, ou qui ont tenté sur elles l'avortement ; ou bien encore de ces malheureuses filles abandonnées par un lâche séducteur, et qui, par conséquent, ont porté leur enfant dans les angoisses du désespoir et de la honte, presque toujours aux prises avec la misère.

Ces femmes, pour la plupart, ne mettent au monde que des cadavres. Voyez nos registres d'exposition ; le plus souvent, les enfants passent du tour à la crèche, et de la crèche à l'ensevelissoir ; le jour qui les a vus naître est aussi le jour qui les a vus mourir.

En 1848, sur 462 enfants exposés au-dessous d'un an, 377 étaient gravement malades ; 85 seulement étaient en santé ; 99 ont été placés en nourrice ; 6 ont été réclamés par leurs parents ; partant, le nombre des décès à la crèche a été de 357, les enfants mouraient aussitôt qu'apportés.

Donc, les principales causes qui rendent si nombreux les décès dans notre hospice dépositaire sont antérieures à la présentation des enfants, et il n'y a rien à conclure contre la constitution de l'hospice lui-même.

Veut-on une nouvelle preuve de cette assertion ? Elle s'offre tout naturellement..... En 1849, le nombre des enfants exposés a été de 522 ; leur état de santé était beaucoup plus satisfaisant ; 191 seulement étaient indiqués comme malades ; aussi, 219 ont pu être envoyés en nourrice ; 16 ont été réclamés par leurs parents et le

chiffre des décès, à la Crèche, n'a plus été que de 279 sur 522, au lieu de 357 sur 462, comme nous l'avons constaté pour 1848.

Cependant, nous ne pouvons laisser sans réponse une opinion émise, tout récemment, à la tribune nationale.

L'honorable M. Armand de Melun, dans son rapport au nom de la Commission d'assistance publique sur les enfants trouvés (1), nous a paru (qu'il nous le pardonne) avoir pris un peu trop au sérieux les reproches adressés, bien légèrement par certains écrivains, aux hospices dépositaires, et, sans vouloir contester tout le bien que fait la Crèche ouverte par la charité privée, nous dirons, parce que c'est notre conviction, que la Crèche de la charité publique n'a rien à envier à cette dernière, soit au point de vue de l'hygiène, ou des mesures de prudence.

Sans doute la maladie et la mort ne visitent pas la Crèche de la charité privée, mais par une raison toute simple, c'est que les enfants malades n'y sont pas admis; ils sont traités à domicile.

Qu'on ne rapporte donc pas ces précieux avantages à la Crèche de la charité privée, ils lui sont tout à fait étrangers.

Nous serions bien heureux, si la charité privée avait reçu du Ciel le don d'écarter du berceau de l'enfant la maladie et la mort.

Le problème de l'humanité serait résolu; il n'y aurait plus qu'une question d'administration, et, pleine de reconnaissance, la charité publique dirait à la charité privée,

---

(1) Rapport et projet de loi sur les enfants trouvés, abandonnés et orphelins, présentés au nom de la Commission d'assistance publique par M. Armand de Melun, représentant du peuple (Ille-et-Vilaine), p. 25.

en lui ouvrant les hospices dépositaires. *Voilà nos enfants, qu'ils soient sauvés par vos mains!*

Mais ne nous laissons pas aller à des espérances chimériques ; jamais l'enfant délaissé n'aura les mêmes chances de vie que l'enfant confié à la Crèche privée ; les mêmes soins sont donnés à ces frêles créatures, mais leur origine est différente, et tout est là!

L'un, le plus souvent est le fruit de la débauche ; quelquefois déjà, dans le sein de sa mère, il a ressenti les atteintes de la mort ; presque toujours le mystère a présidé à sa naissance, il arrive à l'hospice après avoir souffert de la faim et du froid ; glacé, il faut le réchauffer ; il n'a plus la force de prendre le lait qui devait le nourrir ; il mourra d'inanition, car c'est mourir d'inanition que de ne pouvoir digérer les aliments qu'on avale (1).

L'autre, au contraire, est né sous le voile du mariage ; sa mère qui n'avait point à rougir de sa grossesse, n'a rien fait pour la dissimuler ; son accouchement n'a pas été clandestin ; son mari était à ses côtés pour recevoir le nouveau-né, et celui-ci, enveloppé de langes bien chauds et bien doux, le baiser de sa mère au front et dans d'excellentes conditions de vie, entre à la Crèche de la charité privée ; le soir, il retrouvera les caresses de sa mère qui ne le quittera que pendant ses heures de travail.

Comment cette différence d'origine et de conditions au

---

(1) Dans une réponse à un Mémoire sur les enfants trouvés, envoyé par M. de Saint-Florentin à M. l'Intendant de Rouen, au mois d'octobre 1766, *M. Leschevin*, alors chirurgien en chef de l'Hospice-Général de Rouen, disait que presque tous les enfants trouvés qui avaient été placés, à titre d'essai, dans une maison isolée située à mi-côte sur le grand chemin de Rouen à Darnétal, étaient morts d'indigestion, ou si l'on veut d'inanition, car c'est mourir d'inanition que de ne point digérer les aliments qu'on avale.

milieu desquelles se produit la naissance de l'enfant n'amènerait-elle pas des résultats différents ?

Si nous ne craignions de donner trop d'étendue à cette digression, nous dirions tous les essais qui ont été tentés depuis 1687 par l'administration des hospices de Rouen ; l'on verrait alors que nos devanciers n'ont reculé devant aucune mesure, devant aucun sacrifice, pour assurer, autant que la Providence et les lois de la nature le permettent, l'existence des malheureuses victimes de la misère et du libertinage (1).

Nous citerions les délibérations nombreuses prises à ce sujet (2), les arrêts du Parlement de Normandie des 20 juillet 1763, et 15 janvier 1789 qui les ont homologuées, toutes les Chambres assemblées.

La plus grande sollicitude est apportée dans le choix des nourrices ; on augmente leurs salaires et leurs gratifications, les linges et les vêtements se donnent en plus grande abondance, les visites des enfants sont plus fréquentes, rien en un mot n'est négligé ; mais, chose triste à dire, les résultats ne répondent pas à tant d'efforts généreux, la mortalité des enfants trouvés est toujours aussi grande.

Donc, ces expériences de toute sorte prouvent, une fois de plus encore, contre la constitution physique de ces pauvres créatures, et justifient ainsi les hospices dépositaires et le nôtre en particulier.

---

(1) Réquisitoire du Procureur-Général du roi à fin d'homologation d'une délibération prise par les deux bureaux des deux hôpitaux, assemblés le 24 décembre 1788, pour la conservation des enfants trouvés et exposés dans la ville et faubourgs de Rouen.

(2) 1687, 1711, 1726, 1728, 1729, 1730, 21 août 1747, 1748, 1752, 29 mars et 16 avril 1763, 28 mars 1765, 4 février 1778, 23 décembre 1779, 24 décembre 1788.

Reprenons la première de ces deux propositions. Certes, l'on admettra que si la mortalité des enfants, en général, est plus grande à Rouen que dans d'autres villes de la France dont les conditions de salubrité sont meilleures, où les maladies scrofuleuses sont plus rares, l'abus des liqueurs fortes moins considérable, la mortalité des enfants trouvés doit être plus grande à Rouen que dans ces villes privilégiées (1); il y a ici une corrélation qu'un esprit éclairé ne saurait nier.

« Ne nous flattons pas, dit M. de Gérando, de pou-
« voir jamais ramener la mortalité des enfants trouvés,
« admis dans les hospices, au niveau de celle qui règne
« généralement parmi les autres enfants du même âge (2). »

Les raisons de cet état de choses, nous les avons dites; elles sont inhérentes à la constitution frêle, maladive ou viciée des enfants trouvés; ajoutez encore le défaut de soin avec lequel s'effectue le plus ordinairement l'apport du nouveau-né à l'hospice (3); enfin, et ce fait nous avons eu occasion de le constater, il n'est pas rare qu'une mère expose son enfant lorsqu'il est voué à une mort certaine, et dans le but unique de s'épargner les frais d'inhumation. Ainsi, un enfant né au Bosgouet (Eure) le 10 juillet 1847, est mis au tour, à Rouen, le 27 mars 1848, et le 2 avril suivant, il avait cessé de vivre; les portes de l'hospice s'étaient ouvertes devant un agonisant!

---

(1) A Rouen, la mortalité des enfants, en général, âgés de moins de 1 an, est de près des 2/3. Et il est d'expérience chez nous, que le refroidissement du nouveau-né est presque toujours pour lui une cause de mort.

(2) De la Bienfaisance publique, t. 2, p. 356 et 357.

(3) Quelquefois l'enfant, avant d'arriver au tour, a dû parcourir un trajet de 15 et 18 lieues, par une température froide et humide, privé pour ainsi dire de langes; heureux encore quand il n'a pas eu à endurer de mauvais traitements.

Donc, *à priori*, et tant qu'il ne sera pas établi que Paris et Lyon soient dans des conditions hygiéniques aussi défavorables, par rapport aux enfants, que Rouen, il n'y aura rien à conclure des statistiques contre l'hospice dépositaire de cette dernière ville.

En d'autres termes, et pour rendre notre pensée plus sensible, si la mortalité des enfants-trouvés à Rouen est, par rapport aux autres enfants du même âge de cette ville, dans des conditions identiques avec la mortalité des enfants-trouvés de Paris et de Lyon, rapprochée de la mortalité des autres enfants du même âge de ces villes, il faut dire que la position de Rouen, de Paris et de Lyon est la même, relativement à la mortalité des enfants trouvés.

Voyons maintenant notre seconde proposition.

Il y a des villes, avons-nous dit, où les admissions des enfants trouvés sont beaucoup plus faciles qu'à Rouen; ce fait est incontestable.

Mais qu'on ne donne pas à nos paroles un sens que nous n'y attachons pas; ce n'est pas un reproche que nous formulons ici, il serait déplacé de notre part; nous n'entendons pas non plus revendiquer pour nous une position plus légale, et nous poser comme des administrateurs qui remplissent mieux leurs devoirs; cette prétention serait ridicule. Nous citons un fait, rien de plus.

Quand le Gouvernement lui-même s'est plusieurs fois écarté, dans ses circulaires, du décret de 1811, qui oserait dire que ceux qui, à son exemple, ont fait fléchir la règle, ont commis une faute, leurs intentions étant bonnes?

Cela bien entendu, allons au-devant d'une objection qui ne manquera pas de se produire.

Que nous parlez-vous, dira-t-on, de difficultés d'admission des enfants? A Rouen, n'y a-t-il pas un tour dont les bras sont toujours ouverts pour recevoir?

Distinguons l'exposition de l'admission ; le dépôt dans le tour, c'est l'exposition ; mais l'admission ne se fait qu'en séance de l'administration et sur le procès-verbal dressé au moment de l'exposition; donc il y a là deux choses tout-à-fait distinctes et qu'il ne faut pas confondre.

Le moment est venu de dire l'influence que peut avoir, sur la question de mortalité des enfants trouvés, la facilité de leur admission.

Cette influence, elle est toute décisive contre les statistiques ; elle renverse les chiffres posés et ne permet plus de conclure.

Avec la facilité des admissions, vous n'avez plus seulement à l'hospice dépositaire ces enfants à la face blême et livide, et qui sont le fruit de la débauche, ou qui ont été torturés dans le sein de leurs mères ou nourris de leurs angoisses ; ces créatures, en un mot, qui entrent dans la vie par l'agonie et s'inscrivent bientôt sur le livre de mort ; vous avez aussi ces enfants sains et bien portants qui appartiennent à des parents peu aisés, qui ne s'en séparent d'abord qu'avec la pensée de les réclamer quelques années plus tard, et qui ne les oublient pas toujours (1).

On conçoit alors que ce contingent d'enfants robustes et vigoureux ainsi apporté aux enfants exposés, donne pour résultat un chiffre de mortalité relativement moins considérable.

Donc, à ce point de vue encore, le chiffre de mortalité des enfants trouvés à Rouen, donné par les statistiques, en le tenant pour vrai, ne permet plus de dire avec toute

---

(1) En 1847, le nombre des réclamations a été de 57. Il est en moyenne par an de 42, 80.

sûreté de conscience que, dans l'hospice dépositaire de notre ville, il meurt plus d'enfants trouvés qu'à Paris et à Lyon.

Cependant, si notre hospice dépositaire se trouve ainsi relevé de cet état d'infériorité où l'avait placé la statistique, ce n'est pas une raison pour sommeiller : l'administrateur qui a le sentiment de ses devoirs, ne s'arrête que quand sa tâche est remplie ; nous sentons qu'il nous reste à faire, tant qu'il y aura pour nous une possibilité d'arracher, ne fût-ce que de rares victimes, à la mort.

A l'œuvre donc, pensez-vous, contrairement aux prescriptions du décret de 1811 et à l'opinion de M. de Gérando, qu'il faille retenir plus longtemps à la crèche le nouveau-né, et ne l'envoyer en nourrice que lorsque sa santé paraîtra aux hommes de la science assez fortifiée pour supporter, sans danger, les fatigues du voyage ? Dans ce cas, nous devons dire au Conseil général que notre crèche ne réunit pas toutes les conditions de salubrité que l'on est en droit d'exiger. Bien que située au 1er étage, elle n'est pas suffisamment élevée, l'air y circule mal ; le soleil ne la baigne pas assez ; ses dépendances pourraient être mieux appropriées, elle n'est pas suffisamment éloignée des infirmeries, et son exposition laisse également à désirer. Est-ce à dire pour cela qu'il faille déserter le terrain de l'Hospice-Général, quitter même la ville et bâtir à grands frais, dans une campagne voisine, un hospice pour les enfants trouvés ?

Nous ne le pensons pas ; toutes les améliorations que nous venons de demander pourraient s'obtenir, sans quitter le périmètre de l'Hospice-Général et avec peu de dépenses. A l'une des extrémités de cet établissement, sur un point culminant et dans une situation des plus salubres, existe un vaste bâtiment dit des Célestins, entouré de jar-

dins et occupé en ce moment par des enfants du sexe masculin qui, à raison de leur santé, sont rentrés à l'hospice, les incurables, pour y rester toujours, et les autres pour retourner plus tard à la campagne.

Au premier étage de ce bâtiment, une crèche pourrait être convenablement installée, sans désorganiser aucun des services, sans augmenter le personnel et sans modifier l'administration.

Ce local permettrait l'installation d'une infirmerie où les jeunes malades ne seraient pas trop rapprochés. Il y aurait une salle spéciale pour les ophthalmies.

Si l'on ne parvenait ainsi à résoudre complètement le difficile problème qui s'agite depuis tant d'années, l'on aurait au moins donné une satisfaction désirable à l'humanité.

Cette amélioration n'est pas la seule que nous réclamions. Le service des enfants délaissés ne se limite pas à la crèche ; là, sans doute, le nouveau-né subit les premières et rudes épreuves de la vie ; s'il sort victorieux de cette lutte, on le confie à une nourrice de campagne ; tout d'abord, vous l'avez dit, il faut être difficile sur le choix, vous voulez que cette mère que vous allez donner à l'enfant, vous offre des garanties de moralité et de santé, vous avez raison. Il faut quelque chose de plus encore ; il faut que, dans cette maison où va reposer le nouveau né, votre enfant adoptif, il y ait une sorte d'aisance ; qu'il y trouve des caresses, un cœur qui l'aimera, cette affection, enfin, qui fait la vie, et dont sa mère l'a déshérité en le jetant dans le monde.

Mais ces avantages veulent une compensation. Augmentez donc le prix des mois de nourrice ; que le salaire ne reste pas tellement bas, que le choix des nourrices ne soit pas possible. Le manufacturier accorde à l'artisan un

prix de journée, le plus ordinairement en rapport avec les services qu'il en reçoit ; est-ce trop demander que l'on traite de la même manière la femme qui accepte la mission si grande, quand elle est bien comprise, d'élever un enfant ?

Ces réflexions qui sont le résultat de l'expérience acquise dans le service des enfants trouvés, nous les apportons, comme une prière, au Conseil général.

4 septembre 1850.

CLASSE

DES BELLES-LETTRES.

RAPPORT

DE

M. LE SECRÉTAIRE PERPETUEL

De la Classe des Belles-Lettres et des Arts.

Messieurs,

L'Académie de Rouen, en venant chaque année exposer, devant l'élite de ses concitoyens, le compte-rendu de ses travaux et le résultat de ses constants efforts, est toujours assurée d'exciter, parmi cette réunion d'hommes éclairés, un juste intérêt, et de se concilier de bienveillants suffrages. C'est que, en effet, dans le domaine des Lettres et des Arts aussi bien que dans l'ordre des faits scientifiques, c'est toujours aux sources du vrai, de l'utile et du beau qu'elle puise ses inspirations; c'est en s'appropriant, par ses relations avec une foule de Sociétés animées du même esprit, le mouvement général des intelligences, c'est en reflétant jusque dans ses moindres travaux les tendances de son époque, qu'elle marche et progresse.

Toutefois, ce n'est pas sans redouter une certaine impression de défaveur que les Lettres viennent produire

leur contingent, quelque riche et varié qu'il soit, à côté de celui des Sciences. En effet, à mesure qu'on voit le domaine des Sciences s'étendre de jour en jour, et les savants porter, vers tout ce qui reste abordable à nos moyens d'investigation, leur ardeur infatigable, on remarque, suivant un reflux contraire, que le domaine des Lettres se circonscrit et se resserre de plus en plus. La poésie replie ses aîles; l'imagination n'a plus guère d'autre emploi que de fournir un aliment journalier à de vulgaires appétits. L'histoire seule a su conquérir presque tout le terrain que la poésie et l'imagination n'ont pas eu le pouvoir de retenir.

C'est que l'histoire, malgré l'incertitude souvent trop réelle de ses fondements et la diversité de ses appréciations, est aussi une science; c'est que son but, comme celui de toute autre science, est encore la recherche du vrai, et, jusqu'à un certain point, de l'utile; car toujours, sans doute, l'homme, soit pour accroître la somme de ses connaissances, soit pour éclairer d'un rayon de prescience les redoutables obscurités de l'avenir, ira demander à l'histoire les leçons et l'expérience du passé. D'ailleurs l'histoire ne possède-t-elle pas un champ infini, des mines assez fécondes pour épuiser l'activité des plus patients explorateurs? Et, depuis le modeste récit qui se contente de raconter sans discuter, jusqu'aux hardies spéculations de cette philosophie ambitieuse qui prétend établir en vertu de quelles lois naissent, grandissent, prospèrent ou succombent les civilisations et les empires, n'est-elle pas susceptible de revêtir toutes les formes, de prendre tous les tons, de s'accommoder enfin aux besoins de toutes les intelligences? Ne nous étonnons donc point de voir que, dans notre contingent annuel, à deux ou trois exceptions près, l'histoire et l'archéologie, sa compagne ordinaire, aient tout envahi; ce n'est là ni le ré-

sultat d'un hasard ni le parti pris d'un système ; c'est un symptôme que l'esprit humain se modifie et se transforme; qu'il délaisse aujourd'hui, pour des travaux essentiellement sérieux, les études de simple délassement, et que l'Académie de Rouen, sous ce rapport, présente naturellement un fidèle reflet de son époque.

Cette analogie dans la direction des travaux nous dispense d'établir aucune classification. Seulement, comme dans nos séances de réception, nous décernerons les honneurs de la priorité aux membres nouvellement admis.

M. Mallet, recteur de l'Académie universitaire, en venant prendre, à Rouen, la haute direction de l'enseignement, s'est empressé de réclamer, au sein de notre Compagnie, la place qu'il avait longtemps occupée à titre d'éminent professeur. M. Mallet, en reprenant possession, dans nos rangs, du siége qu'une longue absence l'avait contraint de laisser vacant, était dispensé, par le règlement, de l'obligation du discours de réception ; mais notre ancien confrère n'a pas voulu profiter de cette concession, et le beau travail qu'il nous a présenté sur les caractères, la définition et la formule de la *loi morale*, cette base de tous nos devoirs, ce fondement de toutes les lois sociales, a démontré une fois de plus, comme l'a dit M. le Président en lui répondant qu'il possédait non-seulement ce jugement droit et rigoureux qui analyse, enchaîne et résout, avec une infaillible logique, les questions les plus ardues de la philosophie morale, mais encore ce talent d'exposition qui sait appeler l'intérêt sur les matières les plus abstraites et rendre saisissantes des vérités plus faciles à apprécier par l'intelligence du cœur que par celle de la pensée.

Conduit par les développements de son magnifique sujet, à chercher lui même une formule qui précise les

obligations de la loi morale, et remplace avec avantage les maximes que toutes les philosophies, sensualistes ou spiritualistes, se sont efforcées de faire prévaloir au profit de leurs systèmes, l'auteur propose celle-ci : *Vouloir le bien par la pensée et l'accomplir par l'acte.* Une telle formule, suivant lui, a l'avantage d'être applicable tout à la fois à l'intention et à l'action, c'est-à-dire à ce qui constitue la moralité complète. Il ne suffit pas de vouloir le bien, il faut encore que ce vouloir se traduise en actes. Mais ce n'est pas assez pour lui d'établir la supériorité de cette formule : En démontrant que la notion de moralité qui lui sert de base, se soustrait à toute origine matérielle ou sensible qui pourrait lui être attribuée, il la rattache à Dieu même, comme à son principe, et en la faisant descendre d'une source à la fois si haute et si sainte, il lui imprime l'infaillible autorité qu'elle emprunte au principe même de toute vérité et de toute justice.

Entre toutes les positions auxquelles donne accès et qu'ennoblit la culture des Sciences et des Lettres, il n'en est point de plus digne d'estime et de respect que celles du professorat et du haut enseignement. L'Académie en a toujours jugé ainsi en appelant à elle, avec une prédilection marquée, les membres de cette noble milice de l'intelligence, chargée de former, d'instruire et de diriger les générations nouvelles ; et c'est parmi les hommes distingués dans l'enseignement et les fonctions universitaires, qu'elle a plus d'une fois rencontré ses lumières les plus brillantes et ses plus éloquents interprètes. A ce titre, M. Delzons, professeur de seconde au Lycée de Rouen, et que recommandait une réputation d'écrivain élégant, de savant voué à l'étude assidue des différentes phases de notre littérature, ne pouvait manquer de se voir accueilli avec empressement.

En venant prendre place au sein de l'Académie, M. Delzons a cru devoir rapporter au corps illustre auquel il appartient, bien plus qu'à son propre mérite, le succès de son élection; et, dans le but de consacrer un reconnaissant hommage à cette puissante institution, il a pris pour sujet de son discours l'Université elle-même.

Il s'est donc proposé de parler d'elle sans humilité, comme sans orgueil; en homme qui lui est attaché par le devoir et par la reconnaissance, mais qui n'a point à faire son apologie, et qui ne cherche qu'à opposer la vérité et le bon sens à l'aveuglement des préjugés et à l'animosité des partis. Exposer quelques-uns des traits principaux qui la distinguent, et marquer l'influence qu'elle a eue et qu'elle doit exercer encore, soit dans l'ordre moral, soit dans le domaine des Sciences et des Lettres, tel est le complément de ce programme.

Nous regrettons qu'il nous soit impossible de donner une analyse, même succincte, de ce vaste et remarquable travail, dans lequel les considérations s'enchaînent si étroitement que ce serait les mutiler que de chercher à les disjoindre. Nous nous contenterons d'indiquer que l'orateur passe successivement en revue la fondation de l'Université impériale, les principes qui animèrent ce grand corps à sa naissance, et qui, suivant le vœu de son puissant fondateur, avaient pour but de former les générations naissantes à l'esprit d'ordre, d'unité et de discipline, vers lequel celui-ci tournait si énergiquement toutes les forces du pays; puis, les principes vers lesquels l'Université inclina avec le temps et en suivant les transformations de l'esprit national; les services qu'elle a rendus, les célébrités qui l'ont illustrée; sans même dissimuler les torts qu'elle put avoir et qui motivèrent les critiques et les inimitiés dont elle devint l'objet, mais dont l'orateur s'efforce de la faire absoudre. Enfin, il termine en exprimant l'espoir

qu'il a réussi à montrer que cette grande institution, loin d'avoir encouru le mépris et la haine, ne mérite au contraire que l'estime et l'attachement de tous les hommes éclairés.

Trop souvent un discours de réponse n'est qu'un calque réduit d'un original, commenté et suivi pas à pas. Heureux l'orateur qui peut, comme M. le Président, refaire le tableau avec des couleurs qui lui soient propres, et, tout en suivant la même voie, faire surgir des considérations nouvelles d'un sujet en apparence épuisé. M. le Président a entrepris cette tâche difficile avec un rare succès, en prenant à son tour la défense de cette Université, tant et si injustement décriée, sans dissimuler toutefois les fautes qui lui sont personnelles, mais qui sont loin de balancer les services réels qu'elle a rendus.

Son vœu, qui sera partagé par tous les hommes sincèrement dévoués à leur pays, est que l'antagonisme qui s'est élevé entre l'Université et d'autres corps enseignants serve uniquement à développer les ressources nombreuses que possèdent ces institutions rivales, faites pour s'estimer plutôt que pour se combattre, et que la lutte engagée ne devienne pas la ruine de ce riche domaine des Lettres que leur mission sainte est de fertiliser.

Le discours que M. de Duranville a prononcé, en venant prendre place au sein de l'Académie, forme une introduction naturelle à l'ensemble des travaux historiques que nous allons passer en revue. Il a pour objet de traiter : *des histoires locales et de leur importance au point de vue de l'histoire générale des provinces et du pays.*

Nul, sans contredit, n'aurait su, en abordant cette question, l'entourer de développements ingénieux et féconds, comme pouvait le faire l'auteur de tant de notices sur les localités historiques de nos environs. Aussi, est-il

assez riche de faits pour pouvoir démontrer, par de piquants exemples, qu'il n'existe pas de hameau si ignoré, de si petit coin de terre, qui ne renferment un trésor susceptible d'être exploité par la science historique. C'est ainsi qu'il cite, pour notre département, les deux communes de *Saint-Martin-le-Gaillard* et de *Grainville-la-Teinturière*; la première où naquit, et la seconde où mourut et où fut inhumé Jean de Béthencourt, l'audacieux aventurier qui se fit couronner roi des Iles Canaries; et la commune d'*Ouville-les-Trois-Rivières*, où le vainqueur de Ruyter venait se reposer, dans une humble maisonnette, de ses longues navigations et de ses combats périlleux.

De semblables recherches, ajoute-t-il, n'offrissent-elles d'attraits qu'aux habitants du lieu, elles seraient encore recommandables, puisqu'elles les attacheraient au sol natal, en leur rappelant tous les souvenirs de prospérité, de gloire, de patronage, d'industrie et d'art, qui ont pu d'âge en âge illustrer, pour l'un sa ville, et pour l'autre son hameau.

Dans sa réponse, M. le Président constate qu'à toutes les époques, l'Académie s'est honorée de prêter son patronage et son appui aux recherches historiques locales. Personne n'ignore que cette Compagnie a été assez heureuse pour compter, au nombre de ses membres actifs, des illustrations que la France entière a depuis longtemps consacrées, et que la Normandie revendique plus particulièrement comme les lumières de son histoire provinciale.

Au reste, nul plus que lui n'est persuadé qu'on doit accorder une juste préférence aux faits de notre propre pays sur ceux qui appartiennent à l'antiquité ou aux contrées lointaines; que les particularités historiques, les moins importantes en apparence, ont un intérêt singulier lorsqu'elles se rapportent à des lieux ignorés qu'elles con-

tribuent à tirer de leur profonde obscurité ; qu'il n'est pas d'ailleurs de si petit événement qui ne puisse porter avec lui son enseignement ; de même qu'il n'est pas de document si insignifiant qui ne puisse entraîner la réhabilitation d'un nom oublié ou la condamnation d'une réputation usurpée. Aussi s'unit-il au récipiendaire pour conseiller de fonder dans chaque mairie ou paroisse un répertoire de tous les faits notables, de tous les souvenirs locaux ; précieuses archives communales qui deviendraient un jour la plus solide base de toute bonne histoire provinciale.

Au reste, M. de Duranville a lui-même prêché d'exemple, et prouvé, par plusieurs travaux qu'il nous a lus pendant le cours de cette année, qu'il comprenait mieux que personne tout le parti qu'un écrivain sagace et judicieux pouvait tirer de documents épars et ignorés, de souvenirs glanés çà et là, dans les livres, au voisinage des sites et des monuments. Ainsi, cinq pièces originales, du XVIe et du XVIIe siècle, tombées par hasard en sa possession, quoique présentant par elles-mêmes peu d'importance, lui ont fourni l'occasion de grouper une foule d'intéressantes considérations sur les faits, les circonstances et les personnages auxquels elles se rapportent ; considérations qui témoignent d'un véritable savoir appliqué aux particularités de notre histoire.

M. de Duranville n'a été ni moins fécond, ni moins heureusement servi par ses souvenirs, en prenant, pour sujet d'une esquisse de topographie historique et monumentale, la vallée qu'arrose la Varenne, petite rivière qui prend sa source au-dessus de Bellencombre, et va se jeter dans la rivière d'Arques, non loin du château de ce nom. Une semblable description, faite par un écrivain qui n'omet rien de ce qui peut intéresser, a, pour le lecteur, tout le charme d'une excursion réelle, entreprise à travers de beaux sites, où l'on voit se déployer à chaque pas de

nouvelles perspectives, semées de villages, de bourgades, de châteaux-forts démantelés, d'antiques abbayes tombant en ruines; lieux riches en souvenirs, illustrés par des traditions, des miracles, des hauts faits de bravoure, qu'un guide instruit vous raconte à mesure que le théâtre s'en déroule à vos yeux.

C'est encore à ce genre de recherches, grâce auquel on réussit, à force de sagacité, et en s'aidant de quelques lambeaux de titres, à reproduire tout un coin du passé avec sa physionomie sérieuse ou grotesque, qu'appartient le mémoire que M. de Fréville, l'un de nos correspondants, est venu nous communiquer. Il s'agit d'une mascarade bouffonne par laquelle, au milieu du xve siècle, les habitants de Dieppe avaient la simplicité de croire ajouter à l'éclat des plus grandes solennités de l'église. Le sévère Raoul Roussel, archevêque de Rouen, qui, pendant une visite pastorale, avait récemment tenté de rétablir un peu d'ordre moral dans les esprits troublés par une longue anarchie, n'avait pas manqué d'interdire, sous des peines graves, cette espèce de profanation. Mais des étourdis, de jeunes poursuivants d'armes, qui jugeaient qu'une défense, qui datait déjà d'une année, pouvait bien passer pour être tombée en desuétude, se mirent, un jour de l'Assomption, à courir la ville, déguisés en diables, au grand applaudissement de tout le menu peuple et des marins du port. De là, poursuites ordonnées par l'autorité ecclésiastique, long emprisonnement préalable à l'égard de tous les acteurs de cette folle équipée, et enfin, à la requête du promoteur, sentence rendue par la cour spirituelle de l'archevêché, laquelle, ayant égard à la présomption de bonne foi, renvoie paternellement les prévenus sans châtiment, mais non sans une sévère admonestation pour l'avenir.

Le Mémoire que M. de Xivrey, membre de l'Académie des Inscriptions et notre correspondant, est venu lire au sein de l'Académie, peut passer à juste titre pour l'une des plus piquantes dissertations philologiques qu'il soit donné d'entendre. La science profonde de l'auteur, loin de revêtir cette sécheresse de forme et cette aridité de détails qui constituent trop souvent le type caractéristique du genre, ne s'y montre, au contraire, que parée d'accessoires qui la rendent attrayante : esquisses de mœurs vivement colorées, ingénieux parallèles, aperçus remplis de finesse ; le tout soutenu d'un style élégant et délicatement épigrammatique. Un certain mérite d'actualité ne peut d'ailleurs que redoubler l'intérêt. L'auteur se propose de rechercher *de quelle manière les anciens ont exprimé l'idée de République*, et ce n'est pas sans étonnement qu'on apprend de lui que ni les Grecs, ni les Romains, qui pourtant avaient en quelque sorte inventé, puis si longuement pratiqué cette forme de gouvernement, n'avaient, dans leurs riches idiômes, aucun mot qui répondît de tout point à notre mot *république*. Chez les Grecs, le Δῆμος, si bafoué par Aristophane, ne rappelait guère que l'idée d'une démocratie bruyante et agitée ; et quant au πολιτεία, si fréquemment employé par Aristote, quant au *Res publica* des Romains, que Cicéron prit pour titre d'un de ses plus célèbres ouvrages, l'un et l'autre avaient une si large acception, qu'ils servaient à exprimer toute forme de gouvernement, même celui de la monarchie la plus absolue. L'auteur ne reconnaît guère qu'au mot *populus* la propriété de se rapprocher de notre mot *République*. Aussi s'étonne-t-il, en terminant, que, lorsque la forme républicaine se substitua parmi nous à la royauté, le Gouvernement provisoire, ayant à fixer le choix de la formule de la prière religieuse, ait hésité entre les mots *populus* et *Respublica*. *Populus* eût été, sans contredit, plus exact ;

pourtant on s'arrêta à celui de *Respublica*, sans doute afin que le mot fût bien reconnu de tous. Mais il en résulte aussi que ce mot est acceptable pour tous, sans distinction d'opinions, car il exprime d'une manière générale l'État, la société, la patrie.

L'Archéologie proprement dite, c'est-à-dire l'investigation historique appliquée aux monuments figurés, aux œuvres matérielles du génie humain, soit de l'antiquité, soit du moyen-âge, occupe, à notre époque, une large place, surtout en province, dans les préoccupations des savants. Il n'est guère aujourd'hui de grand centre qui n'ait sa société archéologique et son Recueil spécial. Si Rouen n'a pas jusqu'ici suivi cet exemple, c'est que l'Archéologie a toujours trouvé, dans l'Académie, un asile digne d'elle, et, parmi ses membres, un auditoire bienveillant et des juges compétents.

M. l'abbé Picard nous a lu, sur des peintures décoratives retrouvées au plafond d'un ancien appartement, dans le logement qu'il habite, cour des Libraires, une intéressante notice dans laquelle il s'efforce tout à la fois de remonter à l'origine de ces peintures, et d'arriver à leur interprétation. Mais l'origine en est aujourd'hui aussi difficile à saisir que le sens. Tout ce qu'on peut induire de leur examen, c'est que, appliquées sur des bâtiments qui faisaient partie d'un collége fondé au XIIIe siècle par l'archevêque Pierre de Colmieu, et connu sous le nom de Collége de l'Albane, elles nous présentent les restes de quelque somptueuse décoration, introduite au XVIe siècle, dans l'une des salles de ce collége. Quant à la description et à l'interprétation de ces peintures, comme elles offrent un mélange bizarre, familier d'ailleurs aux artistes de cette époque, de figurations empruntées à la mythologie

et à l'histoire sainte, il est bien difficile de retrouver la véritable pensée de l'artiste. Tout ce que M. l'abbé Picard se hasarde à conjecturer, c'est qu'il s'agit du triomphe de la faiblesse sur la force, lorsqu'elle a pour soi l'ascendant de la vertu et le secours de Dieu.

Une note de M. De la Quérière nous a également appris l'existence de peintures murales, existant autrefois au pourtour du chœur de la cathédrale, sur le mur décoré d'arcatures qui enceint les bas-côtés, les chapelles et l'abside.

Malheureusement, un envieux badigeon a depuis un siècle enseveli ces peintures sous d'épaisses couches de craie. Mais, en grattant avec précaution on fait facilement reparaître des fragments de cette décoration primitive; et il ne serait pas moins utile aux intérêts de l'art qu'à ceux de l'archéologie de faire revivre, au moins en quelques parties, ce splendide spécimen de polychromie appliquée à la décoration de notre antique cathédrale.

C'est encore à ce majestueux édifice, qui fait l'ornement et l'orgueil de notre cité, qu'un autre de nos confrères, M. l'abbé Langlois, est allé demander le sujet de nouvelles recherches; tant il est vrai que tant de volumes successivement composés sur son histoire, tant de monographies publiées sur ses tombeaux, sur ses stalles, sur sa flèche incendiée, sur ses architectes, n'ont pas encore pu épuiser tout ce qu'on peut recueillir de neuf, de rare et d'instructif dans la contemplation de ce géant de l'architecture du XIII siècle. M. l'abbé Langlois a entrepris de faire l'historique du jubé actuel de la cathédrale, et en outre de celui qui l'a précédé. L'absence de documents positifs ne permet guère de remonter au-delà; toutefois il est certain qu'il en exista d'antérieurs à ces derniers; car l'usage du jubé,

désigné primitivement sous le nom d'*Ambon*, remonte aux époques les plus anciennes de l'église; et, avant l'emploi des chaires qui ne fut introduit qu'au XIIIe siècle, c'était du haut du jubé qu'on annonçait aux fidèles la parole évangélique, qu'on fulminait les excommunications, qu'on publiait l'élection des archevêques; c'était même exhaussés sur cette espèce d'arc triomphal qu'on intronisait les empereurs et les rois.

Quoique l'ancien jubé de la cathédrale n'ait été démoli qu'en 1773, et que quelques vieillards aient encore pu le voir debout, cependant, comme il n'en subsiste aucun dessin connu, ce n'est qu'à l'aide des mentions de détail fournies par les registres capitulaires, que l'auteur a pu parvenir à le restituer par la description, avec ses autels, ses statues, ses tableaux, ses tapisseries de haute lisse, ses jeux d'orgues, et surtout avec sa porte de fer, clôture révérée qui ne s'ouvrait qu'en de rares occasions, et seulement pour laisser passer les rois, les archevêques, le jour de leur entrée, les cours souveraines et les gouverneurs de Normandie. Ajoutons que, à l'aide de ce même procédé d'analyse des documents originaux qui l'a si bien servi dans le cours de son œuvre, M. l'abbé Langlois est parvenu à établir que ces deux belles portes en fer ouvragé, qu'on admire à notre Musée d'antiquités, et qu'on savait vaguement provenir de la cathédrale, ne sont autres que les deux vantaux de cette inviolable porte de fer du jubé de la cathédrale, devant laquelle, au temps passé, s'arrêtait respectueusement la foule, sans jamais oser la franchir.

Quant au jubé actuel, son histoire plus récente est beaucoup mieux connue. M. l'abbé Langlois a cependant su la semer d'une foule de piquantes particularités; c'est ainsi, par exemple, qu'il nous apprend que le beau marbre cipolin antique qui revêt les autels, et couvre la balustrade de

l'attique, provient de colonnes enlevées, par l'ordre de Colbert, aux ruines de l'ancienne *Leptis magna*, ville voisine d'Alger, renversée au XVIIe siècle par un tremblement de terre.

L'infatigable explorateur des monuments religieux de notre département et de tous les vestiges qu'ont laissés ensevelis sous notre sol les deux grandes invasions romaine et franque, M. l'abbé Cochet nous a communiqué une notice pleine d'intérêt sur l'église de Notre-Dame du Havre, monument peu recommandable comme architecture, mais qui cependant commence parmi nous la série des œuvres de cet art gréco-romain, qui régna pendant les 60 premières années du XVIIe siècle.

Commencée en 1575, par un architecte, enfant du Havre, Duchemin, qui en continua la construction pendant 23 années, et eut l'avantage de la laisser, à sa mort, en grande partie élevée, elle dut paraître, à la ville naissante qui la voyait grandir avec elle, un temple aux proportions majestueuses et grandioses ; aujourd'hui, elle semble insuffisante et mesquine pour cette ville, à la prospérité si rapide, dont le port est devenu le rendez-vous des nations.

Enfin, et pour compléter tout ce qui se rapporte à l'archéologie, nous rappellerons que M. Fallue nous a lu deux mémoires : le premier sur la destruction d'un catelier romain qui existait à Vatteville, sur le bord de la Seine, et dont l'arrasement a fait découvrir trois galeries en pierres sèches, des ossements, des fragments de verre, et quelques médailles romaines ; le second, ayant pour titre : *Observations sur les sépultures antiques, dites Mérovingiennes, trouvées dans la vallée de l'Eaulne*, et dont le but est de contester l'attribution que M. l'abbé

Cochet a faite de ces sépultures dans diverses notices, à l'époque où les Francs envahirent la Gaule et substituèrent leur domination à celle des Romains. Ce dernier Mémoire, tout de discussion, et dans lequel l'auteur passe en revue les différents modes d'inhumation chez les Romains et les Gallo-Romains, les lieux particulièrement affectés au dépôt des corps ensevelis ou incinérés, l'excipient ordinaire de ces corps, suivant le mode adopté, puis enfin tous les objets, armes offensives, agrafes, ornements de parure, médailles, vases en terre et en verre trouvés dans les sépultures indiquées, pour établir que tous ces objets sont gallo-romains; ce Mémoire, disons-nous, n'est guère susceptible d'analyse; c'est un contredit motivé qui appelle une réplique sérieuse; et, en attendant que cette réponse se soit produite, nous devons nous abstenir de juger : *adhuc sub judice lis est.*

La poésie, nous l'avons fait pressentir, occupe désormais peu de place dans l'ensemble des travaux académiques. Toutefois, comme aux luttes poétiques instituées par Clémence Isaure, la poésie a encore quelques zélés *mainteneurs* parmi nous.

M. Deschamps, dans un petit poème, produit d'une haute et généreuse inspiration, et qu'il intitule : *La Loi du Progrès*, M. Leroy, dans une touchante élégie, expression d'une douleur maternelle profondément sentie, nous ont momentanément ramenés au culte des nobles pensées revêtues de cette forme mesurée qui, dans tous les temps, a passé pour la plus sublime expression de toute parole humaine. Mais ces poèmes font partie des lectures de cette séance, et, quel que soit mon désir de louer, je ne dois point oublier que ce n'est point à moi à donner le signal des applaudissements.

Ici se termine le compte-rendu des travaux originaux, lus dans le sein de l'Académie, pendant le cours de cette année; ce contingent, aussi riche que varié, ne constitue pourtant que la plus faible partie des lectures consacrées aux Lettres et aux Arts qui ont occupé nos séances. La brièveté du temps qui m'est concédé m'oblige, en effet, de passer sous silence cette longue suite de rapports sur les ouvrages soumis à l'appréciation de l'Académie, rapports dans lesquels tant de talent d'analyse, tant de critique spirituelle et de bon goût, tant d'expérience dans l'art difficile de résumer les vues et les idées d'un auteur, sont journellement dépensés. Qu'il nous soit donc permis, à défaut d'une plus longue mention qui leur serait bien due, de payer un tribut de gratitude à nos infatigables et consciencieux rapporteurs ordinaires : MM. Lévesque, Bergasse, abbé Picard, de Duranville, Leroy, de Glanville, Rondeaux et abbé Langlois. Leurs travaux, pour demeurer sans publicité dans le dépôt de nos archives, n'en méritent que mieux peut-être notre juste reconnaissance, puisqu'ils témoignent si généreusement de la modeste abnégation de leurs auteurs.

Rappeler, chaque année, dans cette circonstance solennelle, les distinctions obtenues par des membres de l'Académie, pendant l'intervalle qui s'est écoulé depuis la dernière séance publique, c'est, pour le secrétaire, accomplir un bien doux devoir, celui d'appeler, sur de modestes confrères, l'estime de leurs concitoyens, juste récompense de leurs travaux. Nous rappellerons donc que l'Académie des Inscriptions, dans son dernier concours sur les antiquités de la France, a mentionné très honorablement deux membres de l'Académie de Rouen, en regrettant que le nombre trop limité des médailles qu'elle décerne ne lui permit pas de leur accorder une plus haute

récompense. Ce sont MM. Barabé, pour *ses Recherches historiques sur le tabellionage*, et M. Fallue, pour plusieurs *Mémoires archéologiques*

Pourquoi faut-il qu'une triste fatalité nous condamne trop souvent à terminer ce rapport, expression d'une légitime satisfaction pour tant d'estimables travaux accomplis, par des paroles de tristesse et de regrets? C'est qu'il ne se passe guère d'année que la mort ne lève parmi nous son rigoureux tribut. Aujourd'hui, nous avons à déplorer la perte de l'un des plus anciens membres de cette Académie, de l'un de nos vénérables doyens qui, pendant près de quarante ans, nous consacra sa féconde activité, son zèle et son dévouement. Je veux parler de M. Duputel, littérateur d'un goût exercé, bibliophile érudit et passionné, collecteur infatiguable de pièces rares et curieuses, décédé il y a peu de mois, à sa campagne de Saint-Ouen-de-Thouberville, près Bourg-Achard.

L'intérêt qu'il portait à notre compagnie ne l'abandonna jamais, pas même au milieu des infirmités d'une vieillesse avancée, et il s'est encore manifesté à ses derniers instants par un legs généreux que l'Académie a dû recueillir avec reconnaissance.

Ici se termine, Messieurs, ce rapport que la haute valeur des travaux analysés n'eût pu manqué de doter d'un intérêt puissant et soutenu, si la tâche aussi difficile qu'honorable de le présenter dignement n'eût été infiniment au-dessus des forces de votre rapporteur.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. DELZONS.

(*Séance du* 10 *Janvier* 1851.)

Messieurs,

L'honneur que vous m'avez fait en me recevant dans votre Compagnie m'a vivement touché : mais si je suis fier de l'unanimité de vos suffrages, c'est moins pour moi-même que pour le corps auquel j'appartiens. Étranger à cette ville, à peine connu de vous, et dépourvu de titres littéraires, j'ai senti que vous m'aviez élu surtout en considération des laborieuses fonctions de l'enseignement et des austères devoirs que l'Université impose à ses membres. Des voix amies et chaleureuses ont parlé au milieu de vous, je le sais, pour me recommander à votre faveur ; mais je reconnais que rien ne m'a plus servi pour l'obtenir que ce titre de Professeur, si respectable, j'ose le dire, aux yeux des hommes éclairés, et qui, dans les plus humbles chaires comme dans les plus élevées, donne à celui qui sait le porter une certaine dignité aussi précieuse que le rang et la fortune.

Souffrez donc, Messieurs, que, pour la première fois où je suis admis à prendre la parole devant vous, je choi-

sisse pour sujet de mon discours l'Université même, et que je vous parle d'elle sans humilité comme sans orgueil, en homme qui lui est attaché par le devoir et par la reconnaissance, mais qui n'a point à faire ni son apologie ni son éloge, et qui ne cherche qu'à opposer sur ce point la vérité et le bon sens à l'aveuglement des préjugés et à l'animosité des partis. En faisant cela, je serai naturellement amené à vous présenter quelques-uns des traits principaux qui la distinguent, et à marquer l'influence qu'elle a eue et qu'elle doit exercer encore, soit dans l'ordre moral, soit dans le domaine des Sciences et des Lettres.

Le caractère de l'Université dès sa formation a été, Messieurs, de se montrer profondément empreinte de l'esprit qui a triomphé avec la puissante révolution de 1789, et en même temps de conserver quelque chose des traditions de cette antique Université de Paris, si vénérée et si illustre, dont Saint Louis a été le véritable père, et Rollin le maître le plus admirable. C'est cette union qu'avait cherchée l'immortel fondateur de l'Université nouvelle, lorsque, tout en lui donnant sa constitution si libérale et si conforme aux besoins du XIXe siècle, il la plaçait sous le patronage symbolique de Charlemagne, et maintenait dans les règlements qui enchaînent ses membres un bon nombre de prescriptions plus dignes des temps passés que compatibles avec les mœurs nouvelles. Pour lui elle était une institution chargée de former les générations naissantes à l'esprit d'ordre, d'unité et de discipline vers lequel il tournait si énergiquement les forces indomptables de la Révolution. Après lui, en conservant les principes et les lois qu'il lui avait donnés, l'Université a incliné sensiblement, avec tous les esprits, avec les gouvernements eux-mêmes, vers ces idées de progrès et de liberté qui seront ou l'écueil ou le port (Dieu seul le sait!)

de notre nation et de notre siècle. Elle a marché dans cette voie, comme tout ce qui l'entourait : que ce soit son crime aux yeux des uns, son honneur aux yeux des autres, il n'importe ; ce qui est vrai, c'est que si elle suivait en cela son caractère et sa nature, elle y était d'ailleurs tantôt engagée par les pouvoirs publics, tantôt entraînée par le courant de l'opinion, et qu'elle semblait gagner dans ce mouvement plus de force et d'autorité. C'est à cette obligation, périlleuse pour elle, de suivre l'impulsion générale qu'elle a dû, dans les vingt dernières années, de voir son nom grandir et son influence s'accroître. C'est ainsi qu'elle est sortie peu à peu de cette première et heureuse obscurité, au sein de laquelle elle avait vécu d'abord, et avait rendu peut-être le plus de services. A la fin elle s'est trouvée mêlée à trop de grandes affaires et de questions difficiles ; la politique et toutes ses passions, en s'agitant autour d'elle, l'ont souvent atteinte et compromise elle-même, sinon d'une manière grave, assez du moins pour faire croire, dans ces derniers temps, à beaucoup d'esprits égarés par la prévention ou la terreur que le moment était venu de la frapper, et de la punir des maux que d'autres avaient faits.

Est-ce à dire, Messieurs, que l'Université n'eût mérité aucun reproche, et que ce retour qui s'est fait contre elle dans un grand nombre d'esprits n'ait eu pour cause qu'un caprice de l'opinion ? Non, sans doute ; mais les fautes d'un corps sont toujours exagérées par la passion de ses adversaires, tandis que ses services sont appréciés froidement du pays qui en profite. Soyons vrais : quand on accusait l'Université d'enseigner ou l'incrédulité ou le panthéisme, de n'avoir nul souci de l'éducation morale des jeunes gens, et d'exciter en eux l'ambition, l'orgueil et toutes les passions mauvaises qui arment l'individu contre la société, ces accusations à la fois si violentes et si

vagues n'étaient que de la déclamation et de la calomnie : le temps et le bon sens public en ont fait ou en feront justice. Mais si naguère on eût dit à la jeune Université qu'elle s'écartait souvent de la simplicité et de la gravité modeste de ses fonctions, et devenait présomptueuse et frivole ; qu'elle sacrifiait un peu trop à l'envie de briller et de paraître, oubliant le collége et ses obscurs labeurs pour les plaisirs du monde et les succès académiques ; enfin qu'elle négligeait l'ancienne discipline et dédaignait l'esprit et les traditions de ses devanciers, je n'ose pas affirmer que ces avertissements fussent venus mal à propos. Toutefois prenez garde, Messieurs, que dans le même temps il eût été permis peut-être d'en adresser de semblables à d'autres corps plus haut placés, et en général à toute la société française, qu'on n'aurait pas pour cela sauvée des malheurs qui l'attendaient.

Quant à l'Université, il n'est pas douteux qu'à trente ans d'intervalle, de l'Empire aux années qui viennent de s'écouler, ses habitudes et son esprit avaient beaucoup changé. Mais combien les temps et les hommes étaient-ils différents eux-mêmes ! Quoi de commun entre la France de 1810 et celle de 1840 ? Partant qu'y a-t-il de surprenant que l'Université actuelle ne représentât que de loin l'Université impériale, si humble, si paisible, si appliquée à son œuvre ? Est-il besoin de le dire ? depuis vingt ans, tout a contribué à nous faire sortir de notre condition première : un régime politique de plus en plus favorable à l'égalité ; une paix profonde, brillante de l'éclat des arts et fécondée par tous les travaux de l'esprit ; le développement considérable donné à toutes les branches de l'instruction publique, et enfin l'ardeur de la concurrence engagée contre l'État dans cette partie longtemps réservée de son domaine. Il n'en fallait pas tant pour exciter des esprits que la pratique de l'étude et de la parole rend na-

turellement vifs et sensibles, des hommes dont la profession honorable a été souvent présentée comme une mission et comme un sacerdoce des lumières et du progrès. Ajoutez, Messieurs, que, dans cette période de quinze ou vingt ans, que j'appellerai volontiers les beaux jours de l'Université, à la faveur publique se joignait pour elle une protection royale, inspirée plus encore par la sympathie que par la politique, puisque, vers la fin, une politique différente n'en avait rien diminué. De quel élan et de quel juste orgueil ne devaient pas se sentir animés les plus simples maîtres, quand un Prince du caractère le plus élevé et de l'esprit le plus libéral s'honorait publiquement d'avoir autrefois donné des leçons dans une école; qu'il envoyait ses fils s'asseoir sur les bancs de nos colléges, et qu'une Reine, l'exemple des mères, se plaisait à paraître sans faste, mais, comme disait un éloquent ministre, *avec une dignité si touchante et si pure*, aux solennités universitaires! Dans ce temps, Messieurs (pardonnez ces doux et tristes retours vers le passé), nous voyions siéger dans les conseils de ce roi éclairé et ami de tous les talents les hommes que l'enseignement avait illustrés; leur faveur était au plus haut point; la tribune et la presse comptaient des professeurs parmi leurs orateurs et leurs écrivains les plus admirés; l'Institut se recrutait souvent parmi les anciens élèves ou les maîtres de l'École Normale; cette école elle-même quittait sa maison en ruines pour une magnifique demeure d'où il semblait qu'elle allait prendre un essor nouveau : en un mot, l'Université ne voyait pas de limites à ses espérances et à sa gloire dans l'avenir. En cet état pouvait-elle facilement en mettre à ses prétentions? et quand les voix les plus éloquentes la glorifiaient du haut de la tribune, était-il possible que ses membres en devinssent plus modestes, et voulussent se dérober dans le silence et dans des études solitaires à l'éclat qui se répan-

dait sur eux? Oui, de fâcheuses atteintes ont été portées alors aux traditions saines, à la discipline sévère, aux mœurs simples qui avaient distingué l'Université dès son origine : mais était-il juste de l'accuser si durement ou de l'accuser seule, et de faire retomber sur tous ses serviteurs la répression due à quelques fautes passagères et individuelles? Ne devait-on pas aussi imputer une part du mal à l'imprudence de quelques hommes d'État, qui, dans leur ardeur de bien faire ou de faire du nouveau, ont les premiers, même en des temps pacifiques, porté le trouble dans l'économie des rapports que la main puissante de l'Empereur avait établis avec une si exacte mesure entre toutes les parties de cette belle institution? Ah! plutôt il fallait n'accuser personne, mais déplorer et arrêter, s'il se pouvait, cet entraînement malheureux de notre époque vers les changements et les réformes téméraires, en même temps que ce relâchement général des mœurs et cet amollissement des esprits, qui nous rendent à la fois si impatients du mal, si incapables du bien, et si prompts à tout perdre par caprice et par légèreté!

Au reste, Messieurs, les critiques et les inimitiés dont l'Université est devenue l'objet, loin d'être pour elle une cause de souffrance et de ruine, devront plutôt, si elle sait en tirer parti et en comprendre l'utilité, lui être salutaires et la fortifier même, en la déterminant à faire encore plus pour mériter la confiance du pays. Ses rivaux sont habiles et nombreux : elle ne doit ni les craindre ni les dédaigner. Qu'elle leur oppose le silence et l'action : jamais la polémique la plus triomphante ne fera tant pour elle qu'une conduite exemplaire, un travail persévérant, et une attention vigilante sur ses actes et sur ses doctrines. Par ces moyens, et avec l'aide de Dieu et du temps, l'Université vaincra sans doute les obstacles et les passions qui s'élèvent aujourd'hui contre elle; peut-être même forcera-t-elle à

l'estime et au respect les hommes et les partis qui lui sont le plus opposés, ceux du moins qui lui font la guerre loyalement et au grand jour.

Dans ce nombre, et au premier rang, se présente ce corps puissant par sa discipline autant que vénérable par son ministère, qui toujours a souhaité de joindre à la direction des âmes celle de l'enseignement de la jeunesse, et qui semble ne s'être jamais vu plus près qu'en ce moment d'atteindre à ce but de sa constante ambition. Certes, sans exagérer, l'on peut dire que c'est un grand et curieux spectacle pour notre temps que cette lutte qui se prépare entre deux armées, inégales en force, mais également ardentes, disons mieux, entre deux esprits différents, qui représentent, l'un la tradition, l'autorité et la foi, l'autre le libre examen, la philosophie et le progrès de la raison humaine. Assurément ces deux puissances, chacune au nom de leur principe, ont pareillement un droit naturel de prétendre au gouvernement des jeunes intelligences : que ne peuvent-elles partager amicalement cet empire ! Mais, hélas ! la Foi et la Raison, l'Église et la Philosophie, ces guides et ces flambeaux du monde, ne sont pas uniquement des abstractions sublimes placées au-dessus des misères humaines et les courbant sous leur joug : elles ont au contraire les hommes pour instruments, et quoiqu'elles procèdent de Dieu, elles ne règnent point ici-bas sans le concours des préjugés et des faiblesses incurables de notre nature. Les passions de l'homme se rangent et s'abritent sous leurs bannières ; et ainsi ces deux grands partis, qui sentent également leur force et leur autorité, loin de s'embrasser et de s'unir, ou au moins de s'observer en paix sans chercher à se faire tort, sont entraînés invinciblement à une lutte incessante, où chacun s'efforce de tirer à soi ce que l'autre travaille à retenir. Que parlez-vous de conciliation entre ces prin-

cipes si divers, subtils politiques, qui prétendez mêler dans vos étroites combinaisons des éléments que Dieu a faits séparés, et plus propres à se balancer qu'à se confondre? Que ne leur laissez-vous plutôt leur indépendance féconde et leur rivalité généreuse, qui n'ont jamais tourné qu'au bien de la civilisation et de l'humanité? Vous n'oseriez pas porter une main téméraire sur l'Église, qui est au-dessus de vos atteintes; respectez donc aussi dans l'Université l'œuvre du temps et d'un grand homme! Elle se corrigera mieux de ses erreurs (si elle en a commis) dans le feu de cette concurrence désormais inévitable, et qu'elle n'a jamais repoussée, sur le terrain de l'égalité et du droit commun, que par ces réformes équivoques et arbitraires, qui des diverses régions de la politique viennent la diviser, l'affaiblir et la décourager.

Vous devez, Messieurs, pardonner la liberté de ce langage : car, vous le voyez, je rends l'honneur qui leur est dû à ceux que j'ose appeler les adversaires naturels de l'Université. De tels rivaux méritent qu'on les combatte avec courtoisie et respect, et je reconnais avec la loi nouvelle la légitimité de leurs prétentions. Qu'ils opposent donc une nouvelle École Normale à la nôtre, et des colléges aux lycées de l'État : c'est leur droit, et le tort qu'ils pourront faire à notre prétendu monopole ne sera pas un grand mal, s'ils réussissent mieux que nous à répandre les lumières et à détruire l'ignorance. Que dis-je? ce sera un motif pour tous les honnêtes gens de vénérer encore davantage tant de vertueux prêtres, tant de sages et doux pasteurs, qui autour de nous soutiennent la gloire immortelle de l'Église de France.

Mais l'Université n'a pas seulement devant elle des concurrents : elle compte aussi un certain nombre d'ennemis déclarés; et parmi eux, après le sincère hommage que je viens de rendre au clergé catholique, je ne crains

pas de signaler tout d'abord cette école hautaine et passionnée d'hommes pieux, mais intraitables, qui, à la tribune et dans la presse, se constituent les champions de la foi, de l'art et des doctrines du moyen-âge contre les efforts et les tendances de l'esprit moderne, et qui, d'une parole mordante et d'une plume acérée, ne cessent d'invectiver contre l'enseignement de l'État, et de poursuivre ce corps auquel le gouvernement de notre pays confie le soin de donner l'instruction que les familles lui demandent pour leurs enfants. A ces détracteurs fougueux de l'Université s'associent, non par communauté de principes et de vues, mais par un semblable entraînement d'amour-propre et d'orgueil, bon nombre de savants enfoncés dans les sciences exactes et qui s'y creusent leur tombeau ; ou encore, les derniers débris de ce qu'on appelait il y a cinquante ans les *idéologues*, et les sectateurs plus novices de la philosophie dite *positive*, dont les rameaux infinis nous mènent de proche en proche jusqu'aux sectes diverses et confuses du socialisme, où se trouvent peut-être les ennemis les plus insolents de l'Université. Ceux-là en effet, du haut de leurs systèmes transcendants sur la régénération de l'espèce humaine et la reconstruction des sociétés décrépites, abaissent sur elle un regard non pas de dédain, car ils seraient charmés de la conquérir et d'en faire leur instrument, mais de colère et de pitié, pour la folie qu'elle fait de ne pas immoler ses vieilles admirations au génie méconnu mais sublime des nouveaux apôtres.

J'ai mis ensemble ces divers ennemis de l'Université ; car, dans leurs camps différents, les uns et les autres l'attaquent avec une égale amertume. Ceux-ci vont publiant partout qu'elle ne fait point des jeunes gens religieux ; ceux-là l'accusent de ne préparer que des beaux-esprits, et non des hommes de science ; les autres enfin s'indignent

qu'elle ne sache pas former de vrais patriotes. Tous lui demandent plus qu'il n'est raisonnable, et n'écoutent eux-mêmes que la voix de leur passion ; tous se plaignent d'elle en fanatiques ou en utopistes, qui, méconnaissant l'humanité et se créant un monde au gré de leurs chimères, voudraient constituer la société, les uns comme un grand cloître, les autres comme une académie, et les derniers enfin la transformer, non point en une république idéale et vertueuse comme celle de Platon ou de Fénelon, mais en je ne sais quel État fantastique et désordonné, tantôt sous le titre bizarre de *Phalanstère*, tantôt avec le nom odieux d'*anarchie*.

La réponse est simple à toutes ces prétentions. L'Université, Messieurs, soit qu'elle possède le monopole de l'enseignement, soit qu'elle en partage le privilége avec d'autres corps, peut se croire de fait l'institutrice de la société. Ses traditions, ses méthodes, ses programmes, ses livres mêmes sont pour la plupart adoptés et suivis par ses rivaux ; elle adresse ses leçons aux jeunes gens de tous les âges et de toutes les conditions : elle les conduit à l'entrée de tous les rangs et de toutes les carrières de la vie. En outre, elle reçoit les intelligences à leur début, quand elles sont à peine éveillées, et elle les rend au monde à un âge où la plupart ignorent encore leur voie naturelle, leur direction future, leur aptitude véritable, ou, comme on dit vulgairement, leur vocation. Il ne lui est pas permis de plier sa discipline et son enseignement aux dispositions individuelles des jeunes esprits, parce qu'elles ne sont encore que vagues et trompeuses : fussent-elles manifestes et positives, il ne lui serait pas moins impossible de donner à chacun une mesure particulière et spéciale dans ce partage commun de l'instruction et des lumières dont elle est chargée. Il faut donc qu'elle procède avec des vues toutes générales et un esprit d'unité

qui embrasse tout à la fois les temps, les lieux, les conditions; en sorte que cette culture première de l'intelligence, par laquelle elle exerce les jeunes gens, soit la même pour tous, sans autre distinction que celle du talent, du travail, ou de la conduite. Sa première loi est de donner à tous, petits ou grands, faibles ou forts, une direction pareille, et d'initier également leurs âmes à la nécessité commune du travail et de la règle dans les positions infiniment variées de la vie sociale. Ainsi, d'une part, l'enseignement de l'Université doit être ménagé prudemment, et tempéré dans une juste mesure; car pour deux ou trois qui à cet âge s'abreuvent avec ardeur et à longs traits au vase de la science, il y en a mille qui n'y boivent qu'avec répugnance et difficilement : d'autre part, sa discipline doit être simple et égale, sans rudesse et sans rigueur, pour que son joug soit facile à porter aussi bien aux natures délicates et débiles qu'aux tempéraments et aux caractères les plus énergiques. En un mot, Messieurs, l'Université ne choisit pas ses élèves, elle ne les divise pas non plus en catégories; elle ne condamne pas à une hiérarchie arbitraire et tyrannique des intelligences encore mal débrouillées, et dont les plus ingrates en apparence sont quelquefois les plus fécondes pour l'avenir; elle ne peut que recueillir chaque année une moisson d'esprits, qu'elle essaie de faire fructifier ensemble, en se faisant toute à tous, sans exalter le bon, sans violenter le faible, les menant tous réunis avec patience et lenteur, comme le bon berger fait marcher et paître à la fois son troupeau côte à côte, et n'emploie ses gardiens vigilants et fidèles qu'à ramener auprès des autres tantôt l'animal qui s'égare, tantôt celui qui s'attarde et s'oublie. Dans ce rôle modeste, mais utile, l'Université n'a point à chercher des résultats extraordinaires, ni à accomplir des prodiges : il suffit qu'elle réussisse à faire naître chez les jeunes gens qu'elle

instruit le goût du travail et l'habitude de bien faire, qui les rendent propres à remplir dignement dans la suite les fonctions les plus diverses. Ses devoirs à cet égard sont assez difficiles : ne lui en imposez pas de plus grands, si vous ne prétendez pas l'impossible.

Ainsi ne demandez pas à l'instituteur, au professeur, qu'il enseigne à l'enfant la religion et la piété : ce soin est celui du prêtre, du pasteur. N'exigez pas qu'il fasse des leçons de morale : car la morale démontrée est ingrate et stérile ; elle s'apprend mieux, d'abord à l'ombre du foyer domestique, aux bons exemples d'un père honnête homme et d'une mère vertueuse, puis au contact du monde et à l'école de la vie. Le professeur de philosophie même n'a besoin que d'en exposer les fondements et d'en rappeler les principales obligations : la science du bien est simple, autant que la pratique en est laborieuse. Sans doute, c'est un devoir pour le maître d'offrir à l'élève l'exemple d'une vie régulière et d'un caractère honorable ; de ne parler jamais qu'avec émotion et respect de tout ce qui est beau et sacré ; de recommander les exemples de vertu et d'honneur que présente l'histoire, ou les hautes et divines pensées dont les ouvrages des grands écrivains abondent, et de faire goûter aux jeunes âmes, dans les *Entretiens de Socrate*, dans les *Oraisons funèbres* de Bossuet, dans *Polyeucte*, dans les *Offices* de Cicéron, autant la pureté de de la doctrine et la religieuse élévation des sentiments que la grâce des expressions et la sublimité du style. La bonne culture de l'esprit ne va pas sans celle du cœur, et les talents ne deviennent féconds qu'avec l'amour de Dieu et de la vérité. Mais vouloir que celui qui enseigne la grammaire, ou la rhétorique, ou l'histoire, ou la logique, ou les sciences naturelles, soit en même temps un moraliste et plus encore un théologien, un prédicateur, un apôtre, c'est confondre témérairement le sacré avec le profane,

et compromettre les études sans profit pour la religion. C'est vouloir aussi substituer dans l'enseignement même la Bible à Homère, Saint Paul à Platon, Prudence à Virgile, et Saint Augustin à Cicéron, ce qui n'a jamais été sérieusement tenté, même aux siècles les plus religieux. Enfin, et cela est plus grave, Messieurs, c'est courir le danger d'allumer dans des esprits encore tendres l'ardeur d'une foi sans bornes et l'exaltation de la piété, comme dans ces prétendus modèles qu'on a quelquefois offerts à la jeunesse, sous le titre d'*Ecolier vertueux* ou de *Parfait Ecolier*, et qui ne furent jamais ou que des types romanesques, ou, dans la réalité, que de malheureuses et précoces victimes d'une dévotion puérile et d'un ascétisme insensé.

Serait-il plus judicieux de faire ce que demandent les partisans aveugles et exclusifs des sciences exactes, esprits enivrés des progrès admirables qu'elles ont faits depuis un siècle, et qui pensent que la société nouvelle ne saurait trop se passionner pour la géométrie, la mécanique ou le calcul des probabilités ? Selon eux, les Lettres anciennes ont fait leur temps, la philosophie spiritualiste n'est que chimères, la poésie ne fait pas vivre l'homme, et l'histoire est le pays des mensonges. Qu'elles fassent donc place dans l'enseignement, disent-ils, à ces sciences aussi positives que sublimes, également claires et profondes, et qui viennent en aide à l'homme dans les nécessités de la vie et la pratique des arts utiles, en même temps qu'elles sont un vaste champ aux plus hautes spéculations de l'esprit. Il est vrai, tel est le caractère et telle est la beauté de ces sciences ; mais ni elles ne suffisent à la jeunesse, ni elles n'offrent un exercice et un aliment convenable aux précieuses facultés qui à cet âge prédominent sur les autres, je veux dire l'imagination, la mémoire et la sensibilité. La science pure, le raisonnement, l'analyse, sont des instruments dangereux pour des intelligences qui

n'ont pas acquis toutes leurs forces ; autant elles élèvent et agrandissent l'esprit de l'homme mûr, autant elles dessèchent et faussent celui de l'adolescent, si rien ne les accompagne et ne tempère la sévérité de leur méthode et la rigueur de leurs déductions. Dieu nous préserve de laisser flétrir la fleur charmante de la jeunesse dans ces études arides et dévorantes ! Que l'exemple douloureux de Pascal soit à jamais une leçon. Quel homme sage voudrait, au prix même d'un si beau génie, voir son fils se consumer jeune dans de pareils travaux, et être à seize ans un prodige dans les sciences pour mourir avant l'âge, épuisé par les souffrances du corps et les tourments de la pensée ?

Mais, Messieurs, que dire de ceux qui voudraient donner à l'éducation de la jeunesse un caractère politique, sous prétexte de placer l'enseignement à la hauteur des institutions et de la gloire du pays? C'est là un système d'autant plus périlleux qu'il aurait plus d'attrait pour les jeunes gens. Rien de si facile, en effet, que d'exalter leurs âmes avec les mots de patrie et de liberté, ou que d'échauffer leurs cœurs au spectacle de nos révolutions, de nos grandeurs militaires, et de l'action souveraine de la France dans les destinées du monde. Malheur à ceux que ces images et ces sentiments entretenus sans cesse n'engageraient pas à faire à leur tour de grandes choses, et n'animeraient point d'un amour passionné de leur pays ! Cet âge ne demande et ne cherche rien tant que ces impressions vives et ces mouvements impétueux; le calme du travail et la patience des efforts sont bien moins de son goût. Mais, je le demande, que deviendrait la raison humaine dans ce developpement excessif de l'amour-propre national et du sentiment de la liberté? A quelle fin s'emploierait plus tard cette passion de la patrie qu'une éducation

toute républicaine aurait excitée sans mesure ? Il faudrait toujours des commotions et des guerres nouvelles pour donner à ces générations ardentes un champ à exercer ou leurs vertus civiques, ou leur courage guerrier, ou leur éloquence enthousiaste. La paix du monde et la tranquillité du pays leur seraient un joug insupportable, et Dieu sait de quelles tempêtes cette fermentation des esprits serait perpétuellement l'annonce ! Le patriotisme est une passion qui s'éveille à la vue des malheurs du pays et des périls de la société, ou une flamme qui s'allume au foyer des grandes révolutions que Dieu laisse éclater à des époques inévitables ; mais en des temps calmes et prospères ce n'est le plus souvent qu'une ardeur mal réglée, une fièvre qui égare des esprits malades d'ambition ou d'orgueil, et leur met aux mains le fusil ou le poignard contre les chefs de l'État et les citoyens.

On n'a pas à craindre que l'Université accepte jamais des systèmes si chimériques ou si dangereux ; et il ne faut pas croire non plus qu'elle ait des moyens d'action assez puissants pour pousser à son gré la jeunesse dans aucune voie inconnue et hasardeuse. Elle a bien assez à faire de suivre le temps présent, sans le devancer, et au collége même elle ne règne pas en maîtresse absolue. La liberté a fait irruption là comme partout. Prétendre aujourd'hui séquestrer la jeunesse et dérober à sa vue ce qui se passe au-dehors, ce serait folie : autant vaudrait l'entraîner au désert. Nous ne sommes plus au temps où les enfants pouvaient s'instruire à l'ombre des cloîtres ou dans le silence des champs : c'est au sein des villes, au milieu de leur bruit et de leurs agitations, que les écoliers travaillent et se préparent à la vie. Ce régime a ses périls : qui en doute ? Mais il a peut-être aussi ses avantages, et, sans vouloir traiter ici cette grave question, il est permis

de croire que c'est celui qui convient le mieux à notre temps, à nos idées, à nos mœurs, à nos habitudes de famille et de société. Quoi qu'il en soit, cette condition existe, et personne ne songe à la changer : ce que l'Université peut faire de mieux est de l'accepter ainsi, et d'essayer d'en tourner à bien les inconvénients mêmes. Et de quelle manière, Messieurs? En faisant de cette liberté et de cette publicité des études d'abord un moyen d'émulation entre les jeunes gens, puis, pour elle-même, un principe de progrès en même temps qu'une arme contre ses ennemis et une garantie envers la société. Que dis-je? dans cette loi même elle trouve la règle et la mesure de ses devoirs : respecter et honorer la religion, en laissant aux ministres du culte le soin de la faire comprendre et aimer ; donner plus à la morale, mais la prêcher surtout par l'exemple, ou l'insinuer doucement par des conseils simples, bien placés, et en faisant à propos sortir de l'enseignement même mille réflexions salutaires pour le perfectionnement des mœurs, des habitudes et des sentiments ; à l'égard de la discipline, prendre pour modèle l'État lui-même, c'est-à-dire, garder un juste milieu entre la rigueur qui pousse à l'insubordination et l'indulgence qui la favorise ; dans l'instruction enfin, s'attacher surtout aux éléments et aux principes certains de toutes les sciences, depuis la grammaire jusqu'à la philosophie : en exposer tout ce qui est utile et incontestable, et s'arrêter devant les faits inconnus, dont la découverte et l'explication intéressent plutôt la curiosité particulière que l'utilité générale, ou dépassent la portée d'esprit ordinaire du jeune homme ; faire aux Lettres la plus large et la plus belle part, sur ce fondement qu'elles sont singulièrement propres à façonner le cœur et l'esprit, à éveiller et satisfaire l'imagination, à élever même la raison, soit par le spectacle des grands faits de l'humanité, soit par le commerce continuel avec

les plus beaux génies des temps anciens et modernes qui ont enchanté et éclairé le monde ; avoir soin encore, dans toutes les parties du travail scolaire, de stimuler tout à la fois le sentiment critique et le talent de la composition, de faire concourir au même but les efforts de la mémoire avec ceux de l'imagination et de la raison, d'aller au fond des choses et de cultiver beaucoup la forme, d'exciter le goût et de régler le jugement : en un mot, de féconder toutes les facultés de l'intelligence par un ensemble d'exercices toujours pratiques, plutôt variés que compliqués et intéressants que difficiles.

En appliquant ces principes avec la modération et la constance qui lui sont propres, l'Université, dans la situation intermédiaire qu'elle occupe au sein de la société française, est appelée non-seulement à répandre des connaissances et des vérités profitables à tous les esprits, mais encore, si je ne m'abuse, à rapprocher les opinions diverses par l'unité de ses doctrines, et à jeter dans les âmes les fondements d'une conciliation progressive, où s'effaceront tôt ou tard les préjugés de races et les haines de partis. Mais c'est surtout dans la sphère des études qu'elle peut faire du bien, et agir avec avantage. Là en effet, Messieurs, son rôle est simple, et son objet déterminé. Établie pour donner l'instruction, comme la Magistrature pour rendre la justice, et l'Armée pour défendre le pays, elle enseigne, et ne dogmatise point ; elle a des élèves, et non des adeptes ; elle travaille pour l'intérêt commun de la société, non pour l'avantage particulier de chaque famille, ni pour les besoins de chaque profession Car son office n'est point de former spécialement ni des ecclésiastiques, ni des juges, ni des médecins, ni des industriels, ni même des professeurs, mais plutôt, si ce n'est pas trop dire, des hommes. Et de même que son enseignement n'a point pour caractère d'être local, individuel, ni

technique, ses doctrines morales aussi ne s'accommodent point aux passions qui divisent le monde. Par là, si l'Université n'entraîne pas fortement les esprits des jeunes gens, elle ne les égare pas non plus, et elle ne produit, quoi qu'on en puisse dire, ni des impies ni des fanatiques, et aussi peu des démagogues que des ennemis de la liberté. Son honneur et sa gloire sont de côtoyer ces écueils sans y tomber, et de traverser les temps d'orage sans y laisser la dignité de ses modestes et utiles fonctions.

Après cela, si des esprits chagrins et superbes viennent demander quels grands progrès l'Université fait faire à la morale publique ou privée, et quelles vertus rares et nouvelles elle met dans les âmes, il faut leur accorder que ce n'est pas d'elle en effet qu'on doit attendre la réforme du monde, et que ses leçons ne sont pas de nature à faire des héros et des martyrs. Mais la société actuelle n'en réclame point, Messieurs, et peut-être, si on lui en donnait, n'en saurait-elle que faire. Ce qu'il lui faut, ce sont des esprits polis et cultivés, des intelligences éclairées de la lumière des Sciences et des Lettres : et à cet égard on peut dire que, dans l'impulsion extraordinaire qu'ont reçue de nos jours les unes et les autres, si l'Université n'a pas marché en tête, du moins elle n'est pas restée en arrière. Un corps qui dès ses commencements a eu pour chefs tour à tour des hommes tels que Fourcroy et Fontanes, Royer-Collard et Georges Cuvier, devait marquer sa trace dans le grand mouvement intellectuel de ce demi-siècle qui vient de s'accomplir. En effet, l'Université ne s'est pas seulement montrée active et intelligente à transmettre et populariser les résultats des travaux de quelques hommes supérieurs ; ces hommes mêmes souvent se sont produits dans son sein, ou y ont été attirés par elle. Ainsi, dans les mathématiques et les sciences naturelles, elle montre avec orgueil, parmi ceux qui ne sont plus ou qui touchent au

terme de leur illustre carrière, Lacroix, Dulong, Poisson, Ampère, les Cuvier, M. Biot, M. Thénard, et après eux une foule d'autres plus jeunes, qui dans les Facultés et dans les colléges honorent par des leçons et des travaux de premier ordre une époque où les conquêtes de la science effacent toutes les autres. Je ne dis rien de cette admirable École de Médecine de Paris, le plus beau fleuron de la couronne universitaire, ou, pour mieux dire, qui est à elle seule presque une autre université, par l'étendue et l'élévation de son enseignement, le nombre et l'activité de ses élèves, et la gloire immortelle de ses professeurs répandue dans le monde entier. Pour ne parler que de ce qui touche directement à l'instruction littéraire et morale de la jeunesse, combien d'œuvres remarquables pourrais-je citer dans la science grammaticale, dans la critique littéraire et l'histoire, dans l'érudition et la philosophie, qui sont dues à des hommes ayant passé par les fonctions et les dignités universitaires, ou qui les occupent encore ! Des noms populaires en France et célèbres dans l'Europe s'offrent en foule à ma plume : mais qu'est-il besoin de les écrire ? et est-ce à vous, Messieurs, qu'il faut les rappeler ? Permettez-moi seulement de signaler à votre attention le caractère commun aux travaux littéraires et philosophiques que l'Université a produits, et où se révèle encore mieux que dans tout le reste l'esprit qui lui est propre.

Cet esprit, qui n'est autre chose qu'un heureux accord des anciennes disciplines avec les idées et les hardiesses du temps présent, s'est fait un domaine particulier dans la Critique, et s'y est pour ainsi dire retranché contre le torrent des essais d'innovations arbitraires où ont été entraînés de nos jours une foule de brillants génies. En grammaire, en littérature, en histoire, en philosophie, l'Université n'a point voulu faire école nouvelle, ni rester non plus attachée servilement à des formes surannées : elle a échappé

à l'un et l'autre excès par une impartialité judicieuse, et par une sorte d'équilibre qu'elle s'est efforcée d'établir dans chacune de ces branches entre les principes depuis longtemps approuvés et les vues nouvelles que l'expérience devait consacrer à leur tour. Ce goût d'examen et de comparaison dont elle s'est fait une loi, et qu'elle a appliqué tout à la fois à l'étude des langues, des ouvrages de littérature, des monuments historiques et des systèmes de philosophie, a été pour elle un fonds d'observations fécondes pour la solidité de ses doctrines et le perfectionnement de ses méthodes. De là sont nés aussi tant de lexiques et de manuels excellents, tant d'éditions soignées et de traductions fidèles, tant d'ingénieux *mélanges*, d'élégantes notices et d'abrégés judicieux, enfin tant d'analyses lumineuses, d'expositions éloquentes et de *cours* spirituels ou profonds, dont le succès dure toujours et que l'estime publique a consacrés. Cela vaut mieux pour l'Université sans doute que d'avoir produit des œuvres d'une originalité équivoque et d'un éclat périssable, ou des systèmes hardis et singuliers, mais chimériques et dangereux, comme il s'en voit encore tant autour d'elle. D'ailleurs cette sage réserve, qu'on ne peut taxer de stérilité et de froideur, et cet esprit de critique haute et sévère qui n'exclut pas l'imagination et l'éloquence, étaient trop conformes aux besoins de notre temps, pour qu'on ne reconnaisse pas que l'Université n'a fait là, comme ailleurs, que satisfaire le goût général, en s'appliquant à le régler et à l'épurer.

Une conduite si prudente a porté ses fruits, et donne des résultats d'une valeur incontestable. Dans les études de grammaire, l'Université française, sans pousser aussi loin que celles de la savante Allemagne les efforts de l'analyse et les subtilités de la philologie comparée, a fait

faire des progrès marqués à la connaissance des langues anciennes, et elle a fondé en même temps l'enseignement régulier des principaux idiômes de l'Europe moderne. En littérature, elle a combattu avec énergie la fièvre du romantisme, et assuré dans ses écoles l'étude et le culte des classiques nationaux : ce qui ne l'empêche point d'accueillir avec honneur et sympathie les œuvres ou récentes ou étrangères qui, malgré des formes moins correctes, ont mérité l'admiration des gens de goût. Dans l'enseignement historique, qui est encore une de ses créations, elle a maintenu les traditions des anciens et celles de nos deux grands siècles, en ouvrant toutefois la porte au genre pittoresque et à l'histoire érudite, qui plaisent également à celui-ci. Mais c'est en philosophie surtout qu'elle a eu pour principe de ne jurer par aucun maître, et d'emprunter à chacun de ceux qui ont laissé un grand nom tout ce que leur doctrine contient de vrai et de solide. Et cette philosophie critique, à laquelle on a donné le nom d'Éclectisme, est non-seulement la plus sage et la plus convenable pour une époque tourmentée comme la nôtre, mais aussi la plus appropriée à l'esprit des jeunes gens, qui ne peuvent aller loin dans les profondeurs de l'ontologie, en même temps que la moins offensive et la plus rassurante pour la conscience du chrétien, puisque c'est la simple analyse des facultés de l'âme et l'histoire critique des systèmes qui en sont le principal fonds. Ne dites pas que cet éclectisme est périlleux, et que la conciliation qu'il cherche à ménager entre des écoles diverses est une chimère : car il ne vise à fondre ensemble que des doctrines compatibles ; il ne rapproche que des génies sympathiques, comme Platon et Saint Augustin, ou Descartes et Bossuet, et ne prétend point associer des esprits inconciliables, tels que Mon-

taigne et Pascal, Voltaire et Jos. de Maistre. Ne dites pas non plus qu'il n'est qu'un scepticisme déguisé : car vous ne pouvez lui refuser l'honneur d'avoir relevé le drapeau du spiritualisme et de l'avoir défendu également contre les matérialistes et les mystiques, ces deux partis extrêmes qui parfois semblent se rencontrer. Non, Messieurs, cet éclectisme, qui non-seulement en philosophie mais en toutes choses est le véritable esprit de notre temps, ne repousse pas la foi, mais bien le fanatisme et l'erreur. Il est l'expression naturelle du sens commun et de la raison pratique, formée par le concours et l'accord des meilleurs génies de tous les temps et de tous les pays : et quel plus sûr refuge saurait trouver la pensée contre le scepticisme ou l'indifférence, tout en conservant sa liberté et son droit d'examen ? C'est dans ce milieu paisible et à l'abri des orages que les jeunes intelligences, conduites par des maîtres prudents et discrets, peuvent marcher avec confiance, en exerçant leur jugement, leur goût, leur raison, sans crainte d'y égarer leur cœur et d'y perdre la sincérité de leur âme. L'Université a trop l'amour des Lettres et de la Philosophie pour en faire jamais des instruments de corruption, si elle pouvait être tentée de corrompre ceux qui sont confiés à ses soins.

Je pense en avoir dit assez, Messieurs, pour montrer que cette grande institution ne mérite pas la haine et le mépris, mais au contraire l'estime et l'attachement des hommes éclairés. A ce titre je suis assuré de vos sympathies pour elle, que je ne suis pas le premier à éprouver. Depuis le rétablissement de votre Compagnie, bien des hommes distingués dans l'enseignement et les fonctions universitaires y ont occupé une place ; il en est plusieurs encore qui, séparés de vous, s'associent de loin à vos travaux : entr'autres, ce professeur accompli, qu'il y a un an à peine vous avez vu partir avec de si justes regrets, et

qui était une des lumières de cette Académie (1). Je ne parle point de ceux qui siégent ici devant mes yeux, et dont les vœux m'appelaient parmi vous depuis longtemps : l'amitié dont ils m'honorent et leur modestie m'interdisent de les louer ; mais je m'estime heureux de venir dans cette réunion des esprits d'élite d'une grande cité m'asseoir à côté d'eux, et je me ferai un plaisir comme un devoir d'y apporter, à défaut d'un mérite égal, la même assiduité et le même dévouement.

---

(1) M. Chéruel, aujourd'hui professeur d'Histoire à l'École Normale.

RAPPORT

SUR LES

NOUVELLES CHRONIQUES DE NORMANDIE,

PUBLIÉES PAR M. CHÉRUEL,

LU PAR M. L'ABBÉ LANGLOIS,

Dans la Séance du 23 mai 1851.

MESSIEURS,

Forcé de choisir parmi les volumes déjà nombreux dont je dois vous rendre compte, je m'arrête de préférence à l'œuvre d'un compatriote, historien élégant et fécond que nous regrettons tous de ne plus voir dans cette enceinte. Je parle de M. Chéruel et des nouvelles chroniques de Normandie qu'il vient de publier et dont il fait hommage à l'Académie.

La Normandie, cette terre des abbayes, puisqu'un historien du XIe siècle, Guillaume de Poitiers, l'appelait une nouvelle Thébaïde (alteram Thebaidem), devait être par excellence la terre des chroniques. Je ne sais en effet quelle province de France pourrait, sous ce rapport, rivaliser avec elle.

Sans parler des écrits de Dudon de Saint-Quentin, de Guillaume de Jumièges, de Guillaume de Poitiers, les

pères de l'histoire normande, ces miroirs si fidèles des temps barbares, de Robert du Mont, d'Orderic Vital surtout, auquel nul de ses contemporains n'est comparable, soit pour la fidélité des récits, soit pour la clarté du discours, nous possédons d'innombrables chroniques, ouvrages de moines anonymes, connues seulement sous le nom des monastères d'où elles sont sorties, que nos bénédictins, les membres de l'Institut, les savants de France, d'Angleterre et même d'Allemagne ont soigneusement recueillies, et dont M. Chéruel vient aujourd'hui enrichir la nomenclature.

A la tête de ces vénérables monuments, sans lesquels, dit un savant anglais, nous serions condamnés à une éternelle enfance dans l'étude de notre histoire, « nos sanè in historiâ patriâ semper essemus pueri » (1), figure la chronique de Fontenelle dont la ville du Havre montre un très ancien manuscrit, seule histoire de notre pays entreprise avant l'arrivée des hommes du Nord. De la même abbaye sortirent plus tard le *Chronicon minus Fontanellense*, conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Rouen (2), une chronique de Fontenelle, publiée par Duchesne dans ses *Historiens de France* (3), et une quatrième chronique de Fontenelle, retrouvée par les continuateurs de dom Bouquet dans le monastère des Dunes (4).

Viennent ensuite les chroniques de Notre-Dame de Rouen, du mont Saint-Michel, de Fécamp, publiées par

---

(1) Propyl. monastic. Anglic., apud *Annal. Benedict.*, t. V, præf., sub finem.

(2) N° 104, d'après Langlois, *Histoire de Saint-Wandrille*, p. 159.

(3) T. II, p. 38.

(4) T. XII, p. 771.

le P. Labbe dans sa nouvelle *Bibliothèque des Manuscrits*, celle de Jumiéges, insérée par Pistorius et D. Brial parmi les monuments de l'histoire d'Allemagne et de France, la chronique de Saint-Etienne de Caen qu'on retrouve à la suite des œuvres de l'abbé Guibert, et, parmi les historiens normands de Duchesne, avec une autre chronique de Normandie, que ce savant avait découverte chez les chanoines de Saint-Victor de Paris; les chroniques de l'abbaye du Bec, au nombre de trois, la première que D. d'Acheri a réunie avec beaucoup d'à-propos aux œuvres de Lanfranc, la seconde publiée par D. Martène dans l'*Amplissime collection* (1), la troisième, autrefois consultée par Ducange, et qui déjoue maintenant toutes les recherches des érudits (2). Je n'ai pas encore nommé les chroniques des abbayes de Saint-Taurin d'Evreux, de Saint-Evroult, de Lyre, de Savigny, de Mortemer, dont Baluze, Martène, Brial, ont enrichi leurs recueils. Quant aux chroniques normandes en langue française, tant en prose qu'en vers, elles sont innombrables; je ne citerai que les romans de Robert Wace, la chronique de Normandie rédigée au XIIIe siècle, dix fois réimprimée à Rouen, à Caen et à Paris, celle des abbés de Saint-Ouen et de l'archidiacre Nagerel.

Même abondance de monuments de ce genre chez les Normands d'outre-Manche. On pourrait citer quarante histoires ou chroniques anglo-normandes entassées dans les collections de Saville, de Twisden, de Sparke, de Gale, du docteur Giles, toutes intimement liées à l'histoire de notre province. En 1836, M. Francisque Michel en

---

(1) T. VI.

(2) Voir notes de M. A. Leprevost, sur les communes de l'Eure, p. 112, col. 2.

publia douze nouvelles qu'il avait recueillies dans les bibliothèques de Londres, de Paris, de Cambridge et de Bruxelles. En sorte qu'il est permis de douter si cette race normande qui, comme l'observe Guillaume de Poitiers, possédait l'Apulie et la Sicile, défendait Constantinople, faisait trembler l'Orient et voyait toute l'Angleterre à ses pieds, n'est pas plus admirable encore par la multitude et la valeur de ses historiens, que par l'éclat de ses victoires et de ses conquêtes.

A la masse déjà si imposante de nos trésors historiques, M. Chéruel vient ajouter trois nouvelles chroniques, celles de Notre-Dame de Rouen, du prieuré de Saint-Lô de la même ville, et de l'ancienne abbaye de la Trinité du Mont Sainte-Catherine, réunies ensemble sous le nom de : *Chronicon triplex et unum.*

Le manuscrit de ces chroniques avait été autrefois transporté du collége de Beaumont en Auge dans l'abbaye de Saint-Ouen, et s'est heureusement retrouvé dans la bibliothèque de notre ville. MM Deville, Richard, Cochet, Fallue, en ont révélé l'importance en les mettant souvent à contribution. M. Chéruel lui-même a montré dans son *Histoire de la Commune de Rouen* et dans son *Précis sur l'intruction publique* dans notre ville pendant le moyen-âge, tout le parti qu'on pouvait tirer de ce manuscrit.

Il est vrai que la chronique de Notre-Dame de Rouen se retrouve imprimée, partie dans les Analectes de dom Mabillon, partie dans la bibliothèque des manuscrits du P. Labbe. Quant à celles de Saint-Lô et de Sainte-Catherine, M. Chéruel les regarde, avec raison, croyons-nous, comme entièrement inédites, et c'est à lui que le public est redevable de les avoir aujourd'hui entre les mains.

Toutefois, ce serait une médiocre acquisition pour la science si elles n'étaient que de serviles copies de tous les autres écrits du même genre. Il faut convenir que ce dé-

faut s'y fait un peu sentir jusqu'au XIIe siècle, avant lequel elles ne fournissent de vraiment neuf que quelques traits sur Saint-Godard, Saint-Prétextat et Saint-Ouen; mais à partir de cette époque, elles offriront une mine féconde et presque inexplorée aux futurs historiens de la Normandie. Celle de Saint-Lô contient, sur le passage à Rouen de l'armée des pastoureaux, de curieux détails que M. Chéruel n'a pas négligés dans son histoire de la Commune. Celle de Sainte-Catherine surtout abonde en faits intéressants et inédits. Je citerai entre autres la révolte des Rouennais contre le duc Robert, père du Conquérant, soupçonné d'avoir empoisonné son frère Richard; l'influence du vicomte Goscelin qui apaise la sédition, et reconcilie le duc avec ses sujets; la notice d'Isembert, abbé du Mont Sainte-Catherine, homme prodigieux dans un siècle de barbarie, cultivant avec un égal succès la théologie et les arts, la musique surtout qui lui sert à populariser dans nos contrées l'histoire de Saint-Nicolas, devenue bientôt le sujet de tant de drames pieux au moyen-âge. (1)

Tel est encore le voyage de saint Louis à Rouen en 1255 : son entrée solennelle dans cette ville le 8 octobre, son pélerinage au Mont Sainte-Catherine, sa visite au reclus Adam, ancien abbé de Saint-Ouen, volontairement enfermé pendant vingt-quatre ans dans une petite cabane adossée à l'église de l'abbaye de Sainte-Catherine, où il rivalisait d'austérités avec les plus célèbres Solitaires des déserts d'Orient.

---

(1) Voir les origines latines du théâtre moderne par M. Fd. Duméril, et deux dissertations de l'abbé Lebeuf, dans le *Mercure* de décembre 1729 et d'avril 1734 (ou 35), ainsi qu'une dissertation de M. l'abbé Picard, curé de Notre Dame de Rouen, insérée dans le *Précis de l'Académie* de cette ville, année 1846.

Un seul chapiteau de pierre et quelques pavés coloriés, déposés dans notre Musée d'antiquités, furent longtemps les seuls débris connus de notre abbaye de Sainte-Catherine, dont l'église surpassait en grandeur celle de Saint-Georges-de-Bocherville ; mais en 1840, M. Deville déterra dans un coin poudreux des archives de la Seine-Inférieure son magnifique cartulaire, composé de près de cent chartes du XIe siècle, qu'il a données au public ; en 1849, M. de Duranville en publia une notice intéressante avec trois *vues* empruntées au livre des fontaines, au géographe Chastillon et au capitaine Valdori. Aujourd'hui, M. Chéruel nous en donne la chronique, pleine de documents nouveaux pour l'histoire de l'abbaye et de notre province. Voilà donc en dix années une résurrection assez complète d'un de nos plus célèbres établissements religieux, due tout entière à des membres de cette Académie, et dont se réjouiront tous les amis de nos antiquités normandes et nationales.

Je n'aurais rempli que la moitié de ma tâche, si je ne vous parlais encore de la savante introduction en latin que M. Chéruel a mise à la tête des nouvelles chroniques, et dans lesquelles il examine les points d'histoire qu'elles éclaircissent et ceux qu'elles laissent dans l'ombre, ou par trop de sécheresse, ou même par un silence absolu. Cette docte préface, qui n'a pas moins de trente pages in-4°, digne en tout de la plume qui a écrit la thèse *De Mariâ Stuartâ*, est dans sa première partie une revue très approfondie de toutes les sources de l'histoire normande.

Le savant éditeur y signale, en passant, l'école annexée, dès le IXe siècle à l'église de Rouen, et dont les prélats de Normandie et même de l'Armorique prescrivaient la fréquentation à leurs diocésains, les écoles de l'abbaye de Sainte-Catherine, de Saint-Cande-le-Vieux, de Saint-Ouen surtout qui pouvait contenait plus cinq cents écoliers ;

précieuses institutions dont nous ne trouvons point de mention ni dans le traité historique de Claude Joly sur les écoles épiscopales, ni dans l'ouvrage du docteur Launoy : *De scholis cælebrioribus per occidentem instauratis*. Voilà des faits d'un haut intérêt et très precieux pour l'histoire littéraire de notre ville.

Nous avouerons ingénument que M. Chéruel nous paraît moins heureux lorsqu'il se montre satisfait de la science liturgique des rouennais au moyen-âge, parcequ'à certaines fêtes ils représentaient dans la cathédrale les *Mystères* de l'Etoile, du Sépulcre, des Enfants et des Bergers, auxquels on peut ajouter les Mystères des Pélerins d'Emmaüs, de Saint-Romain et de l'Assomption, mentionnés dans les archives de notre Métropole. Loin d'être des rites sacrés, comme M. Chéruel le suppose, et de marquer le progrès de la liturgie, les *Mystères* en furent toujours l'altération, et souvent l'indécente parodie. Ils lui donnaient la torture pour en tirer des dialogues, des drames, et parfois des farces ignobles dans lesquels nos érudits croient trouver les origines du théâtre moderne ; ils la dégradaient en la faisant descendre au niveau des passe-temps populaires. Si les *mystères* eussent fait partie de ces symboles, de ces chants, de ces actes approuvés, seuls dignes du nom de rites sacrés, par lesquels l'Eglise manifeste sa religion envers Dieu, on n'en eût point placé le théâtre hors du temple, comme il arrivait souvent. Le Chapitre et nos Conciles n'auraient point songé à les proscrire comme contraires à l'honneur du culte divin ; nos archevêques Raoul Roussel et François de Joyeuse ne les auraient point fait disparaître entièrement. (1) Nous crai-

(1) Reg, capit. 21 août 1460. Concile de 1214 apud Bessin, et ibid. pars 2e, p. 113.

gnons donc que M. Chéruel n'ait pris l'abus de la liturgie pour la liturgie elle-même.

Il est d'ailleurs constant que les XIVe et XVe siècles furent des temps de décadence liturgique. Dans la Métropole de Rouen, la négligence des ecclésiastiques donnait lieu chaque jour à des fautes et à des omissions considérables dans la récitation des offices. En 1420, funeste époque d'invasion et d'anarchie, ils étaient tombés dans une telle ignorance de leurs cérémonies et de leurs offices, qu'ils s'y perdaient comme dans un dédale, et qu'à peine en trouvait-on un seul qui pût servir de guide à ses confrères. (1) Partout, les fictions qu'on appelait *mystères*, les additions grossières et parfois superstitieuses, les histoires apocryphes envahissaient les livres liturgiques.

Ce fut précisément cette période de dégradation du service divin, de laquelle M. Chéruel nous semble avoir une opinion trop favorable, qui porta le Concile de Trente à décréter la réforme de la liturgie.

Dans la seconde partie de son introduction, M. Chéruel signale les points essentiels négligés par les chroniqueurs; par exemple, les institutions et suppressions de communes, la création du nouveau duché de Normandie par Philippe de Valois et son abolition par Louis XI, la charte aux Normands de Louis X, les États de la province, l'antique Tribunal de l'Echiquier, la coutume de Normandie, les services rendus à la France par les Normands du XIVe et du XVe siècles, sur les mers et sur les champs de bataille. Delà, M. Chéruel conclut avec raison à la nécessité de rechercher soigneusement, d'annoter, de

---

(1) Reg. capit., 8 février 1490, et Statuts du 16 août 1420. Vix unus inveniatur qui dirigat ignorantes, et ducat potiùs quasi cæcos.

publier tous les anciens manuscrits relatifs à l'histoire d'une aussi importante province que la nôtre. Nous souhaitons, pour le progrès des lettres et l'honneur de notre pays, que tous les hommes studieux entendent son appel, et réunissent leurs efforts pour mener à bonne fin une si noble entreprise.

NOTES

HISTORIQUES ET DESCRIPTIVES

SUR LES

JUBÉS DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE ROUEN,

LUES PAR M. L'ABBÉ LANGLOIS,

Dans la Séance du 27 Juin 1851.

MESSIEURS,

L'usage des jubés, appelés aussi ambons, pupîtres, tribunes ou lectriers, est très commun et très ancien dans l'Église. Il serait facile de le prouver par l'autorité des Pères, d'une foule d'historiens et d'auteurs ecclésiastiques, même des premiers siècles.

Avant nos chaires actuelles qu'on croit introduites au XIIIe siècle par les Ordres mendiants, c'est du jubé que descendait la parole évangélique, comme de ces hauteurs mystérieuses d'où le divin maître se plaisait à parler à la foule. C'est du jubé qu'on annonçait les fêtes, les jeûnes, les miracles, qu'on fulminait les excommunications. Les empereurs d'Orient étaient couronnés dans le jubé de Sainte-Sophie, et les rois très chrétiens intronisés dans le jubé de la métropole de Reims.

Nos églises de Saint-Maclou, de Saint-Ouen, de Saint-

Vivien de Rouen, de Saint-Jacques et de Saint-Remy de Dieppe, de Fécamp, d'Étretat, etc., avaient des jubés. Aujourd'hui on n'en compte plus que trois dans le diocèse de Rouen : les jubés de Moulineaux, d'Arques et de la Métropole. Une seule église de la capitale a conservé le sien, c'est Saint-Étienne-du-Mont.

La cathédrale du B. Maurile, dévorée avec toute la ville de Rouen dans le célèbre incendie de 1200, était pourvue d'un jubé ou pupître. Notre archevêque Jean II en fait foi dans son livre des offices ecclésiastiques. Aux jours de fête, le sous-diacre y chantait l'Épître, le diacre l'Évangile ; les chantres, tenant dans leurs mains des diptyques d'os ou d'ivoire, y chantaient aussi le Graduel et l'Alleluia (1).

Au XIIIe siècle, avec notre cathédrale actuelle surgit un nouveau jubé, destiné aux mêmes cérémonies et que quelques vieillards ont pu voir encore debout. Comme il n'en existe aucun dessin connu, j'essaierai d'en esquisser la description et l'histoire, en m'appuyant sur nos livres liturgiques et nos registres capitulaires.

Dans les plus anciennes délibérations écrites du Chapitre, qui remontent au milieu du XIVe siècle, le jubé nous apparaît flanqué à droite d'un autel de la Vierge, nommé aussi de Saint-Didier ou Dizier, à gauche d'un autel de Saint-Pierre (Altare Sancti-Petri subtùs pulpitum).

En 1492, on célébrait des messes pour l'anniversaire de Charles V, à l'autel de Saint-Pierre, sous le jubé (2). En 1482, au même autel de Saint-Pierre, *près le grant*

---

(1) Lectores Epistolæ et Evangelii, et cantores Gradualis et *Alleluia* in festivis diebus in pulpitum ascendant..... per tabulas osseas quas cantores tenent in manibus.... (Johann. Abrinc., p. 17.)

(2) Reg. capit., 19 sept. 1492

huis du cuer, on disait chaque jour la messe *des Paresseux* qui commençait à l'évangile de la grand'messe (1).

En 1372, lorsqu'à la prière du roi Charles V, le pape Grégoire XI, ancien archidiacre de Rouen, affranchit nos chanoines de la juridiction des archevêques, la bulle d'exemption, d'abord lue dans le Chapitre en présence de tous les chapelains et choristes, fut relue devant le peuple du haut du jubé, *et etiam in pulpito* (2).

En 1357, un chanoine nommé François Letourneur donna une image de la Vierge pour l'autel qui était à la droite du jubé (3).

Dans l'office ou *mystère* des pélerins d'Emmaüs qui se célébrait dans notre métropole au XIVe siècle, deux prêtres se tournaient du milieu de la nef vers le jubé (versùs pulpitum) pour chanter ce verset :

Dic nobis, Maria,
Quid vidisti in viâ (4).

Enfin, nous avons sous les yeux une charte originale, du 10 avril 1344, par laquelle Guillaume de l'Isle, chancelier de l'église de Rouen, donne annuellement au Chapitre une mesure de blé et une mesure d'avoine, (unum modium bladi, et alium avenæ), dont le prix sera partagé entre les chanoines qui, dans les cinq premiers jours de l'octave de Pâques, feront l'*office* de Jésus ressuscité, de Marie-Madeleine, des deux pélerins, chanteront le *Salve festa dies*, le premier *Alleluia* dans le

---

(1) Livres des chapelles de la Métropole, 1482 ; aux Archives du département.

(2) Reg. capit., 6 mai 1372.

(3) Pommeraie, cathédrale, p. 25.

(4) Ordinarium ad usum ecclesiæ Rotom. M. S. du XIVe siècle : Bibl. de Rouen.

chœur, et *l'Alleluia sur le jubé*, au retour de la procession (1).

Ces dates qui sont certaines, démontrent que le jubé de Notre-Dame de Rouen touchait de près à l'origine de la basilique elle-même, et que, par conséquent, son architecture devait être en parfaite harmonie avec le reste de l'édifice.

Il était construit en pierre de taille, et, sans préciser sa hauteur, nous pouvons affirmer qu'il était beaucoup moins élevé que le jubé actuel, auquel, entr'autres défauts, on reprocha d'abord sa hauteur insolite (2).

On y accédait par un seul escalier spacieux que les chanoines montaient et descendaient revêtus de leurs chapes et de leurs plus précieux ornements sans crainte de les endommager (3).

Il était percé, au milieu, d'une arcade ogivale, par laquelle on pénétrait dans le chœur. Une porte en fer forgé, à deux vantaux, dans le style de la fin du XIIIe siècle, d'une richesse et d'un goût achevés, en défendait l'entrée. Elle était haute de deux mètres treize centimètres, large de un mètre quarante centimètres. La porte de fer du jubé, toujours ainsi désignée dans les archives, parce que les portes collatérales furent d'abord de bois, ensuite de cuivre, ne s'ouvrait que pour l'entrée des archevêques, des rois de France, des gouverneurs de la province ou des cours

---

(1) .... Cantantes *Salve festa dies*, et cantantes primum *Alleluia* in choro, et cantantes *Alleluia in pulpito*, in regressu processionis. Je dois la connaissance de cette pièce à l'obligeance de M. de Beaurepaire, élève de l'école des Chartes, conservateur des Archives de la Seine-Inférieure.

(2) Mémoire de l'abbé Terrisse sur le nouveau jubé. Questions, ad calcem.

(3) Reg. capit., 19 août 1697 et 17 nov. 1780

souveraines. Elle se retrouve aujourd'hui dans notre musée d'antiquités (1).

Rien n'indique qu'il ait jamais existé d'autel sur notre jubé comme à Lyon et ailleurs (2), mais nous savons qu'en 1519 on le couronna de deux beaux jeux d'orgues, dont la montre était entièrement dorée ; c'était un présent du chanoine Pierre Mésenge, ancien maître de la musique et des enfants de chœur. Pierre Mésenge avait visité l'Italie, Jérusalem et la Terre sainte. La curieuse relation qu'il nous a laissée de ce voyage témoigne de sa vive piété et de son goût pour les arts (3).

Les ornements et les deux autels du jubé, ainsi que tous les autels des chapelles, sans exception, tombèrent sous la hache des calvinistes, en 1562 (4). Un siècle suffit à peine à réparer ces ravages d'un jour.

En 1600, un personnage de la ville, *esmeu de dévotion*, disent nos Mémoires, fit représenter en pierre le sacrifice d'Abraham, au-dessous de l'arcade du jubé. Toute l'histoire de ce patriarche, *de semblable pierre*, fut aussi sculptée sur la façade, en regard de la nef, et offrit sans cesse aux yeux du peuple la figure d'un sacrifice plus auguste qui s'accomplissait dans le sanctuaire (5).

Au-dessus de l'édifice s'éleva, en 1630, un grand Christ, donné par MM. Brice, chanoines. A droite et à gauche du Christ, les statues de la Vierge et de saint Jean se dressèrent sur des acrotères (6).

---

(1) Catalogue du musée n° 167.

(2) Thiers, Jubés, p. 28.

(3) Reg. capit, 24 juillet et 28 décembre 1519, et manuscrit n° $\frac{174}{173}$ de la bibliothèque de Rouen.

(4) Reg. capit., 20 janvier, 1563.

(5) Ibid. 1er janvier, 1600.

(6) Pommeraie, p. 24 et reg. capit., 18 mai 1774.

La croix qui supportait le Christ s'appuyait sur une grande arcade de charpente, sous laquelle le prédicateur prenait place deux fois l'an, en deux circonstances solennelles : le jour du Synode diocésain le jour de la fête de Saint-Sever. C'était sans doute un vestige des temps anciens où la parole sainte s'annonçait constamment du haut du jubé. (1)

Dans les grandes solennités, la tribune du jubé était une place d'honneur réservée aux plus illustres personnages. Le 3 décembre 1617, pendant que l'archevêque François de Harlay discourait dans la chaire, le jeune roi, Louis XIII, entouré de ses ministres, écoutait du haut du jubé. (2)

Du côté du chœur, il était couvert de tapisseries de haute lice, pareilles à celles qui se déployaient sur les dossiers et dais des stalles sur toute la longueur du chœur ; elles représentaient les histoires de la Passion, de la Sainte-Vierge, de l'Adoration des Mages et celle de Saint-Georges, aux armes d'Amboise. (3)

Sur la façade occidentale, en regard de la nef, on voyait plusieurs tableaux sur toile, entre autres une Annonciation, un Saint-Jean-Baptiste et un Christ au Jardin des Oliviers. (4)

L'autel de la Vierge, à droite de l'entrée du chœur, était en singulière vénération chez le peuple de Rouen, qui se pressait autour de l'image d'albâtre donnée au XIVe siècle par le chanoine François Letourneur. Les jours de dimanche et de fêtes, on y célébrait sans cesse des messes

---

(1) Lebrun-Desmarettes, *Voyages liturg.*, p. 353

(2) Reg. capit., 3 décembre 1617

(3) Farin, *Normandie chrétienne*, p. 189

(4) Reg. capit., 6 février 1696 et 15 novembre 178

jusqu'à midi. Lorsqu'on le renversa pour l'érection du jubé actuel, il fut indispensable de le remplacer sur le champ par un autel provisoire. (1) En 1468, le chanoine Pierre Picart avait sollicité, comme une grâce, d'être enterré dans la nef, à l'entrée du chœur, devant l'image de la Vierge Marie. (2) MM. Brice, dont nous avons parlé plus haut, imitèrent cet exemple, le premier en 1640, le second en 1715.

Lorsque les rois de France visitaient l'église Métropolitaine, avant de pénétrer dans le chœur, ils s'arrêtaient préalablement pour prier devant cet autel. Louis XII, François Ier, Henri II, Charles IX, Henri IV, y firent tour à tour *leur oraison devant l'ymage de la Vierge Marye*, disent les registres capitulaires. (3)

En 1637, lorsque les échevins de la ville où la peste sévissait depuis vingt ans, résolurent *de se commettre à Notre-Dame, par vœux et prières pour, par son intercession, obtenir la cessation de la maladie contagieuse*, ce fut devant ce même autel, nouvellement relevé, qu'ils vinrent en grande pompe suspendre une lampe d'argent du poids de quarante mares, comme le symbole du vœu public de toute la ville. Depuis lors, il s'appella l'autel de *Notre-Dame des Vœux*, ou simplement *du Vœu*, c'est le nom que porte encore le nouvel autel qu'on lui a substitué. (4)

C'est au même lieu qu'on exposait le Saint-Sacrement, lorsque le roi courait risque de la vie, soit à la guerre,

---

(1) Reg. capit., 1er septembre 1693 et 27 septembre 1773.

(2) Ibid., 24 avril 1468.

(3) Ibid., 28 septembre 1508, 2 août 1517, 1er octobre 1550, 12 août 1563, 16 octobre 1596.

(4) Reg. capit., 20 septembre 1637.

soit dans une grave maladie. Alors, la nef toute entière disparaissait sous les plus riches tapisseries de la ville, et se remplissait d'une immense multitude ; l'autel, ombragé par un dais somptueux, et chargé de candélabres d'or, étincelait de mille flambeaux de cire vierge. (1) En 1640, M. Godard, chanoine et trésorier du Chapitre, légua deux mille livres pour le dorer entièrement et peindre toute la façade du jubé. (2)

Le sanctuaire était pavé en marbre sur toute la longueur du jubé, et fermé par une balustrade à pilastres de cuivre et entablement d'ébène, exécutée sur les dessins de M. de Saint-Hilaire, chanoine de Beauvais. (3)

En 1539, une confrérie d'organistes, dont le maître était un nommé Dumonstier, commença, avec permission du Chapitre, de chanter en musique une messe de Sainte-Cécile au haut de la nef (4). En 1570, Jehan Payne, ancien maître de la confrérie, obtint de placer sur la façade du jubé une image de Sainte-Cécile, qui donna bientôt son nom à l'autel de Saint-Pierre. (5) Cependant, les commencements de cette société de musiciens promettaient peu. En 1565, le Chapitre fut contraint de lui interdire de chanter devant le jubé *les Psalmes* de Marot, alors très en vogue, et des *Chansons dissolutes*, par lesquelles elle croyait honorer la Vierge romaine. (6) Mais au XVIIe siècle, elle achève de s'organiser et de se discipliner, en adoptant des statuts approuvés par l'archevêque Charles III de Bourbon. (1602) Alors, rival du Puy de la Conception, le Puy

---

(1) *Voyages liturg.*, p. 350-52.
(2) Reg. capit., 6 octobre 1640.
(3) Ibid., 10 janvier 1698.
(4) Ibid., 21 novembre 1539.
(5) Ibid., 9 novembre 1570.
(6) Ibid., 24 novembre 1565.

de Sainte-Cécile ouvre des concours et distribue des prix. Le premier était une somme de cent livres, le second, une écritoire d'argent. La société faisait monter sur de grands théâtres, dressés le long de la nef, tous les chanteurs et instrumentistes qui accouraient de toutes parts pour disputer la palme. (1) MM. de Martimboz, Dadré, de Hacqueville, de Mouchi, de Fieux, de Bourdigal, de Sainte-Hélène, Dutot-Ferrare, les plus hauts personnages du Chapitre et des cours souveraines, devinrent tour-à-tour *princes* du Puy de Sainte-Cécile. Les poètes s'évertuèrent à chanter ces *princes*, les vainqueurs qu'ils avaient couronnés, et l'auguste martyre, étonnée peut-être de présider à leurs combats et d'être la reine de l'harmonie, car sa qualité de musicienne est loin d'être démontrée (2). Quoi qu'il en soit, il n'y a pas moins de cinq belles odes latines des P.P. Commire et De la Rue, dédiées aux magistrats et aux chanoines, *princes* du Puy de Sainte-Cécile (3). L'autel de la sainte, composé d'une riche menuiserie entièrement dorée, et dû aux libéralités de M. Godard, rivalisait de richesse avec l'autel de la vierge.

Tels sont les souvenirs qui se rattachent à notre ancien jubé, dont il nous faut maintenant raconter la chute.

Le renversement des jubés devint une sorte de mode au XVIIe siècle. C'est en vain que le célèbre J. B. Thiers essaya d'arrêter ce vandalisme, en publiant son curieux livre : *Des Jubés et clôtures du chœur*, et en flétrissant leurs ennemis du nom d'Ambonoclastes. Un autre liturgiste,

---

(1) Reg. capit., 11 novembre 1631.

(2) Lettre de l'abbé Lebeuf, *Mercure de France*, 1732, janvier, p. 21, et juin, p. 1081, et *Revue de la Musique*, par M. Danjou, année 1845, p. 433.

(3) Commirii et Ruæi, carmina passim.

non moins savant, applaudissait à la chute de ces *grosses masses, qui bouchaient l'entrée du chœur, invention nouvelle, née dans un siècle de mauvais goût* (1). Sachons gré au Chapitre de Rouen d'avoir fait la leçon à son siècle, en conservant son ancien jubé jusqu'en 1773, et d'avoir su résister pendant quarante ans à ceux de ses membres qui conspiraient sa ruine.

En 1737, le haut-doyen, Barthélemi Le Cordier de Bigards de la Londe, offrit quinze mille livres à ses confrères pour élargir l'arcade du jubé, y construire une nouvelle porte, et deux petits escaliers aux deux côtés pour l'épître et l'évangile. Une commission fut nommée pour examiner ce projet, qui tomba bientôt dans l'oubli (2).

En 1758, un autre doyen, l'abbé Terrisse, offrit un don de cent louis pour aider à ouvrir le chœur, si les chanoines se décidaient enfin à entreprendre ce travail. Les chanoines remercièrent M. le doyen de ses offres généreuses, et gardèrent leur antique jubé contemporain de leur église (3).

Mais en 1771, l'abbé Terrisse a recruté des partisans; et les Ambonoclastes l'emportent dans le Chapitre. Ils arrêtent qu'on travaillera incessamment à l'ouverture du chœur, à la construction des deux chapelles à droite et à gauche, et qu'on dressera aussitôt des plans de ces nouveaux ouvrages. (4)

Cependant, grâce à l'influence d'une minorité intelli-

---

(1) *Traité sur la Liturgie*, p. 72, par André Bocquillot, chanoine d'Avallon.

(2) Reg. capit., 26 août 1737.

(3) Reg. cap., 23 août 1758.

(4) Idid., 28 mars 1771.

gente et active, le projet traînait en longueur, et une année entière s'écoula sans que l'abbé Terrisse pût présenter des dessins sur le bureau du Chapitre. C'est en vain qu'il tenta de rallier les dissidents en faisant décider capitulairement qu'un jubé nouveau serait construit à la place de l'ancien, *pour conserver l'ancien rit de l'église* (1).

Enfin, le 8 juin 1772, il présenta au Chapitre présidé par Mgr de la Rochefoucauld, le plan du nouvel édifice. L'auteur était M. Carpentier, de l'Académie royale d'architecture, à Paris, lequel étant originaire de Rouen, désirait laisser dans sa patrie, dit notre registre, *ce monument de son habileté en son art* (2). L'archevêque, le doyen, les intendants, approuvèrent et signèrent son plan, en observant qu'il ajouterait un Crucifix à son jubé, du côté de la nef, ce à quoi il n'avait point songé.

Cependant, avant de passer outre, l'abbé Terrisse et ses adhérents, que la minorité harcelait sans cesse, voulurent sonder l'opinion publique sur la valeur du dessin de Carpentier : en conséquence, une toile immense sur laquelle notre nouveau jubé était figuré de grandeur naturelle, fut suspendue en travers de la nef, à l'entrée du chœur (3). Afin de provoquer plus directement encore les observations des amateurs et des artistes, une série de questions imprimées fut répandue dans le public. Nous exposons ici les principales, en les abrégeant :

1° L'ordonnance d'architecture ionique que présente le nouveau jubé, ou toute autre architecture grecque ou romaine, peut-elle s'accorder avec l'architecture gothique de l'église ?

---

(1) Reg. cap., 2 mars 1772.
(2) Ibid., 8 juin 1772.
(3) Ibid., 22 sept. et 20 déc. 1773, et 1er fév. 1774.

2° La hauteur des colonnes est-elle proportionnée au petit entablement qu'elles supportent ?

3° Que faut-il penser de la balustrade qui règne sur la corniche, et des bas-reliefs des deux autels ? Comment appliquer une croix sur l'entablement ? Est-il supportable de faire du tabernacle le piedestal d'une statue ?

4° Quelles sensations fera naître l'aspect du jubé, considéré de la nef à diverses distances ? (1)

A toutes ces questions, qui faisaient toucher au doigt les nombreux défauts de notre jubé, on répondrait aujourd'hui par un cri unanime de réprobation qui le ferait rentrer dans le néant, s'il n'existait que sur la toile ; mais au XVIIIe siècle, au moment où la cathédrale de Metz recevait un portique de théâtre, et la façade de Notre-Dame de Paris des embellissements de style corinthien, pouvait-on être scrupuleux sur l'accord des styles et l'homogénéité des édifices ? Le malencontreux projet de Carpentier sourit au public rouennais non moins qu'aux chanoines, et nul n'embrassa la défense du bon goût, si ce n'est la minorité qui luttait encore avec énergie au sein du Chapitre.

Le 17 février 1773, un de ses membres, après s'être élevé contre les défauts du nouveau jubé, osa faire la proposition d'en arrêter les travaux qu'on commençait à Paris. Pour toute réponse, la majorité maintient ses délibérations précédentes, nomme commissaires des travaux les chanoines Grésil, d'Osmond, Bordier et d'Angerval, et décide que l'ancien jubé sera démoli immédiatement après l'octave du Saint-Sacrement (2). Il ne restait plus à la minorité que de protester ; elle protesta en effet, et apporta

---

(1) Mémoire de M. Terrisse sur le jubé. Questions ad calcem.

(2) Reg. cap., 17 fév., 15 avril 1773.

au Chapitre sa réclamation couverte de signatures. Comme on s'y attend bien, elle fut regardée comme non avenue, et écartée comme contraire aux usages du Chapitre (1).

On voudrait connaître les noms de ces honorables vaincus qui tentaient d'épargner une faute à leurs confrères, et une fâcheuse disparate à leur église; le registre ne m'a fourni que celui de leur chef, M. Jean-Louis Roffet, docteur de Sorbonne, promoteur du Chapitre et intendant de la Bibliothèque, homme d'un grand savoir et d'un mérite éminent, comme le prouvent ses doctes réponses aux consultations des Chapitres d'Avranches, de Limoges et d'Angers (2).

En conséquence, au jour dit, l'antique jubé avec ses autels, ses bas-reliefs, ses pinacles, ses colonnettes, ses fenestrages qui remontaient aux plus brillantes époques de l'architecture ogivale, fut livré au pic destructeur, et longtemps après, ses débris jonchaient encore la place de la Calende (3).

La vierge du XIVe siècle, qu'on avait dorée en 1725, fut vendue 400 liv. au curé de Saint-Vivien (4). Un particulier obtint pour 96 livres le grand Christ et les deux statues qui l'accompagnaient (5).

Monseigneur de la Rochefoucauld avait contribué pour 20,000 liv. au nouveau jubé; il en posa le premier marbre le samedi 2 avril 1774, après l'*Inviolata*. Sous ce marbre qui sert de base à la colonne d'entre la porte du chœur et

---

(1) Reg. cap., 19 avril 1773.

(2) Ibid., 25 juin 1760 et 1er juillet 1761.

(3) Ibid., 30 juin 1773, et 23 janvier 1775.

(4) Ibid., 5 mars 1725, et 3 nov. 1778.

(5) Ibid., 18 mai 1774.

l'autel du vœu, on plaça, dans une boîte de plomb, une plaque de cuivre avec cette inscription :

ANNO SALUTIS M.D.C.C.LXXIV,
REGNANTE LUDOVICO XV,
SUMMO PONTIFICE CLEMENTE XIV, HUJUS AMBONIS,
PRÆSENTE VENERABILI CAPITULO,
PRIMARIUM LAPIDEM POSUIT
REVERENDISSIMUS IN CHRISTO PATER,
DOMINICUS DE LA ROCHEFOUCAULD,
ARCHIEPISCOPUS ROTHOM. NORM. PRIMAS,
ABBAS CLUNIACENSIS.

Après trois ans et demi de travaux, le 15 août 1777, les chanoines chantèrent pour la première fois les leçons de matines, l'épître et l'évangile, sur leur nouveau jubé (1). Mais il leur fallut cesser d'y monter en chapes pour les versets des stations. L'escalier trop étroit causait un dommage considérable à leurs ornements les plus précieux ; c'est pourquoi ils ordonnèrent que ces versets seraient désormais chantés *in plano* devant l'entrée du chœur (2).

Le 20 septembre 1777, le célébrant bénit le tabernacle de l'autel du vœu, et les statues de la Vierge et de Sainte-Cécile, la première donnée par l'archevêque, la seconde par le Chapitre (3).

Le lundi saint, 13 avril 1778, les deux autels furent consacrés solennellement par Mgr de la Rochefoucauld. Le nouveau jubé avait dérangé l'ordonnance primitive des stalles et causé même la suppression de plusieurs, dont deux furent transportées à l'extrémité du côté gauche, en face

(1) Reg. cap., 14 août 1777.
(2) Ibid., 17 nov. 1780.
(3) Ibid., 8 avril 1773.

du trône archiépiscopal (1). Toutes avaient été replacées avant le 12 avril 1778, jour auquel l'archevêque put reprendre sa place accoutumée parmi les chanoines, dans les fêtes au-dessous du rit triple. Cette place était la deuxième stalle au-dessus de la première brisure, du côté droit, et la huitième à partir de la principale entrée du chœur. (2).

Dans la séance publique de l'Académie, du 6 août 1777, l'abbé Terrisse lut son mémoire sur les marbres du nouveau jubé, dont la richesse et la structure excitaient alors l'admiration universelle. J'abrégerai et compléterai tout à la fois son écrit, qui est antérieur à l'achèvement de l'édifice.

Les marbres du jubé sont de deux sortes :

1° Le blanc veiné provenant des magasins de Leprince, marbrier du roi, à Paris ;

2° Le marbre cipolin qui mérite l'attention des curieux par les nuances de ses couleurs, la singularité de ses veines, et surtout par sa rareté. Pline le naturaliste a signalé cette espèce de marbre dont les carrières, découvertes en Egypte sous Auguste et Tibère, sont aujourd'hui ou épuisées ou inconnues.

Le cipolin employé au jubé de Rouen provenait de magnifiques colonnes de 18 pieds de longueur sur 2 pieds 2 pouces de diamètre, faisant partie des 40 que Colbert avait fait enlever des ruines de l'ancienne *Leptis magna*, ville voisine d'Alger, renversée au XVIIe siècle par un tremblement de terre. On croit que ce ministre les avait destinées au péristyle de Trianon. Dans la suite, elles furent vendues ou données à différentes églises, à Saint-

(1) Reg. capit., 24 mai 1776.

(2) Ibid., 12 avril 1778.

Sulpice, à Saint-Germain-des-Prés, à St-Martin d'Autun, à Sainte-Bénigne de Dijon.

Celles de Rouen, au nombre de six, furent achetées dans les magasins du roi par le doyen du Chapitre, M. de la Roque-Hue, de la famille des Miromesnil, qui en fit présent à l'église en 1721. Il les destinait à soutenir un gigantesque baldaquin dont il voulait ombrager le maître-autel. Ce projet était sa chimère favorite. Il en fit même ajouter un dessin à son portrait conservé aujourd'hui dans la bibliothèque du Palais archiépiscopal. Le bon doyen, avec la plus naïve satisfaction, vous montre du doigt la forêt de colonnes grecques chargées d'anges adorateurs, dont il se promettait *d'embellir* l'harmonieux et sublime rond-point de notre métropole.

Son projet fut abandonné à sa mort arrivée le 16 décembre 1729, et ses colonnes restèrent plus de cinquante ans couchées dans la poussière, dans un coin de l'église; le Chapitre voulait même les vendre, et les fit annoncer dans les affiches de Normandie (1). Lors de la construction du jubé, elles fournirent plus de 300 pieds cubes de marbre qu'on plaça aux panneaux et revêtissements, aux marches du sanctuaire des deux chapelles, aux tables et marchepieds des autels, au socle et à la tablette d'appui de la balustrade, enfin dans les deux entrecolonnements, depuis la partie supérieure des autels jusqu'à l'entablement de l'édifice (2).

---

(1) Reg. cap., 19 déc. 1757.

(2) Les vastes panneaux de marbre cipolin qui remplissaient les entrecolonnements, furent enlevés vers 1825, sans doute pour dégager les colonnes du jubé et l'entrée du chœur. Employés à décorer une fontaine sur la place du Vieux-Marché, ils ont depuis disparu avec elle. C'est vers la même époque qu'on construisit les deux escaliers disgracieux qu'on voit aux extrémités du jubé. Primitivement, il n'en existait qu'un seul, qui était masqué par les panneaux de marbre.

Dans les entrecolonnements sont placés les autels du Vœu et de Sainte-Cécile, décorés de bas-reliefs. Le bas-relief de droite représente le Sauveur mis au tombeau, environné des saintes femmes. Sur le tabernacle est posée la statue de la Vierge en marbre blanc, de 6 pieds de hauteur. Cette statue et toute la sculpture du même autel sont dues au statuaire Lecomte.

A gauche, sur l'autel de Sainte-Cécile, se dresse la statue de cette martyre, aussi en marbre blanc, sortie, comme toute la sculpture de cette chapelle, des mains de Clodion. Le bas-relief représente Cécile rendant le dernier soupir. Ses pauvres qui l'environnent encore, recueillent dans des linges et des urnes le sang qui s'échappe de ses blessures. Ce travail nous semble bien inférieur au chef-d'œuvre d'Étienne Maderno, qui retrace avec tant de bonheur l'ineffable sommeil de la Vierge couchée sur le côté droit, les genoux réunis avec modestie, les bras affaissés l'un sur l'autre, et la tête, par une inflexion mystérieuse et touchante, un peu retournée vers la terre (1).

Les deux statues richement drapées sont pleines de flexibilité et de mouvement, et révèlent, ainsi que les reliefs, une grande habileté de ciseau. Mais leur beauté trop naturelle parle trop aux sens et n'est pas assez transfigurée par la pensée chrétienne. Elles ne font pas moins disparate avec les statues du moyen-âge, que l'architecture grecque du jubé avec les ogives de la basilique.

Le calvaire, dû à Clodion, composé d'un grand Christ qui subsiste encore, d'une vierge et d'un saint Jean de 8 pieds de haut, qui ont disparu, ne fut posé qu'en avril 1788. Le cardinal de la Rochefoucauld en fit la bénédiction solennelle le dimanche 4 mai, et célébra pontificale-

---

(1) Guéranger, *Histoire de Sainte-Cécile*, au frontispice.

ment la messe de l'exaltation de la Sainte-Croix. Les chanoines en soutanes rouges et violettes, selon leurs dignités, étaient rangés en demi-cercle au bout de la nef. M. Crespin, membre du Chapitre et prédicateur ordinaire du roi, prononça le discours (1).

Les six vases d'ornement en cassolettes, confiés aussi à Clodion, ne furent posés qu'à la fin de l'année 1789. Le bateau qui les apportait s'étant ouvert près le pont du Pecq, ils restèrent près d'un an au fond de la Seine, avant de figurer sur les acrotères où ils sont encore. Le Chapitre alloua 400 livres à Clodion, *pour tous frais et avaries* (2).

Je termine ici cette ébauche de notre nouveau jubé. Quelque fâcheux que soit le contre-sens qu'il forme avec l'ensemble de la Cathédrale, il n'en atteste pas moins le zèle et la magnificence du cardinal de la Rochefoucauld et de son Chapitre pour la décoration du lieu saint. Que n'atteste-t-il aussi leur bon goût, leur intelligence de l'architecture du moyen-âge et de l'harmonie des styles ! Evidemment, c'est un sens qui leur manqua ; mais il manquait aussi à toute notre ville, aux Académies qu'ils avaient consultées, disons mieux, à tout leur siècle.

---

(1) Reg. cap., 4 mai 1788. M. Crespin, entr'autres stations, prêcha l'Avent de 1789 devant Louis XVI.

(2) Reg. cap., 29 mai, 30 octobre et 3 novembre 1789.

VARIÉTÉS ARCHÉOLOGIQUES

AU SUJET

D'UNE MASCARADE DONT DIEPPE FUT LE THÉATRE

(1449-1451)

PAR M. E. DE FRÉVILLE.

(*Lues à la Séance du 4 avril* 1851.)

MESSIEURS,

Il existe aux archives départementales, parmi les comptes des recettes et dépenses de l'archevêché, un registre que je déclare n'avoir pas découvert. A moins qu'il ne s'agisse d'une immense collection de pièces historiques, comme le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale ou comme les archives de l'État, il est en effet convenable et souvent juste de penser que le Conservateur d'un dépôt connaît, au moins par aperçu, tout ce que les visiteurs y découvrent. On peut affirmer, d'ailleurs, que ce registre a été feuilleté, car des mains un peu trop impatientes d'en tirer parti y ont imprimé les traces de leur passage.

Voici la description matérielle du manuscrit. Il est in-folio et recouvert d'une épaisse feuille de parchemin brunie par le temps. Il contient cent feuillets de papier, non

paginés, et porte un titre que je suis obligé de transcrire, quelque long et diffus qu'il soit : « Copia registri emenda-« rum, composicionum et reconciliacionum, aliorumque « expletorum juridictionis spiritualis curie archiepiscopalis « Rothomagensis, facti per Johannem Rousselli, in decre-« tis licenciatum, promotorem ipsius curie, sub reveren-« dissimo in Christo patre et domino, domino Radulpho, « miseracione divina Rothomagensi archiepiscopo, pro « uno anno incipiente prima die mensis Julii, anno « Domini millesimo cccc^mo^ quinquagesimo, et finiente anno « revoluto, et, a dicta revolucione anni, que fuit prima « jullii, anno ejusdem Domini millesimo cccc^mo^ quinqua-« gesimo primo, usque ad primam septembris proxi-« mi et inde sequentis. »

Les auteurs qui ont écrit sur le droit canonique nous apprennent que le vicaire général, l'official et le promoteur ou procureur fiscal, étaient les trois principaux officiers des évêques ; que les promoteurs exerçaient une haute surveillance dans le diocèse ; qu'ils signalaient aux vicaires généraux et aux officiaux, chacun en ce qui les touchait, les abus qu'ils découvraient (1). En outre, et c'était même la plus importante de leurs fonctions, les promoteurs remplissaient, auprès des cours ecclesiastiques, le rôle qui est dévolu au ministère public dans nos tribunaux ; ils instruisaient les affaires criminelles ou contentieuses, et prenaient des conclusions devant l'official.

Le registre, dont nous possédons une copie, confirme la définition que vous venez d'entendre, puisqu'on y trouve la liste des jugements rendus et des peines prononcées par l'official, à la requête du promoteur.

---

(1) De là vient que le promoteur du Chapitre prenait, à Rouen, le titre de *Magister morum*. (Expilly, *Dict. des Gaules*, art. ROUEN.)

Maintenant, pour quelle cause une copie de ce registre accompagne-t-elle les comptes des recettes et dépenses du trésorier? Parce que le volume contenant les noms des condamnés et la quotité des amendes qu'ils avaient encourues, était la principale pièce justificative du compte que le promoteur rendait au trésorier. Aussi, dans tous les registres de ce dernier, au chapitre des amendes, on lit en marge la mention suivante : « Collacio istarum « parcium sequencium facta fuit cum singulis partibus, in « registro emendarum dicti promotoris contentis, et bene « reddit. »

Le manuscrit que nous examinons s'étend du 1er juillet 1450 au 1er septembre 1451, c'est-à-dire qu'il embrasse un espace de quatorze mois. Je ne connais pas la cause de cette singularité. Il faut peut-être l'attribuer à la date de l'entrée en charge de Jean Roussel. L'époque de la reddition des comptes du promoteur étant ordinairement le 1er septembre, on aura donné quatorze mois à la première année de l'exercice de Jean Roussel, afin de retomber ensuite dans les périodes ordinaires.

J'ai aussi, Messieurs, une conjecture à vous soumettre sur un autre point. Vous remarquerez que l'archevêque de Rouen et le promoteur portaient le même nom de famille, en 1450. On a donc lieu de penser qu'ils étaient parents, et avec d'autant plus de raison que les évêques ne confiaient guère le promotoriat qu'à des hommes parfaitement sûrs et dévoués à leur personne.

Pour exposer les divers genres d'intérêt que présente le registre de Jean Roussel, il faudrait entrer dans beaucoup de détails. Je me borne à dire qu'il peut être opposé avec succès aux détracteurs de ce temps-ci, et qu'il est précieux au premier chef pour l'histoire des mœurs dans notre département.

En comparant ce registre avec ceux de même espèce,

qui sont, aussi bien que celui-ci, mêlés aux comptes de l'archevêché, on s'aperçoit que les crimes et les délits ont été plus graves et plus nombreux, en 1450, que dans d'autres années. Nous n'en serons pas étonnés si nous réfléchissons que notre province était alors au lendemain d'une révolution, et, qui pis est, d'une longue anarchie.

Encore un mot sur cette série de registres. Par cela même qu'elle a droit d'être appelée la chronique scandaleuse de ce pays-ci, par cela seul qu'on y trouve, soit comme coupables, soit comme victimes d'attentats à la pudeur, de violences, etc., des personnes dont les familles existent encore, il me paraîtrait bon de ne la communiquer qu'avec une certaine réserve.

Je m'abuse peut-être, mais je crois voir un peu de ressemblance entre l'archéologue et le médecin. Comme le médecin, l'archéologue est appelé à étudier les maladies et les douleurs sociales, afin, s'il est possible, d'en préserver les générations futures ; non moins que le médecin, il doit s'attacher à ne rien dire qui puisse inquiéter les individus et alimenter la malignité publique. Toutefois, on n'a pas encore songé, que je sache, à exiger des savants le serment d'Hippocrate ; c'est donc à nous, Messieurs, à veiller, et au besoin à provoquer les mesures nécessaires pour que les secrets des familles ne soient pas livrés aux fantaisies révélatrices du premier curieux venu.

Il ne serait pas question de la mise sous les scellés, mais seulement, je le répète, de la communication restreinte des registres semblables à celui dont j'ai l'honneur de vous entretenir ; car on aurait tort assurément d'interdire le jour de la publicité à des détails aussi inoffensifs que ceux que vous allez entendre.

Le mercredi 25 mars 1450 (il y a aujourd'hui un peu plus de quatre siècles), la ville de Dieppe célébrait l'une

de ses principales fêtes, la fête de l'Annonciation. Cette solennité occasionnait ordinairement de grandes réjouissances, où chacun apportait l'ardeur la plus vive, dans l'espoir d'oublier un instant les préoccupations continuelles de la vie commerciale. En 1450, la fête ne s'annonçait pas sous d'aussi agréables auspices. A la vérité, le clergé de Dieppe avait déployé toutes ses magnificences, comme de coutume; mais la ville s'était tenue sur la réserve. Elle ne montrait pas de joie, tout au contraire, elle était grave, presque triste. On n'y voyait aucun de ces jeux, aucun de ces baladins, aucune de ces mascarades qui naguère encore amusaient si bruyamment son peuple de matelots.

La cause de cette métamorphose, la voici. L'année précédente, à pareille époque, l'archevêque de Rouen, après avoir obtenu un arrêt de main-levée qui fit lâcher prise aux gens du roi, était venu visiter son domaine de Dieppe, afin de mieux marquer sa rentrée en possession. Le sévère prélat avait encore profité de ce voyage pour interdire formellement toutes les farces et sotties qu'on se permettait dans la ville, aux jours de grande fête. Mais certes, Monseigneur Raoul Roussel n'aurait pas lancé son anathème, s'il eût pris conseil des Dieppois. Ecoutons-les plutôt.

Autrefois, disait un marchand de cidre à pot renversé, il y avait ici trois bonnes fêtes en l'an, et cela nous aidait à supporter la guerre, la famine, la peste et les impôts; aujourd'hui, on nous défend de nous réjouir, et pourquoi, je vous prie? Parce qu'il y a eu quelques femmes fouettées, parce que deux ou trois hommes se sont battus jusqu'au sang! Où donc est le grand mal, Monseigneur l'Archevêque, d'en finir avec ses vieilles rancunes? Est-ce que, après la bataille, n'arrivait pas toujours la réconciliation? Nous en savons quelque chose, et nous savons aussi que notre

commerce s'en trouvait bien. — Quelle galère ! ajoutait un vieux pêcheur ; traqués sur mer par ces enragés anglais, traqués sur terre par un archevêque, vraiment c'est trop à la fois. Nous étions plus heureux sous la férule royale. Celle-là avait du bon, quand on s'en tenait loin ; elle nous laissait nos amusements, elle ne s'ingérait pas de tout absolument, comme le bâton pastoral de notre très révérend père et seigneur, Monseigneur Raoul Roussel. — Encore passe pour l'année dernière, disait un bourgeois retiré des affaires, alors ce n'était point le quart-d'heure de rire, et Monseigneur, aussi bien que nous autres, n'était pas tranquille chez lui. Mais, à cette heure que les Anglais sont chassés du pays et que l'on recommence à vivre, il y a dureté à nous refuser jusqu'aux plus innocentes distractions ; car la défense est absolue, sachez-le bien, c'est de monsieur le lieutenant que j'en ai reçu l'assurance.

La conversation allait continuer, faute de mieux, quand elle fut interrompue par une espèce d'emeute, dans la rue voisine. Nos interlocuteurs écoutèrent attentivement, et la stupéfaction, qui d'abord était apparue sur leurs visages, fit aussitôt place à des sentiments divers et trop naïvement exprimés pour ne pas captiver l'œil du peintre qu'un heureux hasard eût amené là. En effet, au milieu du tapage et des cris, on n'avait pas tardé à distinguer des éclats de rire, des trépignements de joie ; et ces signes ayant rassuré les trois causeurs, vous eussiez vu la physionomie du bourgeois s'animer de la plus impatiente curiosité, les traits hâlés du vieux marin s'épanouir de bonheur, l'espoir d'un gain inattendu éclairer les yeux du tavernier

Comme ils se dirigeaient ensemble vers le théâtre du tumulte, tout-à-coup, cinq masques costumés en diables et sortis on ne sait d'où, les poussent, les enveloppent, aux applaudissements de la foule, tournent autour d'eux

avec une incroyable furie, puis recommencent leur course folle à travers la ville. Folle, ai-je dit ? je me trompe ; ces diables avaient des intentions, et des plus noires. Quand ils eurent parcouru toutes les rues, frappé à toutes les portes, grimpé sur les toits, fait mille singeries ; quand ils eurent enfin rompu le charme qui tenait ce peuple dans l'immobilité, ils l'entraînèrent vers une place écartée, où l'un de leurs complices préparait un spectacle fort goûté par nos pères, je veux parler d'une course à la Quintaine.

J'ai de la peine à vous avouer, Messieurs, que ce noble exercice, ce jeu préparatoire de nos anciens tournois est devenu, à force de dégénérer, notre modeste et enfantin jeu de bague (1). En 1450, bien qu'il se fût déjà transformé, il était encore facilement reconnaissable. « C'était alors, dit le P. Menestrier, une figure de « bois, en forme d'homme, plantée sur un pivot, afin « qu'elle fust mobile. Elle demeuroit ferme quand on la « frappoit au front, entre les yeux et sur le nez... ; mais « quand on la frappoit ailleurs, elle tournoit si rudement « que, si le cavalier n'étoit adroit pour esquiver le coup, « elle l'atteignoit d'un sabre de bois ou d'un sac plein de « poussière ; ce qui donnoit à rire aux spectateurs. (2) »

Dussiez-vous désapprouver, Messieurs, tous les détails de ma mise en scène, cependant, il vous faudrait m'accorder que, en 1450, la Quintaine de Dieppe représentait un gros soudard anglais, et que le masque joûteur était un élégant chevalier français, armé de toutes pièces.

---

(1) Ch. du Fresne du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, au mot : Quintana.

(2) *Traité des Tournois*, p. 264. — Comparez avec cette description, l'image de la Quintaine ancienne, que du Cange a donnée dans son Glossaire, aux mots : *Arietem levare*.

Déjà notre lutteur avait exécuté plusieurs passes brillantes et recueilli les applaudissements du public, lorsque l'autorité, sous les traits de quelques sergents, survint, sans crier gare, et termina la journée par la mise en prison de messieurs les diables, en compagnie de monsieur le chevalier.

Les acteurs de cette petite comédie étaient six jeunes poursuivants d'armes. Mais, puisque la justice est saisie, laissons-la parler. Nous y gagnerons de connaître le style du greffe de notre ancienne officialité.

« Petrus de la Couyere,
« Petrus le Seneschal,
« Johannes le Bourguegnon,
« Perrinotus de Greges,
« Johannes Gosselin,
« Juvenes et soluti (1), arma sequentes, Deppe commo-
« rantes, lune post Quadragesimam, anno predicto,
« Emendaverunt et emendavit quilibet ipsorum,
« Quia ipsi, scientes fuisse inhibitum omnibus, ex parte
« reverendissimi in Christo patris, domini archiepiscopi
« Rothomagensis, in publico sermone facto Deppe, circa
« festum Annunciacionis beate Marie Virginis, anno
« m° cccc° xlix°, ne aliquis de cetero, in dicta villa, se in-
« dueret vestibus dyabolicis, nec haberet facies larvatas,
« nec discurreret in illo statu per villam, prout (ab antiquo
« ibidem licet male fieri) consuetum erat in predicto festo,
« unde provenerant scandala et mala. Nichilominus ipsi et
« eorum quilibet, die Annunciacionis ultima lapsa, in pre-
« dictis habitibus, faciebus larvatis, ut per prius, per pre-
« dictam villam Deppe cururrerunt; propter quod arres-
« tati fuerunt presionarii et per aliquot tempus detenti.

(1) C'est-à-dire : célibataires.

« Asserentes, medio juramento, quod credebant illam « prohibicionem sic factam valere non debere nisi pro illo « anno quo fuit facta, cum anno sequenti nichil fuerit « prohibitum. Fuerunt inhibiti ad penam decem libra- « rum et carceris, ne amodo talia perpetrent aut com- « mittant (1). »

La seconde sentence, qui suit immédiatement celle-ci, est conçue en ces termes :

« Johannes Poetevin, sequens arma, predicti loci de « Deppa,

« Emendavit,

« Quia facie larvata, ipsa die, per villam cucurrit et « *jouta d'un jochet à la Quintayne.* Asserens quod de « predicta inhibicione nichil sciebat. Fuit inhibitus ut alii « prescripti. »

Tout à l'heure je reviendrai sur divers passages de ce texte ; avant tout, je vous prie observer, Messieurs, que le registre du promoteur ne fait pas ici, comme à la marge des autres sentences, mention du paiement d'une amende quelconque. On y lit seulement cette note, peut-être de la main de Jean Roussel : « Fiat verbum cum « Domino. » D'où je conjecture que le promoteur se sera laissé engager, par les parents de nos jeunes étourdis, à solliciter de l'archevêque leur élargissement pur et simple. La longue détention préventive des inculpés me paraît être un autre argument à l'appui de ma supposition ; mais je ne m'arrête pas à établir ce point, puisqu'il va se trouver démontré tout en examinant une question plus importante.

---

(1) Il leur fut fait inhibition et défense de plus recommencer à l'avenir, sous peine de 10 livres d'amende chacun, et de la prison.

Nous avons vu que le registre s'étend du 1er juillet 1450 au 1er septembre 1451. Il résulte de là que les deux sentences qui précèdent, et qui furent prononcées le premier lundi de carême, [*die*] *lunæ post Quadragesimam*, dit le texte, doivent être datées du 15 mars 1451. Ceci est incontestable. Remarquons à présent le système de défense adopté par les inculpés. Ils déclarent, sous serment, que la prohibition qu'on leur oppose, *n'ayant pas été renouvelée au commencement de l'année qui avait suivi celle où fut prononcé le sermon de l'archevêque*, ils avaient pu croire que cette prohibition était tombée en désuétude. Or, la mascarade est du 25 mars 1450, c'est donc en mars 1449 que monseigneur Raoul Roussel se trouvait à Dieppe. Le registre donne en effet la date de 1449; mais comme Pâques, cette année-là, tombe le 13 avril, il faut nécessairement, pour que l'année de la visite porte la date de 1449, qu'on ait placé alors le commencement de l'année, soit au 1er janvier, suivant la manière actuelle de compter, soit à la fête de Noël de l'année précédente, ainsi qu'on le faisait quelquefois, et non à Pâques, conformément à l'usage gallican.

Il serait très utile de rechercher si l'occupation de la province par les Anglais n'y aurait pas fait prévaloir quelque temps leur manière de dater, ou bien si l'anomalie que je constate ne viendrait pas plutôt de ce que l'église de Rouen était dans l'usage de placer, comme à Rome, le commencement de l'année au 1er janvier ou à Noël.

Troisième et dernière observation. Vous avez lu, Messieurs, dans l'*Essai historique sur Dieppe*, de M. Lud. Vitet, la piquante description de la fête de l'Assomption ou des Mitouries, c'est-à-dire des réjouissances de la mi-août (1);

(1) T. I, p. 67 et suivantes de l'édition in-8.

vous vous souvenez que l'auteur rattache l'établissement de cette fête au brillant fait d'armes dont Louis XI, alors dauphin, fut le héros, à la prise, en 1443, le jour même de l'Assomption, de la bastille que Talbot avait fait élever devant Dieppe. Je prie l'auteur de l'*Essai historique* de m'excuser, si je ne suis pas complètement de son avis. Sans doute l'importance des Mitouries dût s'accroître considérablement, par suite de la coïncidence qu'il signale, mais je ne pense pas, quelle que ait été plus tard la dévotion de Louis XI à la Vierge, que ce prince ait fondé, dans un grand domaine de l'Eglise, et l'un des principaux ports du moyen-âge, le culte de la mère du Sauveur. Cette sainte patronne des marins, cette protectrice spéciale de l'archevêché de Rouen, était honorée à Dieppe de toute ancienneté, *ab antiquo*, dit la première de nos deux sentences.

RAPPORT

SUR

L'ICONOGRAPHIE MYTHOLOGIQUE

De M. Benoît PESCHEUX, Peintre à Paris,

Par M. HELLIS.

Vers la fin de l'année dernière, M. Benoit Pescheux, peintre à Paris, a fait hommage à l'Académie d'un volumineux manuscrit intitulé : *Iconographie mythologique*.

L'approche de la séance publique ne permit que d'en faire une mention sommaire, et d'adresser au peintre de sincères remerciements pour un don de cette importance, mais la Compagnie se réservait de soumettre ce travail au jugement d'une Commission, pour mieux en connaître et faire apprécier la valeur. C'est à ce titre que je vais avoir l'honneur de vous parler de cet ouvrage, remarquable sous le rapport de son exécution et de son utilité.

Permettez-moi d'abord de vous entretenir quelques instants de l'auteur, cela ne sera pas inutile pour faire bien saisir la portée de cette œuvre et pour révéler les circonstances qui lui ont donné naissance.

M. Pescheux est né à Rome ; là, après avoir fait d'excellentes études, il prit les premières leçons de peinture et de sculpture de son père, artiste alors en renom. Ses débuts furent heureux, tout faisait présager en lui un peintre d'histoire de plus. Dans un âge fort tendre il remporta en Italie le grand prix de peinture, et dès-lors, il put à peine suffire aux nombreuses commandes qui lui étaient adressées. L'invasion des armées françaises effaroucha les Muses et ruina ses espérances ; Il prit alors la route de Paris où il arriva au commencement du siècle, assez dénué, mais fort de ce qu'il savait faire.

Il fut offrir ses services à un peintre allemand qui, par la protection de MM Périer et Fontaine, avait obtenu l'entreprise de la décoration des palais du gouvernement. Ce fut une bonne fortune pour celui-ci, qui peignait peu par lui-même, mais qui faisait exécuter ses travaux par les hommes de talent qu'il pouvait rencontrer, qu'un jeune artiste aussi zélé et aussi intelligent. Il le mit à l'œuvre en lui confiant des décorations à la Malmaison et dans le palais de Saint-Cloud. La belle exécution de ces peintures fit connaître M. Pescheux, et, sous l'Empire et la Restauration, il est peu de fêtes qui n'aient eu recours à son pinceau. Ce fut lui qui fit les décorations de la salle du trône pour le sacre de Napoléon, la salle du trône à Saint-Cloud, les trophées de la salle des gardes aux Tuileries. Sous la Restauration il ne fut pas moins réclamé lors du mariage du duc de Berry, de la naissance du duc de Bordeaux et du sacre de Charles X.

Les habitations particulières qu'il décora sont en grand nombre, elles font l'ornement de la capitale et de plus d'une habitation princière.

Ces travaux quelque multipliés qu'ils fussent, ne le détournaient pas en entier de la peinture sérieuse ; il exposa plusieurs fois des tableaux estimés, il en exécuta pour le

duché de Parme et pour la ville de Turin qui lui firent le plus grand honneur. Il peignit plusieurs portraits en pied de grands personnages, et se livra d'une manière spéciale à la peinture à fresque.

Il exécuta beaucoup d'ouvrages en ce genre ; les églises du Havre, d'Yvetot, de Fécamp en conservent les preuves. A Rouen, en 1812, il termina en moins de six semaines la coupole de l'église de Saint-Romain, qui a, depuis 40 ans, conservé toute sa fraicheur et son éclat. Ce fut à cette occasion que l'Académie l'admit au nombre de ses membres correspondants.

Néanmoins la force des choses l'entraînait vers la peinture en décoration, spécialité qui, portée au point où elle est arrivée chez nous, exige des études variées et approfondies.

La connaissance des temps, des lieux, des costumes, des usages, est indispensable à celui qui veut se livrer à cette pratique avec succès. L'histoire et la mythologie doivent lui être familières, il ne doit rien ignorer des rites de chaque peuple, et l'on comprend l'étendue des connaissances qu'il faut réunir pour arriver à reproduire les temps et les lieux avec toute la vérité qu'exige la couleur locale.

Pendant vingt ans, M. Pescheux se livra avec persévérance à ce genre d'étude, et son talent ne s'exerça pas seulement dans les palais, les temples et les châteaux, il mit aussi son pinceau à la disposition des théâtres de la capitale.

Louis XIV qui savait donner à toute chose un caractère de noblesse et de grandeur, appelait les plus habiles artistes pour peindre les décors de ses fêtes et orner les scènes de l'Opéra où il aimait à figurer. De même que les littérateurs les plus illustres en composaient les poèmes, les peintres les plus en renom n'étaient pas de trop pour

embellir de la magie de leur pinceau ces pompes éphèmères qui ne devaient point avoir d'égales. La gravure a fidèlement reproduit ces compositions qui forment des recueils précieux pour les amateurs. L'art du décor n'est arrivé chez nous à une si grande perfection que par les efforts des hommes du plus grand mérite.

Pendant une grande partie de sa vie, M. Pescheux se consacra à ce genre de travail, labeur ingrat de toute façon, car le plus souvent la gloire et le profit ne reviennent pas à celui qui a tout produit. D'ordinaire, un entrepreneur breveté recueille les applaudissements quand le véritable artiste reste dans l'ombre et gèle sans être loué. Qui sait que la restauration du palais de Versailles est due à notre compatriote M. de Boisfremont, quand celui qui avait entrepris cette tâche, incapable de la remplir, partageait le profit et recueillait la gloire !

Il en fut ainsi pour M. Pescheux au sujet des décors de l'Opéra qui furent les plus admirés ; ceux du *Triomphe de Trajan* où se déroulait toute la pompe romaine, celui de l'opéra des *Danaïdes* où le Tasse et le Dante avaient largement été mis à contribution ; il en fut de même de celui de *Pharamond*, exécuté lors du sacre de Charles X. Là se succédaient, avec une admirable fidélité, les usages, les costumes, et les armures des diverses époques de la monarchie française ; de tout temps on a pu dire : *Si vos non vobis....* Mieux que personne M. Pescheux savait l'étendue des recherches qu'exige l'art de la décoration, nul ne s'y livra avec plus de persévérance et de succès.

Il souhaita de faciliter la voie à ceux qui viendraient après lui ; il conçut alors l'idée de l'*Iconographie mythologique*, il réunit d'après la tradition, l'antique, les manuscrits et les bas-reliefs, tout ce qu'il y avait de positif sur la mythologie grecque et romaine. Il y joignit ce qui

pouvait servir à la décoration, comme architecture, vaisseaux, trophées, armures, quadriges, groupes d'animaux, etc., etc. Ne se renfermant pas dans ce que nous avaient laissé les Grecs, les Égyptiens et les Romains, il étendit ses investigations sur les idoles et les costumes des Persans, des Phéniciens et des Indiens. Afin de ne point laisser de lacune dans un ouvrage qui devait être complet, il y joignit quelques planches sur le moyen-âge et sur les armures gothiques.

Chacun saisit aisément l'étendue de ce plan et combien il est propre à enrichir l'imagination des artistes, en leur fournissant tout ce qui est nécessaire pour l'ornement des palais, jardins, tombeaux, places publiques, etc. Il offre surtout de précieuses ressources à ceux qui se livrent à la décoration théâtrale ou à l'exécution des programmes exigées pour les fêtes et cérémonies publiques.

Plus de 200 pages in-folio, contenant près de 3,000 modèles, sont exécutées à la plume avec une netteté et une précision qui attestent un dessinateur de premier ordre.

Cet ouvrage était destiné au public qui certes lui eût fait accueil. Déjà plusieurs livraisons avaient paru, lorsqu'un de ces événements, qui sont si préjudiciables aux beaux-arts et à ceux qui les cultivent, est venu fondre sur la France. L'auteur, dans ces circonstances, ne jugeant pas à propos de continuer ses publications et désirant que son œuvre fut déposée en des mains qui sauraient l'apprécier et la conserver dans son intégrité, voulut bien songer à l'Académie dont il était depuis quarante ans le digne associé.

Son espoir ne sera point trompé ; la Compagnie a reçu avec prédilection ce travail qui occupa une grande partie de la vie de son auteur, ses vœux seront fidèlement remplis ; son recueil, digne objet d'étude, d'admiration et

de respect, transmettra son nom parmi nous d'âge en âge avec le souvenir de son bienfait.

Votre Commission propose à l'Académie de décerner à M. B. Pescheux une médaille d'or, comme témoignage du prix qu'elle met à son offrande et de l'estime qu'elle porte à son auteur.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR L'ÉLOGE DE THOMAS CORNEILLE.

(Commission d'examen : MM. Leroy, Levesque, De Caze, l'abbé Picard, et Delzons, *rapporteur.*)

— Lu à la séance publique du 8 août 1851. —

Messieurs,

L'Académie décerne aujourd'hui un prix qu'elle avait proposé pour la première fois il y a déjà plusieurs années, et qu'elle n'avait pas craint de maintenir au concours malgré l'insuffisance d'une première épreuve, en 1848. L'importance du sujet justifie assez cette constance de la Compagnie. Thomas Corneille est un des noms qui font honneur à la Normandie et à la France. S'il n'a pas été l'homme le plus éminent de cette illustre famille rouennaise, qui, dans l'espace d'un demi-siècle, a produit le père de la tragédie française et le créateur de la philosophie des sciences, il a tenu dignement sa place dans la littérature, et non-seulement il a brillé par ses propres travaux, mais il a le mérite d'avoir secondé ceux de son frère et de son neveu. Par les soins d'une affection touchante, il a consolé la vieillesse et les chagrins du grand Corneille; en même temps il

guidait les premiers pas et assurait les débuts de ce Fontenelle, qui devait être, dans sa longue vie, le charme et l'admiration d'un siècle entier. Placé entre ces deux grands hommes, et leur donnant pour ainsi dire la main, Thomas Corneille participe en quelque sorte du génie de chacun d'eux. Moins grand poète que le premier, et esprit moins universel que le second, mais auteur dramatique fécond et versificateur facile, aussi bien qu'écrivain infatigable en des genres différents, il a eu à la fois, comme l'un, une vocation particulière, et comme l'autre, une aptitude générale aux travaux de l'esprit. Homme d'un talent souple et d'une activité singulière; mêlé pendant soixante ans au mouvement littéraire de son époque; travaillant tout ensemble pour le théâtre, pour le *Mercure galant* et pour l'Académie; poète, grammairien, traducteur, critique, conpilateur; heureuse et forte intelligence, unie à un caractère doux, modeste et pur : il nous représente le véritable homme de lettres, sans faste et sans ambition, tout entier à son art, et docile à la critique autant que sensible à la gloire : modèle rare en tout temps, plus rare que jamais dans notre siècle !

C'est, Messieurs, cette existence vouée au travail et au devoir, c'est cette carrière littéraire marquée par plusieurs succès éclatants et par des œuvres considérables, que l'Académie avait proposée comme matière à l'effort et aux études des concurrents. Par ce programme si simple et si clair : *Recherches biographiques sur Thomas Corneille et Revue critique de ses ouvrages*, elle ne leur demandait pas seulement un tableau fidèle et vrai de la vie du poète, mais encore et surtout un examen judicieux, une large et lumineuse appréciation de ses divers travaux. Car le mérite et la gloire d'un auteur apparaissent particulièrement dans ses écrits, et une critique vraiment féconde est celle qui s'attache aux œuvres, les analyse, les compare, et

s'efforce d'y découvrir les beautés de l'art et les secrets du génie.

L'Académie regrette que les auteurs des deux mémoires qu'elle a reçus ne se soient pas pénétrés davantage de cette vérité. Il s'agissait moins pour eux de traiter avec une exactitude minutieuse tous les détails du sujet, ou de résumer habilement ce qui en a pu être dit jusqu'à ce jour, que de faire un portrait historique et littéraire de Thomas Corneille, et de régler avec justesse et avec goût ses titres de gloire. Le plus difficile n'était pas tant de recueillir les éléments de ce travail que de trouver un ordre heureux et naturel dans la disposition, et un art de rapprocher les faits et les jugements qui fît nettement ressortir les mérites de l'homme et de l'écrivain. Il fallait montrer et ce que Thomas a fait pour sa propre illustration et ce qu'il doit à celle de son frère ; tracer la marche et les progrès de son talent ; le comparer avec lui-même autant qu'avec ses contemporains, et enfin, par une étude approfondie de ses qualités d'esprit et de ses défauts, essayer de déterminer la place qui lui est marquée désormais dans l'estime de la postérité. Il y a, Messieurs, des gloires hors de pair, que personne ne conteste, qui se confondent avec celle du pays auquel elles appartiennent, et qui sont destinées à ne s'éteindre jamais, ou plutôt à s'accroître toujours : telle est celle du grand Corneille. Il en est d'autres plus humbles, qui semblent parfois menacées de l'oubli, et qu'il faut de temps en temps remettre en lumière, en sacrifiant à propos quelques parties d'une valeur douteuse pour assurer et sauver l'ensemble. Jusqu'à quel point Thomas Corneille est-il de ces écrivains dont la réputation va se resserrant de siècle en siècle, et dont le nom cependant ne doit pas périr ? c'est ce qu'il y avait lieu de rechercher sans doute, et les concurrents ne pouvaient rien faire de mieux pour arriver à une conclusion. Ni l'un ni l'autre n'y

ont assez songé ; ils ont mieux aimé ou amasser des faits curieux pour une histoire anecdotique, ou analyser successivement les quarante pièces de théâtre composées par Thomas Corneille, que d'entreprendre cet examen sincère et délicat, qui pouvait seul les conduire à un jugement formel et définitif.

Cette absence de critique est d'ailleurs, Messieurs, le seul point commun entre les deux mémoires ; car pour l'esprit, la méthode, la forme, le style, pour tout le reste enfin, ils diffèrent entièrement l'un de l'autre ; et l'Académie en a eu d'autant moins à hésiter dans la préférence qu'à plusieurs titres elle a cru devoir attribuer à celui qui porte le n° 1, et qui offre des points de ressemblance avec l'unique mémoire envoyé en 1848. Ce travail, au moins double de l'autre en étendue, et divisé en quatre grandes parties, a un caractère tout historique. Sa forme est celle d'une longue biographie, où l'ordre chronologique est en général suivi scrupuleusement. Les divisions mêmes correspondent à autant de périodes successives de la vie de Thomas Corneille ; et presque partout, dans les digressions et les hors-d'œuvre, comme dans le corps du récit, ce sont les faits qui dominent. L'auteur n'a pas seulement fondu dans la biographie de Thomas Corneille celle de son frère, de son neveu et de presque tous les membres de sa famille ; mais, ce qui est moins excusable, il prend occasion, au milieu de sa narration, du moindre mot, de la moindre rencontre, pour se répandre dans l'histoire générale ou particulière des hommes, des mœurs et de la société. Cette vie si simple et si obscure du second Corneille devient tout d'abord un vaste champ, où se rencontrent les objets et les personnages les plus divers, mis en scène tour à tour d'une façon souvent pittoresque, mais dans un style tantôt trop familier, tantôt peu naturel, et presque toujours avec moins d'à-pro-

pos que d'originalité. C'est à peu près, et en l'exagérant, la même manière (je n'ose dire méthode) que celle du savant et vénérable académicien qui a écrit l'*Histoire de La Fontaine* et les *Mémoires sur Mme de Sévigné*. Notre auteur, quelque jeune qu'il paraisse, sait beaucoup aussi : son mémoire, avec toutes les notes et les pièces qu'il y a jointes, en est la preuve; mais il abuse de ce qu'il sait, il n'en veut rien perdre, et souvent encore, là où l'érudition lui fait défaut, il appelle à son aide l'imagination.

Cependant il faut reconnaître, Messieurs, que dans cette superfluité de détails et d'accessoires il y a du mouvement, de l'intérêt, un sentiment vrai de beaucoup de choses de ce temps déjà si loin de nous. Les particularités où l'auteur se complaît ne sont pas vulgaires ; en général, elles sont puisées aux meilleures sources, et, quoique bien souvent elles fassent perdre de vue l'objet principal, on les lit encore avec plaisir. Ajoutons que, dans les trois dernières parties du mémoire, les digressions sont mieux ménagées, ou moins étrangères au sujet, que dans la première : le cadre reste toujours le même, mais il est mieux rempli.

Les différents ouvrages de Thomas Corneille, et surtout son théâtre, sont l'occasion des longs développements où s'engage l'auteur au sortir des écarts de son début ; là encore il s'est attaché aux recherches historiques et anecdotiques si exclusivement, qu'il n'a guère eu ni le temps ni la liberté d'esprit nécessaires pour faire cette étude comparative qui devait fixer son jugement sur le mérite des œuvres dont il avait à parler, ou au moins des plus remarquables. Exact et scrupuleux dans l'énumération qu'il en fait, attentif à en établir les dates, à indiquer leurs fortunes diverses, et enfin à faire connaître toutes les particularités qui s'y rapportent, l'auteur néglige trop d'en marquer le contenu, le caractère, la valeur littéraire et

morale. Quand il le fait, c'est presque toujours en peu de mots, et ses observations critiques viennent à peu près sans ordre et sans lien entre elles, souvent justes et heureuses, quelquefois fausses ou exagérées. Par moments on pourrait douter s'il a lu avec assez de soin les pièces dont il rend compte ; et il est certain qu'il en explique le succès à la scène bien plus par les circonstances et les rapprochements de faits curieux qu'il y rattache, que par les mérites de composition et les beaux traits de sentiment ou de poésie qu'il y découvre. A cela près, le tableau de la société lettrée et polie au sein de laquelle a vécu Thomas Corneille est présenté avec beaucoup d'agrément et de variété, quoique un peu confus. On y trouve des détails intéressants sur l'Académie française, sur les hôtels de Guise et de Rambouillet, où Pierre Corneille produisit son frère à son premier voyage de Paris, sur les théâtres qui se partageaient alors les pièces nouvelles, et sur les difficultés qui attendaient les premiers pas d'un poète dans la carrière dramatique. Si l'auteur passe trop légèrement sur les sujets qu'il analyse, on voit avec plaisir qu'il a exploré assez à fond l'histoire de ce vieux théâtre français, dont le public ne connaît guère que les points les plus lumineux. On entre avec lui dans le secret de ces luttes de comédiens et d'auteurs, également à l'affût de tout ce qui peut leur attirer un succès ou les relever d'une chûte, et rivalisant à qui produira, non de meilleurs ouvrages, mais en plus grand nombre et le plus vite. En même temps on voit la passion du Roi, de la Cour, des grandes dames, pour les spectacles dramatiques, et la manière dont, à cette époque, au théâtre ou dans les représentations de société, les réputations naissent, s'élèvent et finissent.

A côté de ces renseignements précieux, il s'en rencontre d'autres qui ne le sont pas moins, sur la vie intérieure, le ménage, les relations diverses des deux Cor-

neille. Leur correspondance, publiée ou inédite, a été très heureusement mise à profit par l'auteur. Les liaisons de Pierre et de Thomas avec Molière et sa troupe, au moment où celle-ci quitta la Province pour s'établir à Paris; les rapports des deux frères avec le fameux surintendant Fouquet; leur départ de Rouen et les efforts qu'ils firent l'un et l'autre pour soutenir leur gloire alors à peu près égale contre l'ascendant de l'astre brillant de Racine; le tableau de la vieillesse malheureuse et de la pénible fin du grand Corneille; la réception glorieuse de Thomas dans l'Académie française, quand il y vint prendre la place de son frère, et le rôle qu'il y joua dans la célèbre querelle des Anciens et des Modernes, dont les débats remplirent trente années du plus grand siècle de notre littérature; enfin le détail des publications de toutes sortes qui marquèrent la dernière période de la longue et laborieuse vie de Thomas Corneille, forment, dans ce mémoire, une série de chapitres très instructifs et très intéressants, où l'on pourrait seulement souhaiter plus d'ordre, de simplicité et de goût.

Ce qui recommande cet important travail, vous le voyez assez, Messieurs, c'est plutôt la richesse et l'ampleur du fond que l'élégance et la sévérité de la forme. L'Académie ne peut trop regretter que l'auteur n'ait pas apporté plus d'art et plus de soin dans la composition de son mémoire, et particulièrement qu'il n'ait pas laissé de côté ou renvoyé aux Notes tous les détails qui n'étaient propres qu'à justifier certaines assertions, ou à satisfaire la curiosité des gens qui veulent tout savoir. En effet il ne suffit pas d'amasser de nombreux matériaux : le plus important est de les employer bien, c'est-à-dire, de choisir, dans la quantité de faits et de témoignages dont se forme un travail de ce genre, ceux qui ont le plus d'apparence et d'autorité, et d'y fondre habilement les autres, ou, s'ils

n'y peuvent entrer, de les écarter comme inutiles. Autrement on s'expose à ne produire qu'une œuvre disparate et irrégulière, où tous les styles et tous les tons se mêlent, où le bon et le mauvais trouvent également place ; où, par exemple, les platitudes rimées du gazetier Loret et de son insipide continuateur sont admises avec la même faveur et s'étalent sur le même plan que les plus agréables phrases de Mme de Sévigné, de Fontenelle et de Voltaire Avec un goût plus pur et avec un sentiment plus vif de ce que demande la critique littéraire, l'auteur eût évité facilement les défauts qu'on a déjà signalés, ainsi que des incorrections, des négligences et des banalités qui déparent ses meilleurs passages. Il aurait fait un ouvrage à la fois plus court et plus complet, d'une lecture facile, attrayante même : car l'esprit, la verve et l'éclat ne lui manquent point ; mais surtout il aurait moins laissé dans l'ombre les nombreuses questions de style et d'art qu'un tel sujet lui offrait à étudier et à résoudre.

L'auteur du mémoire n° 2 ne mérite pas entièrement les mêmes critiques ; mais il n'a pas droit non plus aux mêmes éloges. Son défaut principal est une sorte de stérilité, comme son concurrent pèche par un excès d'abondance. Autant ce dernier est passionné pour les particularités biographiques, autant l'autre y a peu de goût, et il l'avoue lui-même. Dans un court préambule, il se demande s'il est à propos de mettre en lumière les détails minutieux de l'existence des grands hommes, de les suivre dans le secret de leur vie privée ; et là, rappelant tout à la fois les *Confessions* de saint Augustin et celles de J.-J. Rousseau, les *Mémoires d'outre-tombe* et les *Confidences* d'un illustre poète, il semble établir en principe que l'histoire de la vie intime des écrivains célèbres ne fait qu'*amoindrir* leurs œuvres. Nous ne disons rien de ce parallèle ni de cette théorie ; mais, après cette espèce de profession de foi, il

ne faut pas s'étonner que, dans ce second mémoire, les faits biographiques soient très succincts et très clair-semés. Dans le peu qu'il en rapporte, l'auteur n'a guère fait que suivre les notices traditionnelles et rajeunir les articles de dictionnaires.

En revanche il paraît avoir voulu se montrer avantageusement dans cette autre partie qui a pour objet la revue critique des ouvrages de Thomas Corneille. Si son travail est encore imparfait, même à ce point de vue, c'est peut-être moins par manque de méthode et d'habileté que faute d'avoir donné assez de temps à une étude qui en demandait beaucoup. En effet nous avons, Messieurs, dans ce mémoire, le commencement d'un bon ouvrage, composé avec plus d'art et de justesse que l'autre, écrit aussi d'une main plus ferme, avec des principes littéraires plus assurés et une doctrine plus sévère. On croirait volontiers que l'auteur a pris pour modèle cette admirable Vie de Pierre Corneille par Fontenelle, que tout le monde connaît, et qui est un chef-d'œuvre de clarté, d'esprit et de grâce, avec une teinte de philosophie et des traits d'éloquence Du moins on aperçoit ici, dans les soixante premières pages environ, un ordre ingénieux qui ne s'assujettit point à la chronologie et laisse de temps en temps reposer le lecteur, soit par quelque anecdote, soit par des aperçus généraux et de bonnes réflexions critiques ou morales, soit enfin par une digression bien amenée. Le malheur est que cette disposition ne se soutient pas très longtemps, et fait place, à mesure qu'on pénètre dans la seconde moitié du mémoire, à une énumération froide et de plus en plus rapide des ouvrages ou des faits dont il reste à parler Ainsi, au lieu d'aller toujours croissant, et de donner à son travail plus de corps et plus de solidité en avançant dans son sujet, l'auteur décline sensiblement, jusqu'au point de languir et de tomber tout à fait dans ses dernières pages. Il n'a

guère traité avec quelque développement que le théâtre de Thomas Corneille ; mais là même il s'arrête beaucoup plus sur les premières pièces, et parfois les plus médiocres, que sur celles qui soutiennent encore aujourd'hui la réputation de leur auteur. A la fin il en vient presque à ne plus donner pour analyses que des extraits, et il trahit à chaque pas la précipitation avec laquelle il écrit. Le style même qui, dans la première partie, était sans prétention, mais non sans agrément, devient peu à peu faible et aride. Le forme et le fond manquent à la fois ; les travaux académiques de Thomas Corneille ne sont l'objet que de quelques détails sans précision et médiocrement exacts ; ses deux grands Dictionnaires sont mentionnés chacun seulement en peu de lignes ; même sécheresse à la fin dans ce qui est dit de la vie privée des deux frères, de l'état de leur fortune, de leurs relations de famille et de société. Là tout est vague, écourté, négligemment écrit, et la conclusion s'entrevoit à peine dans quelques lignes confuses et embarrassées sur les mérites littéraires de Thomas Corneille.

Tels sont, Messieurs, les caractères différents des deux mémoires envoyés au concours. Dans l'exposé que vous venez d'entendre, l'Académie n'a pas craint de montrer quelque sévérité, parce qu'elle sait d'ailleurs être juste envers les concurrents, et se plaît à reconnaître qu'ils ont fait, chacun dans leur genre, de louables efforts pour répondre à ses intentions. Elle distingue, dans le premier, une érudition féconde et variée, une imagination brillante, et une chaleur de ton qui anime et vivifie cette foule de tableaux et d'épisodes dont se compose son œuvre ; elle prise, dans le second, une méthode régulière, un goût éclairé, un esprit sage et réfléchi, ami des études sérieuses et capable d'un travail bien conçu.

Ce qui peut-être a manqué seulement aux deux auteurs pour apprécier plus à fond Thomas Corneille et le

mettre dans son véritable jour, c'est une plus grande confiance dans leur propre sentiment et une certaine indépendance d'esprit. L'un et l'autre ont abordé leur sujet librement et sans parti pris d'admiration ni de blâme ; mais, soit qu'ils n'aient pas assez approfondi leur étude, soit qu'ils n'aient pas osé dire tout ce qu'ils pensaient, on ne voit pas assez quelle opinion ils se sont faite de celui dont ils parlent. Ont-ils été embarrassés de louer des ouvrages qu'on ne lit plus, ou de critiquer un auteur dont la réputation est encore considérable? Ce serait, dans les deux cas, une faiblesse ; et, en principe, il est toujours permis de réviser les jugements du passé. C'est l'affaire de la postérité de rendre à chacun la place qui lui est due : il appartient donc à la critique de donner son avis avec liberté et sincérité, en mettant de côté tout préjugé de pays ou d'école, et toute exagération de panégyrique.

Boileau avouait à L. Racine que Thomas Corneille n'était pas sans génie, et Voltaire a écrit plus d'une fois que c'était un homme d'un très grand mérite. Ce n'est pas assez de le redire avec eux, il faut encore contrôler leur sentiment, et le justifier quand on l'approuve. Si les ouvrages de Thomas se lisent peu aujourd'hui, et si l'on joue encore plus rarement ses pièces, même celles qui sont, comme l'on dit, restées à la scène, on doit toujours se souvenir que le plus grand nombre de ces comédies et de ces tragédies maintenant négligées ont obtenu dans leur siècle de grands applaudissements, et ont longtemps excité le rire ou les larmes. Leur auteur n'est pas sans doute un génie de premier ordre, et par conséquent ne demande pas à être examiné avec cette attention délicate qu'on ne doit qu'aux modèles de l'art ; mais l'ensemble de ses productions présente des qualités peu communes, qui méritent qu'on s'y arrête, même après avoir contemplé les chefs-d'œuvre des maîtres.

Ses compositions dramatiques sont assurément un curieux sujet d'étude, moins pour leur valeur intrinsèque, que comme un singulier exemple des révolutions du goût. En effet la grâce et l'éclat poétiques y manquent; l'invention en est peu profonde, et l'originalité douteuse : car ce que Thomas n'a point tiré du théâtre espagnol, il paraît l'avoir emprunté aux romans en vogue de son temps ; enfin le style et le langage y sont souvent médiocres. Cependant presque toujours l'action est habilement conduite, les scènes bien enchaînées, le dialogue facile et animé; à défaut d'émotions vives et d'un intérêt puissant, il y a de l'agrément et de l'intrigue; les situations et les dénouements sont en général ménagés avec adresse, et l'attention est heureusement tenue en haleine jusqu'à la fin. C'en est assez pour que plusieurs critiques aient reconnu dans Thomas Corneille un art remarquable de dessin et de conduite, sinon d'exécution. Ajoutez une incomparable facilité à produire en peu de temps un grand ouvrage, et à trouver dans le sujet le plus ingrat la matière de cinq actes convenablement remplis. Voilà, il semble, bien des parties d'un véritable poète dramatique, et longtemps, en effet, on l'a jugé tel; longtemps certaines tragédies de Thomas Corneille ont été mises sur la même ligne que celles de son frère, et l'on prétend que celui-ci disait qu'il aurait voulu les avoir faites. Étrange illusion, Messieurs, de l'amour fraternel, et singulière prévention des contemporains pour un genre consacré par la mode et par l'engouement !

Les pièces de Thomas Corneille sont toutes romanesques, ses comédies aussi bien que ses tragédies; mais ce qui est leur défaut le plus grand à nos yeux faisait leur mérite principal dans le siècle où elles ont paru. Le roman, qui ne le sait? était la passion de ce temps-là; il régnait partout, à la Cour, à la Ville, au collége même, et jusque

dans l'Église. On ne goûtait alors dans les ouvrages d'imagination que la galanterie et les hauts sentiments, une passion pompeuse et guindée qui paraissait grandiose, et une subtilité dans les mouvements du cœur qui passait pour délicatesse. On se plaisait surtout à prêter aux plus grands hommes des temps anciens ces passions raffinées et cet amour idéal qui changeaient les Cyrus en Artamènes, et les Thésées en Céladons. On mettait le roman dans l'histoire, comme de nos jours on a mis l'histoire dans le roman. Ce mauvais goût n'avait jeté nulle part de plus profondes racines qu'au théâtre. La tragédie française, il y a longtemps qu'on l'a dit, est fille du roman : rien ne le montre mieux que les œuvres mêmes du père de notre scène. L'auteur de *Cinna* et de *Polyeucte*, après avoir lutté pendant quelques années contre cette influence, et en avoir triomphé, grâce à son génie, y succomba de nouveau, par un égarement de son imagination qui, de chûte en chûte, devait le conduire à peindre un Agésilas galant et un Attila romanesque. Il était déjà engagé dans cette voie malheureuse, lorsque son frère fit son entrée dans la carrière dramatique : tout entraîna celui-ci à l'y suivre, et à prendre pour modèle bien plus le Corneille d'*Heraclius* et de *Don Sanche* que celui du *Cid* et d'*Horace*. Il n'apprit jamais de son frère l'art de méditer profondément un sujet, de concevoir de grands caractères, et de poétiser l'histoire; mais il dut peut-être à ses leçons et à ses exemples la dextérité qui le distingue pour nouer des intrigues obscures, accumuler des situations extraordinaires, et mener à bonne fin une action chargée de toutes sortes d'invraisemblances. Que dis-je? en ce genre de succès l'élève bientôt surpassa le maître : son talent se trouvait à l'aise et se jouait dans ces difficultés, où le génie de son frère était à l'étroit et s'appauvrissait.

Il n'est guère de tragédie de Thomas Corneille où l'on

ne trouve un inconnu, un personnage que l'on croyait mort, et qui reparaît tout-à-coup pour rompre une intrigue ou arranger un dénouement, une princesse qui est recherchée par plusieurs amants à la fois, un héros dont deux ou trois rivales se disputent le cœur. L'amour y est le premier soin et souvent l'unique affaire des personnages principaux : mais un amour mêlé de tant de chimères, et compliqué de tant d'obstacles, que tout y semble impossible et surnaturel. Ce sont partout des héroïnes amoureuses, qui mettent leur gloire à ne pas avouer leur amour, et à le soumettre non à leur devoir, mais à leur dignité et à leur orgueil ; des princes qui abandonnent leurs états, ou qui se déguisent et cachent leur nom, pour entreprendre plus hardiment la conquête d'un cœur qu'ils poursuivent Tous les jeux et les caprices de l'amour et du hasard unis ensemble sont le fonds habituel de ces actions plus singulières qu'intéressantes, qui tourmentent ou amusent l'esprit plus qu'elles ne l'agitent et ne le touchent, et où la vérité des caractères, des mœurs et des situations est pour ainsi dire inconnue.

Dans les comédies, on ne trouve davantage ni simplicité de conception, ni science puisée dans l'observation de la nature humaine. Tous les tours de force et les ressorts bizarres des imbroglios italiens et espagnols, rôles substitués, personnages doublés, retours inattendus, et mille autres ressources, sont les moyens que Thomas Corneille employait le plus ordinairement dans ses pièces comiques, et qui lui réussissaient le mieux. Là, plus encore que dans la tragédie, il négligeait l'étude du cœur de l'homme et la peinture des travers et des vices, cette source éternellement féconde de divertissement et d'instruction, pour les effets douteux et vulgaires des incidents imprévus et des spectacles fantastiques. En cela encore, il sacrifiait au goût invétéré du public et des auteurs à la mode. « Il

« semble, dit avec beaucoup de justesse et d'élégance « l'auteur du mémoire n° 1, que l'on ignorât alors le secret « immortel de Molière, et qu'on préférât le plaisir des yeux, « qui s'évanouit avec les personnages, au plaisir de l'esprit, « qui demeure et leur survit. »

On conçoit qu'en se renfermant dans ce genre plus extraordinaire que malaisé, où il déploya d'ailleurs de très grandes ressources d'esprit, Thomas Corneille ne se soit pas élevé très haut, et qu'il ait eu à la scène des fortunes très inégales. Il travaillait vite et versifiait avec abondance; mais, entraîné par sa facilité, il ne se donnait pas le loisir de mûrir ses ouvrages, ni de renouveler ses conceptions; il se copiait lui-même, et reproduisait trop volontiers les situations et les coups de théâtre qui lui avaient valu des applaudissements. Mais le public, qui n'est jamais plus avide de nouveauté que lorsqu'on flatte son goût pour l'extraordinaire, ne se laissait pas prendre deux fois de suite, et répondait par son dédain à l'emploi trop répété des mêmes inventions qui l'avaient charmé d'abord.

Un trait caractéristique dans la manière de Thomas Corneille, et qui tient encore à sa trop grande rapidité d'exécution, c'est le perpétuel usage qu'il fait des maximes et des pensées générales. Rien ne prouve mieux combien sa conception dramatique était superficielle, et à quel point il s'identifiait peu avec ses personnages. En effet ces réflexions ne viennent point chez lui pour préparer un mouvement d'éloquence ou soutenir un raisonnement; elles ne jaillissent pas d'une impression vive de l'âme qui s'échappe en un trait rapide et concis : ce sont le plus ordinairement des tirades de quintessence amoureuse, des banalités de sentiment, ou des lieux communs et des pensées sèches, comme en est rempli le langage des gens qui ne savent ni penser ni sentir, ou le style des écrivains qui se hâtent et ne conçoivent rien avec feu. Naturellement des person-

nages qui n'ont ni passions véritables ni graves intérêts raisonnent et dissertent au lieu de sentir et d'être éloquents. Ce ton partout sentencieux est une grande cause de froideur; on l'a souvent reproché à P. Corneille lui-même. Celui-ci cependant en abuse beaucoup moins que son frère; ordinairement au contraire il fait un admirable usage des sentences ; et , comme le remarque l'auteur du mémoire n° 2, « il n'a pas ce ton froid de la morale réduite en proverbes ; il y a pour ainsi dire de l'action dans ses maximes ».

En ce genre Thomas Corneille n'a pas manqué seulement aux lois du goût et aux convenances poétiques ; il a souvent aussi blessé le bon sens et la morale en mettant hardiment dans la bouche de ses personnages des maximes dangereuses , ou des fanfaronnades de perversité et de crime que rien n'excuse , et que l'auteur du mémoire n° 2 a eu raison de blâmer avec énergie. En veut-on des exemples ? Dans *Bérénice* , Anaxaris , parlant à son confident Iphite , s'écrie :

Perdons-nous, perdons tout, plutôt qu'on nous soupçonne
De céder lâchement l'espoir d'une couronne ;
Et faisons triompher dans ce cœur combattu
Le crime entreprenant sur la molle vertu.

. . . . . .

Et quand l'éclat du trône y semble convier,
Tous les crimes sont beaux qu'on peut justifier.

Maximian , dans la tragédie de ce nom , dit à Sévère :

Hé quoi , tu t'embarrasses !
Les crimes ne sont faits que pour les âmes basses ,

Qui de leur fermeté s'osent trop défier,
Pour se croire en pouvoir de les justifier.
Sur ce scrupule en vain tu trembles à résoudre :
Il n'est rien de honteux pour qui s'en peut absoudre ;
Et, quoi qu'on puisse oser, c'est aux foibles esprits
A rougir d'un forfait dont le trône est le prix.

Dans la *Mort d'Annibal*, Flaminius ne craint pas de dire au roi de Bithynie :

Hé quoi, Prusias, vous êtes scrupuleux ?
Apprenez, apprenez, pour solide maxime,
Que qui sert le Sénat ne peut faire de crime ;
Et que de mille horreurs un forfait revêtu,
Quand il est fait pour lui, doit passer pour vertu ;
Que partout cette gloire est la seule qu'on prise.

Ce n'est pas avec un pareil cynisme que parle ce même Romain dans *Nicomède*.

Ces défauts et d'autres encore de Thomas Corneille viennent pour la plupart, Messieurs, du système dramatique qu'il avait adopté, ou plutôt qu'il subissait comme tant d'autres auteurs du second ordre, et dont il ne sut jamais secouer le joug, que peut-être il ne sentait pas. Une fois seulement, dans *Ariane*, il fut assez heureux pour se montrer supérieur à lui-même et approcher des grands modèles, grâce au choix d'un sujet poétique, touchant et original, que les maîtres du théâtre antique eux-mêmes n'avaient pas tenté. Là se montre une composition encore embarrassée, il est vrai, d'épisodes romanesques et de personnages sans caractère, mais neuve en quelques parties, naturelle et simple, et où le pathétique d'un seul rôle suffit à couvrir la faiblesse de tous les autres.

C'est là aussi que Thomas Corneille a trouvé les plus beaux vers qu'il y ait dans tout son théâtre. Soit que son sujet l'ait porté, soit que le succès d'*Andromaque* et de *Bajazet* l'eût averti qu'il fallait désormais à la scène française un langage plus pur, plus vif et plus touchant que le style de *Timocrate* et de *Stilicon*, il sut cette fois être poétique et tendre avec simplicité, et éloquent en faisant parler un amour véritable. Sa diction dès lors s'épura et s'éclaircit sans perdre rien de sa facilité et de son abondance : elle semble même avoir gagné en élégance et en distinction dans le *Comte d'Essex*, pièce plus régulière peut-être mais moins touchante qu'*Ariane*, et aussi dans *Bradamante*, la dernière, sinon la meilleure, de ses tragédies. Néanmoins le style est et reste toujours la partie la plus défectueuse des œuvres poétiques de Thomas Corneille, de quelque genre qu'elles soient. Il connaissait sans doute les ressources ordinaires de la langue et de la versification françaises ; il maniait l'une et l'autre avec une grande facilité ; mais il ignorait ces secrets merveilleux, ces formes saisissantes, ces hardiesses pittoresques du langage poétique, dont Pierre Corneille et Racine ont embelli leur diction immortelle. Thomas ne sentait point assez vivement pour peindre, et il ne travaillait pas assez sa pensée pour lui donner ce relief vigoureux qui met du corps dans le discours. Écrivain correct et sage, mais timide, il n'était pas de ceux qui devaient faire avancer la langue française. On trouve en lui un écho affaibli tour à tour de P. Corneille, de Molière et de Racine ; il les imite ou les reflète, mais il n'est pas, comme eux, créateur ni maître. C'est pourquoi, s'il appartient encore à la postérité, et est assuré même de ne pas être emporté tout à fait dans le torrent des siècles, il le doit autant à son nom peut-être et à la gloire de son frère qu'à ses propres écrits ; ou du moins ce qui restera de lui, et

Ariane même, son chef-d'œuvre, jouira plus pleinement de l'immortalité à la faveur de l'éclat que répand le grand Corneille sur tout ce qui l'entoure.

Quoi qu'il en soit, Thomas Corneille sera sans doute longtemps encore le sujet de plus d'une étude biographique, grammaticale ou littéraire. Son nom, sa vie et son talent appelleront toujours les regards de la critique qui voudra approfondir l'histoire du théâtre français, et par des considérations de toute sorte on pourra chercher à jeter de la lumière sur son mérite, son esprit et ses œuvres. Il ne nous reste qu'à exprimer une dernière fois le regret que les auteurs des deux mémoires dont nous vous avons entretenus, Messieurs, aient semblé reculer devant les difficultés de cette appréciation littéraire et générale qui devait être la plus belle partie de leur tâche. Par là, dans l'opinion de l'Académie, ils n'ont pas atteint complètement le but qu'ils avaient devant les yeux, et Thomas Corneille est encore à juger. Mais, après avoir fait une large part à la critique, il est doux à l'Académie de témoigner aux concurrents dans cette solennité tout ce qu'elle a éprouvé de satisfaction, en comparant surtout ce résultat à celui du premier concours. Elle accorde le prix à l'auteur du mémoire n° 1, pour reconnaître sa persévérance, l'activité et l'étendue de ses recherches, et les espérances brillantes que son ouvrage fait concevoir. Elle ajoute, pour l'auteur du mémoire n° 2, une mention honorable, à titre d'encouragement, et en récompense de ses efforts tout à fait dignes d'intérêt.

Les travaux si estimables et si consciencieux que l'Académie couronne aujourd'hui offrent déjà, tels qu'ils sont, des renseignements précieux et d'excellents materiaux : il ne leur manque, pour devenir un jour de bons livres, que d'être revus avec un goût sévère, complétés sur plusieurs points, resserrés en certains autres, et éclairés de

quelques lumières nouvelles, que les auteurs devront chercher moins peut-être dans les trésors des bibliothèques et des archives que dans l'exercice de leur esprit et dans leur âme.

L'auteur du Mémoire n° 1 est M. Louis Passy, *ancien élève de l'École des Chartes.*

L'auteur du Mémoire n° 2 est M. Brison, *Notaire aux Grandes-Ventes.*

UNE MÈRE

AU TOMBEAU DE SA FILLE,

MORTE A L'AGE DE 15 ANS,

PAR M. N. LEROY.

Non, tout ne devient pas poussière,
Lorsque meurt un être chéri ;
Chacun de nous rend à la terre
Le limon dont il fut pétri,
Mais la mystérieuse essence,
Qui verse en nous l'intelligence,
Échappe au néant du trépas ;
Ce feu sacré ne périt pas :
Notre dernière heure venue,
Sur un souffle de l'Éternel
Il emporte la vie au ciel
D'où la vie était descendue.

. . . . . .

Cette foi vive, chère Irma,
Soutient ta mère désolée ;
Hier elle me ramena
En face de ton mausolée.

Là, je te parle et tu m'entends;
Nous recommençons les années
Si courtes que Dieu t'a données.
Je te vois, tu souris, je sens
Sur mes épaules inclinées
S'appuyer tes bras caressants;
Et quand l'instant de la prière
M'agenouille aux lieux où tu dors,
Si quelque brise printannière
Vient rafraîchir le lit des morts,
Je crois que de ma bien-aimée
J'aspire l'haleine embaumée.
Bonheur passé, rêves confus,
Répétez vos douces images;
De la gaze de vos nuages
Mon œil pénètre les tissus.
Vous fuyez..... et, moi solitaire,
J'appelle..... A la voix de sa mère
La voix d'Irma ne répond plus.

Non loin de ma fille, repose
Une autre vierge, une autre rose
Aussi cueillie avant le temps;
Elle aussi fut sourde aux accents
Que naguère une bouche amie....

C'était dans le mois jeune et gai
Où l'arbre de la Normandie
De la neige du mois de mai
Couronne sa tête fleurie.
Son père lui disait : « Zélie,
« Tu vis toujours parmi les miens;
« J'aime, ici, dans nos entretiens,
« A te raconter notre vie.
— Ta sœur aujourd'hui se marie. —

« Jour à la fois cher et cruel !
« Aujourd'hui c'est toi qu'à l'autel
« Avec orgueil j'aurais menée.
« Mais tu n'es plus, ma fille aînée !!! »

O paternels épanchements,
Chère Irma, toi-même, peut-être.....
Je suis folle ! pauvres enfants,
Vous ne deviez jamais connaître
Ni mariage, ni serments.
Une couronne virginale,
La blanche robe des hivers,
L'été la perle matinale,
C'est la parure nuptiale
Dont vos restes seront couverts !

Ces pensers ont tari mes larmes ;
Ils ont, cent fois, brisé mon cœur,
Et pourtant j'y trouve des charmes ;
Je me complais dans ma douleur.
C'est que ma douleur, ô ma fille,
Vient de toi, qu'elle mène à toi.
Toi, c'était toute ma famille.

Dans un deuil sévère pourquoi
Suis-je à jamais ensevelie ?
Pourquoi mon oreille étourdie
Des lugubres sons du beffroi
S'ouvre-t-elle à cette harmonie ?
A voir des saules, des cyprès,
D'un convoi les tristes apprêts,
Sur un tombeau l'homme qui prie.....
D'où naissent en moi ces accès
Qui semblent l'impression vive
Du toucher sur la sensitive ?

C'est que ma douleur, en son cours,
Te rencontre dans tous ces signes ;
Je lis sur ces sombres insignes
Irma partout, Irma toujours.

Bercé de longues rêveries,
Mon esprit enfin se détend.
Le sommeil sur mes yeux suspend
Ses plus légères draperies.
Dans le vague et le demi jour
Je cherche l'oubli salutaire ;
Mon rêve prend un autre tour,
Je poursuis une autre chimère :
Des échos rares et lointains
Semblent moduler et redire
Les tendres accents d'une lyre
Unie aux célestes refrains.
La voix d'Irma, suave et claire,
Avait ce timbre harmonieux,
Le jour où ma fille à sa mère
Adressait d'éternels adieux.
Éternels ! non, la Providence
Connaît notre fragilité,
Et ce n'est pas pour la souffrance
Que Dieu créa l'éternité.

Irma, la mort n'est que l'absence.
Mourir .... et je te reverrai.
Quand est-ce donc que je mourrai ?

LA LOI DU PROGRÈS

DANS L'ORDRE PHYSIQUE ET DANS L'ORDRE MORAL.

Par M. Frédéric DESCHAMPS.

Au fond d'un val étroit, tout riant de verdure,
Sur les bords d'une eau blanche, agréable ceinture
Encadrant des prés verts et des champs tout jaunis,
Sous l'ombre d'un vieux saule, au milieu d'un taillis,
S'élevait, se cachait, isolée et muette,
Comme un nid sous la feuille, une humble maisonnette;
Non l'un de ces châlets par le luxe enfantés,
Déguisant leurs splendeurs sous des airs empruntés,
Qui dans des murs grossiers — rusticité factice —
Dissimulent l'éclat de leur riche caprice;
Mais un logis modeste, un tranquille réduit
Où jamais n'arrivaient les échos d'aucun bruit,
Et pas même celui de la vague profonde
Qui se lève, mugit, bouillonne sur le monde,
Quand de l'humanité les flots tumultueux
Courent vers un progrès qui s'enfuit devant eux,

Et qu'après la tempête, à grand' peine il surnage
Ces demi-vérités qu'on retrouve au rivage.

Un sage habitait seul cette agreste maison,
L'un de ces esprits sûrs que guide la raison,
Qui, parmi les clameurs, la calomnie amère,
Les dégoûts, les périls, poursuivent leur carrière,
Et ne viennent, enfin, altérés de repos,
Chercher dans la retraite un refuge à leurs maux
Que quand, depuis longtemps, l'injustice et l'injure
Ont du courage humain dépassé la mesure.

Il vivait presque heureux, mettant tout son bonheur
A scruter en secret l'œuvre du Créateur;
Recherchant comment germe et grandit la semence,
Comment le gland chétif devient un chêne immense,
Et dans cette recherche apprenant les secrets
Des éternelles lois qui règlent le progrès.

Ainsi fortifié, rafraîchi par l'étude,
Il avait su bannir, loin de sa solitude,
Les souvenirs empreints de haine et de courroux.
Son cœur était sans fiel et son œil, triste et doux,
Brillant d'une clarté pénétrante et profonde,
Sur les luttes, les maux, les destins de ce monde,
Jetait un regard calme et désintéressé;
Il voyait le présent comme on voit le passé!

Chaque jour il ouvrait sa porte hospitalière
Devant le voyageur que la fatigue altère,
Ou devant le vieillard sans asile et sans pain.

Un soir que l'ombre épaisse effaçait le chemin,

Deux voyageurs sans guide, en leur course égarée
Suivant comme un fanal la fenêtre éclairée,
Au manoir isolé, qui s'ouvrit à leur voix,
Hôtes inattendus, frappèrent à la fois.
Du maître du logis la faveur cordiale
S'étendit sur tous deux d'une façon égale.
Jeunes tous deux, tous deux frappés par le revers,
Ils offraient cependant un aspect bien divers ;
On voyait que de l'un la main nerveuse et rude
Du travail qui fait vivre annonçait l'habitude ;
L'autre cachait, avec un certain embarras,
Sous de grossiers habits des membres délicats,
Laissant percer encor ce bon goût, cette aisance
Que donne le hasard d'une noble naissance.

Tous deux étaient proscrits ; l'un à l'autre étrangers,
Ils étaient confondus dans de mêmes dangers.
Ils s'assirent ensemble à la table arrondie
Pour le repas du soir préparée et servie.
Le silence longtemps trahit leur embarras.
Ils s'observaient entr'eux ; mais après le repas,
A l'entour du foyer où le genêt pétille,
Près du flambeau douteux dont la clarté vacille,
Les deux jeunes proscrits, laissant s'ouvrir leurs cœurs,
De leur exil forcé contèrent les malheurs :
« On m'a trouvé, dit l'un, coupable d'espérance
« Pour un passé que j'aime et qui fut ma croyance.
« Au château paternel j'ai puisé cette foi,
« Je la garde en mon cœur ; enfant, j'ai cru, je croi ;
« Et loin d'y reconnaître ou l'erreur ou le crime,
« Son principe à mes yeux est le seul légitime.
« Dirai-je plus ? Depuis qu'à la réflexion
« De ces premiers instincts j'ai demandé raison,
« J'ai vu ces vérités qu'accepta mon enfance

« Croître encor par l'étude et par l'expérience !
« J'ai vu dans tous les temps les éternels décrets
« Se jouer de ce rêve appelé le progrès !
« J'ai vu des novateurs l'orgueilleuse impuissance
« Qui créait autour d'eux ruine et décadence,
« Et, malgré leurs efforts, la triste humanité
« Vouée à la misère, à l'inégalité !
« J'ai compris qu'il fallait, quand sa marche chancelle,
« Au lieu de l'affranchir, la garder en tutelle,
« Et qu'un bras ferme et sûr, de Dieu même béni,
« Pouvait seul soutenir son pas mal affermi. »

« — Moi, dit l'autre proscrit, je n'ai pas de science,
« Car on livre le pauvre en proie à l'ignorance ;
« J'ai pourtant, mieux que vous, au sein de mon labeur,
« Senti l'esprit de Dieu qui parlait à mon cœur.
« Il m'a dit que l'orgueil, l'égoïsme et l'envie,
« Créaient seuls le désordre et le mal dans la vie ;
« Qu'il est assez de bien dans ce monde bâtard
« Pour que chacun encor puisse y trouver sa part.
« Mais les étroits calculs de l'injustice humaine
« Préfèrent y semer la discorde et la haine,
« Pour voir les uns régner et les autres servir !...
« Et moi, dans mes pareils, j'en ai tant vu souffrir,
« Que de ces vérités j'ai senti la puissance
« Mieux encore à leurs maux qu'à ma propre souffrance.
« Puis, j'ai pensé, j'ai vu qu'en un cercle fatal,
« Ceux qui préconisaient l'éternité du mal
« Etaient tous, presque tous, les heureux de ce monde,
« Pour qui tout plaisir brille et toute joie abonde ;
« Qui, pour mieux en jouir, unissant leurs efforts,
« Du char de l'avenir arrêtent les ressorts.
« Alors, sans plus laisser mon âme intimidée,
« J'ai voulu pour les vaincre unir l'acte à l'idée.

« J'ai succombé ; je fuis, sans renier ma foi,
« Devant un ennemi malheureux comme moi. »

L'hôte voulait garder sa sérénité d'âme,
Mais, dans son œil tranquille, un éclair, une flamme,
Brilla pour un instant. On l'avait reporté
Sur le terrain brûlant de la réalité...
Aussitôt il reprit sur lui tout son empire ;
Et, pour les apaiser s'efforçant de sourire,
A ses deux visiteurs, il dit : « Ecoutez-moi !
« Vous êtes tous les deux ardents et pleins de foi !
« Mais vos désirs au gré de leur impatience
« Appellent à leur aide et lutte et violence.
« Moi, je cherche, des temps étudiant le cours,
« Sur la nature même à modeler mes jours.
« Je veux, en m'instruisant par le monde visible,
« Apprendre à distinguer l'idéal du possible.
« Oui ! le ciel a permis à nos yeux imparfaits
« De surprendre pourtant un peu de ses secrets.
« Le spectacle du monde est là pour nous instruire.
« Dans ce livre éternel avec moi venez lire.

« Loin des cités, où l'homme entasse ses douleurs,
« J'ai des œuvres de Dieu sondé les profondeurs
« Dans celles dont il a daigné nous rendre maîtres ;
« Et, comme Faust, j'ai vu dans la chaîne des êtres
« Les liens évidents d'une fraternité
« Qui les réunit tous dans son immensité.
« J'ai retrouvé partout, dans le buisson tranquille,
« Dans l'animal puissant, dans l'insecte fragile,
« Dans les airs, dans les eaux, sous mille aspects divers,
« Le même fondement qui soutient l'univers.
« L'homme même, malgré la divine étincelle
« Qui brille sur son front et que l'âme recèle,

« N'est qu'un point dans l'ensemble, et chaque jour je vois
« Tous les êtres créés soumis aux mêmes lois.
« Quelle que soit leur forme, enfants d'un même père,
« Des mêmes vérités tous disent le mystère ;
« Tous ils ont comme nous leur naissance, leur mort.
« Leur repos, leur sommeil, qui redonne l'essor
« Aux organes vaincus, répare et régénère
« Les ressorts épuisés que le travail altère,
« Tous ils ont leurs progrès, leurs transformations,
« Et, pour les remplacer, leurs générations.

« Cette loi serait donc une loi générale !
« N'embrasse-t-elle pas la nature morale ?
« Il en doit être ainsi ; c'est un monde inconnu ;
« Pour nous le révéler Dieu n'a-t-il pas voulu
« En laisser voir l'image à notre intelligence
« Par l'effort de l'étude et l'œil de la science ?
« Ce spectacle avec fruit sachons l'envisager ;
« Et si de l'un par l'autre on doit ainsi juger,
« J'ai droit de dire à vous, homme de résistance,
« A vous, sectaire ardent tout plein de turbulence,
« Que dans vos vains projets, vos plans aventureux,
« Le ciel également vous condamne tous deux.

« Avez-vous vu jamais l'arbuste en son enfance,
« Quand la branche verdit, quand le bourgeon commence,
« Au lieu d'étendre au ciel son tronc et ses rameaux,
« Les rentrer dans le sol où son germe est éclos ?
« Du progrès lent et sûr résolvant le problème,
« Il s'élève toujours ; en ce travail suprême,
« Nulle main ici bas ne le peut retenir ;
« Car ce qui germe un jour doit pousser et grandir !

« De même avez-vous vu l'ardeur de nos caprices,
« Par des moyens forcés, habiles artifices,

« Tirer de l'arbrisseau que blanchit le printemps
« Avec un grand succès des fruits avant le temps ?
« Non ; il faut qu'en son lieu chaque chose demeure ;
« De la maturité si vous devancez l'heure,
« Tous les fruits obtenus seront des fruits amers.
« Sans doute, Dieu nous livre un coin de l'univers
« Pour jouir de ses biens ; il a fait plus encore.
« Il nous a dit : « Conduis, dirige, améliore.
« Mais il ne faut marcher qu'en écoutant sa voix,
« Et tenter d'imiter son exemple et ses lois.
« Le sol qu'on charge trop en peu d'instans s'épuise,
« Sous un trop lourd fardeau l'étai plie et se brise,
« Et la fleur que déroule un excès de chaleur
« S'étiole bientôt et tombe de langueur.

« Puisqu'il faut que l'exemple enfin nous vienne en aide,
« Regardons bien comment la nature procède :
« Par elle, chaque jour, chaque heure, chaque instant
« Vers le but qu'elle cherche est un pas incessant.
« Elle montre, elle apprend que rien n'est impossible
« A qui suit sans secousse une pente insensible,
« Et que, pour arriver, tous les chemins sont courts
« A qui marche en avant lentement, mais toujours.

« Avez-vous quelquefois mesuré la distance
« Entre l'aigle superbe, au vol altier, immense,
« Qui semble, quand il plane au-dessus du côteau,
« Sous l'ombre de son aile abriter le hameau.
« Et l'œuf encore sans vie, insensible, immobile,
« Dont un jour il brisa l'enveloppe fragile ?
« Le pas est grand ; pourtant il est bientôt franchi.
« Dites, hardis penseurs, qui du monde affranchi
« Poursuivez ardemment la régénérescence,
« Croyez-vous qu'il existe une égale distance

« Entre le monde ancien, tout hérissé d'abus,
« De préjugés, d'erreurs, tout boiteux et perclus,
« Et le monde nouveau, qui déjà sent sa veine
« D'un sang plus expansif toute gonflée et pleine ;
« Entre le temps passé des dominations,
« Des inégalités, des usurpations,
« Et le temps où chacun, sans ruse et sans audace,
« Mais par son seul travail pourra trouver sa place ?
« Croyez-moi, l'intervalle est moins grand à franchir,
« Mais pour que ce progrès puisse aussi s'accomplir,
« Sachez-donc réprimer vos vains excès de zèle;
« Etudiez de Dieu la leçon immortelle ;
« A la paix, au temps seuls empruntez vos secours ;
« Dans vos calmes efforts persistez tous les jours ;
« Du sage agriculteur voyez la patience,
« Comme lui, cultivez avec persévérance ;
« Car vous cultivez, vous, l'arbre de vérité
« Qui doit de ses rameaux couvrir l'humanité ! »

« — Eh quoi ! cette nature offerte pour modèle,
« Dit l'un des fugitifs, cette nature est-elle
« A l'abri des volcans et des commotions ?
« N'est elle pas en proie à des convulsions ? »

« — Oui, comme elle a ses jours de splendeurs et de fêtes,
« Elle a ses ouragans, ses crises, ses tempêtes.
« Nous retrouvons encor des traces sur ses flancs,
« Restes non effacés de leurs déchirements.
« Souvent, car les desseins de Dieu sont invisibles,
« Souvent le bien est né de ces luttes terribles.
« Mais elles sont ici de rares accidents,
« Et le calme succède aux bouleversements.
« Admirez comme après toute vive secousse
« La nature aussitôt redevient calme et douce !

« C'est à ce prix qu'on voit un trouble passager
« Devenir un bienfait, au lieu d'être un danger :
« C'est à ce prix aussi que la lave féconde,
« Que le pré reverdit sous le flot qui l'inonde.
« Mais dans cet univers dont nos faibles esprits
« Devinent quelques lois, Dieu n'a jamais compris
« La tourmente sans trève et sans intermittence,
« Et du désordre enfin la triste permanence !

« Plus le temps dans son cours s'éloigne du chaos,
« Plus notre globe même est exempt de ces maux,
« Plus tout s'assied, se fixe et se régularise ;
« Avec le mouvement mieux l'ordre s'harmonise.

« Toutes ces vérités et toutes ces leçons
« Sont écrites partout, dans ces bois, ces vallons.
« La loi d'égalité, comme Dieu l'a conçue,
« Là, peut aussi par vous sans peine être aperçue.
« Voyez ! le myrthe est faible et le platane est fort.
« Le roitelet n'a pas les serres du condor ;
« Mais aux sucs nutritifs que boivent leurs racines,
« A l'air vivifiant qu'aspirent leurs poitrines,
« Tous ont des droits égaux aux yeux du Créateur
« La plante frêle trouve un arbre protecteur
« Dont le tronc enlacé la soutient, la soulève.
« Cette fraternité, ce n'est point un vain rêve ;
« C'est l'œuvre du Très-Haut qui, par des nœuds secrets,
« De tout ce qu'il créa joignit les intérêts.
« Il a fait le puissant du faible solidaire ;
« S'il n'eût pas fait le chêne, il n'eût pas fait le lierre.
« Aussi dans l'égoïsme aimer à s'endurcir,
« Au lieu de s'entr'aider, s'isoler, se haïr,
« C'est combattre et troubler la sagesse infinie,
« C'est du travail divin déranger l'harmonie. »

Cette parole simple et qui sortait du cœur,
Cet accent vrai d'un sage et non pas d'un censeur,
Le silence du lieu, modeste sanctuaire
Qu'habitait la vertu douce et non pas sévère,
Le calme de la nuit, cet instant solennel
Où l'âme recueillie entend mieux l'Eternel,
Le sort qui, nivelant le rang et la fortune,
Leur faisait à tous deux la misère commune,
Tout, des deux fugitifs vint amollir les cœurs,
Et dans leurs yeux émus fit perler quelques pleurs.
Bientôt même on vit plus ; un élan magnétique
Poussa vers le proscrit dont la main énergique
Portait empreinte encor la trace du labeur
Une autre main loyale et pleine de douceur,
Et confondant les rangs, la Fraternité sainte
Les réunit aussi dans une même étreinte.

En les voyant, leur hôte au ciel tendit les bras,
Leva son œil humide et murmura tout bas :
« Dans cet embrassement faut-il voir un présage ?
« Et du monde futur n'est-ce pas là l'image ?
« Oui, les hommes un jour, je le sens, je le croi,
« Mon Dieu, sauront comprendre et respecter ta loi ! »

DE LA MANIÈRE

DONT

L'IDÉE DE RÉPUBLIQUE

A ÉTÉ EXPRIMÉE DANS L'ANTIQUITÉ,

PAR

M. BERGER DE XIVREY.

La langue latine n'a pas de mot qui réponde de tous points à notre mot *République*. Cicéron constate qu'on employait habituellement *civitas popularis* pour rendre cette idée : « Illa autem est civitas popularis, sic enim appellant, in qua in populo sunt omnia (1). » M. Villemain, appliquant une célèbre locution de Corneille, traduit ainsi : « L'état populaire, car telle est l'expression usitée, est celui où toute chose réside dans le peuple. »

Le mot *Libertas* se rencontrera parfois, exprimant à lui seul l'idée dont nous nous occupons. La liberté et la tyrannie sont opposées, en certains cas, par les historiens antiques, avec le sens spécial de république et de royauté usurpée.

(1) *De Re publica*, l. I, ch. 26.

Mais c'est le mot *populus* qui, avec une indication du contexte, sera le mieux employé seul pour exprimer une république.

On pourrait bien rencontrer en grec quelque emploi analogue de δῆμος. Polybe s'en sert ainsi en parlant des suites qu'entraînent les abus d'une aristocratie qui dégénère en oligarchie, et prenant ce dernier mot, comme presque toujours, en mauvaise part. Car l'oligarchie est pour les politiques grecs la tyrannie d'un petit nombre, opposée au gouvernement dirigé par quelques hommes éminents, dont la justice et la prudence légitiment l'autorité. « Lors donc, dit Polybe, que l'aristocratie quitte ce caractère pour se transformer en oligarchie, la multitude irritée se soulève contre les injustices de ces nouveaux chefs, et de là sort le pouvoir démocratique, γεννᾶται δῆμος (1). »

Le mot δῆμος ne fut pas toujours très respecté chez les Grecs. C'est surtout pour une expression comme celle-là que les variations de l'idiôme tiennent essentiellement aux transformations politiques ; rapprochements qui fournissent à la philologie une de ses plus hautes applications. La langue grecque s'était développée dans toute sa splendeur dès Homère, partisan si prononcé du pouvoir d'un seul (2). Lorsque Polydamas dit à Hector : « Il ne m'ap-

---

(1) Καὶ μὴν ταύτης εἰς ὀλιγαρχίαν ἐκτραπείσης κατὰ φύσιν, τοῦ δὲ πλήθους ὀργῇ μετελθόντος τὰς τῶν προεστώτων ἀδικίας, γεννᾶται δῆμος. *Archæolog. Roman.*, fragm IV. Dans une de ces anciennes traductions en beau style comme celles dont se moque si plaisamment P.-L. Courier, ce passage est ainsi travesti : « De la démocratie, lorsque le peuple devient insolent et méprise les lois, naît le gouvernement de la multitude. »

(2) . . . . . Εἷς κοίρανος ἔστω
εἷς βασιλεύς.

Il. B. 204, sq.

partient pas, étant du peuple, de tenir un langage superbe (1) », le poète fait de ces mots δῆμον ἐόντα une expression d'humilité, d'abaissement.

Ailleurs, représentant Ulysse qui court de tous côtés pour convoquer les chefs des Grecs à l'assemblée, « S'il trouvait sur son chemin, dit-il, quelque homme du peuple (δήμου τ' ἄνδρα) poussant des clameurs, il le frappait de son sceptre et le tançait en ces termes : Malheureux ! tiens-toi en repos, et écoute la voix de tes supérieurs (2). »

Dans la suite, lorsque la Grèce se forma en cités libres, la plupart régies par des institutions démocratiques, les abus de la liberté firent encore plus de tort au mot δῆμος. Après qu'il eût été personnifié par Aristophane, il fut difficile qu'il ne rappelât pas aux Athéniens, amateurs si passionnés du théâtre, le vieillard corrompu, sot, orgueilleux, gourmand, dupe de toutes les manières, dont le personnage excitait leurs rires inextinguibles dans la comédie des *Chevaliers*, et auquel l'acteur ajoutait encore la laideur du masque, l'accoutrement le plus grotesque, le ridicule et l'obscénité de la gesticulation.

Et pourtant l'original, si peu flatté, du vieux Δῆμος de l'ancienne comédie grecque était ce peuple d'Athènes si jaloux de ses droits démocratiques, si fier de cette suprématie des plus hautes facultés de l'intelligence qu'on lui a

---

(1) . . . . . οὐδὲ ἔοικεν
Δῆμον ἐόντα παρὲξ ἀγορεύεμεν.

Il. M. 213, sq.

(2) Ὃν δ' αὖ δήμου τ' ἄνδρα ἴδοι βοόωντά τ' ἐφεύροι,
Τὸν σκήπτρῳ ἐλάσασκεν, ὁμοκλήσασκέ τε μύθῳ·
Δαιμόνι', ἀτρέμας ἧσο, καὶ ἄλλων μῦθον ἄκουε,
Οἳ σέο φέρτεροί εἰσι.

Il. B. 198, sqq

reconnue dans tous les pays et dans tous les âges. Mais à Athènes la souveraineté du peuple était si incontestée, qu'il ne venait à l'idée de personne que l'emploi le plus irrévérencieux de son nom, la satire la plus sanglante de ses vices, pût constituer un délit attentatoire à ses droits.

Avec la licence de leurs mœurs et la violence de leurs passions politiques, esprits délicats cependant pour les choses de goût, les Athéniens permettaient à leurs moralistes de leur reprocher sans ménagement tous les défauts inhérents à la multitude, défauts dont ne les corrigeait pas le pouvoir souverain. Ils reconnaissaient, sans crainte pour leur autorité, que, par la nature même de l'homme, les qualités les plus belles, les vertus les plus pures sont essentiellement le partage du petit nombre. C'est là comme un axiôme de toutes les philosophies. Nous lisons dans l'Ecclésiaste : « Stultorum infinitus est numerus (1). » Horace, après avoir loué dans les héros d'Homère les types de ces natures supérieures qui guident l'humanité, ajoute immédiatement ce vers devenu proverbe :

Nos numerus sumus, et fruges consumere nati. (2)

Il semble ainsi entraîner malicieusement avec lui presque tout le monde dans cette large catégorie. Et cependant, au temps d'Horace, on trouvait encore au-dessous de cette tourbe, qui ne sert, dit-il, qu'à faire nombre et à consommer les vivres, d'autres êtres humains qu'on ne comptait même pas, puisqu'on leur refusait leur droit personnel au titre d'homme : les esclaves (3). Il était réservé à l'Evangile de faire comprendre ce crime de lèse-huma-

---

(1) C. 1, v. 15.
(2) Epist., l. 1, ép. 2, v. 27.
(3) « Servus res est, non persona. »

nité, par suite duquel les républiques les plus démocratiques de l'antiquité n'ont été réellement que d'oppressives oligarchies : ce qu'on ne doit jamais perdre de vue un seul instant, en étudiant la politique des anciens.

Le poète de Venuse a plus d'une fois traité le peuple avec un dédain qui n'aurait pas été de mise avant la ruine entière de la liberté ; on n'eût sans doute trouvé dans Lucilius, ni dans les auteurs d'Atellanes, Fabius Dossenus, Q. Novius, rien de pareil à ces sarcasmes méprisants dont il égaie Mécène :

> Judice quem nosti, populo, qui stultus honores
> Sæpe dat indignis, et famæ servit ineptus,
> Qui stupet in titulis et imaginibus (1).

Non seulement le peuple de Rome, au temps des Scipions, ne devait pas offrir un sujet aussi favorable à la satire, mais tant que l'aristocratie sénatoriale contesta l'exercice du pouvoir à la majorité du peuple, le langage sur ce point garda nécessairement plus de réserve par cette lutte même. Lorsqu'ils voulaient conspuer les vices d'une classe infime, les écrivains de ces temps anciens avaient *plebs*, *vulgus*, *plebecula*, sans empiéter sur le mot *populus*, d'un ton aussi irrévérencieux que celui d'Horace.

Comme, dans les premiers siècles de la république, l'élément aristocratique avait dominé, le nom du sénat s'inscrivait avant celui du peuple dans le protocole des actes publics les plus solennels et sur les enseignes des légions. Mais hors du langage officiel, c'est la république tout entière que les historiens, les poètes, les philosophes désignent par les mots *Populus Romanus*.

Dans la Grèce et dans ses colonies, où, en général,

---

(1) Sermon., l. I, sat. 6, v. 15.

une démocratie absolue ne rencontrait presque pas de rivalité, βουλὴ a un tout autre sens que le *senatus* des Romains. Ce n'est pas, comme chez ceux-ci, une classe privilégiée, dès l'origine de la nation. Les membres de l'assemblée supérieure appelée βουλὴ sont électifs, les droits et la durée de leurs charges strictement limités Si l'on trouve quelquefois chez les orateurs des républiques grecques, dans leurs historiens, sur les marbres de leurs inscriptions, ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος, ou bien, ἔδοξε τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ, le sénat n'est pas placé là avant le peuple en vertu d'un droit supérieur (1), mais comme formé des magistrats les plus élevés que se donne le peuple, et qui remplissent leurs fonctions en son nom. Ils sont nommés à la première place, tout comme ils marcheraient à la tête du cortége dans une fête solennelle.

Il y a un rapprochement assez curieux à tirer d'une autre remarque sur le mot δῆμος. On sait que les Athéniens lui donnaient un sens spécial, en l'appliquant aux tribus entre lesquelles le territoire de l'Attique était divisé. Ce mode de circonscription, que l'on est convenu d'appeler *dêmes* dans nos dissertations sur l'état politique de la république athénienne, offre beaucoup d'analogie avec nos *pagi* du moyen-âge ; et, par une autre analogie, de *pagus* est venu le mot *pays*, qui, appliqué d'abord à ces menues fractions du territoire, s'est dit plus tard de la France entière, et, sur ces derniers temps, a même passé avec éclat dans le haut style parlementaire, où il semble presque avoir détrôné le mot *patrie*.

---

(1) Nous ne parlons pas ici d'auteurs grecs, contemporains de la domination romaine, et de certaines inscriptions de l'Asie-Mineure relatives au même temps, mais de plusieurs passages de Démosthènes et d'autres orateurs anciens, ainsi que d'inscriptions antiques, tels que celle du *Corpus inscriptionum* de M. Boeck, n° 176, etc.

J'arrive à l'étymologie directe de *république*, à ce mot, ou plutôt aux deux mots *res publica*, que Cicéron prit pour titre de l'ouvrage célèbre, si merveilleusement retrouvé (1), si élégamment traduit et commenté par deux hommes dont l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'honore d'avoir adopté la gloire, Mgr. le cardinal Mai et M. Villemain.

Respublica, qui répond là au πολιτεία des Grecs, est loin d'en fournir l'entier équivalent.

Lorsque, après la digression qui ouvre ce dialogue, Scipion se rend à l'invitation de ses amis, qui lui demandent ce qu'il pense *de re publica*, il entre ainsi en matière : *Res publica*, *res populi*. Cette définition assez vague, rappelée plusieurs fois dans le cours du dialogue, s'éclaircit par les applications ; on y reconnaît avec évidence, non pas la république, mais un état en général, au point de comprendre même la monarchie absolue : « Itaque si Cyrus ille Perses justissimus fuit sapientissimusque rex, tamen mihi populi res (ea enim est, ut dixi antea, publica) non maxime expetenda fuisse illa videtur, cum regeretur unius nutu (2). » — « Que Cyrus ait été le plus juste et le plus sage des hommes, je ne trouve pas pour cela fort désirable cette chose du peuple (telle est, je l'ai dit, ma définition de la chose publique), qui dépendait du coup-d'œil d'un seul homme. (3) » En citant ici, comme je le dois, la traduction de l'écrivain éminent que je viens de

---

(1) Du moins en fragments assez considérables pour donner de cette composition une idée d'ensemble qu'on n'en pouvait avoir par le seul épisode qu'en avait conservé Macrobe, et par un petit nombre d'autres citations fort courtes.

(2) CICER. *De Re publica*, I, 27.

(3) Traduction de M. Villemain.

nommer, je trouve que l'expression *coup-d'œil* ne rend peut-être pas dans toute sa force le mot *nutus*. Ce clin-d'œil, ce signe des sourcils dont dépendent les destinées d'un peuple innombrable, caractérise plus vivement encore l'omnipotence des monarchies de l'Orient, gouvernement que Scipion comprend, comme on vient de le voir, dans le terme générique *respublica*.

C'est cette acception, d'un état en général, qu'il faut donner à πολιτεία dans le plus célèbre des ouvrages de Platon. M. Cousin en a fait la remarque (1), en s'excusant d'avoir maintenu pour le titre le mot *république* que l'usage a consacré. Dans une traduction du XVIIe siècle, le titre grec pouvait être assez bien rendu par ce mot français, que surtout alors on employait fréquemment de la même manière, avec le sens de l'*état* en général, comme dans ces vers de notre La Fontaine :

> Celui-ci, pour monter aux grandes dignités,
> Dans les emplois de Mars servant la république,
> Vit par un coup du sort ses beaux jours emportés.

Dans le cours du dialogue de Platon, M. Cousin donne constamment cette dernière acception à πολιτεία.

Quelque idéale et impossible que soit cette application platonicienne des sublimes spéculations de Socrate sur la justice, Platon n'a pas moins prétendu y dessiner la forme d'un état social, mais avec une entière liberté de création, et sans tenir le moindre compte, dès qu'il lui plaît ainsi, des conditions les plus essentielles de la nature humaine ; par exemple, lorsqu'il supprime tout devoir, toute attache, tout sentiment de famille, et qu'il établit à la place, entre

(1) *Œuvres de Platon*, t. IX, p. 328.

ses citoyens imaginaires, communauté absolue, ou, suivant une expression d'invention récente, *communisme*.

Ces idées, dont la réapparition, coïncidant nouvellement chez nous avec une révolution subite, a bouleversé un instant les esprits, peuvent sans doute égarer, dans l'extrême jeunesse, les plus faibles ou les plus ignorants, et servir de mot de ralliement à l'expérience beaucoup moins naïve des ennemis jurés de l'ordre social; mais ces vieilles rêveries sauraient-elles avoir dans la bouche de leurs prôneurs modernes (qu'ils soient dupes ou trompeurs) une influence vraiment sérieuse et durable, lorsqu'elles ne l'eurent pas, à leur nouveauté, il y a deux mille trois cents ans, divinisées, en quelque sorte, par l'imagination et le style de Platon?

Chez Aristote, dont le génie tout pratique est si opposé à celui de son maître, on trouve aussi πολιτεία avec le sens général d'un état, mais souvent aussi et très nettement avec celui d'une république. « Nos ancêtres, dit-il, appelaient *δημοκρατία* ce que nous nommons aujourd'hui πολιτεία (1). Et il ne laisse aucun doute sur le sens de ce mot, lorsqu'il distingue les états ainsi nommés des aristocraties, lesquelles « s'appuient, dit-il, sur le pouvoir d'un petit nombre, les πολιτείαι, au contraire, sur le peuple entier » : τὰς δὲ πρὸς τὸ πλῆθος πολιτείας. (2) Il s'agit donc bien évidemment ici de république.

---

(1) Διόπερ ἃς νῦν καλοῦμεν πολιτείας οἱ πρότερον ἐκάλουν δημοκρατίας. — *Politica*, l. IV, c. 13, t. II, p. 379 B, éd. Duval; Paris, 1619, in-fol.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui a joint à sa traduction de la Politique d'Aristote un texte savamment élaboré, dispose dans un ordre nouveau les livres de cet ouvrage, qu'il juge avoir été très anciennement bouleversés. Nous joindrons toujours à la mention de l'édition Duval celle de cette dernière édition. Le passage ci-dessus s'y trouve l. VI, ch. 10, § 11.

(2) L. V, c. 7, t. II, p. 396 B, éd. Duval. — Barth. St-Hil., l. VIII, c. 6, § 4.

Le mot πολιτεία prend si nettement ce sens chez Aristote, que l'adjectif πολιτικὸς y reçoit aussi le sens spécial de *républicain*, acception que je ne trouve pas dans nos meilleurs dictionnaires grec-français.

Ramenant tous les gouvernements à trois sources du pouvoir : unité, petit nombre, majorité, le Stagirite classe d'abord toutes les nations en monarchiques, aristocratiques et républicaines : Βασιλευτὸν πλῆθος — ἀριστοκρατικὸν πλῆθος — πολιτικὸν πλῆθος. (1) Il faut donc traduire là : *peuple monarchique, peuple aristocratique, peuple républicain.* La définition qu'ajoute l'auteur ne laisse aucun doute à cet égard. (2)

Quant à la démocratie absolue, bien qu'Aristote reconnaisse que le principe en est essentiellement la liberté (Ὑπόθεσις μὲν οὖν τῆς δημοκρατικῆς πολιτείας ἐλευθερία (3)), il la regarde cependant comme une république dégénérée : « Nous avons reconnu, dit-il, trois espèces de constitutions pures : la royauté, l'aristocratie, la république ; et trois autres espèces, corruption des premières : la tyrannie pour la royauté, l'oligarchie pour l'aristocratie, la démocratie pour la république. » Dans ce passage, πολιτεία a d'abord le sens général de *gouvernement*, de *constitution*, puis le sens spécial de *république* : Διειλόμεθα τρεῖς μὲν τὰς ὀρθὰς πολιτείας· βασιλείαν, ἀριστοκρατίαν, πολιτείαν· τρεῖς δὲ τὰς τούτων παρεκβάσεις· τυραννίδα μὲν βασιλείας, ὀλιγαρχίαν δ' ἀριστοκρατίας, δημοκρατίαν δὲ πολιτείας (4).

---

(1) L. III, c. 17, t. II, p. 361 D, éd. Duval. — Barth. St-Hil., l. III, c. 11, § 11.

(2) Πολιτικὸν δὲ πλῆθος ἐν ᾧ πέφυκε καὶ ἐν ἐγγίνεσθαι πλῆθος πολεμικὸν, δυνάμενον ἄρχεσθαι καὶ ἄρχειν κατὰ νόμον τὸν κατ' ἀξίαν διανέμοντα τοῖς ἀπόροις [ou εὐπόροις] τὰς ἀρχάς. — Ibid.

(3) L. VI, c. 2, t. II, p. 414 C, éd. Duval. — Barthél. St-Hil., l. VII, c. 1, § 6.

(4) L. IV, c. 2, t. II, p. 364 A, éd. Duval. — Barth. St-Hil., l. VI, c. 2, § 1.

Si l'on rend, dans ce passage, δημοκρατίαν par *démagogie* (1), cela ne nous paraît pas répondre à l'idée d'Aristote. Cette expression de *démagogie* s'applique chez nous au gouvernement républicain, vicié par les derniers excès. Or ce n'est point là ce que l'auteur de la *Politique* (quelque peu favorable qu'il soit à l'extension de l'action populaire, et il est difficile de l'être moins) entend en général par la démocratie. Il y voit bien une dégénération de la république la meilleure, mais il aborde pourtant l'examen de la démocratie comme d'une forme que peuvent admettre certains peuples. Appliquant nécessairement ses idées à des peuplades peu nombreuses, d'un territoire très circonscrit, comme celles qui se partageaient la Grèce, il trouve que ce genre de constitution s'adapterait surtout à une peuplade agricole. Le motif de son opinion est bien d'accord avec son peu de sympathie pour la multitude. S'il concède la démocratie à un peuple agricole, c'est précisément parce que la plupart de ces citoyens laboureurs n'useront que très rarement de leurs droits civiques, dont l'exercice les dérangerait de leurs travaux. « Car travailler vaut encore mieux, dit-il, que gouverner et commander. » Ἀλλ' ἥδιον τὸ ἐργάζεσθαι τοῦ πολιτεύεσθαι καὶ ἄρχειν (2).

---

(1) Comme l'a fait M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui a manqué là d'exactitude. (T. II, p. 170). C'est bien la démocratie que le philosophe grec regarde comme une corruption de la république. On ne serait autorisé à employer le mot *démagogie* que là où Aristote signale (ainsi que nous l'exposons ci-après) les efforts des démagogues pour porter au dernier degré de corruption la démocratie, qu'il estime déjà une forme corrompue, aussi corrompue par rapport à la république, que la tyrannie par rapport à la royauté. Seulement elle lui paraît supportable en certains cas, tant qu'elle n'est pas livrée aux intrigues des démagogues. Il est essentiel de ne point prendre le change sur ce point.

(2) L. VI, c. 4, t. II, p. 416 C D. — Barth. St-Hil., l. VII, c. 2, § 1.

D'autres exceptions analogues lui font encore tolérer certaines démocraties, mais toujours avec la condition d'exclure des droits civiques la classe tout-à-fait dégradée τὸ χεῖρον αἰεὶ πλῆθος χωρίζειν. (1) Et n'oublions pas, je le répète, qu'au-dessous de cette classe infime, il y a toujours dans l'antiquité une moitié de la population que l'esclavage met tout à fait en dehors des combinaisons politiques les plus favorables au suffrage universel. Or c'est dans un tel état de choses qu'Aristote aborde enfin l'espèce de démocratie qu'il juge avec une sévérité dont nous pouvons apprécier aujourd'hui toute la justesse :

« Quant à cette forme dernière, où l'universalité des citoyens a des droits égaux, il n'est pas donné à tout état de la supporter, et il est difficile de la maintenir, à moins qu'elle ne s'accorde parfaitement avec les lois et les mœurs.... Pour établir ce genre de démocratie et transférer tout le pouvoir au peuple (continue Aristote, par suite d'observations qui datent de vingt-trois siècles), les chefs de la révolution tâchent ordinairement d'inscrire aux rôles civiques le plus de gens qu'ils peuvent... Tous les éléments sont bons pour former la masse que ces hommes-là dirigent, et ce sont des moyens tout-à-fait à la portée des démagogues. » (2)

---

(1) L. VI, c. 4, t. II, p. 417 E. — Barth. St-Hil., l. VII, c. 2, § 8.

(2) Τὴν δὲ τελευταίαν, διὰ τὸ πάντας κοινωνεῖν, οὔτε πάσης ἐστὶ πόλεως φέρειν, οὔτε ῥᾴδιον διαμένειν, μὴ τοῖς νόμοις καὶ τοῖς ἔθεσιν εὐ συγκειμένην.... Πρὸς δὲ τὸ καθιστάναι ταύτην τὴν δημοκρατίαν, καὶ τὸν δῆμον ποιεῖν ἰσχυρὸν, εἰώθασιν οἱ προεστῶτες τῷ προσλαμβάνειν ὡς πλείστους.... ἅπαν γὰρ οἰκεῖον τοῦτο τῷ τοιούτῳ δήμῳ μᾶλλον. Εἰώθασι μὲν οὖν οἱ δημαγωγοὶ κατασκευάζειν οὕτω. — Ibid., Duval. — Barth. St-Hil., ibid., § 9 et 10.

Pour expliquer maintenant comment Aristote, qui emploie ainsi δημαγωγὸς, ne s'est pas servi du mot δημαγωγία, il suffit de rappeler qu'en grec ce dernier mot signifie, non pas un état républicain livré aux excès de la démocratie, mais les efforts que font les agitateurs (οἱ δημαγωγοὶ) pour porter le peuple à ces excès.

La langue latine, où nous n'avons pas trouvé un mot qui rendît le français *république*, ne fournit pas non plus d'équivalent à *démocratie*, mot dérivé directement du grec, et encore si peu usité au commencement du XVIIe siècle, que Balzac, dans son *Aristippe*, cite un chancelier de France d'alors, « cet homme de robe longue, que nos pères ont vu, dit-il, qui chercha dans la carte un jour tout entier la Démocratie et l'Aristocratie, pensant les y trouver comme la Dalmatie et la Croatie (1). »

Faute d'un mot spécial, les ouvrages latins, sur ces matières, peuvent offrir, plus que les ouvrages grecs, quelques incertitudes de traduction ; mais, comme nous l'avons montré en commençant, le mot *populus* est celui qui se prête le mieux à rendre l'idée de *république*.

Lorsque la forme républicaine se substitua chez nous, il y a trois ans, à la royauté, un des premiers soins du gouvernement provisoire fut de déterminer la formule de la prière par laquelle la protection céleste devait être appelée sur notre renaissante république. Deux arrêtés successifs prouvent que les membres de ce gouvernement hésitèrent entre les mots *populus* et *respublica*. Par les observations précédentes, il semble que *populus* aurait mieux rendu leur pensée ; *respublica* étant plutôt, comme on vient de le voir, l'état en général, quelle que soit la constitution, et *populus*, le peuple-roi dans la langue des Romains, qui est aussi celle de l'Eglise.

C'est sans doute pour que le mot soit bien reconnu de tous, sans l'intelligence du latin, qu'on s'est arrêté à modifier la phrase du Psalmiste de cette manière :

« Domine, salvam fac rempublicam. »

---

(1) *Aristippe ou de la Cour*, par feu M. de Balzac. Rouen, 1658, in-24, p. 66.

Pour nous, concluons en reconnaissant que le mot *respublica* est acceptable à tous, sans distinction d'opinions, comme n'offrant rien d'exclusif, et exprimant d'une manière générale l'état, la société, la patrie ; mais ce ne sont pas là les considérations qui, le 1er mars 1848, en firent ordonner l'emploi.

PROGRAMME DES PRIX PROPOSÉS

POUR

LES ANNÉES 1852, 1853 et 1854.

L'Académie décernera, dans ses Séances publiques annuelles des mois d'Août 1852, 1853 et 1854, les prix spécifiés ci-après :

POUR 1852.

PRIX GOSSIER.

L'Académie décernera un prix de 800 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Quels sont les systèmes d'appareils galvaniques qui, sous le rapport de la force, de l'économie, de la régularité et de la simplicité, doivent être préférés par ceux qui essaient de tirer parti des courants électriques, pour obtenir une force motrice applicable à une branche quelconque d'industrie.

Encouragements aux Beaux-Arts.

L'Académie décernera des *médailles d'encouragement* aux artistes nés ou domiciliés dans un des cinq départements de l'ancienne Normandie, qui, pendant les trois dernières

années, c'est-à-dire depuis le mois d'Août 1849, se seront le plus distingués dans les Beaux-Arts, à savoir : *la peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure, la lithographie et la composition musicale.*

Prix d'Hygiène.

L'Académie remet au concours le sujet suivant :

Un petit Traité d'Hygiène populaire, dégagé de toute considération purement théorique, à l'usage des ouvriers des villes et des habitants des campagnes.

Ce livre, qui sera particulièrement applicable au département de la Seine-Inférieure, devra présenter, sous la forme la plus simple et la plus attrayante possible, les préceptes généraux qu'il importe surtout de vulgariser.

Le Ministre de l'Instruction publique ayant reconnu l'utilité de cette question, et voulant augmenter l'émulation des auteurs, a, par arrêté du 12 octobre 1848, doublé la valeur de ce prix, qui sera en conséquence de 600 francs.

PRIX DUPUTEL.

L'Académie décernera, s'il y a lieu, dans sa séance publique du mois d'Août 1852, une Médaille d'or de 300 fr. au meilleur mémoire sur le sujet suivant :

De l'influence fâcheuse de la CAMARADERIE, *dans les Sciences, les Lettres et les Arts, et des moyens d'y remédier.*

M. Duputel, l'un des plus anciens membres de l'Académie, lui a légué, par son testament, la somme nécessaire pour subvenir aux frais de ce prix, dont il a lui-même désigné le sujet.

POUR 1853.

L'Académie, décernera une médaille d'or de la valeur de 300 fr., au meilleur mémoire sur le sujet suivant :

Eloge de Lépecq de la Clôture, *et appréciation de ses Ouvrages*

POUR 1854.

L'Académie de Rouen, voulant honorer la mémoire de tous les hommes nés en Normandie, qui se sont rendus illustres dans les divers genres de science et de littérature, met au concours l'éloge d'Adrien Turnèbe, l'un des plus savants philologues du XVIe siècle, éditeur et traducteur d'un grand nombre d'auteurs anciens, directeur de l'Imprimerie royale pour les livres grecs, sous Henri II, et professeur de langues et de philosophie grecques au Collége de France ; l'un des maîtres du célèbre Henri-Estienne, et enfin, homme d'une érudition si vaste et si profonde, que Montaigne n'a pas craint de dire que, dans la profession des lettres, *c'estoit le plus grand homme qui feust il y a mille ans*, et qu'il *sçavoit plus et sçavoit mieulx ce qu'il sçavoit qu'homme qui feust de son siècle, ny loing au delà.*

En conséquence, l'Académie décernera une médaille d'or de la valeur de 300 fr., à l'auteur du meilleur mémoire, écrit en *français* ou en *latin*, *sur la vie et les travaux d'Adrien Turnèbe.*

Observations relatives à tous les Concours.

Tous les Mémoires devront être manuscrits et inédits.

Chaque ouvrage portera en tête une devise qui sera

répétée sur un *billet cacheté*, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Dans le cas où le prix serait remporté, l'ouverture du billet sera faite par M. le Président, en séance particulière, et l'un de MM. les secrétaires donnera avis au lauréat de son succès, assez tôt pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la séance publique.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les manuscrits envoyés au concours deviennent la porpriété de l'Académie, qui autorise les auteurs à en prendre copie sans déplacement.

Les mémoires devront être adressés *francs de port*, AVANT LE 1er JUIN 1852, 1853 OU 1854, TERME DE RIGUEUR, à M. *J. Girardin* ou à M. *A. Pottier*, *secrétaires de l'Académie*, le premier pour les Sciences, le second pour les Lettres et les Arts.

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1850-1851, *et classés par* ordre alphabétique, *soit du nom de l'auteur ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques et ceux des sociétés savantes.*

Dressée conformément à l'art. 63 des nouveaux statuts.

Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale, et Société française de statistique universelle. *Journal mensuel des travaux. — Nouvelle série, juillet à décembre* 1850. — *Janvier à juillet* 1851.

Aladane de Lalibarde. *Études sur le Choléra épidémique, sa nature et son traitement. Janvier* 1851.

Alliance. *V.* Neveu, Rouen.

Amberger, J. Nicklès et Cassal. *Application de l'électro-magnétisme, dans la locomotion sur chemins de fer et dans les transmissions de mouvement.* 1851.

Amiens. *Société des Antiquaires de Picardie. Bulletin n*os 2, 3, 4, 1850. — N° 1er 1851. — *Mémoires, t.* 1er, 1851.

Angers. *Société industrielle. Bulletin*, 21e *année*, 1re *partie de la* 2e *série* 1850.

Angoulême. *Soc. d'agricult., etc. Annales, t.* 32, *n*° 3; *mai et juin*, 2e *sem.* 1850.

Annuaire. *V.* Association normande *et* Travers.

Association normande. *Annuaire, etc.* 1851, 17e *année.*

Auvergne, *V.* Lecoq.

Avenel. *Rapport général sur les travaux du Conseil central d'hygiène publique et de salubrité du départ. de la Seine-Inférieure, pendant* 1850.

Ballière. *Théorie de la musique.* 1764. (Offert par M. Ballin.)

Bard (Joseph). *Itinéraire général de Londres et Paris à Rome et à Naples.* 1re *partie*, *Londres et Marseille.* — *Des influences des stations grecques dans les Gaules et particulièrement dans le Lyonnais, la Bourgogne et la Bresse.* 2e *édit.*, 1851.

Beauvais. *Athénée du Beauvaisis. Bulletin*, 1er *et* 2e *sem.* 1850.

Belgique. *Acad. royale. Annuaire*, 17e *année* 1851. — *Bull. nos* 1 *à* 5, 1851. — *Résumé des observations magnétiques et météorologiques faites à des époques déterminées*, *in*-4°. — *Observations des phénomènes périodiques*, 2 *vol. in*-4°.

Blanc (Charles). *Histoire des peintres* : Nicolas Poussin.

Blanche (Em.) *Examen de l'Herbier de M. l'abbé Le Turquier Delongchamp.* (Manuscrit.)

Boileau de Castelnau. *De la Folie instantanée*, *considérée au point de vue médico-judiciaire.* 1851.

Bonnin. *Souvenirs et journal d'un bourgeois d'Evreux*, 1740-1830. *Evreux*, 1850.

Bordeaux. *Académie. Recueil des actes*, 12e *année*, 2, 3 *et* 4e *trim.* 1850. — 1er *trim.* 1851.

Bouillaud. *V.* Rayer.

Boulogne. *Soc. d'agricult.*, *séance solennelle du* 9 *nov.* 1850; *séance semestrielle du* 22 *mars* 1851.

Bourdin. *De la nature du suicide.*

Bourg. *Société d'Émulation de l'Ain. Journal d'agriculture*, *nos* 9 *et* 10, *sept. et oct.* 1850. — *Rapport sur un concours ouvert pour un petit Manuel de morale religieuse.* 5 *février* 1851.

Bouteiller fils. *V.* Duclos

Brizi (Oreste.) *Le bande garibaldiane a San Marino.* 1850.

Brunel. *V.* Defosse.

Budget. *V.* Seine-Inférieure.

Caen. *Académie. Mémoires*, 1851.

Calais. *Soc. d'agr. etc. Mémoires, années* 1844 *à* 1851.

Cassal. *V.* Amberger.

Caumont (Alfred). *Inauguration de la statue de Nicolas* POUSSIN *aux Andelys, le* 15 *juin* 1851. *Pièce de vers.*

Cazin. *Traité pratique et raisonné de l'emploi des plantes médicinales indigènes. Planches. — Vers ascarides lombricoïdes et des maladies que ces animaux causent, accompagnent ou compliquent, considérés sous le point de vue medico-pratique. — Sur le moyen de guérir la pomme de terre par la plantation d'automne, etc. Nov.* 1848. *— Mémoire sur la culture du pommier destiné aux vergers. Oct.* 1843. *— Moyen d'obtenir très facilement des pêchers, des abricotiers et des pruniers nains.* 2 *août* 1839.

Châlons. *Soc. d'agricult., séance publique* 1850.

Charma (A.) *Du Sommeil*, 1851. *— Notice sur un manuscrit de la Bibliothèque de Falaise.* 1851.

Chassan. *Lois sur la presse depuis le* 24 *février* 1848, *avec des notes et observations.* 1851.

Chaulage. *V.* Études.

Chéruel. *Normanniæ nova chronica ab anno Christi* 473 *ad annum* 1378 *etc. In-*4°, 1850.

Chevallier et Duchesne. *Mémoire sur les empoisonnements par les huîtres, les moules, les crabes et par certains poissons de mer et de rivières.* 1851.

Compte. *V.* Seine-Inférieure.

Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements. 2e *session* 1851.

Congrès scientifiques de France, 17e *session, t.* 1 *et* 2, 1851.

Conseil central d'hygiène etc. *V.* Avenel.

Conseil général. *V.* Rouen.

Corblet (l'abbé Jules). *De l'Art chrétien au moyen-âge. Paris*, 1847. *— Précis d'archéologie celtique.* 1850. *— Des Dictons historiques et populaires de Picardie*, 1850.

Corne. *Rapport sur les questions qui se rattachent à l'administration et à l'enseignement du Muséum d'histoire naturelle.*

Corneille. *V.* Defosse *et* Stassart.

Corréard. *Notice nécrologique sur Paul* MÉRAT. *Liste chronologique de ses travaux.*

Crémieu (Édouard). *POUSSIN et son monument, poème couronné par la Société libre d'Émulation de l'Eure. Juin* 1851.

Defosse. *Stances sur le Portrait original de Pierre* CORNEILLE, *d'après Ch. Lebrun.* 1850. — *A la Mémoire de* BRUNEL, *pièce de vers*, 1851.

Delabrosse. *Notice historique sur le Jardin des Plantes de Rouen, depuis sa fondation jusqu'à nos jours.*

De la Quérière (E.) *Aperçus sur l'état ancien et sur l'état nouveau de la Société* 1850. — *De l'Hygiène de l'habitation.* 1851.

De Lérue. *Monsieur Mathieu ou le Bonhomme.* 1850. — *Considérations sur la question des enfants trouvés, enfants abandonnés et orphelins pauvres.* 1849.

Delisle *Magni rotuli scaccarii Normanniæ de anno Domini ut videtur* MCLXXXIV *fragmentum detexit ediditque Leopoldus Delisle.*

Delzons. *Opuscules académiques de Fénélon. Nouv. édition*, 1850. — *Dialogues sur l'éloquence, par Fénélon. Nouv. édition.* 1850.

Desjobert. *Documents statistiques sur l'Algérie.*

Dijon. *Académie. Mémoires*, 1850.

Dinaux (A). *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique* 3e *série, t.* 1, 1re *liv. Août* 1850.

Dorey (J.) *Notice sur la culture et sur la préparation du lin.*

Douai. *Soc. nation. d'agricult. etc. du Nord. Mémoires*, 1848-49.

Draguignan. *Soc. d'agr. du Var. Bulletin agricole, t. 2. Juil. à déc.* 1850. 1er *trim.* 1851.

Du Breuil (A.) *Cours élémentaire d'arboriculture.* 2e *édit.*, 1851.

Duchalois (A.) *L'Apollon sauroctone*, 1849.

Duchemin-Boisjousse *La Musique en 60 leçons, méthode précédée d'un nouveau mode d'enseignement et suivie d'éléments d'idéologie musicale. Nouv. édit.*

Duchesne. *V.* Chevallier.

Duchesne (E.-A.) *Histoire statistique du Choléra-Morbus dans le* 11e *arr. de Paris, en* 1849.

Duclos et Bouteiller fils. *Mémoire sur les convulsions survenues pendant le travail de l'accouchement.* (*Manuscrit couronné par l'Académie de Toulouse.*)

Duranville (Leon de). *Duclair*, 1850. — *Dieppedal et ses monuments religieux.* 1850.

Ebrard. *Des Sangsues, considérées au point de vue de l'économie médicale.* 1850.

Études sur les effets du chaulage, etc.

Evreux. *Soc. lib. d'agr. de l'Eure. Recueil des travaux, t.* 8 1848-49.

Fallue (L.) *Histoire politique et religieuse de l'église métropolitaine et du diocèse de Rouen, t.* 2, 3 *et* 4, 1851. — *Histoire du château de Radepont et de l'abbaye de Fontaine-Guerard.* 1851.

Gand. *Soc. des Beaux-Arts. Rapp. sur l'état de la Société des Beaux-Arts et de la littérature.*

Girardin (J.) *Teinture sur soie, laine et coton.* 95e *liv. de l'Instruction pour le peuple.* — *Publications de la Soc.*

centrale d'agr. de la Seine-Inférieure sur les nouveaux engrais concentrés du commerce. 1851. *V.* Soubeiran.

Glanville (de). *Histoire des Miracles qui se sont faits par l'entremise de la Sainte-Vierge dans la première restauration de l'église de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive, etc.*

Guillaume, D.-M. *Physiologie des sensations, t.* 1. *Dôle*, 1843. — *Du Bon et Beau : Question extraite du* 2e *vol. de la Physiologie des sensations.* 1848. — *Observation rare sur la chute d'une portion considérable du corps d'un humérus gauche, suivie de la régénération de l'os.* 1843-44.

Gully. *Carte céleste pour l'éclipse de soleil du* 28 *juillet* 1851.

Haldat (doctr de). *De l'influence de l'expérience sur le progrès des sciences et des arts.* 1850.

Hardouin-Michelin. *Description de quelques nouvelles espèces d'échinides. Janvier* 1851. *V.* Corne.

Institut des Provinces. *Annuaire.*

Institut national. *Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France, par M. Lenormand. Séance du* 16 *août* 1840.

Jobard. *Bulletin du Musée de l'Industrie de Bruxelles. Juillet à déc.* 1850, *janv. à juin* 1851.

Journal des Savants. *Juin a déc.* 1850 *et janv. à juill.* 1851.

Labutte. *Études historiques sur l'arrondissement d'Yvetot.*

Lamont (J.) *Annales de l'Observatoire royal à Munich*, 4e *partie*, 1850. (En Allemand.)

Lamy. *Seine maritime. Modifications de son règlement sanitaire, etc.* 1850.

Langlois (l'abbé). *Revue des maîtres de chapelle et musiciens de la Métropole de Rouen.* 1850. — *Histoire du Prieuré du Mont-aux-Malades-lès-Rouen, et correspondance du prieur de ce monastère avec saint Thomas de Cantorbery.* 1120-1820. 1 *gros vol. in*-8. *Rouen*, 1851.

Langlois d'Estaintot. *Le Fléau domestique, l'ivrognerie; que faut-il faire pour en arrêter le progrès?*

Lecoq. *Annales de l'Auvergne, t.* 23; *mai à décembre* 1850, *janvier et février* 1851.

Lenormant. *V.* Institut national.

Leroy d'Etiolles. *Thèse pour le doctorat en médecine.* 1850.

Liége. *Soc. lib. d'Émulation. Rapport sur les travaux de la Société; séance publ. du* 29 *déc.* 1850.

Lille. *Soc. centrale de Médecine. Bulletin médical, n*os 5 *et* 6.

Lyon *Académie. Mémoires, classe des Sciences, id., classe des Lettres, t.* 2.

— *Société linnéenne. Annales.* 1847-49.

— *Soc. nation. d'agricult. Annales des sciences physiques et naturelles, d'agr. et d'industrie, t.* 1 *et* 2. 1849-50.

Malbranche (A.) *Sur les herborisations et sur l'étude des espèces botaniques.*

Mans (le). *Soc. d'agricult. Bullet.* 3e *et* 4e *trim.* 1850.

Manzoni. *Le* 5 *mai* 1821, *ou la mort de l'empereur Napoléon à Sainte-Hélène, ode italienne traduite en vers français par M. Albert Montémont.*

Marchal (Louis). *Question des subsistances. Mémoire qui a obtenu la médaille d'or de M. de Cormenin*; 1849. — *Mémoire sur la question suivante: De l'étude des langues anciennes, considérée comme base de l'instruction secondaire.* 1845.

Mauduit (A.-F.) *Découverte dans la Troade.*

Maus. *Grand tonnel des Alpes.*

Mende. *Soc. d'ag., industrie, sciences et arts du départ. de la*

Lozère. Bulletin, *n*os 4 *à* 12, 1850; — 13 *à* 16, 1851. *Mémoires*, 1847, 8, 9.

Mérat. *Notice sur les tubercules proposés pour remplacer la pomme de terre, etc. V.* Corréard.

Metz. *Acad. nationale. Mémoires.* 1850.

— *Soc. d'histoire naturelle. Bull.* 6e *cahier* 1851.

Michelin. *V.* Hardouin.

Millon et Reiset. *Annuaire de chimie.* 1850.

Ministère de la Justice. *Compte général de l'administration de la justice criminelle, pendant l'année* 1848. — *Id. de la justice civile et commerciale, même année.*

Montémont. *V.* Manzoni.

Moulins. *Société d'Emul. Bull. nov.* 1847, *janv.* 1849; *avril et sept.* 1850. — *Mai* 1851.

Munich. *Soc. des sciences naturelles. Noms des membres.* — *Statuts.* — *Isis, pièce de vers allemands.* — *Plusieurs mémoires et autres ouvrages en allemand.*

Muséum d'Histoire naturelle. *V.* Corne.

Nancy. *Soc. des Sciences. Mémoires.* 1849.

Nantes. *Soc. acad. Annales* 1850.

Natale (Joseph de). *Ricerche geognostiche sui terreni del distretto di Messina.* 1851.

Nepveur. *Observations adressées à l'Assemblée législative par l'administration du Mont-de-Piété de Rouen, etc.*

Neveu (l'abbé). *Discours prononcé le* 9 *décemb.* 1850, *à la cathédrale de Rouen, pour la Compagnie* L'ALLIANCE.

Nicklès (Jean). *V.* Amberger.

Nicot. *Compte-rendu des travaux de l'Acad. du Gard.* 30 *août* 1850.

Niort. *Soc. de statistique des Deux-Sèvres. Mémoires*, 2e *liv.* 1849-50.

Nîmes. *Acad. du Gard. Mémoires* 1849-50. *V.* Nicot.

Paris. *V.* Académie, Institut, Journal des Savants, Société.

Paulin. *Appel aux membres des Sociétés savantes, relatif aux bibliothèques communales.*

Pierre (Isidore). *Recherches sur les propriétés physiques des liquides et en particulier sur leur dilatation.*

Pigeori (Félix). *V.* Revue de Beaux-Arts.

Plouviez. *Quelques idées de philosophie médicale. Paris*, 1834. — *Nouvelles Vues thérapeutiques*, 1847. — *Quelques considérations physiologiques et hygiéniques sur l'alimentation.* — *Quelques mots sur l'éthérisation en médecine, sur les moyens de remédier aux accidents dont elle est susceptible, etc.*

Poitiers. *Soc. des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin*, 2e *et* 4e *trim.* 1850; 1er *et* 2e *trim.* 1851.

Pontaumont (de). *Précis historique sur l'hôpital de la marine à Cherbourg.* 1851.

Poullain. *Exposé historique du droit en France.*

Poussin. *V.* Blanc, Caumont *et* Crémieu.

Prévost. *Considérations sur l'origine des jardins en général, etc.* 1851.

Puy (le). *Soc. d'agr. Annales, t.* 14, 2e *sem.* 1849.

Quetelet. *Rapport décennal sur les travaux de la classe des sciences de l'Acad. roy. de Belgique*, 1840 à 1850. — *Sur l'électricité de l'air, etc.* — *les anciens recensements de la population belge, in-4.* — *la répartition du contingent des communes dans les levées de la milice, in-4.* — *Nouvelles tables de population pour la Belgique, in-4.* — *Climat de la Belgique, in-4.* — *Disproportions du corps humain*, 4e *et* 5 *articles.* — *Recherches statistiques, in-4.* — *Sur la statistique criminelle du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, in-4.*

Rayer, Soubeyran et Bouillaud. *Digitaline*, 1851.

Reims. *Acad. Séances et travaux*, *n*os 20 à 23, 1849 50. 11e *vol.* 6 *juill.*, 22 *mars* 1850. 1er *tr.* 1851.

Reiset. *V.* Millon.

Revue des Beaux-Arts, *livraison spécimen.—liv.* 15, 17 *à* 23. —*Préface du salon de* 1850-51, *t.* 2, *liv.* 1, 2, 3, 5 *à* 10, 12 *à* 15. *V.* Société libre des Beaux-Arts.

Rouen *Cercle pratique d'horticulture et de botanique* 7e *à* 10e *bullet.* 1850; 1er *à* 4e *bullet.* 1851.

— *Chambre de commerce. Enquête sur deux projets d'endiguement de la Seine maritime ; août* 1850. — *Endiguement de la Seine maritime. Procès-verbaux et autres documents de l'enquête ouverte en sept.* 1850. *Fév.* 1851.

— *Conseil municipal. Chemin de fer de l'Ouest. Délibérations et Mémoire. Vote de* 400,000 *fr.*

— *Procès-Verbaux des délibérat. du Conseil général du dép. de la Seine-Inférieure, session ordinaire de* 1850 — *Session extraordinaire du* 24 *mars* 1851. (Envoyés par M. le Préfet.)

— *Règlement de la Soc. départementale de secours mutuels l'ALLIANCE. Janvier* 1850. — *Rapport au Comité pour la propagation des Sociétés de prévoyance. Fev.* 1851.

— *Soc. cent. d'agr. Extrait des travaux. cah.* 117e, 118e, 119e.

— *Soc. centr. d'horticulture. Bull., t.* 4, 1er *cah* 1850. — *Cahier de Pomologie.*

— *Soc. libre des Pharmaciens. Bull. des travaux.* 1850.

— *Soc. libre du commerce et de l'industrie. Examen des échantillons de l'industrie américaine exposés en juin* 1850. — *A M. le Ministre de l'Agr. et du Commerce sur le commerce d'exploitation.* — *Mémoire sur les mesures à prendre pour assurer l'approvisionnement de la France en céréales, et notamment sur la nécessité d'une organisation uniforme de la boulangerie. Juin* 1851.

Société de géographie. Bull., t. 13, *n*o 78; *t.* 14, *n*os 79 *à* 84. 1850 — *N*os 1er *et* 3, *janv. et fév.* 1851.

— *de la morale chrétienne. Journal*, 4e *sér.*, *t.* 3, *nos* 5 *et* 6. — *Des Châtiments corporels* — *Vie de John Howard. Notes sur l'empereur Napoléon.* — *Sur l'insalubrité publique.* — *Le Duel, les Loteries, le Serment, le Travail, correspondance.* 1851. — *Améliorations morales.* — *Mortalité des prisons.* — *Lichtenberg.* — *Fables.* — *Correspondance.*

— *de l'histoire de France. Bull. nos* 7 *à* 10, 1850; *nos* 2, 3 *et* 5, 1851.

— *de l'instruction élémentaire. Journal d'éducation populaire. Bull.* 3e *sér.*, *octobre* 1850.

— *des Antiquaires de France. Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères*, *t.* 10. 1850.

— *libre des Beaux-Arts. Annales*, *t.* 7, *du* 1er *mai* 1847 *au* 1er *mai* 1850. *V.* Revue des Beaux-Arts.

— *nationale des sciences de l'agriculture et des arts. Mémoires*, 1849.

— *philotechnique. Annuaire. Travaux de* 1850.

Saint-Étienne. *Soc. des Sc. nat. et des Arts. Bull.* 1850.

Saint-Lô. *Annuaire du départ. de la Manche. V.* Travers.

Saint-Quentin. *Soc. académique. Annales agricoles, scientif. et industrielles du départ. de l'Aisne*, 2e *sér.*, *t.* 7. 1849.

Salvolini (Pellegrino). *Intorno agli aneurismi. Saggio ad uso de' giovani chirurghi. Venezia.* 1849.

Seine-Inférieure. *Compte des dépenses et des recettes départementales, exercice* 1848. — *Supplément au budget départemental de* 1850. — *Budget départemental de* 1851. (Offerts par M. Ballin.)

Sellier. *Supplément à l'exposé des motifs qui ont servi de base aux études sur le blé noir, la pousse des chevaux et l'emphysème des autres animaux domestiques.* 1851.

Smyttère (de). *Tableaux synoptiques d'histoire naturelle médicale, ou Résumé de l'étude des végétaux et animaux.*

1829; *format grand-aigle.* — *Topographie historique, physique, statistique et médicale de la ville et des environs de Cassel (Nord)*

Soubeiran (E.) et Girardin (J.) *Mémoire sur les tourteaux de graines oléagineuses.* 1851. *V.* Rayer.

Stassart (B^on de). *Notice sur Van Hoobruck, baron d'Asper.* 1851. — *Note relative à Philippe Cospeau, évêque d'Aire, de Nantes et de Lisieux, au XVIIe siècle.* 1850. — *Note sur les descendants de Corneille.* 1851. — *Rapport sur le concours ouvert par l'Acad. royale de Belgique, pour la meilleure pièce de vers français, consacrée à la mémoire de la reine Louise d'Orléans.* — A la suite se trouve le poème couronné. 1851.

Thiers. *Discours sur le régime commercial de la France, prononcé à l'Assemblée nationale, les 27 et 28 juin* 1851.

Tougard. *Analyse du Théâtre des plans et jardinages de M. Mollet, jardinier de Henri IV.*

Toulouse. *Acad. nationale des sciences. Mémoires*, 3e *sér.*, *t.* 6. 1850.

— *Acad. des jeux floraux. Recueil* 1851.

Tours. *Soc. d'Agriculture. Annales*, *t.* 29. *Octobre à décembre* 1849.

Trapenard. *Rapport général des travaux de la Société des sciences médicales de Gamat.* 1851.

Travers (Julien). *Annuaire du département de la Manche.* 22e *année.* 1850.

Troyes. *Soc. d'agriculture. Mémoires*, *n^os* 9 *à* 14.

Tudot. *Examen de la méthode de Mme Cavé.* 1851.

Valence. *Soc. d'agriculture de la Drôme. Bull. n°* 20; *octobre* 1850.

Versailles. *Soc. d'agriculture. Mémoires.* 50e *année.*

Vervoitte. *Le Départ des contrebandiers, chœur.*

Villar. *Discours d'ouverture de l'Université de Salamanque, le 1er oct.* 1850. (En espagnol.)

Villermé. *Des accidents produits dans les ateliers industriels par les appareils mécaniques.*

Vingtrinier (Aimé, de Lyon). *Les Voyageuses, poésies* 1848. — *Les Bugésiennes, id.* — *La Grotte d'Hautecour* (Ain). 1850. — *Deux nouvelles foréziennes*, 1851.

Vingtrinier, D. M. *Éloge académique de M. le Dr Blanche.* 1850.

Zantedeschi. *Annali di fisica, fascicolo* 5°. 1848-49.

CHANGEMENTS SURVENUS

DANS LE

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1851-1852.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. Leroy, *Président.*

M. Boutan, *Vice-Président.*

M. J. Girardin ✻, *Secrétaire pour la Classe des Sciences.*

M. A. Pottier ✻, *Secrétaire pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*

M. Hellis ✻, *Trésorier.*

M. Ballin, *Bibliothécaire-Archiviste.*

Nota. En conformité de l'article 70 des statuts réglementaires du 30 août 1848, la liste complète ne devant plus être imprimée que de cinq en cinq ans, on se borne à indiquer ici les changements à faire aux listes de 1847-48, 1848-49, 1849-50 et 1850-51.

ADDITIONS.

RÉSIDANTS TITULAIRES, MM.

1850. Delzons, professeur au Lycée de Rouen.

Léon de Duranville, homme de lettres.

Largilliert, conchyliologiste, directeur de la banque de Rouen.

Bignon, botaniste, juge de paix à Rouen.

1851. Mallet ✻ (Charles), recteur de l'Académie universitaire.

Marchal, ingénieur des Ponts-et-Chaussées.

CORRESPONDANTS, MM.

1850. Louvel (l'abbé), principal du collége de Dieppe.

Chéruel ✻, maître de conférences à l'École Normale à Paris.

1851. Floquet ✻ (anc. résid.), au château de Fromentin, près Lisieux (Calvados).

Clos, docteur-ès-sciences, professeur de botanique à Paris.

Vingtrinier (Aimé), homme de lettres à Lyon.

Ebrard, D.-M., médecin de l'hospice de Bourg (Ain).

De Natale (Giuseppe), docteur en médecine à Messine (Naples).

D. Juan José Villar y Macias, docteur ès-sciences, professeur de chimie, etc., à l'Université de Salamanque (Espagne).

MEMBRES DÉCÉDÉS, MM.

Duputel, membre honoraire.

Mérat (François-Victor), D.-M. P., membre correspondant.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

Discours d'ouverture de la séance publique du 8 août 1851, sur le caractère et l'utilité des académies de provinces, par M. Avenel, président . . page 1

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport sur les travaux de l'Académie, par M. J. Girardin, secrétaire de la classe des Sciences. . 12

SCIENCES MATHÉMATIQUES.

Moyens de simplifier les calculs relatifs à la détermination numérique du rapport de la circonférence au diamètre, par M. Girault 13, 63

Petit appareil propre à déterminer très facilement la valeur des dièses et des bémols introduits dans la gamme, par le même . . . . . *ib.*, 69

*Rapport, du même, sur l'*Essai de géométrie analytique de la sphère, *par M. Borgnet* 14

PHYSIQUE APPLIQUÉE.

Nouveaux appareils colorifiques de M. Pimont . . *ib.*, 72

CHIMIE.

Analyses de l'eau minérale de Nointot et de celle de l'Epte 16, 78
Chloroforme employé comme dissolvant 17

TOXICOLOGIE.

Communication de MM. Lepage, Girardin et Morin 18, 83

CHIMIE TINCTORIALE.

Nouvelles matières tinctoriales, par M Girardin. 19

HISTOIRE NATURELLE.

Discours du docteur don Juan-José Villar y Macias 20

GÉOLOGIE.

Recherches géognostiques sur les terrains du district de Messine, par M. Joseph de Natale . . . *ib.*
Bancs de tourbe du bassin de l'Eure au Havre . . 21
Bassins houillers de Saint-Etienne et de Rive-de-Gier, par M. Bergasse . . . . . *ib.*
Recherche de la houille à Sotteville 22

ZOOLOGIE.

Sur la conchyliologie, par M. Largilliert . . . 23, 50
Mémoire sur les sangsues, par M. Ebrard . . . 24

BOTANIQUE.

Considérations générales sur la botanique, par M. Bignon 25, 52

Sur la rhizotaxie, par M. Cloz 27
Communication de M. Em. Blanche. . . . . *ib.*, 53
id. de M. Malbranche 28

AGRICULTURE.

Sur les pommiers des provinces espagnoles, par M. Bergasse 29
Ouvrages agronomiques dus à des membres de l'Académie et communications relatives aux substances alimentaires. 30
Sur les blés de Russie, par M. Bergasse 31
Mesures pour l'approvisionnement de la France en céréales. 32
Plantes pouvant remplacer les pommes de terre, par M. Mérat . . . . . *ib.*
Sur les subsistances, par M. Marchal. 33
Sur la taxe du pain (1) . . . . . *ib.*
Alimentation dans les pays chauds, par M. Bergasse 34, 158
Analyse des vins, par le même. 35
Essais de panification, par M. Lepage. 36, 59

HYGIÈNE.

Hygiène des habitations, par M. De la Quérière . 39
Catéchisme hygiénique, par M. Guillaume. . . *ib.*

MÉDECINE.

Ouvrages de plusieurs médecins et mémoire de MM. Duclos et Bouteiller fils sur les convulsions qui surviennent pendant l'accouchement. 40

---

(1) L'ouvrage italien du professeur Giulio, de Turin, sur ce sujet, a été analysé et traduit, en grande partie, par M. Ballin.

STATISTIQUE. — ECONOMIE SOCIALE.

Mortalité des enfants trouvés à Rouen, par M. Nepveur 41, 181
Opérations du Mont-de-Piété de Rouen, par M. Ballin 42
Sur l'administration de la justice criminelle en France, par M. Antoine Blanche 43
De l'influence des voies de communication, par M. Marchal 43
Lettre de M. le vice-amiral Cécille sur la pêche des panopees-géantes 30
Détails biographiques sur M. Mérat 33
Travaux de divers membres de la Société 62

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

Note sur une simplication de calcul dans la détermination numérique du rapport de la circonférence au diamètre, par M. Girault 63
Règle harmonique pour déterminer la valeur des dièses et des bémols introduits dans la gamme, par M. Girault 69
Rapport sur les appareils de M. P. Pimont, désignés par lui sous les noms de caloridore alimentateur *et* caloridore progressif, *par M. Boutan* 72
Analyse chimique de l'eau minérale de Nointot près Bolbec, par M. E. Marchand 78
Examen chimico-légal de diverses substances alimentaires, ayant occasionné des accidents, par MM. Morin et J. Girardin 83
Notes sur deux nouvelles substances tinctoriales.
§. 1 *Acide picrique* 93
§. 2 *Bixine* 101
Rectifications et additions à la Flore des environs de Rouen, par M. Em. Blanche, D.-M. . . . 112

Note sur l'alimentation dans les pays chauds, *par M. Bergasse*. 159
Note sur les blés de Russie; *par le même*. . . . 176
Observations soumises au Conseil général de la Seine-Inférieure sur la mortalité des enfants trouvés en France et à Rouen en particulier, *par M. L Nepveur* 181

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

Rapport de M. Pottier, *secrétaire de la classe des Lettres* 195
Dissertation sur la loi morale, *par M. Mallet*. . 197
De l'Université, *discours de réception de M. Delzons*. 199, 212
Des histoires locales, *discours de réception de M. de Duranville* 200
Mascarade du xve siècle à Dieppe, *par M. de Fréville* 203, 262
Sur l'idee de république chez les anciens, *par M. Berger de Xivrey*. 204
Anciennes peintures du collége de l'Albane, *par M. l'abbé Picard*. 205
Note sur les peintures murales de la cathédrale, *par M. De la Quérière*. 206
Historique du jubé actuel et de l'ancien jubé de la Cathédrale, *par M. l'abbé Langlois* . . . . . *ib.*, 244
Notes sur l'église Notre-Dame du Havre, *par M. l'abbé Cochet* 208
Mémoire sur un catelier romain qui existait à Vatteville, et observations sur les sépultures antiques de la vallée d'Eaulne, *par M. Fallue*. . 208
La loi du progrès, *poème*, *par M. Deschamps* . . 209
Une mère au tombeau de sa fille, *élégie*, *par M. Leroy*. . . . . *id.*
Mentions honorables accordées par l'Institut à plusieurs membres de l'Académie 62, 210

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

Discours de réception de M. Delzons, sur l'Université. 212
Rapport sur les nouvelles chroniques de Normandie publiées par M. Chéruel, par M. l'abbé Langlois. 235
Notes historiques et descriptives sur les jubés de l'église métropolitaine de Rouen, par M. l'abbé Langlois. 244
Variétés archéologiques au sujet d'une mascarade dont Dieppe fut le théâtre (1449-1451), *par M. de Fréville.* 262
Rapport sur l'iconographie mythologique de M. Benoît Pécheux, peintre à Paris, par M. Hellis. (NOTA. L'auteur signe Pecheux.) . . . . . .
Rapport sur le concours pour l'éloge de Thomas CORNEILLE, *par M. Delzons* 279
Une mère au tombeau de sa fille, élégie, par M. N. Leroy 299
La loi du progrès, poème, par M. F. Deschamps 303
De la manière dont l'idée de république *a été exprimée dans l'antiquité, par M. Berger de Xivrey* 313
Programme des prix proposés pour les années 1852, 1853 *et* 1854 327
Table des ouvrages reçus pendant l'année académique 1850-1851 331

ERRATA.

P. 14, lig. 6, et p. 69, lig. 3 : dièzes, *lisez* dièses.
20 : distinguées, *lisez* distingués
22, 5 : houillières, *lisez* houillères.
29, avant-dernière : parcoure, *lisez* parcourt.
33, 4 : fût elle, *lisez* fut-elle.
58, 30 : quelque soit, *lisez* quelle que soit.
78, 9 : sourt, *lisez* sourd.
79, 12 : puisarts, *lisez* puisards.